

1204

Archivum

1960. VOL. 10.



A
V. 8ml, NSI
NSI.10
37999

p. 137.

1204

ARCHIVUM

ARCHIVUM

REVUE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

publiée avec le concours financier de l'UNESCO

et sous les auspices du

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

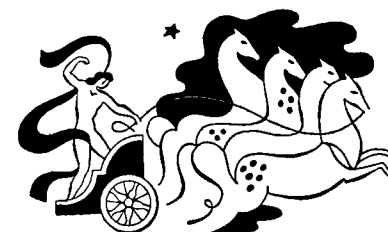
VOL. X

1960

FASC. I :

*ACTES DU IV^e CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ARCHIVES*

(Stockholm, 17-20 août 1960)



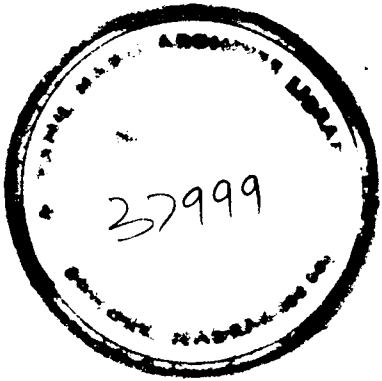
PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—
1962

COMITÉ EXÉCUTIF
DU CONSEIL INTERNATIONAL
DES ARCHIVES

DÉPOT LÉGAL
1^{re} édition 3^e trimestre 1962
TOUS DROITS
de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
© 1962, Presses Universitaires de France



Président	M. Ingvar ANDERSSON, directeur général des Archives de Suède.
Vice-présidents	M. Etienne SABBE, archiviste général du Royaume de Belgique.
Membres	M. Wayne C. GROVER, archiviste des Etats-Unis.
	M. Henryk ALTMAN, directeur général des Archives d'Etat de la République populaire de Pologne.
	M. Gennadyj A. BELOV, directeur général des Archives d'Etat de l'U.R.S.S.
	M. André CHAMSON, directeur général des Archives de France.
	Sir David EVANS, Keeper of the Records of England.
	Mr. Kaye LAMB, archiviste du Dominion du Canada.
	Don Jesus-Ernesto MARTINEZ FERRANDO, directeur des Archives de la Couronne d'Aragon.
	Dott. Leopoldo SANDRI, surintendant des Archives centrales de l'Etat d'Italie.
	D ^r Georg WINTER, directeur des Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne.
Présidents d'honneur	M. Charles BRAIBANT, directeur général honoraire des Archives de France, ancien président du Conseil international des Archives.
	Jonkheer D ^r D. P. M. GRASWINCKEL, conseiller des Archives des Pays-Bas, ancien président du Conseil international des Archives.
Vice-présidents d'honneur	D ^r Solon J. BUCK, directeur honoraire du Département des Manuscrits de la Bibliothèque du Congrès (Washington), ancien vice-président du Conseil international (provisoire) des Archives.
	Sir Hilary JENKINSON, ancien Deputy Keeper of the Records (Londres).
	M. Charles SAMARAN, directeur honoraire des Archives de France ; ancien président du Conseil international (provisoire) des Archives.

CORRESPONDANTS DE LA REVUE

ALLEMAGNE (République fédérale d')	
D ^r Johannes PAPRITZ.....	Directeur des Archives d'Etat de Marburg, directeur de l'Ecole des Archives (Marburg/Lahn).
ARGENTINE	
D ^r Aurelio TANODI.....	Professeur de paléographie, diplomatique et archi- vistique à l'Université nationale de Córdoba ; membre du Comité de rédaction d' <i>Archivum</i> (Córdoba, Argentine).
AUSTRALIE	
Mlle Phyllis MANDER-JONES, B.A. ..	Officier de liaison de la « Public Library of New South-Wales » (Sydney, N.S.W.) à Londres.
AUTRICHE	
D ^r Hanns-Leo MIKOLETZKY	Univ. Doz., directeur du « Finanz- und Hofkammer Archiv » ; secrétaire général de l'Association des Historiens autrichiens ; secrétaire de la Commis- sion diplomatique du Comité international des Sciences historiques (Vienne).
BELGIQUE	
Mlle Ernestine LEJOUR.....	Conservateur adjoint aux Archives générales du Royaume de Belgique (Bruxelles).
DANEMARK	
D ^r Harald JØRGENSEN	Dr. Phil., conservateur aux Archives générales du Royaume ; président de l'Association des Archi- vistes du Danemark (Copenhague).
ESPAGNE	
D. Miguel BORDONAU Y MÁS	Ancien directeur général des Archives et Bibliothè- ques ; inspecteur central des Archives d'Espagne, représentant des Archives au Conseil de Rédac- tion de la <i>Revista de Archivos, Bibliotecas y</i> <i>Museos</i> (Madrid).
ÉTATS-UNIS	
D ^r Ernest POSNER	Doyen de « The School of Social Sciences and Public Affairs », American University ; vice-président de la « Society of American Archivists » (Wa- shington).
FINLANDE	
M. Yrjö NURMIO.....	Directeur des Archives nationales de Finlande (Hel- sinki).

GRANDE-BRETAGNE	
Sir Robert SOMERVILLE.....	Conservateur des Archives du duché de Lancastre ; secrétaire de la « British Records Association » ; membre du Comité de rédaction d' <i>Archives</i> (Londres).
HONGRIE	
D ^r Antal SZEDÖ	Directeur du Centre national des Archives (Buda- pest).
INDE	
Mlle D. KESWANI	Archiviste aux Archives nationales de l'Inde (New Delhi).
ITALIE	
D ^r Antonino LOMBARDO	Inspecteur général des Archives d'Italie ; vice-prési- dent de l'Association des Archivistes italiens (Rome).
PAYS-BAS	
Mlle Elisabeth C. M. PRINS	Mr., « chartermeester I » aux Archives générales du Royaume des Pays-Bas, archiviste de la Société royale néerlandaise de Généalogie et d'Héral- dique (La Haye).
POLOGNE	
D ^r Henryk ALTMAN	Directeur général des Archives d'Etat de Pologne ; membre du Comité de rédaction d' <i>Archivum</i> (Varsovie).
PORTUGAL	
D ^r Luis SILVEIRA	Inspecteur supérieur des Bibliothèques et des Archi- ves du Portugal (Lisbonne).
ROUMANIE	
M. Ion PARASCHIV	Directeur général des Archives d'Etat de la Répu- blique populaire roumaine (Bucarest).
SUÈDE	
M. Ingvar ANDERSSON	Directeur général des Archives de Suède ; membre du Comité exécutif du Conseil international des Archives (Stockholm).
SUISSE	
M. Gustave VAUCHER	Archiviste de l'Etat de Genève ; secrétaire général adjoint du Conseil international des Archives.
U.R.S.S.	
M. Serge Timofeevič PLEŠAKOV	Chef du département de l'Organisation et de la Méthode à la Direction générale des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. (Moscou).
YUGOSLAVIE	
M. Franjo BILJAN	Directeur des Archives de la République fédérative populaire de Yougoslavie (Belgrade).

SOMMAIRE

ACTES DU IV^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES (Stockholm, 17-20 août 1960)

	PAGES
I. Séance d'ouverture du Congrès	
Allocutions de S.E. S. af GEIJERSTAM, ministre de la Culture de Suède, de M. J.-F. FINÓ, représentant de l'Unesco, de M. Ingvar ANDERSSON, directeur général des Archives de Suède, et de Sir David EVANS, f.f., président du Conseil International des Archives	5
2. Première séance de travail du Congrès	
Les Archives de l'État	II
Les Archives de l'État. Rapport par M. Etienne SABBE	II
Interventions de MM. M. BORDONAU (L'organisation des Archives espagnoles), p. 39 ; A. SZEDÖ (Problèmes des archives hongroises), p. 44 ; D. DUNIWAY (Remarks on the State Archives of the United States), p. 46 ; G. NIGRO (Archivi di Stato e depositi di archivi godenti di amministrazione autonoma), p. 48 ; P. M. JOSHI (Indian Archives), p. 49 ; K. HÖHNEL (Organisation der Staatsarchive der D.D.R.), p. 50 ; A. BEIN (Remarks in the debate on State Archives), p. 52 ; B. BRACHMANN (Fragen der Berufsausbildung der Archivare), p. 53 ; H.-O. MEISNER (Einige Bemerkungen zum Abschnitt X : « Le classement et l'inventorisation des Archives »), p. 55 ; H. LÖTZKE (Umfang und Gliederung des Gesamtbestandes eines Archivs), p. 56 ; Y. NURMIO (Problem eines Lichtbild-, Film- und Tonarchivs), p. 58.	
3. Deuxième séance de travail du Congrès	
Nouvelles techniques, nouveaux matériels et nouvelles expériences depuis 1950 en matière de restauration (documents et sceaux), de conservation (cartes et plans) et de photographie	59
Recent American developments in archival repair, preservation and photography. Report by R. H. BÄHMER	59
New techniques, new materials and new experiences concerning restoration of documents and seals, preservation of maps and plans, and photography since 1950. Report by G. A. BELOV	72
Neue technische Methoden, neue Materialien und neue Erfahrungen auf dem Gebiete der archivischen Restaurierung und Konservierung sowie der archivischen Fototechnik seit 1950. Rapport von J. PAPRITZ	81
Commentaires sur les rapports par MM. G. A. BELOV (p. 104) et J. PAPRITZ (p. 105). Interventions de MM. W. KOHTE, p. 108 ; T. MENCHEL (Collaboration archivistique internationale en matière de techniques nouvelles), p. 109 ; Miss E. D. MERCER (Sulphur dioxide pollution of the atmosphere and resultant acidity of paper),	

p. 110 ; MM. Gy. EMBER (Zu einigen Fragen der Verfilmung von Archivalien), p. 113 ; N. GARTIG (Die Konservierung des von Tinten und Schimmel frass befallenen Schriftgutes durch Neutralisierung), p. 115 ; M. PINZUTI (Sperienze de restauro della carta : glucosio e vitamine), p. 118 ; R. W. CHURCH (Deterioration and restoration of modern records), p. 119 ; G. SCHMID (Restaurierungswerkstätte und Fototechnik in den Staatsarchiven der D.D.R.), p. 121 ; H. KOCH (Restaurierungswerkstätte und technische Methoden in den Staatsarchiven der D.D.R.), p. 123 ; D. B. WARDLE (Records of repairs), p. 125.

4. Troisième séance de travail du Congrès

Les Archives et les recherches modernes économiques et sociales	127
Les Archives et les recherches modernes économiques et sociales Rapport par M. MARQUANT	127
Interventions de MM. H. ALTMAN, p. 147 ; R. MARQUANT, p. 148 ; E. SABBE, p. 149 ; W. S. JENKINS (Microphotography and historical research), p. 149 ; I. SOOS (Das Wirtschaftsarchivgut von Ungarn und das Zentrale Wirtschaftsarchiv), p. 149 ; A. BEIN (Economic and social archives in Israël), p. 152 ; G. A. BELOV (Les recherches économiques et sociales dans les archives de l'U.R.S.S.), p. 153 ; A. MATILLA-TASCÓN (Les archives du ministère des Finances d'Espagne), p. 154 ; W. KOHTE, p. 155 ; H. GRINGMUTH-DALLMER (Wirtschafts- und Betriebsarchive in der D.D.R.), p. 155 ; Z. ŠAMBERGER, p. 157 ; H. SCHLECHTE (Der Quellenwert der Archive für die moderne Sozial- und Wirtschaftsgeschichte in der D.D.R.), p. 158 ; D. DEMARCO (Sources de l'histoire économique et sociale : les documents d'histoire de la banque et du cadastre), p. 161.	
5. Assemblée générale et Commissions du Conseil international des Archives	
Procès-verbal de l'Assemblée générale	165
Comité de terminologie archivistique internationale	167
Rapport du président du Comité pour 1960	167
Guide des Sources de l'Histoire d'Amérique latine	169
I. Rapport du Comité technique international du Guide	169
II. Procès-verbal de la séance de la Commission centrale du Guide	176
Commission d' « Archivum » et des revues archivistiques	179
Procès-verbal de la réunion de la Commission	179
Annexe I : Rapport du rédacteur en chef d'Archivum à l'Assemblée générale	182
Annexe II : Etat des revues d'Archives (été 1960)	184
Comité international de sigillographie	189
I. Rapport du secrétaire du Comité	189
II. Procès-verbal de la réunion du Comité	196
III. Vœux du Comité	197

VARIA

Drittes Internationales Treffen der Papier-Historiker (mai 1961)	199
--	-----

ACTES DU IV^e CONGRÈS
INTERNATIONAL
DES ARCHIVES
(STOCKHOLM, 17-20 AOÛT 1960)

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture du IV^e Congrès international des Archives a eu lieu le mercredi 17 août 1960 à 10 heures, dans la Chambre de Noblesse de l'ancienne Diète suédoise. Successivement S.E. S. af Geijerstam, ministre suédois de la Culture, M. J. F. Finó, représentant de l'Unesco, M. Ingvar Andersson, directeur général des Archives de Suède, et sir David Evans, *Keeper of the Public Records*, f.f. président du Conseil international des Archives, prennent la parole.

DISCOURS DE M. S. AF GEIJERSTAM,
ministre de la Culture de Suède.

HONOURED DELEGATES AND GUESTS,

On behalf of the Swedish Government and especially the Ministry of Culture, under which authority the administration of Sweden's archives falls, I wish first of all to express my great delight that, in accordance with the decision during the previous meeting at Florence, the International Council of Archives will hold their fourth meeting in the capital of Sweden. On behalf of the Government I bid the delegates of the Congress heartily welcome to Sweden and to Stockholm. In my welcome I include the Executive Committee of the Council and the special Commissions ; it is also directed to the authors of the reports, who have participated in the lengthy, self-sacrificing and arduous preparatory work, and to all those other archivists — I believe over 500 — who have arrived here from 38 countries and from four continents.

We are very glad to have so many of the world's archivists assembled here in Stockholm and to show you all our capital between the working sessions. Still even these sessions will give you some contact with the different periods of Swedish history. Thus this opening session is held near the centre of the oldest part of Stockholm, in the House of Nobility, where the deliberations of the Estate of Nobility in the old Swedish Riksdag with four Estates was held until 1866, when we got our present two chamber Parliament. The house was built after designs of French and Dutch architects during the xviiith century, when Sweden was one of the great European powers. Its structure bears witness of the cultural relations between our country and the continent by that time, of what we learned from abroad and how we made use of what we learned. After the opening session you will all go to the most important historical building of Stockholm, the Royal Palace. There a special arranged exhibition — Sweden and the world — will be opened and you will see the Palace, built during the first part of the xviiith century ; His Majesty the King has graciously placed the Bernadotte Library at the disposal of the delegates of the Congress. In the whole of the Palace as well as in the Library, recently restored, you will meet characteristic expressions for Swedish architectural art. Your working sessions are to take place in a building from the latter part of the xviiith century, the Exchange Hall, which is now used by the Swedish Academy. It was built when a neoclassical style was introduced in our country, named after King Gustavus III, a man with vivid cultural interests and himself an author of drama. Your deliberations and discussions on the preservation of historical sources will thus take place in surroundings of importance in Swedish history embracing three centuries of Swedish architecture.

I know that the international collaboration of archivists has gained ground after the second world war and that three congresses have been held hitherto : in Paris, The Hague and Florence. It is evident that this collaboration, in spite of its rather short duration, has been of great benefit. Through the interest of U.N.E.S.C.O. and with its financial aid, this collaboration has progressed rapidly, and useful results have been achieved. In a time of rapid development archivists from all parts of the world have problems of similar nature to tackle, not least within the field of administration.

These facts contribute to make the international collaboration beneficial and generally supported. Experts from all parts of the world are able to exchange their experiences to common advantage.

In the popular opinion archivists are mainly working with old documents, with the written sources of history of old times. And certainly that is a very important part of the archivist work. But archivists of to day are no longer satisfied to be learned experts of different periods of bygone ages. They also wish to devote their time to practical questions, to investigate how modern archives come into existence and how their size can be reduced, without detriment to future research. These questions are of greatest importance not only for that research and for those who will write the history of this age but also for the governmental administration. It is therefore of great interest to learn that matters concerning the preservation of archives were discussed in Florence, and that matters concerning the government and its relation to the archives will be discussed at this congress. Another field, where modern technical development has brought novelties of greatest importance for the archives, is reproduction and conservation. Three interesting reports containing aspects on the last ten years development have been written by delegates to the congress. They are dealing with new methods, new materials and new results in the restoration and conservation of archives and in documentary phototechnique. I believe that these technical gains will be of great interest also with respect to governmental archives. During this congress the material in the archives for modern social and economic research will also be discussed. That subject must be very important and the placing of the matter on the agenda is another proof on the interest, which the archivists of to day show to the changes in the modern society and the special need for material for the research on these changes. It seems as if an exchange of experiences on wide international basis would be of great benefit for such research activities.

Thus you have before you a big program, and I bid all of you welcome to these days' working sessions. You will discuss problems which are of great importance for the research on different fields and for the modern governmental administration. I wish you the greatest success in that important work. May this fourth Archives Congress, which is now opened, give results and experiences of great value for research and governmental work all over the world.

ALLOCUTION DE M. J. F. FINÓ,
représentant de l'U.N.E.S.C.O.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS.

Au nom du directeur général de l'U.N.E.S.C.O., je voudrais tout d'abord féliciter les autorités et les archivistes suédois pour cette magnifique réalisation qui, dans le cadre du IV^e Congrès international des Archives, réunit à Stockholm des chercheurs et des érudits du monde entier.

J'ai l'honneur d'avoir été chargé de vous transmettre un message d'adhésion et de sympathie de notre directeur général — et je m'acquitte de cette tâche d'autant plus volontiers qu'ayant pu suivre de près les activités du Conseil international des Archives au cours de ces dernières années, j'ai pu constater à quel point ces activités s'apparentent étroitement au travail de l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture.

Vos grands congrès internationaux de Paris, de La Haye, de Florence et celui qui s'ouvre aujourd'hui à Stockholm ; vos « Tables rondes » internationales tenues à Paris, à Namur, à Zagreb, à Wiesbaden, à Lisbonne ; la publication régulière de votre revue *Archivum* ; enfin, le constant labeur de vos commissions de travail, tout ceci, Messieurs, s'inscrit sous un de ces trois chefs : Science, Education, Culture, et ces pièces si honorables de votre blason s'épanouissent sur le vaste champ de la collaboration internationale et de la compréhension la plus large.

Il est naturel dès lors que l'U.N.E.S.C.O. s'efforce de vous aider dans la mesure de ses moyens. Nos moyens, hélas, sont fort limités. Toutefois, je suis chargé de vous dire que le projet présenté par le C.I.A. visant à compiler un *Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine* existantes dans les archives de l'Europe a été examiné avec le plus grand intérêt par l'U.N.E.S.C.O. et je suis autorisé à vous dire, également, que dans le projet de Programme et de Budget qui sera présenté à la XI^e session de la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. en novembre-décembre 1960, il a été prévu une aide annuelle de 13 000 dollars, pendant 4 ans, pour que le C.I.A. puisse préparer ce guide. Nous savons, Messieurs, que vous entreprenez là une tâche difficile. Mais nous savons également que vous en viendrez à bout, et les résultats fort encourageants obtenus à la suite de la réunion de travail qui s'est tenue à Madrid au mois d'avril dernier, grâce à l'appui décisif du directeur général des Archives et des Bibliothèques d'Espagne, M. Antonio Garcia Noblejas, en est la preuve irréfutable. Ce projet est donc en bonne voie et si la Conférence générale approuve les propositions du directeur général il vous sera loisible de réaliser une entreprise du plus haut intérêt scientifique.

Mais nous ne voulons pas vous cacher que l'U.N.E.S.C.O., à son tour, attend beaucoup de vous. Après le guide de l'Amérique latine et outre votre activité constante en faveur des archives et de l'archivistique, l'U.N.E.S.C.O. voudrait vous charger de compiler des guides similaires pour le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient, l'Afrique, etc., afin de former une série que l'on pourrait appeler *Sources de l'Histoire des Nations*.

C'est là un labeur immense, mais nous sommes convaincus que le C.I.A. saura le mener à bonne fin.

Messieurs, ce serait malséant de m'étendre davantage, et je termine en remerciant à nouveau les autorités et les archivistes de Suède pour cette superbe manifestation et en souhaitant le plus grand succès aux travaux du IV^e Congrès international des Archives.

ALLOCUTION DE M. INGVAR ANDERSSON,
directeur général des Archives de Suède.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,

Charles Braibant, président d'honneur du Conseil international des Archives, archiviste et écrivain, pionnier infatigable de la collaboration internationale, a dit que les archives nationales sont la mémoire d'une nation, d'un peuple. C'est une métaphore aussi vraie que profonde. La collaboration internationale des archives est — a-t-il dit — « un moyen de servir la cause de la paix », à laquelle il s'est dévoué depuis plus de trente ans. « Sous sa direction éclairée les Archives nationales ont repris la place centrale qu'elles méritent dans le monde ». Le IV^e Congrès des Archives est encore une manifestation du mouvement international des archives et des archivistes.

J'ai aujourd'hui la tâche de remercier les institutions et les personnes qui ont aidé à rendre ce Congrès possible. Tout d'abord, S. M. le Roi, qui a accordé son haut patronage au Congrès et qui a ouvert la Bibliothèque Bernadotte dans le Palais royal à l'exposition des Archives nationales. Le gouvernement suédois et l'U.N.E.S.C.O., qui ont donné leur aide financière au Congrès, et M. le Ministre af Geijerstam, qui a bien voulu ouvrir la séance d'aujourd'hui. La Direction du Palais de la Noblesse et l'Académie suédoise, qui ont mis leur salle des fêtes

à la disposition du Congrès. La ville de Stockholm, qui a organisé une réception à l'Hôtel de Ville pour tous les congressistes et leur famille. Le gouverneur, M. le Général Friis, qui nous recevra dans la Bibliothèque Bernadotte. L'Institut suédois et la maison d'édition *Norstedt & fils*, qui ont rendu possible de publier le livre pour les congressistes *Sweden and the world. SF, Svensk Filmindustri*, qui a offert aux dames du Congrès une représentation de trois films suédois, et les industries qui ont contribué aux manifestations extérieures du Congrès, en raison de leur intérêt pour les problèmes archivistiques. Le Comité d'organisation suédois, mes collègues les archivistes et — *last but not least* — le Bureau du Congrès.

Sir Hilary Jenkinson, one of the honorary vice presidents of the International Council of Archives, writes in his essay on the archivist's profession : « The archivist's career is one of service. He exists in order to make other people's work possible, unknown people for the most part and working very possibly on lines equally unknown to him ; some of them perhaps in the quite distant future and upon lines as yet unpredictable. His Creed : the Sanctity of Evidence ; his Task, the Conservation of every scrap of Evidence attaching to the Documents committed to his charge ; his Aim, to provide, without prejudice or afterthoughts, for all who wish to know the Means of Knowledge. » Remembering also the words of Charles Braibant, which I quoted in the beginning of my speech — that the archives are the memory of the nations — it is evident how important the task of the archivist is. The administration and the historical research both depend on the archives ; the archivist serves them both. I thanked the institutions, which have made this Congress possible, but I yet have to thank the archivist's own International Council and its Executive Committee, and all the archivists who have come here to discuss our common problems ; the authors of the reports, whom the Minister just mentioned ; and the many colleagues in many countries, who have answered the questionnaires and thus made the reports possible. We are very happy that they all are in Stockholm, and we are certain that their experience and their learning will be useful for our common task.

Es ist eine der Hauptaufgaben des Archivars, ganz wie die Aufgabe der persönlichen Erinnerung, das Vergangene mit dem Nun und mit der Zukunft zu verbinden. Die antike Kultur hat das schon verstanden und verwirklicht. Das mächtige Tabularium in Rom ist seit zweitausend Jahren ein Monument der Zusammenhörigkeit von Kultur und Archivwesen. Die Archive sind das grösste Denkmal vergangener Generationen. Diesen grossen Zusammenhang stellt das Dichterwort fest :

*Wir Toten, wir Toten sind grössere Heere
als ihr auf der Erde, als ihr auf dem Meere !
Wir pflügten das Feld mit geduldigen Taten,
Ihr schwinget die Sicheln und schneidet die Saaten,
und was wir vollendet und was wir begonnen,
das füllt noch dort oben die rauschenden Brommen...*

CHERS COLLÈGUES,

Les archives nationales sont la mémoire des nations et des peuples, ce sont les mots de M. Charles Braibant. Les archives nationales de tous les pays, donc, forment la mémoire de l'humanité. La collaboration internationale des archives et des archivistes est un moyen de servir la cause de l'humanité.

ADDRESS OF SIR DAVID EVANS,

Keeper of the Records, acting President of the I.C.A.

MR. MINISTER,

Permit me to thank you, Mr. Minister, most cordially for coming here, and for your warm welcome. We are very conscious of the honour you have done us in coming to open this our IVth International Congress of Archivists. We would ask you to convey our thanks

also to your Government for inviting us to Stockholm and for sponsoring this Congress.

To His Majesty the King we wish to offer our respectful greetings, and to thank him for graciously consenting to be the Patron of this Congress ; and to thank His Majesty also for inviting us to visit this morning the exhibition of Swedish Archives in the Library of the Royal Palace.

When Dr. Andersson, at our IIIrd International Congress at Florence in 1956, invited us to hold our next Congress at Stockholm in 1960, we accepted his invitation with alacrity ; for some of us had had the pleasure of visiting this splendid city in 1954 when the Executive Committee met here, at Dr. Andersson's invitation. You will be interested to know, Mr. Minister, that at yesterday's Assembly we selected Dr. Andersson to be our new President.

At Florence we elected as President Count Filangieri, of Naples. Count Filangieri died in July 1959, a colleague of great charm and dignity, who had a long and distinguished career in the Archives of this country and latterly on our International Council. Tribute to him was paid yesterday by his fellow countryman Dr. Sandri of Rome : and by D. Winter of Coblenz to another distinguished Archivist Dr. Winckler, head of the Bavarian Archives at Munich, who died in 1958, and who had been elected a member of our Executive Committee at Florence : and at the beginning of this Congress we have heard of the death of our Vice-President for the Western Hemisphere, Mr. Jimenez Rueda, of Mexico.

The International Council has suffered these grievous losses among its leaders, but I am glad to be able to report continued progress and expansion in the numbers of the Countries, States, Institutions, Associations and Individual Archivists who have become Members of the International Council on Archives.

I am also happy to report continued progress and indeed increased *tempo* in the various activities sponsored by the I.C.A. in spite of its limited resources. We are not dormant in the years between these Congresses. The Executive Committee meets, in obedience to our Constitution, once every year : occasionally at the same time as the *Table Ronde des Archives* which is sponsored by M. Charles Braibant, honorary President of this International Council. The occasional Circular, the News Letters, keep us *au fait* with developments, and our Committees have been busy. M. Marot, the Chairman of the Editorial Board of *Archivum*, has given us 4 Annual numbers since our last Congress 4 years ago, in collaboration with the Secretary of the Editorial Committee, the indefatigable M. Bautier, without whom no Congress would be complete. The Committee on Archival Terms — a very difficult assignment is this, but thanks to the energy and patience of Dr. Hardenberg, its Chairman, it is in sight of completing its labours.

Dr. Sandri's new Committee on Sigillography and M. Sabbe's newly formed Committee on the important projected *Guide to the Sources of the History of Latin-American States* in the Archives of other continents are in active session during this Congress.

We have already had evidence this morning from M. Finó of Unesco's continued interest in us. We could wish that it took the form of a larger subvention to enable us to widen the sphere of our activities.

When in 1956 Dr. Andersson invited us to meet in Stockholm in 1960, he expressed the hope that by this time progress would have been made on his new Riksarkivet. We congratulate him (and the Swedish Government) on the fact that considerable progress has been made and we are eager to inspect the site, though the pleasure to many of us will be tinged with envy.

We are glad to have the opportunity of meeting here the Corps of Swedish Archivists, some of whom I have had the pleasure of meeting at the Public Record Office in London : Dr. Andersson, Dr. Jägerskiöld and Dr. Steckzén, to name but three. I was greatly honoured two years ago when asked by Dr. Steckzén to write a Foreword to the Guide to manuscript material in Great Britain relating to the history of Sweden, which had been compiled by visiting Swedish Archivists and Historians — a Guide of which an edition in English as well as in Swedish has been published.

At the risk of making this Address appear to dwell overmuch on Anglo-Swedish relations, I should like to refer to an occasion in 1954, which was the Tercentenary year of the Treaty of Peace and Commerce between Sweden and England (and the terms of this Treaty are still in force, I believe, today). Dr. Andersson sent the Ratification and other Treaty documents from Stockholm to London for a ceremony at the Swedish Chamber of Commerce, and they remained for several weeks on exhibition at the Public Record Office. The documents were in splendid condition, and I hope Dr. Andersson did not think they were any the worse for being in my charge.

The meeting of the IVth International Congress of Archivists and of the XIth International Congress of Historical Sciences in consecutive weeks in this hospitable city naturally lead us to reflect on the relations between Archivists and Historians. They do not always agree on priorities. To us preservation and provenance matter most. The historian on the other hand puts first the testimony and information which the record will give. But we have so very much in common. We are partners, indispensable to each other. Some men have succeeded in being both : our President-elect is an outstanding example. I shall always remember the tribute paid to the Archivist by an eminent modern Historian, Sir Keith Hancock, who after a very distinguished career at Oxford has now returned to Australia to direct historical research at the National University at Canberra. He is working on the Papers of the Great Man of South Africa General Smuts, and at the conclusion of the Creighton Lecture which he gave in the University of London a few years ago, on the Smuts Papers, Sir Keith advised the Historian to avoid distractions and to continue to immerse himself in records. I have been thinking too, said this eminent historian, I have been thinking about the terms of partnership between the historian and the archivist. On the face of it, this partnership seems so one-sided ; the historian is such a selfish person, the archivist such a selfless one ; the historian takes all the glory although he would have been altogether helpless without the work the archivist has already done for him... In the work that I been describing I cannot call myself selfless, for I look forward some day to seeing my name on the title page of a book. Still less can I presume to call myself an archivist, for it is my colleague in Cape Town who has handled every document, put it into its proper place and prepared the lists and indexes. All the same, I have shared the joy of recovering what might have been lost and making provision for its safe keeping. I have learnt something about the archivist's calling and the deep satisfaction it brings. Fame is not the Archivist's spur, but something deeper, a loyal respect for the continuity and integrity of the human record. In his eyes, we historians must appear an ephemeral tribe. Historians come and go but an Archive goes on for ever.

I was very touched when I heard this tribute to our profession. Dedicated, as trustees for posterity, we are, if I may use a modern phrase, the 'back-room boys' of History. The Archivist is a retiring and modest fellow, modest to a fault. He does not, if I may quote from Gilbert's Opera, *Ruddigore*, he does not blow his own trumpet.

It is not unfitting therefore that the opening of this Congress is heralded by the sound of trumpets, the Trumpets of a Regiment of Swedish Guards. I confess that the trumpet and the harp of my native Wales are to me the most exciting of all instruments.

The last time I listened to a fanfare of trumpets was exactly a month ago at the Royal Albert Hall in London. They heralded the entry of Her Majesty Queen Elizabeth when she came to open the Tercentenary Celebration of the Royal Society. She was accompanied by Prince Philip and Their Majesties the King and Queen of Sweden. It was my privilege to be present when His Majesty the King was formally admitted as Fellow of the Royal Society and signed the 300-year-old Charter Book of the Society, surely one of the oldest and most famous of current records.

The I.C.A. is fortunate in being invited to Stockholm for this Congress and fortunate in having its next President the Director of the Royal Archives of Sweden.

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

La séance est ouverte le mercredi 17 août à 14 h 30 dans la grande salle de la Bourse de Stockholm.

Président : Pr Leopoldo SANDRI. *Inspecteur général des Archives d'Italie, membre du Comité exécutif du Conseil international des Archives.*

Rapporteur : Dr Etienne SABBE... *Archiviste général du Royaume de Belgique, membre du Comité exécutif du C.I.A.*

Les Archives de l'État

Rapport par
ETIENNE SABBE¹

INTRODUCTION

Le Comité exécutif du Conseil international des Archives a été heureusement inspiré, en inscrivant au programme du IV^e Congrès international des Archives, à Stockholm, le problème des Archives de l'Etat. Pareille enquête est, en effet, susceptible d'apporter des renseignements sur l'organisation et l'activité des Archives de l'Etat, y compris les méthodes de conservation des documents et les relations avec le public.

Peut-être reprochera-t-on au rapporteur d'avoir rédigé un questionnaire trop détaillé. Il a toutefois semblé à celui-ci devoir procéder de manière aussi exhaustive que possible, tout en se limitant dans le rapport aux faits les plus caractérisés.

Vingt-cinq pays différents ont participé à cette enquête, notamment : la République démocratique allemande, la République fédérale allemande, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la Grèce, la Hongrie, l'Israël, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Rhodésie-Nyasaland, la Suède, la Suisse, la Turquie, la Yougoslavie.

En plus du rapport du *Public Record Office* à Londres, le Bureau du Congrès a été saisi d'une note relative aux Archives de l'Ecosse. Pour ce qui concerne la République fédérale allemande, des réponses ont été reçues du *Bundesarchiv* à Bonn, des Archives de l'Etat de Bavière, de même que de la direction des Archives de la Basse-Saxe, de celle du Pays de Hesse, des Archives de l'Etat à Düsseldorf et Coblenze. De Suisse est parvenu un rapport au nom de l'Association des Archivistes de la Fédération suisse et un autre des Archives de l'Etat à Zürich.

La collaboration de l'Australie et de la Rhodésie vaut d'être soulignée en particulier.

1. Le texte du rapport ayant été distribué aux participants du Congrès, M. Sabbe en donne un bref résumé au début de la séance.

Il eût été souhaitable de pouvoir compter sur celle des pays d'Amérique latine, du Canada, des Indes, de la Russie, de la Chine et du Japon.

Le rapporteur s'en voudrait de ne pas remercier tous ceux qui ont contribué à étoffer cette enquête. Si celle-ci a abouti, c'est à leurs apports personnels, à la précision de leurs réponses qu'elle le doit.

I. — ORGANISATION DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

1. Caractéristiques générales

L'organisation des Archives de l'Etat peut se ramener à deux types distincts : le premier centralisateur, le second en ordre dispersé.

A) *Type centralisateur*. — Dans ce premier cas, d'un centre archivistique commun, établi dans la capitale du pays, et dénommé *Archives nationales*, *Archives générales* ou *Archives centrales*, dépendent des dépôts régionaux, installés aux chefs-lieux des départements ou provinces, et intitulés *Archives de l'Etat* ou *Archives départementales*. Le groupe de dépôts d'archives ainsi constitué bénéficie d'une direction administrative, scientifique et généralement aussi financière commune, exercée par un directeur général ou archiviste général.

Cette centralisation existe en République démocratique allemande, Australie, Bavière, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Rhodésie-Nyasaland, Suède.

Le nombre de dépôts régionaux est en rapport direct avec la superficie du pays et son nombre de départements ou de provinces.

La République populaire de Pologne compte deux dépôts centraux : l'un et l'autre sont privés de juridiction sur les dépôts régionaux, celle-ci étant exercée à l'échelon supérieur par une même direction générale. Il s'agit des *Archives centrales des Actes anciens*, fondées en 1808, qui groupent les archives des institutions centrales antérieures à 1918 et des *Archives des Actes modernes*, où sont conservés les documents des institutions centrales postérieures à cette date.

Dans deux pays, les Archives de l'Etat ont été ramifiées jusqu'aux districts. La République démocratique allemande, en effet, a créé des *Kreisarchive* dans chacun des 193 *Landkreise*, destinés à recueillir les archives des communes dépourvues d'un service d'archives. La Pologne possède actuellement 72 dépôts de districts, il s'en ajoutera probablement encore dans la suite. Ces dépôts gardent, croyons-nous, des archives semi-courantes dont le caractère documentaire pour les institutions d'origine subsiste en partie.

B) *Type dispersé*. — Le type des dépôts d'archives en ordre dispersé, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, est propre aux Etats fédéralistes : les Etats-Unis d'Amérique, la Confédération suisse, les Républiques populaires de Yougoslavie. Il existe cependant aussi en Autriche, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie et en Turquie.

Dans ce type, le dépôt central ou national conserve les archives des institutions fédérales, par exemple les *National Archives* à Washington.

L'*Österreichisches Staatsarchiv*, fondé en 1945, ne groupe pas l'ensemble des Archives de l'Etat mais uniquement cinq dépôts, localisés à Vienne dans des bâtiments distincts : le *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* (existant depuis 1749), l'*Allgemeines Verwaltungsarchiv* (1820), le *Finanz- und Hofkammerarchiv* (1820), le *Kriegsarchiv* (1801), le *Verkehrsarchiv* (1897).

Le dépôt central des archives de Turquie porte la dénomination d'*Archives de la Présidence du Conseil*.

L'organisation archivistique de l'Espagne se caractérise par une juxtaposition de dépôts, conditionnée à la fois par les anciens royaumes antérieurs à l'unification territoriale et d'autres facteurs historiques ou administratifs. Dans ce pays, et de même en Italie et Yougoslavie, la coordination entre les différents dépôts d'archives est assumée par un conseil supérieur d'archives, dont nous reparlerons plus loin.

En Grande-Bretagne, outre le *Public Record Office*, qui se borne à conserver les archives des départements ministériels, des cours de justice et des Services de la Maison Royale, il existe des *County Record Offices*, indépendants du premier. L'Angleterre et le Pays de Galles

comptent 38 de ces dépôts régionaux. D'autre part, l'Ecosse, unie à l'Angleterre, en 1707, possède ses propres archives à Edimbourg.

La République démocratique allemande et la République fédérale allemande ont adapté leur organisation archivistique à la configuration géographique et politique de 1945. Dans la première fonctionne une *Staatliche Archivverwaltung* au sein du Ministère de l'Intérieur dont dépendent autant la *Deutsches Zentralarchiv* que les dépôts régionaux (*Landesarchive*, *Kreisarchive* et archives spéciales). Dans l'autre Etat, chaque *Land* possède ses propres dépôts d'archives, seule la centralisation des Archives bavaroises a été maintenue. Le *Bundesarchiv*, fonctionnant depuis 1952, est destiné à recevoir les archives des institutions fédérales.

Vu l'exiguïté de son territoire, le Grand-Duché de Luxembourg ne possède qu'un dépôt d'archives unique, situé à Luxembourg même.

2. Autres dépôts d'archives à l'échelon national

Dans la plupart des pays, il existe, à côté des dépôts appelés communément Archives de l'Etat, d'autres dépôts d'archives à l'échelon national, jouissant d'une administration autonome. Leur existence est sanctionnée généralement à la fois par une longue tradition et par la nature particulière de leur documentation. Ce sont ordinairement les Archives du Ministère des Affaires étrangères, de la Défense nationale (ou de la Guerre). Il en est ainsi pour ce qui concerne le premier département — celui des Affaires étrangères — en Belgique, Norvège, Pologne et Yougoslavie. Aussi en Belgique, en ce qui regarde la Défense nationale et le Ministère du Congo et du Ruanda-Urundi. En Italie, cette autonomie s'étend aux Archives du Ministère de l'Intérieur. Quantité de pays possèdent des « Archives militaires » distinctes.

En France, le décret du 21 juillet 1936 a confirmé l'autonomie de plusieurs dépôts, dont la plupart sont d'ailleurs antérieurs à l'existence des Archives nationales. Ce sont les Archives de la Marine (1662), de la Guerre (1668), des Affaires étrangères (1712), celle du Ministère de l'Air, du Conseil d'Etat, de l'Administration des Monnaies et Médailles, de la Caisse de Dépôts et de Consignations.

La notion d'archives autonomes s'applique également à celles d'institutions les plus variées. Mentionnons en Israël *The Central Zionist Archives*, en Rhodésie les Archives de l'Assemblée fédérale, celles des *Registers of Comptants, Patents and Trade Marks*, de la *Commission of Taxes*, en Rhodésie du Sud celles de l'Assemblée, du *Deeds Office*, en Rhodésie du Nord les Archives du Conseil législatif, des *Deeds Registry*, et en Nyassaland le *Lands Registry*.

Chacun des ministères du Royaume de Grèce et de la République turque garde en permanence ses propres archives. La Hongrie a constitué les Archives économiques centrales des entreprises nationalisées.

II. — DIRECTION DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

1. Dépendance administrative

Les Archives de l'Etat relèvent généralement du ministère ayant dans ses attributions l'enseignement ou l'éducation nationale, ou les affaires culturelles. Toutefois, en Autriche, en Israël et en Turquie, elles relèvent de la Présidence du Conseil, et en Rhodésie-Nyassaland du Ministère de l'Intérieur (*Ministry of Home Affairs*). Le *Public Record Office* à Londres est placé sous l'autorité supérieure du Lord Chancelier.

Dans les pays fédératifs, Yougoslavie, Suisse, Etats-Unis, exception faite pour les *National Archives* à Washington, les Archives de l'Etat ressortent des Etats distinctifs. Aux Etats-Unis, elles sont parfois intégrées dans les bibliothèques. C'est le cas aussi en Australie.

2. Autorités supérieures des Archives de l'Etat

Comme nous l'avons déjà souligné antérieurement, mis à part les Etats fédératifs et d'autres exceptions, la structure la plus fréquente des Archives de l'Etat comporte un dépôt central et des dépôts régionaux annexes. L'ensemble bénéficie d'une direction commune exercée par un *directeur général*, *archiviste général* ou *directeur* qui est à la fois responsable de

la gestion administrative, financière et scientifique. C'est le cas en Bavière, Belgique, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède.

MM. les directeurs généraux de la République française et de la République populaire de Pologne ont le mieux défini leurs attributions. Elles correspondent d'ailleurs, à peu de chose près, à celles de leurs collègues des pays précités.

Les pouvoirs du directeur général des Archives de France se déterminent comme suit : proposition au ministère des textes généraux concernant l'administration des Archives de France : statuts, organisation des services, toutes les mesures individuelles intéressant le personnel. Il prépare le budget des Archives et donne aux conservateurs les directives techniques et administratives nécessaires.

La compétence de son confrère polonais s'étend aux matières ci-après énoncées :

- 1) administratives : organisation et gestion des réseaux d'Archives, surveillance des archives administratives, participation à la rédaction des clauses archivistiques ;
- 2) financières : propositions budgétaires et leur partage entre les dépôts, surveillance de l'administration financière des Archives ;
- 3) scientifiques : direction des travaux scientifiques et de recherche menés pour les Archives, planification et contrôle de ceux menés par les Archives.

Au contraire, dans les pays à organisation archivistique dispersée, les fonctions du directeur des Archives centrales sont limitées à l'administration de son propre dépôt, par exemple en Autriche, Grande-Bretagne, Italie, Turquie, Yougoslavie. Il en est de même du directeur du *Bundesarchiv* dans la République fédérale allemande.

Ordinairement, le chef des Archives de l'Etat d'un pays jouit du rang hiérarchique de directeur général. Cependant, le directeur général des Archives de France est classé hors échelle dans la hiérarchie des fonctionnaires, tandis que en Grèce, aux Pays-Bas et en Norvège le fonctionnaire dirigeant est revêtu du rang de directeur. Il est secondé dans l'accomplissement de sa mission par un *staff* ou personnel de direction. Le directeur général des Archives de la République populaire de Pologne dispose d'un personnel immédiat de 31 fonctionnaires, dont un directeur-adjoint, les chefs respectifs du Bureau des études, de la Section juridique et d'organisation, de la Section du personnel, de la Section de comptabilité, un inspecteur et des fonctionnaires divers.

Le directeur général des Archives de France compte parmi son personnel de direction une vingtaine d'agents de diverses catégories, outre deux inspecteurs généraux. En Suède, la 2^e division, forte d'un conseiller et deux conservateurs, dont l'un s'occupe des archives départementales et l'autre des archives en formation, de deux archivistes et d'un adjoint d'archives, concourt à l'administration générale des Archives.

L'archiviste général du Royaume de Belgique est aidé par deux conservateurs, chargés plus particulièrement de missions spéciales inhérentes à l'application de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, par un administrateur-secrétaire, une sténodactylographe-secrétaire, un comptable, un rédacteur et deux commis.

Les Archives de l'Etat italiennes sont administrées par l'*Ufficio Centrale degli Archivi di Stato*, incorporé au *Ministero dell'Interno*. Cet organisme comprend, à côté de l'Inspection générale, les sections suivantes : affaires générales et personnel, technique des archives, prospection archivistique, le service microphotographique et de restauration, la section de comptabilité.

Dans plusieurs pays un Conseil ou Commission assume la coordination entre les Archives de l'Etat. Il en est ainsi en Israël, depuis 1956, de même en Grèce, où le Conseil se compose de deux professeurs de la Faculté des Lettres, deux de la Faculté de Droit, du chef du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, du directeur administratif au ministère de l'Education et du directeur des Archives de l'Etat. En Hongrie, le Conseil des Archives, créé en 1959, comprend vingt membres, professeurs d'université, membres de l'Académie des Sciences, des économistes, des archivistes. La loi espagnole du 25 août 1939 a établi à côté de la *Dirección General de Archivos y Museos*, en guise d'un organisme consultatif, une *Junta*

Técnica de Archivos, Bibliothecas y Museos et la *Inspección de Archivos y del Patronato Nacional de Archivos Historicos*. Une institution similaire, le *Consiglio Superiore degli Archivi di Stato*, fonctionne en Italie. Nous croyons savoir qu'il existe également un Conseil supérieur des Archives en Pologne, bien que le rapport reçu de ce pays n'en fasse pas mention. Il serait souhaitable de pouvoir préciser la compétence de ces conseils.

3. Moyens pécuniaires des Archives de l'Etat

Si au type centralisateur correspond la notion de budget commun, dont la répartition incombe à l'autorité dirigeante, en Finlande, Norvège et Suède cependant chaque dépôt d'archives jouit d'un budget individuel.

Les ressources pécuniaires sont dispensées par le ministère compétent. Toutefois, si en France la totalité du budget des Archives nationales est imputée à charge de l'Etat, par rapport aux Archives départementales le Ministère de l'Education nationale ne couvre que les 40 % de la rémunération du personnel scientifique et 30 % des travaux de construction et d'aménagement, le surplus provient de l'administration des départements respectifs.

Il serait certes fastidieux de reprendre ici les chiffres budgétaires consignés dans les différents rapports. L'impression d'ensemble qui s'en dégage indique que, d'une manière générale, les budgets des Archives des différents pays sont depuis 1945 plus élevés. Il ne faut pas y voir uniquement une répercussion des fluctuations monétaires, mais une augmentation réelle de ressources témoignant d'une plus grande sollicitude de la part des gouvernements à l'égard des Archives et par là même envers le développement des sciences historiques, économiques et sociales.

Les ressources des Archives de l'Etat polonaises ont sauté de 11 millions de zlotys à près de 24 millions de 1950 à 1959. Les crédits affectés aux Archives de l'Etat à Düsseldorf à l'achat d'archives, l'impression d'inventaires et autres publications s'élevaient à 3 000 marks en 1950 et à 11 000 marks en 1959. Au Danemark, les sommes prévues pour le même objet comportaient successivement 5 000 couronnes en 1939-40, 16 000 en 1946-47, 8 000 en 1950-51 et 22 360 en 1959 (y compris 1 000 couronnes pour microfilmage d'archives). Les Archives de la Présidence du Conseil à Istanbul bénéficiaient respectivement pour leurs achats divers de 350 livres turques (1939), 1 500 (1946), 4 650 (1950), 11 400 (1959). Les Archives de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg disposaient d'un budget global de 8 200 F (1933), 200 000 (1940), 350 000 (1950), 200 000 (1959).

Dans la République populaire fédérative de Yougoslavie les statistiques des dépenses fournies par 50 centres d'archives indiquent les dépenses suivantes :

- appareils scientifiques : 1939 = 300 dinars, 1946 = 11 000, 1950 = 40 713, 1959 = 10 802 112 ;
- achat de livres : 1939 = 12 327, 1946 = 33 450, 1950 = 1 225 050, 1959 = 7 708 398 ;
- impression d'inventaires et autres publications : 1939 = 9 290, 1959 = 37 807 200.

Les Archives de France ont disposé, en 1959, d'un budget total de 14 400 000 nouveaux francs, y compris la rémunération du personnel scientifique.

Les Archives générales du Royaume à Stockholm reçurent en 1959 pour les frais généraux 80 700 couronnes, dont 15 000 pour l'équipement en rayonnages et 4 000 pour mobilier ; les crédits antérieurs pour frais généraux étaient : 1939 = 28 700, 1946 = 31 000, 1950 = 38 700.

Les Archives générales du Royaume de Belgique, les huit dépôts de province inclus, disposaient de 628 000 F de ressources d'entretien et de 128 000 F de frais d'équipement en 1955, ces sommes ont été portées à 2 000 000 et à 3 000 000 en 1960.

Le budget global des Archives de l'Etat en Italie comporta successivement 215 730 lires (1939), 2 070 000 (1946), 10 800 000 (1950), 105 400 000 (1959).

Le budget des *National Archives* à Washington est conçu selon d'autres principes que celui des Archives des pays d'Europe. Les frais d'équipement, par exemple, sont compris dans l'adjudication générale des constructions. Citons cependant quelques chiffres :

- achat de livres et de documents : 1939 = 800 \$, 1946 = 800, 1950 = 1 000 ;
- appareillage photographique et scientifique : 1939 = 350 \$, 1950 = 2 000 ;
- impression de publications : 1939 = 13 000 \$, 1946 = 2 900, 1950 = 12 700.

III. — LE PERSONNEL DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

1. Catégories et effectifs du personnel

Le personnel des Archives de l'Etat comporte ordinairement les catégories suivantes : scientifique, administratif, technique et de manutention.

Nous renonçons à insérer dans ce rapport un tableau d'ensemble du personnel de chacun des vingt-cinq pays ayant participé à la présente enquête. Il vaut cependant d'être souligné qu'en général les dépôts régionaux d'Allemagne, tant ceux de l'Ouest que de l'Est, comptent le plus de personnel de toutes catégories proportionnellement au kilométrage des archives conservées. Les Archives polonaises et celles de France bénéficient de même d'un personnel très étoffé. Dans ce dernier pays, elles disposent, pour la gestion de 900 km d'archives, de 500 collaborateurs, dont 190 conservateurs, 25 documentalistes-archivistes, 104 sous-archivistes et adjoints d'archives. Les *National Archives* à Washington alignent également des effectifs impressionnants, compte tenu de leurs 274 km d'archives et du caractère central du dépôt. Leur personnel total, en effet, comporte 176 *professional employees* (archivists, historians, librarians and editors), 71 *subprofessional employees* (archives assistants, library assistants, exhibit hall aids), 53 techniciens, 46 sténographes, dactylographes, commis, 2 messagers, 20 ouvriers.

A titre comparatif, les Archives de l'Etat en Belgique, réunissant environ 80 km de fonds, comptent 45 agents scientifiques, 6 agents administratifs, 20 agents de manutention et 5 techniciens. Les effectifs sont tout aussi faibles au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède.

Les titres du personnel scientifique varient d'après les pays, le fait a peu d'importance. Il est plus intéressant de noter que, dans maints pays, les archivistes sont doublés d'auxiliaires capables de concourir aux travaux de classement. En France, il y a deux catégories d'agents de l'espèce : les documentalistes-archivistes d'une part, chargés de la gestion des archives administratives modernes dans le dépôt où fonctionne un centre de documentation, les sous-archivistes et adjoints d'archives d'autre part. L'on retrouve des cadres similaires, mais à effectifs plus réduits, en Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, aux Pays-Bas, en Hongrie, de même que dans les deux Républiques allemandes. Dans la République démocratique allemande, les *staatlich geprüfte Archivare*, au nombre de 74, peuvent par les cours à domicile de la *Hochschule Fernstudium für Geschichte*, comportant un cycle d'études de cinq ans, accéder au cadre scientifique.

Nous éclipsions la question délicate des traitements annuels très variables de pays à pays. Les procès-verbaux de la « Table ronde » de Zagreb en ont d'ailleurs donné un aperçu.

Quant au standing du personnel scientifique, en Pologne, les agents d'activité essentielle (conservateurs et gérants de sections) jouissent de la même situation pécuniaire que les professeurs extraordinaires des universités. Il en est de même du conseiller scientifique en Yougoslavie et du directeur des Archives nationales au Danemark. Dans ce pays, les *seniors archivists* et les trois directeurs des dépôts de province sont assimilés aux lecteurs d'université. Bien des pays pourraient y prendre exemple ! Le *Keeper du Public Record Office* à Londres bénéficie du rang hiérarchique de sous-secrétaire d'Etat.

2. Attributions du personnel scientifique

Les réponses à cette question sont fort incomplètes. Les attributions du directeur général des Archives de France ont déjà été déterminées antérieurement. Les conservateurs en chef des Archives départementales françaises veillent à la coordination des questions intéressant les services départementaux d'archives dans le cadre de la région placée sous leur contrôle. En Grande-Bretagne, le *Keeper* assume la direction générale du *Record Service and Publication Division of the Department*, c'est-à-dire qu'il supervise la conservation, l'accessibilité et le classement des documents. Le *Deputy Keeper* est chargé de l'administration des *local repositories*. Les *Records Administration Officers* veillent à la coordination entre les sections et au versement des archives des ministères et des tribunaux. Les *Principal Assistant Keepers* dirigent les sections,

tandis que les *Assistant Keepers* classent les archives anciennes ; le classement des archives modernes, au contraire, est réservé à certains des *Members of the Executive and Clerical Grades*.

En Suède, à part le directeur général qui commande l'ensemble des Archives de l'Etat du Royaume, ses deux adjoints ou conseillers dirigent leur division respective. Le premier s'occupe des questions scientifiques, le second de l'administration y compris celle des dépôts de province. Des huit conservateurs, cinq sont chefs de section, les deux autres s'occupent des archives provinciales et des archives en formation. La section d'héraldique, dirigée par un conservateur, dépend directement du Comité héraldique placé sous la présidence du directeur général. Des deux archivistes de première classe, l'un s'occupe du service d'expédition et de la salle de lecture, l'autre dirige la section du Moyen Age. Les archivistes classent les fonds, tandis que les archivistes-adjoints, qui ressortent du cadre auxiliaire, effectuent des classements primordiaux et d'autres besognes routinières.

3. Recrutement du personnel

A) *Préparation générale des archivistes.* — Bien des pays envient sans doute à la France la célébrité de son Ecole des Chartes, qui veille avec son expérience acquise depuis près d'un siècle et demi à la formation des archivistes. Les études, d'une durée de trois ans, couronnées par la soutenance d'une thèse, confèrent le titre d'archiviste-paléographe requis pour entrer dans le corps des conservateurs d'archives.

La Faculté d'Histoire de l'Université Nicolas-Copernic à Torun, en Pologne, possède une section archivistique, décernant la licence après cinq années d'étude. Les matières enseignées sont la science et la technique des archives, l'étude des sources, les sciences auxiliaires de l'histoire, les institutions.

Des négociations sont en cours à l'Université Hébraïque de Jérusalem pour l'adjonction de cours d'archivistique accessibles aux gradués dont la durée serait de deux ans.

Aux Archives générales du Royaume à La Haye est annexée une Ecole d'Archives. Les cours y durent un an pour les archivistes non-scientifiques, quatorze mois pour les scientifiques. La matière enseignée s'étend à l'archivéconomie, paléographie, diplomatique, chronologie, institutions civiles, laïques et religieuses, latin médiéval, héraldique.

Les archivistes autrichiens reçoivent leur formation dans l'*Institut für Österreichische Geschichtsforschung* dépendant de l'Université de Vienne. L'Allemagne occidentale a l'*Archivschule* à Marburg, dont les cours embrassent, outre les matières usuelles, le droit civil, administratif et canon, et celle de Munich dont le programme est sensiblement parallèle. En Allemagne orientale, le personnel suit les cours de l'*Institut für Archivwissenschaft* à Potsdam, l'ensemble des leçons comporte 1 000 heures par année, l'enseignement de l'histoire contemporaine y compris les événements des dernières années est spécialement poussé.

L'*American University* de Washington prévoit à son programme des cours spéciaux d'archivistique pour gradués et sous-gradués.

B) *Modalités de recrutement.* — Un diplôme universitaire est généralement requis du personnel scientifique des Archives de l'Etat. Jusqu'avant la dernière guerre mondiale la licence en histoire *primait*, actuellement certains pays font également appel à des licenciés en sciences politiques, sociales ou financières, en langues, en droit, voire même en théologie. Un examen d'entrée est en plus requis en Belgique, Finlande, Grèce, Autriche ; dans d'autres pays notamment en Pologne, Grand-Duché de Luxembourg, France, Hollande, le recrutement se fait par sélection. Le stage est plus généralisé, sa durée varie entre un et trois ans.

Quant au cadre des archivistes auxiliaires, les exigences se limitent à un diplôme de fin d'études moyennes supérieures ou au baccalauréat, dans le pays où ce titre existe.

Des cours professionnels complémentaires, la plupart suivis d'un examen final, sont donnés aux débutants, en France au Stage technique créé aux Archives nationales, aussi en Autriche, Espagne, Italie, Pologne, Yougoslavie, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, et dans les deux républiques allemandes. En Belgique, les archivistes stagiaires suivent 60 heures de cours d'archivéconomie théorique et pratique.

La Yougoslavie est sur le point de réaliser une réforme intéressante : les cours complémentaires à l'adresse des archivistes scientifiques seraient remplacés par un stage de deux ans, dans le cadre de la chaire d'histoire de la Faculté des Lettres, en plus des branches enseignées à présent, les diplômés désireux de faire carrière aux archives recevraient des leçons de méthodologie historique, de bibliographie, de bibliothéconomie, de conservation et restauration d'archives, et de langues.

L'avancement est dans quelques pays soumis à des exigences spéciales. En Finlande, l'accession au grade de conservateur se fait moyennant examen archivistique, de plus le doctorat ès-lettres est requis des conseillers et chefs de section. Toutes les promotions y sont d'ailleurs soumises à des concours.

A Vienne, le personnel du *Rechtskundige Verwaltungsdienst* des archives doivent avoir fait le doctorat en droit. En Espagne, les archivistes du rang supérieur (*facultativos*) sont nommés parmi les licenciés ou docteurs en philosophie et lettres. Dans les Archives d'Italie, la carrière de directeur présuppose la possession du grade de docteur en droit, sciences politiques, philosophie et lettres ou celui de *magistero*. Le passage de directeur de 2^e classe à celui de 1^{re} classe, de secrétaire et d'auxiliaire à 1^{er} auxiliaire y est conditionné par un examen. Aux Etats-Unis, la sélection constitue le principe de toute promotion.

En Belgique, la nomination au rang de conservateur adjoint est soumise, depuis l'année 1952, aux conditions suivantes : avoir 10 ans de service, être docteur en philosophie et lettres groupe histoire et compter à son actif des publications scientifiques. Au Danemark, l'obtention du doctorat en philosophie et lettres est encouragée auprès des archivistes.

C) *Heures de prestations et travaux scientifiques personnels.* — Dans la majeure partie des pays, les heures de service oscillent entre 45 et 48 heures par semaine pour toutes les catégories de personnel. Elles sont réduites à 39 heures aux Pays-Bas, à 42 en Suède, à 36 en Espagne et à 31 heures en Belgique pour le personnel scientifique. En Grande-Bretagne, elles sont de 42 heures, réparties sur 5 jours, pour les scientifiques et de 46 pour les assistants. Nos confrères de Rhodésie-Nyasaland travaillent hebdomadairement 37 heures à Lusako et Zamba, mais 40 à Salisbury.

Presque partout apparaît le souhait que l'archiviste soit doublé d'un historien. Toutefois, la nécessité n'en est pas unilatéralement exprimée avec une conviction égale. Les archivistes polonais sont la plupart historiens, juristes ou économistes ; il en sera nécessairement de même dans les autres pays où ces spécialistes sont admis dans les cadres des Archives de l'Etat. Au *Public Record Office* et aussi en Norvège, la qualité d'historien n'est pas requise. Les rapporteurs français et yougoslaves soulignent que les archivistes sont historiens par formation. Quant au confrère australien, il considère la chose comme une « *vexed question* » mais reconnaît que l'archiviste doit posséder des connaissances de la méthode de l'histoire sans être un praticien.

La faculté de consacrer une partie de leurs prestations à des travaux personnels n'est pas unanimement admise. Les archivistes israéliens sont privés de cette faculté. Aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse, la pénurie de personnel y fait obstacle. Ailleurs, les archivistes disposent en moyenne, de deux heures par jour pour se consacrer à des recherches. Aux Archives nationales à Paris, l'horaire a été réduit à 5 heures par jour, afin d'encourager la recherche historique.

Le prêt de livres est généralement toléré en faveur du personnel, moins celui de documents d'archives. La participation des archivistes au mouvement scientifique se manifeste avec vigueur, quelques rares pays font exception. Les archivistes français concourent dans la mesure de 40 % aux travaux historiques paraissant en France. Cette proportion semble être la norme dans nombre d'autres pays. En dehors des facilités déjà mentionnées, nos confrères polonais jouissent de la possibilité d'obtenir des bourses d'études pour des recherches à l'étranger. Les Belges et également les Yougoslaves bénéficient éventuellement de congés avec traitement plein. Les Suédois, en outre des subventions éventuelles, gardent en cas de voyage d'étude à l'étranger, les deux tiers de leur rémunération.

Quantité d'archivistes de toutes nationalités sont chargés d'un enseignement universitaire, de préférence les sciences auxiliaires de l'histoire. C'est notamment le cas de beaucoup d'archivistes français exerçant leurs fonctions dans les villes universitaires.

IV. — LES DOCUMENTS CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

1. La législation archivistique

Nous avons renoncé à faire l'historique des Archives de l'Etat : elle est trop bien connue. Les cours des souverains, et par conséquent les archives, cessèrent d'être itinérantes à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle. Par le fait même, les institutions administratives et judiciaires acquièrent des sièges fixes, où elles accumulèrent leurs archives. La création, aux XV^e-XVI^e siècles, des grandes administrations d'Etat amplifia les archives. La centralisation des archives dans des dépôts *ad hoc* commença exceptionnellement aux XVII^e-XVIII^e siècles pour se généraliser avec la Révolution française et se poursuivit pendant la première moitié du XIX^e siècle.

La centralisation des archives fut précoce en Suède et en Hongrie. Des prescriptions de l'année 1664, d'ailleurs encore actuellement en vigueur dans ce premier pays, ordonnaient aux ministres et autres mandataires de la Couronne de verser leurs papiers aux Archives nationales. Une ordonnance ultérieure, de 1695, défendait aux autorités de l'Etat de disperser leurs archives. D'autre part, une loi hongroise de l'année 1723 édictait le versement obligatoire des actes administratifs de l'Etat. Ce règlement toutefois ne devint d'application qu'en 1756, avec la création de l'*Archivum Regni*.

En France, l'Assemblée Nationale ordonna, le 7 août 1790, la fusion administrative des dépôts de papiers de l'Ancien Régime et les confia, le 12 brumaire an II, à la garde de l'archiviste de cette assemblée, nommé dès le 4 août 1789 et qui ne tarda pas à devenir « l'Archiviste de la République ». Ce fut l'origine des Archives nationales. Les documents des anciens établissements commencèrent à y affluer sous l'Empire. Leur concentration s'acheva en 1847.

Aux Pays-Bas, l'organisation et l'accessibilité des archives aux recherches historiques datent de la Révolution batave (1795). Un décret du 8 mars 1814 prescrivit le transfert, aux Archives de l'Etat, des fonds des administrations centrales antérieures à 1794. Des instructions successives reculèrent ce *terminus ad quem* jusque 1813 en 1856, et jusque 1830 en 1904. Les dépôts d'archives belges remontent aux bureaux de triage créés par les autorités françaises en 1794 à Bruxelles, Bruges, Gand et plus tard à Mons. En Grande-Bretagne, l'*Act* de 1838 ordonna le transfert des actes des anciennes cours de justice et institutions administratives au *State Paper Office*, dénomination primitive du *Public Record Office*. Cette décision fut renforcée par un *Order in Council* daté de 1852.

L'article 14 du décret luxembourgeois du 8 février 1878 stipulait le versement aux Archives de l'Etat des dossiers des affaires terminées. Toutefois, les actes signés par le souverain ou son représentant y seraient déposés directement. Les Archives de l'Etat à Stockholm étaient, dès la fondation en 1618, le dépôt central des papiers du gouvernement. Elles furent réorganisées en 1837. Un arrêté du roi d'Espagne créa, le 18 juillet 1858, les *Archivos General central del Alcala de Henares*, destinés à servir de dépôt central des archives administratives périmées.

2. Dispositions récentes

La loi hollandaise du 17 juin 1918 occupe la première place dans la suite chronologique des prescriptions légales relatives aux archives, réglant la conservation et la cassation des archives de l'Etat, provinciales, communales et celles des polders. Les autres pays ont suivi cet exemple bien tardivement, le plus souvent qu'après la deuxième Guerre mondiale.

Une des tâches essentielles du directeur général des Archives de France est de veiller à l'application du décret du 21 juillet 1936, obligeant les ministères et administrations dépendantes à verser leurs papiers aux Archives nationales et à ne pas les détruire sans visa.

En Finlande, où déjà en 1882 un règlement prévoyait le dépôt aux Archives nationales des dossiers administratifs et judiciaires et des établissements publics, une loi datée de 1939

a confirmé le rôle des Archives nationales en qualité de centre de tous les documents publics.

L'Italie créa, en vertu de la loi fondamentale du 22 décembre 1939, neuf superintendances archivistiques (à Gênes, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Rome, Naples, Palerme), dans le but d'établir un contrôle sur les archives privées. Quant aux archives officielles, un arrêté royal en date du 31 août 1933 prescrivait annuellement le versement aux Archives de l'Etat des dossiers judiciaires et administratifs remontant à plus de cinq ans et reportait ce délai à 10 ans pour les registres aux sentences judiciaires. La loi du 17 mai 1952 étendit cette obligation aux archives de notaires ayant plus de dix ans.

Dès 1939, la République polonaise ordonnait le dépôt en faveur des Archives de l'Etat des dossiers administratifs et judiciaires. Après la guerre, un décret fondamental de l'année 1951 régla le problème des versements, la surveillance des Archives de l'Etat sur les archives en formation y compris le contrôle de leur triage. Ces prescriptions s'étendent également aux archives d'entreprises.

Les Archives générales du Royaume de Suède disposent d'une nombreuse série de règlements assurant son action. Le plus récent en date, à la fois le plus important, est le décret du 14 juin 1946. Il règle l'élimination des documents, la conservation des archives provenant de services publics et de commissions supprimés. Les diverses administrations et institutions conservent, en principe, elles-mêmes leurs archives, mais peuvent les verser aux Archives de l'Etat.

La matière est réglée aux Etats-Unis par le *Records Disposal Act* de 1943 et par le *Federal Record Act* de 1950. Le premier exigeait des administrations fédérales de faire parvenir à l'*Archivist* des listes de leurs archives afin d'en faire fixer le délai de conservation par le Parlement. Le *Federal Record Act* ordonne le versement aux *National Archives* des documents de plus de cinquante ans de date appartenant aux administrations fédérales, avec faculté pour celles-ci de verser des archives plus récentes dont la conservation permanente s'impose. Les *National Archives* sont, en plus, autorisées à accepter en dépôt les papiers du président en titre et des anciens présidents des Etats-Unis, de même que des papiers privés.

Le décret espagnol du 24 juillet 1947 a déclaré d'intérêt national les archives civiles constituées par les administrations centrales, provinciales et locales, ainsi que par les ambassades espagnoles à l'étranger, en plus des protocoles de notaires, des archives de tribunaux, des chambres de commerce ayant cent ans de date, et en a ordonné le transfert aux Archives de l'Etat. Le ministre de l'Education nationale peut également autoriser le versement aux Archives de l'Etat des documents d'organismes corporatifs et privés sollicitant cette mesure.

Le Parlement belge a voté, le 24 juin 1955, une loi relative aux archives. Son contenu peut être résumé comme suit : les administrations publiques, les tribunaux de l'ordre judiciaire et le Conseil d'Etat doivent verser aux Archives de l'Etat leurs archives datant de plus de cent ans ; les communes, les établissements publics et les particuliers peuvent verser leurs archives, avec obligation pour les premières en cas de négligence dans la conservation ; les assujettis à la loi sont également autorisés à déposer des documents périmés plus récents. La destruction d'archives par les assujettis, y compris les communes et les établissements publics, est soumise à l'autorisation préalable de l'archiviste général du Royaume. Celui-ci exerce un droit de surveillance sur l'ensemble des archives visées par la loi.

Le versement des archives périmées des administrations fédérales au *Bundesarchiv*, à Coblenz, a été réglé par une ordonnance de 1958. Un décret de la République démocratique allemande prescrit le versement périodique obligatoire, au profit du *Deutsches Zentralarchiv*, des archives des administrations et des entreprises économiques. En Bavière, une série déjà longue de prescriptions règle le transfert des archives.

Le Parlement anglais a voté en 1958 une loi archivistique dont il serait intéressant de connaître la substance.

Un acte de 1958 accorde aux Archives de Rhodésie-Nyasaland juridiction sur toutes les archives publiques, règle les conditions de leur transfert dans ces dépôts et en soumet la supervision au *Federal Records Committee*.

En Hongrie, une loi de l'année 1950 consacre le principe du versement obligatoire des

documents à conservation permanente et le contrôle de l'Etat sur les archives privées. La dernière ordonnance d'application, celle de 1958, précise que les organismes de l'Etat conservent leurs archives sur place pendant dix ans. A l'écoulement de ce délai il est procédé, sous le contrôle des archivistes, au triage des documents, dans le but de supprimer les pièces sans valeur et de transférer les documents historiques aux Archives compétentes.

La loi israélienne, votée en 1955, offre ceci de particulier qu'elle étend les versements légaux, en plus aux administrations de l'Etat et locales, de même qu'aux tribunaux, également aux archives du Parlement.

Particulièrement fouillée est la législation en vigueur en Yougoslavie. Le Comité national de Libération décréta le 20 février 1945 des mesures concernant la protection et la conservation des monuments historiques et culturels. Les archives gouvernementales anciennes et celles des institutions autonomes furent placées ainsi sous la protection de l'Etat et confiées au contrôle des organismes compétents, c'est-à-dire aux Archives de l'Etat. L'exportation de documents par des particuliers est interdite et sanctionnée comme délit contre la propriété de l'Etat. Un deuxième décret, celui du 12 mars 1948, a ordonné l'assurance obligatoire des matériaux d'archives, leur enregistrement, le recensement des papiers des administrations, des tribunaux, des organismes autonomes, des associations particulières, des communautés, de l'enseignement, des coopératives, des banques, des entreprises commerciales et industrielles, des familles nobles et des hommes d'Etat. La loi relative aux archives du 23 janvier 1950 confirme ces principes. Elle autorise les Archives de l'Etat à saisir les documents auxquels les propriétaires n'assument pas une protection adéquate et à dédommager matériellement ceux-ci. Les archives des associations, des institutions ecclésiastiques sont aliénables, mais l'Etat exerce un droit de préemption sur elles. En application de cette loi, des mesures furent édictées, en 1952, relatives à la conservation, la cassation et le transfert des documents aux Archives de l'Etat.

3. Métrage des archives

Le tableau ci-joint donne le nombre de kilomètres de documents conservés dans les Archives de l'Etat des différents pays :

Pays	Total	Dépôt central	Dépôts régionaux	Remarques
Autriche (Vienne) . . .	75			Concerne les 5 dépôts de Vienne.
Rép. dém. d'Allemagne	200	48	152	
Australie	45			
Bavière	149			20 de conservation permanente en 1937.
Belgique	80	30	50	
Espagne	151	20	131	
Etats-Unis		274		Public Record Office, Londres. Edimbourg.
France		220	680	
Finlande	55	24	31	
Grande-Bretagne		85		
Ecosse		16		
Israël	3	3		
Italie	624	21	603	
Hongrie	121	26	95	
Luxembourg	12	12		
Norvège		17		Archives militaires : 30.
Pays-Bas	67	37	30	
Pologne	120			
Suède	137	45	62	
Turquie		2 254,36 m ³		
Zürich		4 134 m		

Les chiffres suivants concernent les dépôts régionaux : ils sont également exprimés en kilomètres :

1) République fédérale allemande :

- Nordrhein-Westfalen : Düsseldorf 18, Münster 9, Detmold 4 ;
- Bavière : Nuremberg 17,2, Bamberg 6,5, Cobourg 3, Arnberg 16, Landshut 20, Neuburg 6, Wurzburg 19 ;
- Hessen : Wiesbaden 20, Marburg 25, Darmstadt 6 ;
- Niedersachsen : Hanovre 17,2, Aurich 2,2, Bückeburg 1,3, Göttingen 2,2, Oldenburg 4,5, Osnabrück 4,8, Stade 3,4, Wolfenbüttel 8,3 ;
- Rheinland-Pfalz : Coblenz 10,9, Spire 4,3 ;

2) Espagne : Simancas 12, Valence 3,6, Majorque 8,85, Galicie 3,8, Valladolid 9,15, Granada 5,12.

Archivo General de Indias 6,5, *Archivos de la Administración Central* 28,419, *de Justicia* 10, *Delegaciones provinciales de Hacienda* 32,25, *Archivos provinciales* y compris celles des protocoles à Madrid 24,608 ;

3) Finlande (dépôts non dénommés) : 7 + 4 + 9 + 6 + 5 ;

4) Hongrie : Budapest rég. 10,2, Debrecen 4,2, Eger 1,9, Esztergom 1,8, Győr 5,2, Gyula 1,9, Kaposvár 4,4, Kecskemét 4,4, Miskolc 2,6, Nyiregyháza 1,6, Pécs 10, Sopron 4, Szeged 5, Székesfehérvár 4,1, Szolnok 2,5, Szombathely 6,2, Veszprém 1,1, Zalaegerszeg 2,2 ;

5) Italie : Rome 36, Florence 56,8, Naples 63,5 ;

6) République populaire de Pologne : Białystok 10,8, Bydgoszcz 9, Gdańsk 5, Katowice 8,1, Kielce 6,2, Kraków 6,3, Lublin 4,8, Łódź 12,3, Olsztyn 5, Opole 30, Poznań 10,6, Rzeszów 2,6, Szczecin 6,4, Warszawa 8,4, Wrocław 16, Zielona Góra 2,7 ;

7) Suède : Uppsala 7,2, Vadstena 7,5, Lund 8, Göteborg 9,5, Härnösand 4,1, Östersund 1, Visby 1,6. — Archives des Villes de : Stockholm 19, Malmö 2, Västerås 2. — Archives militaires : 30.

4. Datation des documents

Le document original censé être le plus ancien est conservé en France, il s'agit d'un diplôme de juin 625 donné par Clotaire II à Etrépagny.

D'autre part la documentation la plus récente remonte à deux années à peine.

5. Les séries de documents

Les archives les plus communément représentées dans les dépôts des Archives de l'Etat sont celles des institutions administratives et judiciaires de l'Etat y compris les impôts, hypothèques, enregistrement et domaines, les archives ecclésiastiques pour autant que la sécularisation ait eu lieu, celles de notaires, des métiers et gildes, les papiers de familles, les registres paroissiaux, les cartes et plans.

Les registres paroissiaux font défaut dans les Archives de l'Etat de Bavière et d'Espagne. Ils sont rares dans les dépôts de Basse-Saxe, de Suisse et d'Italie.

Fréquemment les protocoles de notaires demeurent en permanence sous la garde des notaires eux-mêmes. C'est ainsi que les Archives de l'Etat à Detmold, Munster et de Finlande n'en possèdent pas. Les dépôts bavarois et de Basse-Saxe en détiennent de minimes quantités. Le Minutier central est une des plus belles réalisations des Archives nationales de France. Un arrêté du ministre de la Justice belge autorise les notaires à déposer aux Archives de l'Etat leurs minutes datant de plus de cent ans. Il est regrettable que la loi du 24 juin 1955 relative aux archives n'ait pas rendu ces versements obligatoires. Dans la province d'Anvers, la centralisation des minutes a été très poussée, elle l'est moins dans les autres dépôts, bien que tous conservent des séries de minutes importantes.

L'appartenance des archives communales est très variable. Elles ne sont centralisées ni en Suisse, ni en Basse-Saxe, Suède, Hollande, Norvège et en Australie. Les lois de la Convention et du Directoire, rendues applicables en Belgique dès 1794-1796, ont transféré à l'Etat les

archives des anciennes juridictions scabinales. Il en résulte la présence dans les Archives de l'Etat de volumineuses séries de documents de l'espèce, registres aux sentences, dossiers de procès et papiers de tutelles. Quant à la partie purement administrative des archives communales, la loi de 1836 en a confié la garde aux administrations locales.

Toutefois, la loi belge du 24 juin 1955 autorise actuellement les communes à déposer leurs archives aux Archives de l'Etat. Elle en fait une obligation en cas de négligence dans la conservation. Les pertes massives d'archives à la suite de l'incurie des autorités communales incite la direction des Archives de l'Etat belge à renforcer ses efforts en vue de la centralisation des archives encore conservées dans les communes, au grand profit de l'histoire locale, économique et sociale.

En fait d'archives ecclésiastiques, les dépôts bavarois et de Basse-Saxe n'en disposent que pour autant que les couvents aient été sécularisés. Les archives des institutions religieuses polonaises sont restées autonomes ; il n'en est pas toujours de même, croyons-nous, en Hongrie. La loi belge du 24 juin 1955 met cette catégorie d'archives sous la surveillance de l'archiviste général. Les évêques soutiennent d'ailleurs celui-ci dans son action pour en obtenir la garde matérielle.

Les archives littéraires demeurent l'apanage des bibliothèques. Toutefois, les Archives nationales à Paris et les Archives de l'Etat à Zurich en ont accepté. Dans la République démocratique allemande, existe une section d'Archives littéraires, adjointe à l'Académie des Beaux-Arts à Berlin.

La République démocratique allemande et les Républiques populaires de Pologne, de Hongrie et de Yougoslavie, on le sait, sont entrées en possession des archives des entreprises industrielles nationalisées. M. Braibant a créé, en 1949, aux Archives nationales à Paris, une sous-section d'archives économiques, actuellement déjà richement étoffée. Aux Archives générales du Royaume de Belgique furent versés les papiers des entreprises commerciales et industrielles allemandes de Bruxelles d'avant 1918. La loi du 24 juin 1955 autorise les mêmes Archives à recueillir les papiers d'entreprises privées. La *Société générale de Belgique* leur a confié sa très riche et fort importante documentation de 1822 à 1914. Les dépôts d'un nombre restreint de pays conservent les archives de leur Parlement. Ce sont, à part la Hongrie et la Pologne, la République démocratique allemande, où cette série comporte 2 010 m, la République fédérale allemande, les Etats-Unis et la Suède. Les Archives de l'Etat à Stockholm possèdent, en effet, les archives antérieures à 1865, de la représentation nationale et celles des commissions législatives jusqu'en 1900. Chose exceptionnelle, le même dépôt garde également les archives de la Cour, des rois et des familles royales. Aux *National Archives* à Washington, se trouvent les archives du Congrès de 1789 à 1950, en tout 6 600 m de rayonnages. Les archives des présidents, bien que conservées dans des bâtiments autonomes, relèvent elles aussi de l'*Archivist of the United States*.

Un effort couronné de succès a été réalisé dans la plupart des pays pour récolter, sous des conditions variables, les papiers de famille. Les Archives générales du Royaume à Stockholm comptent actuellement plus de 200 fonds de l'espèce. Cette série est également en accroissement constant en Belgique et en France. Les Archives de la Rhodésie-Nyassaland se sont enrichies des papiers d'explorateurs, de missionnaires (Livingstone, Bains), de chasseurs (Sclous), d'hommes d'Etat (Rhodes, Jameson, Coghlan) et de pionniers.

La présence d'archives d'associations politiques et syndicales, des loges franc-maçoniques est exceptionnelle. Seules la France et la République démocratique allemande semblent en avoir. Le *Bundesarchiv* s'est constitué une vaste collection (175 m) d'imprimés, de toute espèce d'origine, intéressant la vie politique, sociale et culturelle de l'Allemagne depuis 1865. Sa collection d'affiches du même genre comporte 5 100 pièces datant de 1888 à 1959, celle de films d'actualités, 2,3 millions de mètres. Les Archives de l'Etat de Bavière disposent d'une série de gravures et d'images s'élevant à 30 000 pièces tirées entre 1861 et 1945. Le même dépôt a commencé l'organisation d'une section d'archives de la parole. On sait que l'*Auditive Section* ou celle des discothèques a pris beaucoup d'ampleur aux Archives à Washington.

6. Les acquisitions

Une erreur de frappe dans le questionnaire, ce dont nous nous excusons, a faussé la question. Il fallait lire : énumérez les acquisitions réalisées depuis 1945, au lieu de 1845. Quelques pays ont néanmoins fourni des indications au sujet de leurs accroissements. Le tableau communiqué par le rapporteur des *National Archives* vaut d'être repris intégralement.

Années	National Archives (cubic feet)	Federal Records Centers (cubic feet)
1941	302 185	
1942	459 932	
1943	537 410	
1944	632 572	
1945	689 195	
1946	732 473	
1947	813 280	
1948	855 925	
1949	894 857	
1950	908 852	45 000
1951	872 417	603 221
1952	793 509	1 025 331
1953	788 700	1 563 803
1954	758 500	2 083 459
1955	749 500	2 472 495
1956	756 000	2 908 498
1957	775 337	3 186 186
1958	783 905	3 390 708
1959	909 421	4 677 387

Les collections des Archives nationales de Finlande se sont successivement accrues de 1 000 m vers 1845, de 6 000 m entre cette date et l'année 1900 et de 14 000 jusque 1935. En Israël, les acquisitions annuelles se chiffrent à environ 6 000 m. Les Archives polonaises occupaient, en 1945-1947, 25 km de rayonnages. Depuis lors, leur contenu a augmenté de 6 500 m pendant la période 1949-1953, 6 720 m en 1954, 5 633 m en 1955, 6 514 m en 1956, 7 765 m en 1957, et 2 419 m en 1958.

Les Archives de l'État à Spire acquièrent, depuis l'année 1945, quelque 40 000 actes. En Rhodésie-Nyassaland l'ensemble des documents conservés atteignait 765 m en 1945, 4 300 m en 1955 et 7 660 m en 1959. Les Archives suédoises emmagasinèrent depuis 1875 environ 450 000 volumes. L'on peut estimer les acquisitions des Archives de l'État en Belgique, depuis 1945, à près de 20 km.

V. — LES MODALITÉS DE CONSERVATION DES ARCHIVES

1. Cassation ou élimination des archives

Les pays, sans distinction, ne conservent que les documents offrant de l'intérêt pour l'histoire, celle-ci étant comprise dans le sens le plus large du mot. Cette règle a pour corollaire la destruction systématique des archives ne répondant pas à ce but, comme étant le seul moyen de continger le volume de la paperasserie propre à la vie publique actuelle. Les États-Unis parlent franchement de *birth control* des documents. En Europe l'élimination est appliquée *a posteriori* et touche autant les archives encore conservées par les institutions d'origine que celles déjà transférées dans les dépôts scientifiques. Le *terminus a quo* de cassation varie selon les pays : Pologne (1864), Yougoslavie (1850, exceptionnellement 1800), Finlande (xx^e siècle), Grande-

Bretagne (*Public Record Office*, 1660, *Scottish Record Office*, 1800), France (1789), Hollande (1900), Grèce (documents de 50 ans), Suisse (1800), Allemagne démocratique (xx^e siècle), Danemark (1848), Hongrie (1867), Espagne (xix^e siècle). Ces dates sont liées à des événements historiques, ou simplement empiriques.

Partout la cassation d'archives est soumise à un contrôle commun, assuré par l'administration d'origine et les Archives. Bien souvent l'on recourt à des garanties supplémentaires.

En Italie l'élimination est régie par l'article 70 de l'arrêté de 1911, qui constitue la plus ancienne disposition en la matière : les archives ne peuvent recevoir que des documents préalablement sélectionnés. L'article 69 du même arrêté et celui du 31 août 1933 constituent, pour chaque cas de l'espèce, une commission, composée de délégués de l'administration d'origine et des archives, ses décisions doivent être approuvées par le ministre dont relèvent les documents à détruire, ensuite par l'*Ufficio Centrale d'Archivi* ; en cas de doute, le Conseil supérieur des Archives tranche la question. En Espagne, un premier règlement du 10 juillet 1926, a été modifié par ceux d'août 1943, du 16 avril 1943 et du 28 novembre 1945 : ils exigent l'avis d'un fonctionnaire du département d'origine conjointement à celui d'un archiviste désigné par le ministre de l'Éducation nationale.

La République démocratique allemande a procédé, depuis 1951, à la suite de la nationalisation des entreprises, à la sélection et la destruction judicieuse, mais massive, d'archives industrielles. Des normes de cassation furent en même temps appliquées aux archives des ministères de la Justice et des Finances. Dans la suite, en collaboration avec les archives, des délais de conservation ont été établis pour les différents organismes. L'Australie et les Pays-Bas prennent, eux aussi, recours à l'établissement de listes préventives. La loi hollandaise de 1918 requiert l'autorisation préalable de l'archiviste général pour la destruction des documents ne figurant pas sur les listes en question.

Au *Public Record Office* à Londres, cette jurisprudence est exercée par le *Record Administration Division* de cette institution, quand il s'agit d'archives vivantes, mais en cas d'archives déjà conservées dans le dépôt l'acquiescement du *Lord Chancellor* et du ministre compétent est de rigueur.

En Israël, le problème délicat de la cassation des archives est sujet à une ordonnance du Premier Ministre datée de 1957. Celle-ci prévoit des délais de conservation dictés par le Conseil supérieur des Archives et publiés par les soins du Premier Ministre. Les documents non repris dans cette nomenclature donnent lieu à un avis spécial dans la *Gazette officielle*, examiné préalablement par un *Standing Committee* composé de cinq membres, notamment de délégués des archives, des ministères de la Justice, des Finances, de l'Intérieur, de la Section d'Organisation du Service civil et du *State Comptroller*. Trente jours après l'impression des listes prévues, l'archiviste peut autoriser la destruction moyennant avis motivé. Toutefois, la destruction de documents se trouvant déjà aux Archives de l'État se fait de commun accord, rendu dans les 30 jours, par l'institution d'origine et le Conseil supérieur des Archives.

En Grèce, une cour d'élimination fonctionne dans les départements d'origine. Elle a pour mission de dresser un inventaire détaillé des pièces à détruire et à conserver. La décision prise doit être approuvée par la Commission des Archives de l'État, qui ordonne éventuellement le transfert en faveur de celles-ci.

La Pologne tient compte de périodes historiques particulières (par ex. les deux guerres mondiales). La cassation des archives y est exclusivement appliquée aux documents antérieurs à 1864 et relève d'une ordonnance du Conseil des Ministres du 19 février 1957 et des instructions du directeur général des Archives. La décision appartient en principe à ce dernier.

Les Yougoslaves conservent un exemplaire des documents à éliminer. Si le fonds s'avère incomplet, le nombre d'exemplaires types retenus est plus élevé. Là aussi, la cassation des archives vivantes se pratique sur la base de listes dressées par l'institution d'origine et examinées sur place par les archivistes conjointement avec une commission spéciale. L'élimination de documents conservés par les archives ressort de la compétence de la même commission.

En Suède, l'élimination, subordonnée à l'autorisation préalable des Archives, affecte

exclusivement les archives en formation dont le pourcentage d'élimination atteint parfois jusque 90 %. Elle s'étend plus particulièrement aux annexes des comptes, à la correspondance routinière, aux pièces d'informations uniformes, dont le contenu usuel est préalablement sauvegardé. On y a abandonné le principe de la cassation rétroactive exigeant trop de travail pour être profitable.

Des règlements de cassation sont en voie d'élaboration en Autriche et en Turquie. Le *National Archives Act* rhodésien, promulgué en 1959, exige l'intervention du *Record Committee*.

En Hongrie, des délais de conservation ne dépassant pas les dix ans ont été imposés aux administrations et organismes de l'Etat. Ils sont tenus de procéder au triage des documents destructibles dans un délai de trois ans suivant chaque période décennale.

2. Mode et matériel de conservation

Le respect des fonds, nous l'avons déjà dit, prédomine. Cependant, en Grèce, les archives sont conservées par catégories (registres, procès-verbaux, documents). A Zürich et en Turquie, le format décide de l'entreposage dans les magasins. Les Hongrois conservent les documents antérieurs à l'invasion turque (1526) à part, vu leur intérêt documentaire.

Dans beaucoup de pays, les chartes forment une section distincte. C'est le cas en Allemagne, Australie, Espagne et en Grande-Bretagne. Il en est de même dans certains dépôts hollandais et suédois. En Belgique et en Italie, les chartes font partie intégrante du fonds d'origine, mais en constituent une partie distincte. Ces pièces sont généralement mises dans des enveloppes et des boîtes en carton, plus rarement dans des boîtes métalliques.

Les dossiers et liasses se conservent soit en portefeuilles ou en boîtes. Ils sont dans nombre de pays emballés simplement dans du papier — c'est le cas généralement en Allemagne — et disposés horizontalement en paquets superposés dans les rayons, seuls les plus anciens faisant l'objet de soins plus spéciaux.

Les registres se conservent uniformément debout. Les cartes et plans sont ordinairement couchés dans des armoires métalliques, à part les grands formats auxquels la position roulée convient mieux. Les uns préconisent la position horizontale pour la conservation de ce matériel dans les armoires précitées, les autres préfèrent les suspendre. Il aurait été souhaitable de voir justifier ces modes de conservation.

Contrairement à l'attente du rapporteur, la question de l'aération des documents n'a pas retenu l'attention.

VI. — PRÉSERVATION DES DOCUMENTS

1. Méthodes générales

Seuls, aux Etats-Unis, les documents font l'objet d'une désinfection et désinsectisation systématiques, lors de leur entrée dans les dépôts, qui emploient à cet effet des appareils spéciaux.

Dans d'autres pays, les documents sont saupoudrés préventivement, en cas de besoin, de D.D.T., considéré comme l'insecticide le plus efficace. En Rhodésie-Nyassaland, le personnel de manutention vide les rayonnages de leur contenu tous les deux mois. Les Archives polonaises également organisent des contrôles périodiques.

Le meilleur moyen de lutte contre les termites, dont on craint l'éventualité en France et en Italie, consiste dans le remplacement systématique des rayonnages en bois par du métal, qui est d'ailleurs en voie d'exécution.

En France, les Archives nationales et départementales recourent fréquemment à des entreprises de dératisation.

De l'avis unanime, les bâtiments modernes et la disposition à des endroits déterminés d'extincteurs assurent suffisamment la défense contre l'incendie. Le rapporteur italien recommande l'emploi d'appareils à base d'anhydrite de carbone (CH_2), dont la propriété est de ne pas endommager les documents. En plus des extincteurs habituels, la Pologne recouvre d'asbeste l'intérieur des toitures. Le *Public Record Office* à Londres, les Archives nationales à Paris et les magasins provisoires des Archives générales du Royaume à Bruxelles sont pourvus

d'appareils d'incendie déclenchés par les gaz de combustion. Aux Archives générales suédoises, danoises et hollandaises, un dispositif spécial permet de couper le courant électrique lors de la fermeture des magasins. La conservation des chartes précieuses dans des boîtes d'acier s'est avérée illusoire à cause de l'énorme degré de chaleur de ce matériel en cas d'incendie.

Nos confrères australiens ont expérimenté, avec succès, sur des archives endommagées par l'eau, un traitement de 10 à 14 jours à base de crystalex de thymol chauffé, dans la proportion de 1 oz. par 16 pieds carrés.

Peu de pays semblent avoir envisagé des mesures contre le danger de guerre. Certains opinent en faveur de la construction d'abris anti-atomiques. La Hongrie met sa confiance dans les conventions internationales relatives à la protection des monuments culturels. Un des directeurs ministériels des Archives allemandes écrit avec conviction : « Gegen Krieg gibt kein Allheilmittel ! » (Contre la guerre, il n'y a pas de remède souverain !)

2. Microfilms de substitution

Parmi les mesures de préservation des documents les plus généralement préconisées, il faut noter la confection de microfilms de substitution. Des campagnes systématiques sont en cours dans la plupart des pays allemands, au Danemark, aux Etats-Unis, en Finlande, Grande-Bretagne, au Grand-Duché de Luxembourg, Hongrie, Israël, Pologne, Rhodésie-Nyassaland, Turquie, Suède, Yougoslavie et aux Archives de l'Etat à Zürich. Des crédits spéciaux ont généralement été prévus à ce sujet. Les Archives de l'Etat à Zürich jouissent depuis six ans d'un crédit annuel de 3 800 F suisses à cet effet.

En France, le microfilmage de substitution n'est pas prévu dans un avenir immédiat. Il en est de même en Australie, en Belgique et aux Pays-Bas.

Pour la Pologne (depuis 1955), la Yougoslavie et la Suède, cette opération a en même temps pour but de retirer de la circulation les documents les plus précieux. Les pays où une campagne de microfilmage est en cours subdivisent d'ailleurs les documents en plusieurs classes prioritaires d'après leur importance.

Le *Bundesarchiv* à Coblenz a innové son programme de sécurité en 1959 par le microfilmage de 500 000 pages. Les Archives de l'Etat à Düsseldorf ont accordé la priorité aux registres et cartulaires d'avant 1600. Au Danemark, les opérations, commencées pendant la Seconde Guerre mondiale, aboutirent à 3 millions 3/4 de prises de vues qui coûtèrent 275 000 couronnes. Elles sont malheureusement arrêtées depuis 1945, bien qu'une commission spéciale ait recommandé, en 1951, de continuer à microfilmer d'autres documents précieux.

En Espagne, le microfilmage confié au *Servicio Nacional de Microfilm* concentre son activité sur les dépôts privés, de préférence les archives ecclésiastiques et de familles. La Hongrie a fait microfilmer jusqu'à présent 120 000 pièces antérieures à l'année 1526, en plus des procès-verbaux, datant d'avant 1724, des municipalités autonomes et des documents les plus importants conservés dans les Archives nationales et régionales, en principe ceux d'avant 1711. Ce programme se poursuit, en 1955, par le microfilmage des registres d'état civil d'avant 1895. Les *National Archives* à Washington microfilment plus de 100 000 *feet* de documents par an.

Bien qu'il ne puisse être question d'opération systématique, les Archives générales du Royaume à Bruxelles microfilment les documents précieux prêtés par elles en vue d'expositions, de même que des collections privées ou difficilement accessibles. Elles comptent étendre cette action en 1960.

3. Microfilms perforés ou non perforés

Les partisans du film perforé (l'Allemagne démocratique, Israël, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, Pologne et la Turquie) justifient leur choix par l'équipement en appareils de lecture. Le film perforé, font-ils remarquer, a la propriété de s'adapter à tout genre d'appareils. La Turquie y ajoute : « Cette sorte de film est plus commode et en même temps plus économique. » La Finlande, la Grande-Bretagne, Düsseldorf, le *Bundesarchiv*, et la Suède se rangent parmi les adeptes du film non perforé, qui à leurs yeux est préférable parce qu'il possède un

champ plus large, permet une plus forte réduction et par conséquent de filmer davantage de texte. Le rapporteur du *Bundesarchiv* nie le danger de déchirage des bords par les appareils de lecture. Il est vrai que ce dépôt considère exclusivement la chose sous l'angle du film de substitution qui n'est pas destiné à la lecture.

Les Archives de Rhodésie-Nyasaland plaident en faveur de l'emploi du microfilm non perforé à cause de son champ plus large qui assure une meilleure lisibilité, du maniement plus aisé des appareils, de sa plus grande solidité à l'usage. Elles considèrent le film perforé comme une survivance du cinéma.

La Yougoslavie, la France, la Basse-Saxe, le Danemark et la Hongrie estiment les deux espèces de films. La Hongrie et l'Espagne reconnaissent néanmoins que l'avenir appartient au non-perforé. Le rapporteur hongrois y ajoute : la quantité de pellicules employée est moindre et le film non perforé court moins de risque de déchirures.

La France opte pour le non-perforé par rapport aux documents de grand format, tels que les cartes et plans.

La microcarte est, elle, franchement mise au rebut par les archivistes à cause de son énorme réductibilité. Nous croyons cependant savoir que les Archives de la Ville d'Amsterdam en ont fait amplement usage.

4. Conservation du microfilm et matériel de préservation

Le rapporteur ne peut cacher sa grande perplexité à la suite de la divergence des réponses reçues !

Le *Bundesarchiv*, la Basse-Saxe et la Pologne clament leurs convictions dans une conservation illimitée du microfilm négatif. Le Danemark et la Suède, eux, comptent sur une conservation centenaire. La Grande-Bretagne et les *National Archives* à Washington réservent leur opinion, mais expriment des espoirs au sujet d'une longue durée. Les Archives nationales à Paris préconisent d'établir des exemplaires doubles, dont l'un hors consultation, servant exclusivement au tirage d'autres exemplaires, bénéficierait d'une durée de conservation égale aux documents originaux.

Le *Bundesarchiv* recommande, en fonction de la durée, d'éviter au lavage des résidus de sulfate de sodium. La Rhodésie conditionne la préservation du film à trois facteurs : la quantité de l'émulsion, celle de la matière du film lui-même (nitrate ou acétate) et les conditions de stockage. A son avis d'ailleurs, la question de durée est sans importance, le contrôle périodique importe davantage de telle sorte à tirer un nouvel exemplaire dès la première trace d'altération du négatif de base. Selon le rapporteur polonais, la durée du film négatif se limiterait à une quinzaine de lectures. La température normale pour la conservation des microfilms semble être de 14 à 15°. L'humidité souhaitable se chiffre communément à 60 %. Quant au matériel de conservation la préférence est acquise aux bobines métalliques et aussi bien aux boîtes de carton que métalliques. Seule la Hongrie préfère des bobines de bakélite. Le *Bundesarchiv* recommande des boîtes sans fermeture hermétique. Le *Public Record Office* et les Archives polonaises stockent les bobines dans les rayonnages ordinaires.

VII. — LA BIBLIOTHÈQUE

La présence d'une bibliothèque dans les dépôts d'archives est reconnue d'utilité générale. D'après la majeure partie des rapporteurs, les bibliothèques d'archives doivent être sélectives et de préférence orientées vers l'histoire régionale et locale, les sciences auxiliaires et l'archivéconomie. Elles sont le plus souvent accessibles au public ordinaire et pratiquent le prêt au personnel et aux autres dépôts d'archives du pays.

Leur personnel appartient habituellement au cadre des archivistes sauf à Vienne, en Allemagne démocratique et en Yougoslavie où plusieurs dépôts recrutent des bibliothécaires professionnels. En Pologne, le concours d'un bibliothécaire scientifique est obligatoire dans les dépôts d'archives dont le nombre de volumes dépasse les 6 000, ce qui est le cas dans les deux

dépôts d'archives centrales à Varsovie de même qu'à Cracovie, Poznań, Szczecin et Bydgoszcz. Citons parmi les bibliothèques d'archives les mieux outillées le *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* à Vienne, riche de 400 000 volumes, les Archives yougoslaves qui disposent d'un ensemble de 300 000 volumes, les Archives nationales à Paris (100 000 volumes y compris 139 périodiques différents), le *Zentralarchiv* à Potsdam (100 000 dont 20 000 revues) et le *Public Record Office* à Londres (80 000 volumes). Les Archives italiennes groupent 300 000 dont 311 périodiques différents. Les Archives de l'Etat à Varsovie disposent d'une série de 20 000 volumes de *Varsaviana*, ils remplacent en partie les archives détruites pendant la dernière guerre. Celles de Rhodésie-Nyasaland conservent 12 000 livres et pamphlets et 13 000 volumes de journaux et de périodiques, plus 8 000 contes.

Ces bibliothèques disposent le plus souvent à la fois d'un catalogue alphabétique et idéologique.

VIII. — LES BATIMENTS

1. Description et caractéristique

Bien que le nombre de dépôts d'archives installés dans des locaux réservés primitivement à d'autres usages soit élevé, celui-ci est contrebalancé par la multitude des bâtiments *ad hoc* construits. Ces dépôts spécialement conçus en fonction de leur but : *Allemagne*, Munster (1887-89), Düsseldorf (1901), Wolfenbüttel (1955), Coblenz (1956) ; *Grande-Bretagne*, le *Public Record Office* (1838) ; *Espagne*, *Archivo Histórico Nacional* à Madrid (1948-1953), Teruel (1953), La Ceresna (1955), Malaga (1956) ; *Finlande*, les Archives nationales (1890, agrandi en 1928 et 1951), cinq dépôts régionaux respectivement en 1928, 1933, 1934, 1939 et 1952 ; *Danemark*, deux dépôts régionaux non spécifiés en 1890, un troisième en 1933, un quatrième sera construit à Viborg en 1961 ; *Hongrie*, Archives nationales à Budapest (1912-1917) ; *Norvège*, Bergen (1918-1921), Trondheim (1922-1929), Kristiansand (1933-1934), Hamar (1933-1934) ; *Pays-Bas*, La Haye (1902), Arnhem (1880), Utrecht (1883), Bois-le-Duc (1883), Groningue (1921), Assen (1901) ; *Rhodésie-Nyasaland*, Salisbury et Zomba (1948, agrandi en 1955) ; *Suède*, Archives générales du Royaume en construction, Lund (1903), Göteborg (1911), Hårnösand (1935), Östersund (1935), ville de Stockholm (1943).

Le vaste et splendide dépôt des *National Archives* à Washington fut construit et achevé en 1939.

En France, la presque totalité des Archives départementales occupe des bâtiments spécialement conçus. Ce pays a construit, depuis l'année 1945, 16 nouveaux dépôts, 8 ont été aménagés et 8 ont subi des agrandissements. En Italie, 18 dépôts ont été modernisés ou transformés pendant les dernières années.

En Belgique, seules les Archives de l'Etat à Anvers disposent d'un local spécial, construit en 1906. Quant aux Archives générales du Royaume, elles sont actuellement privées de locaux propres. La construction du nouveau dépôt est prévue pour 1961.

Les dépôts anciens sont encastrés dans les agglomérations, ceux nouvellement construits sont plus périphériques.

Dans un petit nombre de pays — Espagne, France, Pays-Bas, Pologne — l'initiative de la construction relève du ministère dont dépendent directement les archives. C'est, à notre avis, un avantage. En France, la construction des locaux d'archives incombe à raison de 70 % aux Administrations préfectorales. En Italie, les Administrations provinciales financent entièrement l'érection ou l'aménagement des dépôts.

L'étroitesse des locaux existants oblige souvent les archives à se procurer des bâtiments annexes. Beaucoup de dépôts polonais disposent de dépôts auxiliaires hors des agglomérations. Le *Public Record Office* à Londres possède des bâtiments supplétifs à Asbridge, à 30 miles de la capitale, et à Hayes, distant de 20 miles de celle-ci. Les Archives générales du Royaume de Norvège se sont vues obligées de stocker une partie de leurs fonds dans d'anciennes poudrières. Celles du Royaume de Suède sont, en attendant l'achèvement de la construction nouvelle, éparpillées dans 14 bâtiments différents de la capitale. Le nouveau dépôt sera doublé d'une

annexe, située hors de l'agglomération, d'une capacité de 25 km de rayonnages destinés à des archives peu consultées. La situation est tout aussi difficile à Bruxelles, où une partie des collections et les ateliers sont partagés entre 5 bâtiments mal appropriés. Les Archives générales à La Haye possèdent une vaste annexe à Schaarsbergen. Les Archives de l'Etat à Düsseldorf stockent leurs fonds les plus récents dans un château à Kalkum. Pour des raisons uniquement pratiques, les *National Archives* à Washington possèdent 17 *Federal Records Centers*, dans lesquels sont emmagasinées surtout des archives semi-courantes des différentes administrations fédérales.

Les notices qui nous sont parvenues restent avares en renseignements au sujet des caractéristiques des bâtiments d'archives. La France et la Suède opinent en faveur des constructions en hauteur. Dans le premier pays les dernières constructions dans les départements comptent en moyenne huit niveaux de 2,10 m, le dépôt de la Seine-Maritime a 33 étages. A Stockholm, au contraire, le dépôt qui sera inauguré prochainement aura 6 étages souterrains, supposés à l'abri des bombes. Aux Etats-Unis certains dépôts sont, croyons-nous, du même type.

La France accorde la préférence au béton avec ossature de métal, les planchers sont séparés par des caillebotis ou par des voiles de béton. Aux Archives de la Seine-Maritime, le béton est revêtu, à l'extérieur et à l'intérieur, de métal. Le rapporteur recommande, toutefois, d'éviter, dans la mesure des possibilités, le verre et le métal, le premier afin de protéger les documents de l'action nocive de la lumière, le second en raison du danger qu'il représente en cas d'incendie.

La capacité de stockage d'archives dans les magasins au mètre carré est généralement de 600 kg.

2. Équipement des locaux

Si l'emploi de rayonnages métalliques tend à se normaliser, de nombreux dépôts sont encore équipés d'étagères en bois. En Turquie, 3 000 m³ d'archives occupent des rayonnages en bois, 6 000 m³ sont stockés dans des rayons métalliques. Aux Archives nationales à Paris, sur 220 km de rayonnages disponibles, il y en a 100 en métal. Le total des Archives de l'Etat italiennes se chiffre à 624 km, dont un tiers de rayonnages métalliques. En Belgique, les Archives de l'Etat n'ont guère plus de rayons de bois en usage. L'équipement du nouveau dépôt des Archives générales du Royaume à Stockholm comportera 60 km de rayonnages métalliques dont 40 km de compactus.

Le rayonnage compactus est loin de rencontrer l'adhésion unanime des archivistes. Le rapporteur viennois en limite l'emploi à des documents peu consultables. Le système n'entraîne à son avis, guère d'économie de frais de construction. Son collègue danois ne croit pas que le système soit voué à une grande extension. La Rhodésie en estime le coût trop élevé et voit un inconvénient dans la présence du moteur. Notre confrère australien fait remarquer que l'introduction du compactus n'a pas provoqué d'inconvénients pour le service intérieur, les documents y destinés étant de nature secondaire et par conséquent rarement consultés.

Les Archives nationales de Paris ont équipé 5 000 m de magasins à l'aide du *compact*, différent du compactus. Chaque épi est entouré de deux épis mobiles, également à double face, s'ouvrant comme des portes d'armoires. Le prix coûtant au mètre n'a pas dépassé 70 à 80 nouveaux francs. Ce système fut préféré au *compactus*, car il permet une meilleure ventilation des documents, augmente le linéaire et coûte moins cher. L'auteur du rapport reproche au *compactus* sa lourdeur et la nécessité de prévoir des planchers plus résistants, d'où il résulte une perte de place.

Le rapport des Archives nationales à Paris souligne que le chauffage à vapeur assure une ventilation efficace, réduisant la température à 14 % avec 60 % d'hygrométrie, deux facteurs convenant à la bonne préservation des archives.

La climatisation par conditionnement d'air est exceptionnelle dans les bâtiments d'archives. Elle n'existe qu'aux Etats-Unis et en Rhodésie. La température idéale citée par les rapporteurs oscille entre 10 et 18°, les convictions n'étant pas faites à ce sujet.

1. Les ateliers de restauration

Les grands dépôts d'archives sont ordinairement dotés d'un atelier de restauration. Celui des Archives nationales à Paris compte cinq ouvriers et par intermittence une deuxième équipe de six collaboratrices. Dans celui du *Public Record Office* à Londres travaillent 26 agents. Les Archives générales du Royaume à La Haye ont engagé trois restaurateurs, celui de Bruxelles cinq spécialistes et deux relieurs. L'atelier des *National Archives* à Washington dispose d'un chef d'atelier, un secrétaire et onze ouvriers.

Les Archives yougoslaves possèdent deux ateliers de restauration, le premier aux Archives nationales à Belgrade, le second, à l'Académie yougoslave des Arts et des Sciences à Zagreb, est commun aux Archives de l'Etat de Croatie. Au moment de la rédaction du rapport, des ateliers semblables étaient en cours d'installation aux Archives de l'Etat de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et aux Archives régionales à Belgrade.

Aux Archives centrales de Varsovie, de même en Espagne, Turquie, Grande-Bretagne, Norvège et Suède, la restauration des documents est exécutée à la main. Bruxelles et Paris possèdent un lamineur *William Barrow*. Les Archives générales à La Haye, le *Bundesarchiv* et le dépôt des Archives de l'Etat à Düsseldorf et à Marburg emploient un lamineur *Hennecke*. Les *National Archives* à Washington ont à leur service un lamineur à vapeur et deux fonctionnant à l'électricité, dont la marque n'est pas précisée. La Yougoslavie se sert d'un lamineur marque *Impregnator*, chauffant à 150°, fabriqué dans le pays même à Zagreb. Les Archives centrales à Budapest se sont procuré un lamineur de cette firme. Vienne hésite à acquérir un lamineur, les opinions étant trop divergentes.

Les Archives polonaises possèdent un deuxième atelier à Poznań. En Italie plusieurs ateliers de restauration sont en cours d'installation dans les Archives de l'Etat. On y essaye, à titre expérimental, une presse à laminer de 100 tonnes. Un projet de réorganisation prévoit un cadre technique spécialisé en fait de restauration. Quant aux dépôts grecs et suisses, ceux-ci ne possèdent pas d'ateliers de restauration. Dans le premier pays, les archivistes eux-mêmes réparent les documents.

Le rendement annuel des différents ateliers, pour autant qu'il ait été mentionné, ne manquera pas d'intéresser les congressistes :

- Archives nationales à Budapest (6 agents) : 45 000 folios restaurés ;
- *Public Record Office*, Londres (26 agents) : 30 000 feuilles de parchemin, 1 400 volumes reliés ;
- Archives nationales, Paris : 10 000 à 15 000 folios ;
- Archives centrales de Varsovie, en 1952 : désinfection de 510 m d'archives, nettoyage de 2 821 cartes et documents attaqués de moisissure, 676 unités restaurées ;
- Archives de l'Etat à Istamboul (4 agents) : 3 000 pages ;
- Archives générales du Royaume à Stockholm (1958) : 10 229 folios ;
- Yougoslavie : 6 000 feuilles restaurées, 15 000 feuilles nettoyées et stérilisées ;
- *National Archives* à Washington, période du 30 juin 1958 au 30 juin 1959 : 63 390 feuilles laminées, 563 982 feuilles, 1 227 volumes reliés ou restaurés.

2. Les ateliers de photographie

Il sera sans doute superfétatoire de décrire l'équipement des ateliers de photographie. Celui-ci est sensiblement le même partout, aux marques des appareils près.

En France, Pays-Bas, Danemark, Hongrie, Suède, seul le dépôt central est doté d'un centre de photographie. Par contre, en dehors des Archives générales, chacun des huit dépôts de province, en Belgique, possède, depuis 1958-1959, un atelier de photographie rudimentaire, mais capable de satisfaire aux exigences des lecteurs. En Pologne, des ateliers fonctionnent à Varsovie, Gdansk et Poznań. La Yougoslavie a installé huit ateliers depuis 1953, les Archives

italiennes 26 depuis 1951, dont le plus vaste est constitué par le *Centro Microfotografico* à Rome. Le rendement des ateliers montre l'ampleur prise par la photographie dans les dépôts d'archives, à la fois sous le rapport des nécessités internes et des méthodes documentaires actuelles de la clientèle des archives.

— République démocratique allemande, 1959 :

	<i>Zentralarchiv,</i>		
	Potsdam	Merseburg	Total
Microphotographies	146 000	132 000	228 000
Photocopies	54 000	7 000	61 000
Reproductions	400	200	600

— République fédérale allemande :

- *Bundesarchiv*, Coblenz : Microcopies, 31 361 ; prises de vue, 441 ;
— Düsseldorf : Reproductions, 20 000 ; copies, 7 000 ; reproductions en dehors des ateliers, 30 000.

— Belgique :

	1939	1945	1950	1955	1959
Reproductions	843	763	1 514	4 490	7 886
Microcopies			1 301	18 311	48 421

— Danemark :

	1946	1950	1959
Photostats	5 083	37 827	52 268
Agrandissements	4 770	1 261	4 941

— Etats-Unis (*National Archives*, Washington) :

	1946	1950	1959
Photostats	24 578	56 702	41 222
Reproductions	7 235	14 760	8 840
Copies négatives	1 171	451	1 447
Microcopies	95 808	1 609	8 714
Microfilms négatifs	14 773	37 399	213 948
Microfilms positifs	135 978	144 746	1 348 514

Films cinématographiques :

Positifs	19 800	42 412	35 276
Positifs de base	500	7 700	6 062
Négatifs en double	3 300	30 858	153 442

— Espagne :

- 1) *Archivo Histórico Nacional*, Madrid : microcopies (1955) 52 987, (1959) 58 558 ;
2) Simancas : microcopies (1948) 19 360, (1950) 11 708, (1958) 11 127 ;
3) *Archivo General de Indias* : microcopies (1959) 27 627.

— Grande-Bretagne (*Public Record Office*, Londres) :

	1946	1950	1955	1958
Microcopies	1 500	234 500	1 223 000	1 306 700
Photostats	2 250	25 400	30 400	32 100
+ 5 000 photographies.				

— Italie :

(1958) 1 250 000 ; (1959) 2 500 000.

— France (Archives nationales à Paris : atelier travaillant pour le service interne à l'exclusion du public, 1959) :

Microcopies, 12 458 mètres ; photostats, 317 629.

— Pologne :

- 1) Varsovie : (1950) 1 800 000 prises de vue négatives, 4 000 reproductions et agrandissements ; (1959) 280 000 prises de vue négatives, 600 photostats et reproductions ;
2) Poznań : (1959) 400 000 prises de vue négatives ;
3) Gdansk : 1959) 820 000 prises de vue négatives ;
4) Hors ateliers des archives : (1959) 730 000 prises de vue négatives.

— Pays-Bas :

(1939) 2 234 reproductions ; (1946) 2 691 photostats, 379 photographies ordinaires et agrandissements, 532 prises de vue ; (1950) 5 707 photostats, 1 406 photographies ordinaires et agrandissements.

— Turquie :

(1959) 50 000 microcopies.

— Suède :

	1939	1946	1950	1959
Photostats	5 840	7 550	18 007	6 559
Microfilms	1 245	1 968	12 047	251 684
Plaques	24	185	245	322

— Yougoslavie :

(1959) 300 000 prises de vue.

3. Les ateliers de sigillographie pour restauration et moulages de sceaux

Les ateliers spécialisés en cette matière semblent plus rares. Ils n'existent, en tout cas, pas au Grand-Duché de Luxembourg, ni en Italie et Yougoslavie.

Les Archives nationales à Paris ont restauré, en 1959, 1 000 sceaux originaux du dépôt même et des Archives départementales. Ses ateliers ont de plus confectionné 400 creux et effectué 6 000 tirages d'épreuves en relief.

La France et la Belgique fournissent des moulages de sceaux en guise de matériel didactique destiné aux écoles.

Un atelier de sigillographie vient d'être organisé en 1960 aux Archives centrales des Actes anciens à Varsovie. Quantité de dépôts d'archives allemands excellent dans la restauration de sceaux.

X. — LE CLASSEMENT ET L'INVENTORISATION DES ARCHIVES

1. Règles de classement

Le principe organique lié au classement des archives vivantes est d'application générale dans tous les pays. D'autres règles de classement, tels le système décimal Melvil Dewey, paraissent condamnées. Le rapporteur suédois, cependant, remarque qu'en cas de classement décimal d'origine celui-ci est maintenu, conformément au principe organique. La Suisse semble s'être ralliée à ce point de vue.

Plusieurs rapporteurs nationaux précisent le sens dans lequel la notion de provenance est appliquée dans leur pays, particulièrement en fonction des archives contemporaines. Les Archives nationales à Paris dérogent à cette règle si le désordre existant dans le fonds, au moment du versement, rend impossible de recourir aux principes de l'archivéconomie. Auquel cas, l'archiviste s'inspire de l'ordonnance des fonds d'origine commune, soit de composition analogue, ou bien il se borne à ranger les pièces dans l'ordre alphabétique des noms de personnes, de lieux ou encore de régions administratives. Le même dépôt pratique, pour le classement des archives de familles et d'entreprises, des règles plus souples, dictées par la nature des documents. Les archives imprimées y sont rangées d'après 21 nomenclatures idéologiques.

Les Archives de l'État de l'Allemagne fédérale conçoivent le principe de provenance sous la forme du *Registraturprinzip* de règle dans les administrations d'origine. Celles de la République démocratique allemande suivent le *Regulierendes Registraturprinzip*, qui permet tout en maintenant l'état primitif d'un fonds, d'en corriger les fautes de classement inhérentes à l'institution d'origine.

Devant l'affluence de leurs acquisitions, les Archives hongroises ont élaboré un système de classement *sui generis*. Il est tenu compte de l'organisation primitive pour identifier les lacunes. Sauf les fonds susceptibles de consultation fréquente, le classement normal se limite à un stade primaire exigible pour la connaissance du contenu du fonds.

Selon notre confrère des Etats-Unis, des moyens de classement, tels que le système décimal Dewey, dans son pays, ne se rencontrent que dans les archives vivantes. Il préfère au stade scientifique le classement organique. Les *National Archives* subdivisent le classement en groupes, sous-groupes et séries. Un *records group* — il y en a environ 300 — est constitué par les archives d'une même administration. Le *subgroup* correspond aux grandes divisions organiques de l'administration d'origine. Les séries sont les unités ou subdivisions normales des deux premiers. L'archiviste américain s'inspire dans ses travaux de classement de trois principes :

- 1) rétablir l'organisation primitive ;
- 2) distinguer les types de documents, p. ex. correspondance, rapports, comptabilité, etc. ;
- 3) disséquer le contenu des pièces.

2. Rendement du classement

La plupart des dépôts accorde la priorité de classement aux fonds offrant le plus d'intérêt. Quelques pays ont fourni des statistiques de classement. Il appert visiblement des chiffres cités que le souci logique de dominer les acquisitions massives d'archives contemporaines a eu pour conséquence d'accélérer le classement au détriment du « fini ». En Hongrie, où la centralisation des archives est entrée dans sa phase active, au 1^{er} janvier 1960, 19 608 fonds avaient été identifiés et classés sous le principe de pertinence et en liasse, même une partie considérable déjà par volumes. Le plan quinquennal en cours prévoit le rétablissement de l'ordre dans les fonds jusqu'aux registres, dossiers et liasses. Par après, il sera passé à l'analyse des pièces.

La Section des Archives modernes aux Archives nationales à Paris a classé, en 1939-1945

3 700 m de documents, en 1946-1950 1 200 m, en 1951-1955 4 300 m et en 1956-1959 2 500 m. Quant à la Section des Archives de familles et d'entreprises, celle-ci classe environ depuis 1949, 5 km d'archives annuellement. Le rendement du minutier central fut : 1939-1945 2 253 m, 1946-1950 1 134 m, 1951-1955 545 m et 1956-1959 646 m.

Le rendement des archives de la République démocratique allemande se dessine comme suit : 24 km d'archives furent classés pendant la période 1951-1955 et 11 km au cours des années 1956-1959. Actuellement, 52 % du *Zentralarchiv* à Potsdam et 97 % des fonds conservés au dépôt de Merseburg sont classés.

Sur 120 324 m de documents existant en Pologne, 80 000 m étaient classés et 63 000 m inventoriés à la fin de l'année 1958.

Aux Archives centrales à Istamboul, l'activité fut la suivante : en 1945 le nombre de documents rangés et classés était 292 668, en 1957 2 876 267 et en 1959 666 964.

Les renseignements parcimonieux reçus concernant la rédaction des inventaires ne nous permettent pas de nous y arrêter longuement. Les catégories d'inventaires correspondant ordinairement aux stades de classement des archives sont : les listes de versements, inventaires sommaires, inventaires détaillés. Constatation générale : l'afflux des versements d'archives contemporaines oblige trop souvent les archivistes à limiter le stade de classement à l'inventaire sommaire. Ce fait a sa répercussion sur l'inventorisation d'autres séries.

XI. — RELATIONS AVEC LE PUBLIC

1. Conditions des consultations

La délivrance d'une carte de lecteur, comme condition d'admission à la salle de lecture, se normalise. Elle est le plus souvent gratuite, bien que des pays réservent le privilège de la gratuité aux recherches scientifiques et exigent un droit d'entrée aux chercheurs intéressés, tels que les généalogistes. Les heures d'ouverture des salles de lecture varient entre 7 et 8 heures par jour, avec fermeture fréquente le samedi après midi. Les archives suédoises, finlandaises et les *National Archives* à Washington organisent des séances de travail le soir. L'accès des magasins est invariablement interdit aux lecteurs.

En général, la consultabilité des documents est limitée à ceux de plus de 50 ans. Le nombre d'appareils de lecture de microfilms mis à la disposition du public est proportionné à celui des lecteurs. On tolère de-ci de-là l'usage de machines à écrire dans les salles de public communes, par ailleurs un local à part est réservé à cet égard. Il est apparu nécessaire, vu l'augmentation considérable du nombre de lecteurs, de continger le nombre de documents consultables par jour sans nuire aux lecteurs sérieux. Dans plusieurs pays, le lecteur jouit de la faculté de photographier des pièces. Les dépôts d'un même pays prêtent couramment des archives entre eux. La *Staatsarchiv* à Düsseldorf a expédié pour le prêt 4 083 colis en 1955 et 1969 en 1959. La Hollande prête, en 1959, 1 606 paquets de 2 kg. La plupart des pays raréfient ou refusent les prêts à l'extérieur. L'on pourrait élargir et intensifier le prêt international.

2. Statistiques des lecteurs

Comparativement à l'avant-guerre, le nombre de lecteurs fréquentant les archives des différents pays a sensiblement augmenté. C'est là un signe heureux pour le développement des sciences historiques, philologiques, économiques et sociales, mais qui pose des problèmes d'extension de matériel et de personnel.

— République fédérale allemande (Düsseldorf) :

1935		607	visiteurs	(2 387	visites)
1939		554	—	(360	—
1955		533	—	(2 684	—
1959		689	—	(2 109	—

— République démocratique allemande :

1955 320 visiteurs (2 800 visites, dont 6 généalogistes)
1959 560 — (3 500 — 15 —
Renseignements par écrit, en moyenne 500 par an

— Belgique :

1935 1 165 visiteurs (10 208 visites)
1959 3 265 — (18 130 —

— Danemark (Archives générales, visites) :

1935 8 497 1945 10 678 1955 11 462
1939 10 455 1950 11 446 1959 13 111

— France (Archives nationales, Paris, nombre de visiteurs) :

1935 2 860 1945 3 004 1959 3 342
1939 2 917 1950 3 151 (dont 313 étrangers)

— Espagne :

1) *Archivo Histórico Nacional*, Madrid (lecteurs) :

1955 395
1959 418

2) *Archivo General*, Simancas (lecteurs) :

1935 44 1945 50 1955 139
1939 35 1950 101 1959 169
1940 30

3) *Archivo General de Indias*, Séville (visites) :

1935 6 658 1945 4 758 1955 12 373
1939 3 035 1950 7 974 1959 16 528
1940 3 621

4) *Archivo General de la Corona de Aragón* (visites) :

1940 980 1950 4 261 1959 2 312
1945 1 582 1955 2 927

— Hongrie :

1) Archives centrales, Budapest :

1935 230 lecteurs (2 551 visites)
1939 615 — (2 446 —
1955 536 — (6 335 —
1959 470 — (7 131 —

2) Archives régionales :

1957 1 278 lecteurs (7 587 visites)
1959 2 314 — (9 147 —

— Italie :

1947 1 624 lecteurs (18 400 visites)
1950 2 151 — (26 190 —
1956 3 941 — (36 189 —
1957 4 042 — (42 929 —
1958 5 101 — (46 043 —

— Pays-Bas :

1935 365 lecteurs (10 036 visites)
1939 425 — (10 945 —
1945 194 — (6 811 —
1950 1 054 — (8 473 —
1955 1 224 — (13 122 —
1959 1 331 — (14 388 —

— Pologne (lecteurs) :

1935 320 1945 1 468 1956 2 733
1939 2 054 1950 2 799 1959 3 149

— Suède :

1) Archives nationales :

1935 1 543 visiteurs (17 375 visites)
1939 1 609 — (15 454 —
1945 1 692 — (21 466 —
1950 1 785 — (19 875 —
1955 1 725 — (16 309 —
1959 1 866 — (15 681 —

— Washington (*National Archives*) :

1939 671 visiteurs (4 202 visites)
1945 1 885 — (11 547 —
1950 4 246 — (28 145 —
1955 3 822 — (15 015 —
1959 4 510 — (22 507 —

— Zürich (nombre de visites) :

1935 10 700 1945 6 907 1955 6 648
1939 8 410 1950 8 514 1958 5 733

Parallèlement à l'augmentation du nombre de lecteurs, le chiffre des renseignements par écrit s'est accru :

— Düsseldorf :

1935 1 058 1950 1 111 1959 13 476
1939 1 797 1955 9 262

— Finlande :

1935 561 1945 597 1955 1 734
1939 464 1950 983 1959 176

— Grand-Duché de Luxembourg :

1935 30 1945 50 1955 285
1939 45 1950 255 1959 2 006

— France (Archives nationales, Paris) :

1939 771
1952 2 375
1955 1 955

— Pays-Bas :

1935	497
1959	1 146

— Suède :

1935.....	152	1945.....	82	1955.....	180
1939.....	118	1950.....	152	1959.....	258

— Washington (*National Archives*) :

1939.....	4 000	1950.....	42 322	1959.....	54 643
1945.....	12 085	1955.....	36 889		

3. Nature des recherches

Aux Archives nationales à Paris, les lecteurs se répartissent comme suit : enseignement supérieur 8 %, Comité national de la Recherche scientifique 12 %, professions scientifiques 3 %, instituteurs 3 %, étudiants 29 %, chercheurs individuels 26 %, généalogistes 9 %, divers 4 %.

Aux Pays-Bas, le nombre de chercheurs compte 70 % de généalogistes et 30 % de scientifiques.

En Rhodésie-Nyassaland, le pourcentage d'historiens fréquentant les archives atteint 57 %.

En Hongrie, on constate ces dernières années une augmentation considérable de recherches dans le domaine de l'histoire économique et sociale.

Sur 46 043 visites en 1958, dans les Archives italiennes, 13 340 effectuaient des recherches généalogiques.

INTERVENTION DE D. MIGUEL BORDONAU Y MAS,
Inspecteur central des Archives d'Espagne.

L'ORGANISATION DES ARCHIVES ESPAGNOLES

Après avoir fait félicité M. Sabbe de son rapport, M. Bordonau apporte certaines informations complémentaires sur l'organisation des Archives de l'Etat en Espagne.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le système archivistique espagnol présente des caractéristiques si particulières qu'il est difficile de le classer, d'une façon absolue, dans l'un des deux groupes d'archives établis dans le rapport. Parce que, s'il est vrai que l'Espagne ne possède pas un dépôt d'Archives centrales dans sa capitale, dépôt dont dépendraient les dépôts installés dans les autres villes (comme c'est le cas des pays du groupe A), il n'est pas moins certain que les divers dépôts ne sont point indépendants comme ceux des pays appartenant au groupe B. En outre, les Archives d'Etat espagnoles ont une direction administrative scientifique et financière commune, exercée par le directeur général des Archives et Bibliothèques, trait caractéristique des pays du groupe A.

En résumé, l'organisation espagnole des Archives de l'Etat semble correspondre, en apparence, au groupe B ; mais, dans ce qui est fondamental, c'est-à-dire dans les divers aspects de la direction, elle appartient sans aucun doute au type centralisateur.

Autres dépôts d'archives à l'échelon national. — Parmi les dépôts d'archives centrales, trois seulement ont un caractère autonome, à savoir les Archives de l'Armée, celles de la Marine et celles de l'Air.

DIRECTION DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

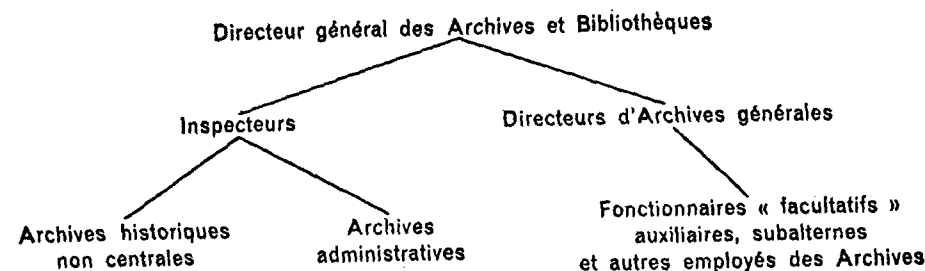
Autorités supérieures des Archives de l'Etat. — Dans ce chapitre, il apparaît une certaine confusion en ce qui concerne l'Espagne, que nous devons mettre au clair.

La compétence du directeur général des Archives de France et celle du directeur général des Archives de Pologne (l'organisation archivistique de ces deux pays appartenant au groupe A) est attribuée en Espagne au directeur général des Archives et Bibliothèques, aussi bien en vertu de la loi du 25 août 1939 que par le décret du 24 juillet 1947. Ce dernier confie au directeur général la protection et la direction de toutes les archives de l'Administration civile centrale, provinciale et locale, des représentations permanentes de l'Etat à l'étranger et de toutes autres archives déclarées d'intérêt national ou local pour l'étude et la connaissance de l'histoire et de la culture du pays.

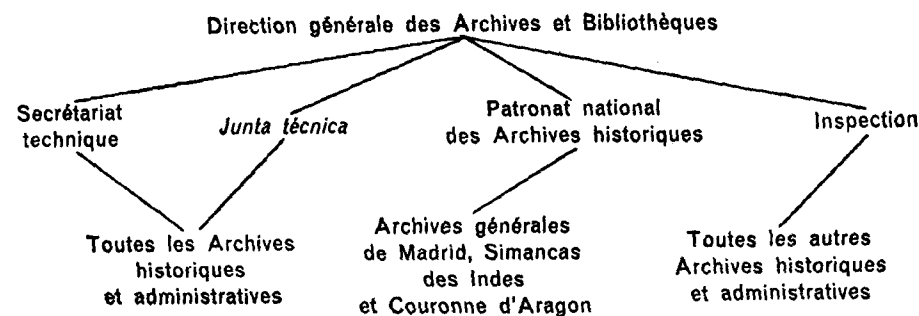
Le directeur général des Archives et Bibliothèques ne dirige aucun dépôt particulier : il administre l'ensemble du réseau d'Archives. Le poste ayant un caractère administratif, son titulaire n'est pas obligatoirement archiviste ou bibliothécaire, mais il est entouré d'organismes consultatifs : le Secrétariat technique, le Patronat national des Archives historiques, l'Inspection et en particulier la presque centenaire *Junta Técnica de Archivos Bibliotecas y Museos*. La compétence de cette dernière s'étend aux domaines suivants : elle donne son avis sur le personnel nouveau, nomme les directeurs d'Archives, procède à la répartition des postes, se prononce sur l'attribution de primes, élabore des normes de catalogage, étudie les règlements organiques et dirige les publications.

Pour mieux exposer la hiérarchie du personnel et des organismes d'Archives, nous la présentons sous forme de deux tableaux synoptiques :

HIÉRARCHIE DU PERSONNEL



HIÉRARCHIE DES ORGANISMES D'ARCHIVES



Moyens pécuniaires des Archives de l'État. — Non comptés les travaux de construction et d'équipement qui sont financés par un crédit général à la charge du Budget du ministère de l'Éducation nationale, nous donnons ici les sommes globales du budget relatif au personnel et à la gestion des Archives et Bibliothèques :

- Exercice de 1940 : 5 374 505 ptas.
- Exercice de 1950 : 17 002 000 —
- Exercice de 1959 : 43 705 141 —

Ces chiffres démontrent clairement l'intérêt accordé par l'État à l'activité des Archives et Bibliothèques.

LE PERSONNEL DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

Catégories et effectifs du personnel. — Nous sommes les premiers à reconnaître l'insuffisance des effectifs de nos Archives, pour pouvoir réaliser une activité scientifique intense. On tente actuellement d'augmenter d'une façon importante le nombre des archivistes et des auxiliaires mais il ne faut pas oublier que l'Espagne a traversé des années de graves difficultés économiques, dont elle sort par son propre effort, peu à peu. Toutefois, le nombre de ses archivistes scientifiques et celui des auxiliaires n'est pas aussi petit qu'il semble, si on le compare avec les effectifs d'autres pays. En Belgique, par exemple, pour 80 km de fonds il y a 45 fonctionnaires

scientifiques et 6 administratifs, alors que les Archives espagnoles disposent de 72 archivistes « facultatifs » ou scientifiques et de 41 auxiliaires pour 151 km de fonds.

Attributions du personnel scientifique. — Voici les fonctions des diverses catégories de personnel dont le rapport ne mentionne que la désignation :

- a) les directeurs des Archives générales (Archives historiques nationales, Archives de Simancas, des Indes et de la Couronne d'Aragon) sont responsables du fonctionnement de leurs archives et du développement du travail scientifique, conformément aux décisions du Patronat national des Archives historiques et aux ordres de la Direction générale ;
- b) les chefs de Sections de ces Archives sont chargés de tout ce qui concerne le service et le travail scientifique de leur propre Section ;
- c) les directeurs des autres dépôts d'archives, historiques ou administratives, sont chargés de l'administration et de la direction scientifique de ces dépôts conformément aux normes de la Direction générale et aux instructions des inspecteurs.

Recrutement du personnel. — Les concours d'entrée dans le corps facultatif d'archivistes comprennent les épreuves suivantes : traductions de textes de deux langues modernes (français ou italien d'une part et allemand ou anglais de l'autre) ; connaissance de la législation fondamentale de l'État, du ministère de l'Éducation nationale et des Archives ; Histoire des institutions, Diplomatie, Sigillographie, etc. ; une transcription, un commentaire et un inventaire de plusieurs documents de nature et d'époque différentes.

Les fonctionnaires du corps auxiliaire doivent démontrer dans une série d'épreuves leurs connaissances en latin, en une langue moderne, en pratique administrative, en histoire de la Littérature et de l'Art, en matière de législation des Archives, des Bibliothèques et des Musées ; ils doivent de plus faire plusieurs exercices de dactylographie.

En ce qui concerne la participation des archivistes espagnols aux publications historiques, nous avons cité l'ouvrage de D. Augustin Ruiz Cabriada, *Biobibliografía del Cuerpo Facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos* (Madrid, 1958, 1 343 p.), publié à l'occasion du centenaire du Corps. Il recense 17 076 titres d'ouvrages professionnels, historiques, artistiques et littéraires publiés par les archivistes, bibliothécaires et muséologues.

Les archivistes qui obtiennent une bourse et l'autorisation de la Direction générale pour poursuivre des études en Espagne ou à l'étranger reçoivent intégralement leurs salaires de l'État.

LES DOCUMENTS CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

La législation archivistique. — La centralisation des archives des différents organismes d'État a commencé en 1545 pour la Castille et au XII^e siècle pour la Couronne d'Aragon. La création en 1858 des Archives générales centrales à Alcalá de Henares n'a donc pas marqué en Espagne le commencement du rassemblement et de la centralisation des documents provenant des services de l'État, car il en était ainsi depuis l'époque de l'empereur Charles Quint, et, plus efficacement, depuis le règne de son fils et successeur, Philippe II. Ce dernier ordonnait aux Conseils, aux tribunaux, aux ministres, secrétaires, etc. de remettre à l'archiviste de Simancas, Diego de Ayala, les écritures qu'ils possédaient. C'est dire que Simancas a constitué dès sa création les Archives de l'État, avec un rôle comparable à celui des Archives nationales modernes de quelques pays. Les remises constantes de documents des anciennes secrétaireries ou ministères, y compris ceux de la Guerre et de la Marine, pendant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles en font preuve. Les Archives d'Alcalá de Henares n'ont été créées que lorsque le dépôt de Simancas est arrivé à saturation.

Dispositions récentes. — Comme complément aux informations contenues dans le rapport, il convient d'ajouter que le décret mentionné du 24 juillet 1947, dans son titre IV, donne la définition du « Patrimoine » et du « Trésor historico-documentaire et bibliographique de la nation », dont la conservation et l'accroissement sont considérés comme un devoir de l'État. On dit du premier qu'il est formé par l'ensemble des manuscrits, des imprimés et des reliures

d'intérêt historique, bibliographique ou artistique « quel que soit leur possesseur ». Le « Trésor » sera composé des pièces et les exemplaires uniques et ceux d'une valeur spéciale : dans le cas d'un risque imminent, le Ministère de l'Education nationale demandera leur dépôt dans les Archives de l'Etat (art. 53). La Direction générale des Archives et Bibliothèques a la faculté d'ordonner l'inspection de n'importe quelles archives civiles de l'Etat, des provinces ou des communes (art. 54). Enfin, l'art. 57 défend toute exportation de fonds du « Trésor historico-documentaire et bibliographique », sans une autorisation préalable du Ministère de l'Education nationale, délivrée après avis de la *Junta técnica* des Archives, des Bibliothèques et des Musées.

Dans le détail des chiffres du nombre de kilomètres de documents conservés dans les archives espagnoles, on a omis les Archives de la Couronne d'Aragon avec 3 868 m. Et on a confondu les renseignements concernant les Archives de Majorque et des Chancelleries de Valladolid et de Grenade, qui n'arrivent pas à un kilomètre.

LES MODALITÉS DE CONSERVATION DES ARCHIVES

Cassation ou élimination des archives. — En Espagne, on élimine uniquement des documents modernes dans les archives administratives. Des textes légaux cités dans le rapport, celui de 1926 réglemente le triage et l'élimination des documents dans les Archives du ministère des Finances et dans celles de ses Délégations provinciales. Les dispositions d'août 1943 et de novembre 1945 concernent les éliminations des papiers de l'administration de la Justice ; et l'ordre ministériel du 16 avril 1942 (on dit par erreur de 1943) prescrit l'intervention d'un archiviste de l'Etat dans les éliminations qui seraient réalisées dans n'importe quel centre officiel.

LES BÂTIMENTS

Descriptions et caractéristiques. — Il faut ajouter aux édifices nouvellement construits mentionnés dans le rapport, celui des Archives régionales de Palma de Mallorca et celui de Murcie, inaugurés tous les deux en 1956.

Équipements des locaux. — La référence au climat de Simancas, que le rapporteur met en relief à la fin de ce paragraphe, demande une brève explication. On ne peut pas dire, comme dans le rapport, que la température basse soit caractéristique de l'Espagne, mais que les conditions du bâtiment et sa température normale — très froide l'hiver, sans jamais dépasser 18° l'été — sont excellentes pour la bonne conservation des documents. Le froid et la chaleur pénètrent en effet difficilement à l'intérieur du bâtiment, grâce à la très grande épaisseur de ses murs construits en pierre, chaux et sable. Comme d'autre part le climat du plateau castillan est sec, il manque deux ennemis du papier : la chaleur et l'humidité. J'estime que quatre siècles d'expérience sont une preuve plus que suffisante pour affirmer que les conditions naturelles des Archives de Simancas assurent la meilleure conservation possible des documents.

SERVICES TECHNIQUES

Les ateliers de photographie. — A la liste des archives espagnoles comprises dans le rapport, on doit ajouter les Archives de la Couronne d'Aragon, qui disposent d'un appareil *Micro-Jumma* à double caméra. Dans leur laboratoire desservi par un seul employé, on a réalisé 15 461 micro-copies en 1959.

Autres ateliers. — Il existe, aux Archives historiques nationales, depuis quelques années, un atelier de reproduction et de restauration de sceaux.

CLASSEMENT ET INVENTAIRE DES ARCHIVES

Rendement du classement. — Bien que le compte rendu espagnol donne, pour quelques dépôts, les quantités en mètres de la documentation classée et cataloguée, nous devons avouer

que nous n'étions pas préparés dans les archives espagnoles à répondre dûment à cette partie du questionnaire. Nous supposons que les renseignements contenus dans le rapport ont trait exclusivement à des fonds modernes, équivalents à ceux de nos archives administratives, et non pas à une documentation ancienne que nous appelons historique, comme celle qui, en général, est conservée dans nos Archives historiques de l'Etat, lesquelles, à l'exception de celles de province, sont fermées en principe à de nouvelles admissions.

La phase dans laquelle se trouvent actuellement nos Archives historiques en ce qui concerne le classement et l'inventaire des documents est celle de la confection d'instruments de travail détaillés, qui doivent porter à la connaissance du chercheur chacune des pièces comprises dans les sections ou séries. Le fait de mesurer en mètres les travaux de cette catégorie nous paraît donc quelque peu absurde, puisque le résultat obtenu ne peut refléter, en aucune façon, ni la quantité et encore moins la qualité du travail de l'archiviste. En outre, l'information ainsi obtenue sera, dans la plupart des cas, inexacte et sans aucune signification. Je vais me servir de quelques exemples : Un document, le jugement de résidence délivré au vice-roi Revillagigedo, est au moins de même dimension qu'une liasse ordinaire du Registre général du Sceau, mais tandis que l'inventaire de celui-là n'offre pas de difficulté, celui de la liasse du Sceau, qui contient 500 actes, exige presque un mois de travail de rédaction de fiches. De même, on ne peut comparer le catalogue d'un registre de baptêmes au travail qu'exige un registre de *Cédulas Reales* : pour ce dernier, il faut indiquer la question traitée dans chacune des pièces.

Même lorsqu'il s'agit de fonds modernes, le système présente des inégalités très grandes. Un procès judiciaire peut parfois arriver à occuper 60 cm linéaires et son inscription dans le répertoire ou inventaire sera beaucoup plus rapide que s'il s'agit de 10 ou 15 procès, qui ont ensemble cette dimension.

Nous pensons donc qu'il aurait été plus intéressant de distinguer :

- a) La nature des instruments rédigés ;
- b) La nature de la documentation et ses dates limites ;
- c) Le nombre de liasses ou de registres compris dans chacun de ces instruments.

RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Conditions de consultation. — Nous croyons savoir que la création d'une carte internationale de chercheur doit faire l'objet d'une étude à la prochaine réunion de la « Table Ronde » des Archives. Néanmoins, nous devons souligner dès maintenant que l'établissement d'une telle carte nous semble un projet très intéressant qui présenterait des avantages majeurs et pour les chercheurs et pour les Archives.

Les procédés modernes de reproduction donnent une solution si satisfaisante à la question si discutée du *prêt de documents* qu'ils le rendent superflu, faisant disparaître ainsi les dangers inévitables qu'ils entraînent. Et si, comme nous le supposons, ce prêt s'inspire de celui qui se pratique entre les bibliothèques, nous ne devons pas oublier que les règlements de ce service abondent en clauses prohibitives, dont une des plus générales est celle qui interdit le prêt des livres uniques ou d'une grande rareté bibliographique.

Statistiques des lecteurs. — Je dois apporter une précision aux statistiques publiées dans le rapport. Les chiffres relatifs aux Archives des Indes et aux Archives de la Couronne d'Aragon n'indiquent pas le nombre des chercheurs, mais celui des visites. Le grand écart entre ces chiffres et ceux relatifs aux autres dépôts a fait penser au rapporteur qu'il s'agissait d'une erreur dans le compte rendu espagnol. L'explication est donc simple : les Archives des Indes et de la Couronne d'Aragon, suivant la méthode statistique des bibliothèques, ont indiqué le nombre des présences qui, évidemment, est plusieurs fois supérieur à celui des chercheurs.

* * *

INTERVENTION DE M. ANTAL SZEDŐ,
Directeur du Central national des Archives de Hongrie.

PROBLÈMES DES ARCHIVES HONGROISES

Comme l'a signalé le rapport, les deux premiers pays qui auraient envisagé l'organisation d'Archives centrales furent la Suède et la Hongrie. Il est utile d'ajouter qu'en Hongrie il existe aussi depuis longtemps des archives départementales (archives des comitats), de communes et d'Eglises confessionnelles, et, parmi ces dernières, les archives des chapitres faisant fonction de *loca credibilia*.

Dans les années 1930 on a envisagé la réorganisation des Archives d'après la conception suivante : les Archives nationales de Hongrie seraient devenues l'organe investi d'un pouvoir de tutelle sur toutes les Archives hongroises et elles auraient établi quatre ou six annexes régionales couvrant l'ensemble du pays. Ces annexes des Archives nationales auraient été chargées de rassembler tous les documents conservés jusqu'alors dans les Archives départementales, communales et éventuellement dans les archives des Eglises confessionnelles. La loi archivistique de 1950 qui est encore en vigueur porte visiblement la marque de cette conception.

Les leçons les plus importantes de l'expérience sont les suivantes :

1. Il n'est pas raisonnable de transporter les documents d'archives hors des centres culturels où l'on éprouve un vif intérêt pour l'histoire locale. La curiosité pour l'histoire régionale est toujours la plus remarquable à l'endroit où les documents furent émis. C'est bien pour cela que les autorités régionales sont prêtes à consacrer de grandes sommes pour entretenir et installer les bâtiments d'archives. Il serait bien dommage de ne pas utiliser ces dispositions au profit des archives.

2. La concentration excessive des documents entraîne de lourdes charges (frais de construction et d'installation de nouveaux dépôts), disproportionnées avec les avantages atteints. Nous avons abandonné notre premier dessein de concentrer toutes les archives hongroises dans les Archives nationales et dans ses annexes, de même que l'idée de charger les Archives nationales, en qualité de direction nationale, de diriger les travaux de toutes les autres Archives d'Etat. Pour cette mission nous avons établi le Centre national des Archives de Hongrie, qui fonctionne à présent comme une section autonome du ministère de la Culture.

Notre principal souci est de permettre aux spécialistes qualifiés d'archives de faire valoir largement leur talent et leurs expériences. Dans chacune des régions où nos vieux spécialistes voulaient établir une seule annexe des Archives nationales (plus tard « Archives de district », sous le contrôle des Archives nationales), il existe aujourd'hui trois ou quatre dépôts d'Archives d'Etat, sous la direction d'un inspecteur d'Archives. Ainsi, nous avons établi six inspections d'Archives. L'inspecteur s'entretient avec les directeurs d'Archives régionales au sujet du plan de travail annuel, il les aide de ses conseils dans les domaines professionnels les plus divers, il exerce sa critique sur le travail archivistique accompli. Par cette méthode, nous avons réussi à atteindre dans l'administration archivistique du pays entier un niveau professionnel relativement élevé, car les inspecteurs sont des spécialistes connus qui possèdent une grande expérience.

Il faut encore mentionner une catégorie spéciale d'archives qui nous a demandé beaucoup d'attention. Il s'agit des fonds des villes qui, jadis importantes, sont passées au second plan par suite des transformations économiques ou des remaniements administratifs. Après mûre réflexion, nous les avons laissés au lieu d'origine, en organisant dans trois villes (à Makó, à Hódmezővásárhely ainsi qu'à Magyaróvár, chef-lieu d'un ancien comitat), des dépôts annexes. Ces établissements ressemblent beaucoup à ceux que nos collègues italiens ont réalisés, dans

leurs « sous-sections d'Archives d'Etat », avec cette différence que les dépenses de matériel et de personnel, chez nous, sont couvertes par l'Etat et non par la ville en question.

Nous nous sommes préoccupés particulièrement du problème essentiel que constituent l'aide aux chercheurs, les instruments de travail, et les facilités d'accès aux documents. Avant 1945 on consultait les fonds à l'aide des instruments de travail qui avaient été établis parallèlement aux documents : registres, index, etc. Après la centralisation (1950), on a fait dresser pour tous les fonds des « inventaires de base », contenant les données les plus importantes : nom de l'administration qui a donné naissance au fonds, dates extrêmes des documents et possibilités de consultation.

Aujourd'hui, nous attachons un grand prix à l'établissement de guides. D'après les prévisions, dans dix ans, tous nos dépôts d'archives auront préparé de tels guides. En même temps, nous sommes en train de dresser des inventaires et répertoires plus détaillés des fonds les plus importants. A présent nous nous engageons dans une vaste entreprise : la préparation et la publication d'un état général des fonds des Archives hongroises. Grâce à nos efforts, le nombre des chercheurs a, dans ces derniers temps, doublé dans les Archives régionales.

Encore un mot : les documents de l'histoire contemporaine doivent être traités d'une manière particulière comme notre collègue, M. Marquant, en a fait la juste remarque. Les travaux en cette matière exigent bien moins de collaborateurs scientifiques et plus d'auxiliaires ; de plus, on peut utiliser des rayonnages du système compact, etc. Nous avons donc entrepris la création d'une nouvelle institution d'archives, les « Archives de l'époque démocratique populaire », pour lesquelles nous envisageons de construire un nouveau bâtiment, qui devra être achevé vers 1964. Nous comptons y placer nos laboratoires centraux de conservation, de reliure et de microfilm. Ces Archives accueilleront les fonds des ministères postérieurs à 1945.

* * *

INTERVENTION DE M. HENRYK ALTMAN,

Directeur général des Archives de la République populaire de Pologne.

Tout en soulignant les mérites du rapport qu'il considère comme une excellente base pour des considérations sur les problèmes de la législation, la réglementation et l'organisation archivistiques, M. Altman exprime ses regrets que vingt-cinq pays seulement aient participé à l'enquête et poursuit ainsi :

Le rapporteur constate qu'il y a deux types particuliers de l'organisation des Archives de l'Etat : type centralisateur et type en ordre dispersé. Evidemment, la législation archivistique qui détermine l'organisation des Archives dépend toujours de la structure de l'Etat, de son régime politique et social, ainsi que des traditions nationales et de certaines habitudes de pensée.

L'organisation des Archives de mon pays est basée sur le principe de centralisation. Notre expérience prouve que la centralisation, une centralisation raisonnable, donne de bons résultats. Elle permet notamment de mener une politique homogène dans le domaine de la construction des dépôts, des finances, du recrutement et de la formation professionnelle, des publications archivistiques, de l'organisation des services techniques, etc. La centralisation permet, en particulier, d'opérer un recensement national de tous les fonds d'archives, d'organiser un fichier central des fonds et de grouper tous les éléments d'information sur les recherches historiques en cours dans les différents dépôts d'archives. Il n'y a aucun doute que, du point de vue de l'organisation des recherches historiques, la centralisation présente une nette supériorité par rapport à l'ordre dispersé.

Le développement des recherches dans le domaine de l'histoire locale est grandement facilité s'il existe un assez vaste réseau de dépôts régionaux. Je me permets ici de rectifier une inexactitude qui s'est glissée dans le rapport. En Pologne, les dépôts de districts ne gardent

pas, comme pense le rapporteur, des archives semi-courantes, mais elles conservent à perpétuité les dossiers de valeur historique versés par les services, les entreprises et les organisations de caractère local.

Il me semble que pour une meilleure connaissance de l'organisation des Archives dans le monde entier, il serait souhaitable de posséder des informations détaillées sur les textes législatifs concernant les Archives. Pour cette raison, je me permets de proposer au Comité exécutif du Conseil international des Archives de rassembler et de publier un recueil international des textes législatifs. Je suppose que le Comité exécutif — qui étend de plus en plus le domaine de ses activités, qui a entrepris dernièrement la réalisation d'une idée aussi bonne que le *Guide des sources de l'histoire des pays d'Amérique latine*, qui a créé la Commission internationale de Sigillographie — puisse réaliser aussi l'idée de la publication du recueil des lois sur les Archives. Je suis sûr que le Comité exécutif pourra compter sur la coopération et le concours de tous les pays représentés à ce Congrès. D'ailleurs, le Comité de rédaction de la revue *Archivum* a déjà pris des mesures dans ce sens et il faut en espérer des résultats fructueux.

Je voudrais aborder aussi une autre question dont fait mention le rapport de M. Sabbe (p. 35), à savoir le prêt international des archives. Je me rallie à l'idée exprimée par M. Sabbe que « l'on pourrait élargir et intensifier le prêt international ». La Pologne a conclu des accords de prêt avec les directions des Archives de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la République démocratique d'Allemagne, et nous prêtons occasionnellement des documents à quelques autres pays. Ce prêt rend des services importants aux Archives et à l'Histoire. Je me rends compte de la complexité de ce problème, mais je pense qu'outre les accords bilatéraux, une recommandation en ce sens de la part du Conseil international des Archives pourra contribuer à l'intensification du prêt international à l'avantage des Archives et des sciences historiques.

Je me permets de rappeler qu'au II^e Congrès international des Archives la résolution suivante fut votée : « Le Congrès demande au Conseil international des Archives de préparer la rédaction de normes de sécurité et de normes techniques destinées à faciliter, soit par des accords bilatéraux, soit par les conventions internationales, le prêt de documents d'archives entre les différentes nations. » Cette résolution n'a guère été suivie. Il serait bon que le IV^e Congrès confirme la résolution et demande aux membres du Conseil de la mettre à exécution.

* * *

INTERVENTION OF MR. DAVID DUNIWAY,
Archivist of the State of Oregon.

REMARKS ON THE STATE ARCHIVES OF THE UNITED STATES

Dr. Sabbe's report on State Archives is both illuminating and valuable, and I very much appreciate the information which he used furnished to him by the National Archives of my own United States. It appears however that an elaboration is in order on the character of the Archives of the States within our Federal Union, or Federation as the report characterises our governmental organization. Our state governments are independent of the Federal Government in their administration and in many fields of control the states are primarily responsible for the law and its operation. As a result we have no uniform system of state archives, and those that exist in 45 of our states perform varying functions and serve varying purposes.

Historically many of the State Archives of the United States are older than the National Archives which was founded in 1934. Two of the oldest New York and New Jersey are associated with State Libraries, and were inspired by visits to the Archives of the Netherlands

by historians concerned with the history of New York when it was the Dutch colony of New Amsterdam. A large group of Departments of Archives and History were founded in the Southern part of United States soon after the turn of the century, and are concerned with much more than the problems of official records. Their activities include the collection of private manuscripts, the administration of historical sites, educational programs, and even the publication of current guides to state governmental activities. As the concept of an Archives spread from this beginning to other states, the organizational pattern and legal purpose of each agency or office created was conformed to existing agencies and needs. As a result it is not possible to characterize the existing institutions.

Perhaps this situation could be illustrated with a discussion of the archives of the three states which occupy the Pacific Coast. In California, probably the best known of the three, the Archives grew from the functions of the Office of the Secretary of States and is still his responsibility. He was charged with keeping the official records of the legislature and the Governor, and he recorded various types of basic state records like the incorporation papers of business and organizations. Basically his staff was clerical in character, and it was not until the 1930's that a Historian with academic training was appointed in his office to select the state records to be preserved in the Archives which is still under the direction of a Archivist. As yet these two officers are not concerned with county or local records.

In the State of Washington, next to Canada, the archives again was purely a clerical function within an office of Government Administration. It has been recently revolutionized with the appointment of an academically trained historian and the creation of the necessary legal authority to control the selection and destruction of records, including those of the counties. The staff is inadequate, and as yet many of the key records of the past are not in the Archives.

In my own State of Oregon, which lies between Washington and California, there was no archives until after the late world war. For a period of 50 years an Archivist had functioned within the Office of the Secretary of State, but the officer had disappeared from his staff about 1900, when his recording functions were transferred to new agencies of state government more concerned with administration than with the process of recording. The present Archives was established in 1947 within the State Library, as a result of a survey of the condition of official records arising out of the war. The Archivist is trained as a historian and a librarian, and is experienced in the work of the National Archives. He is responsible not only for state, but for county and some other local records, but not for municipal records.

From this characterization, it might help to indicate the results of a similar survey of State Archives, should one be undertaken in the United States. Budgets, and personnel would vary greatly, but many have staffs from five to ten. There is usually one or more trained historian on each staff. Many persons have had brief training at the American University. There is an increasing interest in the management of modern records or records administration, and some State Archives are taking the lead within their governments for the improvement of record keeping. Some Archives have more than one depository because of the lack of adequate facilities in their central headquarters. Some have had special buildings constructed, notably Illinois, Alabama, Mississippi, Delaware and Maryland. The restoration policies tend to follow those adopted by the Virginia State Archives, since the agencies are smaller and cannot afford the mass production methods of the National Archives. The general classification of records and their care follows in many instances the policies adopted by the Illinois State Archives, and the more established principles of archival conservation. A relatively high proportion of the readers in State Archives are government officials, and the proportion of genealogists to historians and other serious scholars varies in relation to the documents which are in the custody of the institution. Perhaps this quick view of our State Archives will afford you some concept of our problems in the United States. Within the State Governments the records vary as to value and use, and the agencies which administer archival programs likewise vary as to function and organization.

* *

INTERVENTO DI GINO NIGRO,
Direttore dell'Archivio di Stato di Messina.

ARCHIVI DI STATO E DEPOSITI DI ARCHIVI GODENTI DI AMMINISTRAZIONE AUTONOMA

M. Sabbe, nella Sua pregevole Relazione su « Les Archives de l'Etat », parlando dell'organizzazione degli Archivi di Stato si sofferma a considerare quei particolari depositi di archivi a scala nazionale, godenti di un' autonoma amministrazione ed esistenti in quasi tutti i Paesi.

Queste particolari categorie di archivi troverebbero — secondo il Sabbe — la loro giustificazione in una lunga tradizione e nella particolare natura dei documenti che custodiscono, come quelli — in genere — dei Dicasteri degli Affari Esteri, dell' Esercito, della Marina, delle Colonie oppure dei Parlamenti o della Corona e così via.

In realtà — secondo noi — bisognerebbe prima distinguere tra paesi nei quali la sovranità si concentra in una sola persona giuridica (Stato), e paesi nei quali lo Stato stesso è composto da una pluralità di persone giuridiche: diversa nei due casi, difatti, ci sembra essere la conclusione.

La massima autonomia giuridica, cioè la personalità giuridica, di cui godono le maggiori Istituzioni dello Stato fa sì che riesca perfettamente consono, armonico e rispondente a reali esigenze la configurazione di autonomi archivi, la cui autonomia risulta giustificata, anzi conseguente l'autonomia delle dette Istituzioni.

Tale è il caso degli Stati federali, in cui i singoli Stati federati, come pure lo Stato federale, hanno personalità giuridica. Ma tale è anche il caso di Stati, come la Gran Bretagna, dove le maggiori istituzioni, come la Corona e così via, godono di personalità giuridica.

Viceversa ci appare ingiustificata, e improntata ad una disistima interna degli organi fra di loro, là dove non si pone una tale autonomia di Istituzioni. L'appello alla lunga tradizione e alla particolare natura dei documenti non ci sembra sufficiente a giustificare un tale sistema; difatti, limitando — ai fini della segretezza — a un congruo numero di anni (ad esempio ad un secolo) il versamento e provvedendosi a microfilmare i documenti più antichi, che rivestano ancora un interesse attuale per quelle istituzioni, non vi è più motivo per moltiplicare le amministrazioni archivistiche.

Molte volte è anche la dipendenza degli Archivi di Stato da un dato Dicastero a portare con sé una certa ripugnanza per quelle istituzioni che, a torto o a ragione, credono di dovere accentuare, rimarcare la propria autonomia nei confronti di quel Dicastero e, quindi, reclamano per i propri archivi l'autonomia dagli Archivi di Stato.

Riteniamo che non poco contribuirebbe a consentire una reale unificazione dei servizi archivistici (con notevoli vantaggi), qualora gli Archivi di Stato dipendessero da un organo da tutti riconosciuto e accettato come preminente.

Limitando ora l'esame, per motivi pratici, all'Italia, possiamo rilevare le incongruenze dell' attuale sistema che hanno portato, con l'accentuata autonomia di alcune amministrazioni, a posizioni di privilegio non giustificate.

La dipendenza, in Italia, degli Archivi di Stato dal Ministero dell' Interno ha certamente posto per alcune amministrazioni (come il Ministero degli Affari Esteri, il Ministero della Difesa, il Parlamento e, ora, forse anche la Corte Costituzionale, il Consiglio nazionale della Economia e del Lavoro) una certa remora a consegnare i propri archivi agli Archivi di Stato.

Per quanto concerne il Ministero degli Affari Esteri, si noti che tale Ministero ha un proprio rappresentante in seno al Consiglio Superiore degli Archivi di Stato, mentre poi dispone — per i propri atti — di depositi di archivi autonomi, sui quali è esclusa ogni ingerenza da parte degli Archivi di Stato. La particolarità dei documenti di tale Dicastero — in aggiunta —

non può costituire un' esimente: difatti, i corrispondenti Archivi dei Ministeri degli Esteri degli Stati pre-unitari si trovano presso i relativi Archivi di Stato; fa solo eccezione quello dello Stato Sardo.

Concludendo questo nostro intervento, auspichiamo che nei Paesi, nei quali non ostino vere difficoltà giuridiche, si giunga ad una reale unificazione dei servizi archivistici e che in quelli, ove tali difficoltà non lo permettano, si studino i mezzi per raggiungere almeno un' ideale unificazione di essi.

Siamo sicuri che da ciò trarranno un enorme giovamento gli studi, gli archivi e le stesse Istituzioni a cui gli Archivi appartengono.

* *

INTERVENTION OF DR. P. M. JOSHI,
Director of State Archives, Bombay, India.

INDIAN ARCHIVES

Finding that India has not sent in any replies to the questionnaire issued for the preparation of this report, I stand here before this assembly to give an idea of the set up of the archival machinery in India with special reference to the archival repositories under my control i. e. the Secretariat Record Office in Bombay and its allied institutions in what was formerly the State of Bombay known now as the State of Maharashtra. The net-work of Indian Archives is a vast one with the National Archives at Delhi and the archival repositories of the States of the Indian Union in the head-quarters of the various states. We have thus very powerful and important Record Offices at Madras, Bombay, Calcutta and other State capitals like Hyderabad, Bangalore, etc.

The ancient records of India being mainly on stone and in copperplates, have now become in my country the charge of our Department of Archaeology. The National Archives and other archival repositories in India that we see to-day are mainly creations of modern times when began to be extensively used in my country. You may perhaps remember that in ancient times so much of our knowledge and learning was memorised or done by rote. Indeed it was to the European powers that came into the country and in the main to the English East India Company that we owe the beginnings of our modern archives. Thus in the Secretariat Record Office in Bombay we have the oldest British document in India, the letter book of the English factors at Surat dated 1630. Another archival centre in my State is at the historic city of Poona, near Bombay, which houses the archives of the Maratha State from whom the English East India Company took over the administration of that State in Western India in 1818. This archival agency has documents of the Maratha State going back in some cases to the fifteenth century. These documents number anything between thirty to fifty million papers. They are all on very fine hand-made paper which shows great resistance to the pests that normally attack records. Our ancestors, I must say, knew the art of paper-making to a remarkably successful extent.

The former government of Bombay and its successor the present government of Maharashtra have a vast publication programme by which the salient and important material in our repositories is made available to scholars. We are also devising and publishing catalogues of our holdings which serve as useful reference tools for scholars.

This much for our archival set up. I will now turn to some of the points that have arisen in the course of the discussion that has taken place on M. Sabbe's Report so far.

1. There was some talk of scattering and splitting of archives. Under no circumstances can archives be split up. Once a document leaves its series it ceases to have the same authen-

ticity or legal authority that it possesses when it is in its proper sequence in its place. The series must continue as they are and the integrity of an archival repository must be maintained as a sacred trust. Recently when the old State of Bombay was split into two states the records of the old State were not separated. They remained exactly as they have always remained at the Secretariat Record Office, Bombay.

2. My honourable colleague from Poland suggested « International Lending » of archives. I must warn this house against such an idea of mistaken cooperation. Lend microfilms or photoprints by all means, but original documents never. I say never.

3. M. Sabbe laid much stress on microfilming of documents and gave a very high place to this, what I consider, new technique. I don't want to be carried away by enthusiasm for the microfilm. I do not think a scholar can work at a microfilm reader for any length of time. It is such a strain on the eyes. Moreover a microfilm has to be backed by the physical presence of its original in the archival repository. Then alone has a microfilm a proper research or academic and legal value.

4. There was some talk of the equipment an archivist should have, whether he should be a historian or a technician. An archivist, I submit, must not be only a man of techniques nor a mere historian. He must have technical experts under him and he himself must be a combination of a technical man and a historian. But he must be even more than this. An archivist, above all, must be a man of wide sympathies, a humanist of high order. Indeed to me the creed of an archivist is summed up in the two lines that described Sir Edmund Gosse of the British Museum : « He loved all knowledge underneath the Sun / And looked on every learner as a brother. »

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. KARL HÖHNEL,
Staatliche Archivverwaltung der D.D.R., Potsdam.

ORGANISATION DER STAATSARCHIVE DER DEUTSCHEN DEMOKRATISCHEN REPUBLIK

Die Grundlagen für einen systematischen (der gesellschaftlichen Entwicklung entsprechenden) Aufbau des Archivwesens im Osten Deutschlands wurden nach Gründung der Deutschen Demokratischen Republik mit der Schaffung der Staatlichen Archivverwaltung im Ministerium des Innern im Herbst 1949 gelegt.

Ertsmals in der deutschen Archivgeschichte wurde damit eine gesamtstaatliche Leitung des Archivwesens geschaffen, deren erste und vordringlichste Aufgabe die Ausarbeitung und Veröffentlichung allumfassender archivgesetzlicher Bestimmungen war.

Diese Verordnungen schufen die Voraussetzungen für :

- 1) die Einrichtung einer zentralen Leitung für das Archivwesen der Republik ;
- 2) die Schaffung gesetzlicher Grundlagen für die direkte Einwirkung der Archive auf die Registraturbildung in allen Verwaltungen und volkseigenen Betrieben ;
- 3) die Verantwortung der Archive hinsichtlich der Aktenkassation auf der Grundlage der archivgesetzlichen Bestimmungen ;
- 4) die Erfassung des Archivgutes entsprechend dem gesellschaftlichen Aufbau der Deutschen Demokratischen Republik als sozialistischer Staat bis zur letzten Gemeinde und ebenso des gesamten Schriftgutes der sozialistischen Wirtschaft.

Durch die gesetzlichen Massnahmen wurden die Wünsche und Forderungen auf einen umfassenden Archivalienschutz verwirklicht, um deren Erfüllung die deutschen Archive schon lange Zeit vergebens bemüht waren.

An der Spitze des Archivwesens steht, wie auch im Bericht festgestellt wurde, die Staat-

liche Archivverwaltung als leitendes, lenkendes und kontrollierendes Fachorgan des Ministeriums des Innern der Deutschen Demokratischen Republik. Die Aufgaben der Staatlichen Archivverwaltung entsprechen etwa den für das polnische Archivwesen im Bericht aufgeführten, jedoch spielt die Ausbildung des gesamten Archivpersonals durch die Staatliche Archivverwaltung zusätzlich eine sehr wichtige Rolle. Der Leiter untersteht unmittelbar dem Minister des Innern.

Der Staatlichen Archivverwaltung sind folgende Archive direkt nachgeordnet :

- 1) das *Deutsche Zentralarchiv Potsdam* mit seiner Abteilung Merseburg ;
- 2) fünf *Landeshauptarchive* (der ehemaligen Länder Brandenburg, Mecklenburg, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen) ;
- 3) zwölf *Landesarchive*, die einerseits historisch-territorial gewachsen sind, andererseits (zur Entlastung der Landeshauptarchive als regional zuständige Archive) erst nach Gründung der Deutschen Demokratischen Republik geschaffen wurden ;
- 4) die Fachschule für Archivwesen mit der Abteilung *Fernstudium* ;
- 5) die Zentralstelle für Archivalienrestaurierung ;
- 6) die Zentralstelle für Deutsche Personen- und Familiengeschichte.

Das Institut für Archivwissenschaft in Potsdam, in dem der wissenschaftliche Nachwuchs ausgebildet wird, ist seit 1958 ein selbständiges Institut der Philosophischen Fakultät der Humboldt-Universität zu Berlin.

Die personelle und finanzielle Entwicklung dieser direkt nachgeordneten Dienststellen zeigt dank des Verständnisses und der Unterstützung seitens der Partei der Arbeiterklasse und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik ein stetiges Ansteigen.

So waren : 1956, 344 ; 1958, 367 ; 1960, 463 Beschäftigte in den Staatsarchiven tätig. Der Stellenplan für 1961 sieht eine weitere Erhöhung auf 503 Beschäftigte vor.

Die finanziellen Mittel stiegen :

—	von rund 2 800 000 DM im Jahre 1956 ;
—	auf — 3 300 000 — 1958 ;
—	und auf — 4 500 000 — 1960.

In dieser Summe sind grosse Beträge für Investitionen unserer Archivgebäude *nicht* enthalten. Der Haushaltsvoranschlag für 1961 sieht eine weitere Erhöhung auf 5 400 000 DM vor.

Hinsichtlich der im folgenden aufgeführten-Archivgruppen trägt die Staatliche Archivverwaltung nur die Verantwortung für die fachliche Anleitung und Kontrolle. Personell und materiell sind diese Archive denjenigen Dienststellen zugeordnet, bei denen sie errichtet sind. Es handelt sich dabei um :

- 1) *Stadtarchive* : Von rund 600 Gemeinden mit Stadtrecht sind in 206 Städten hauptamtliche und in 70 Städten nebenamtliche oder ehrenamtliche Stadtarchivare tätig ;
- 2) *Kreisarchive* : Sie bestehen in sämtlichen 197 Landkreisen der Deutschen Demokratischen Republik und nehmen das Schriftgut aller Städte und Gemeinden auf, die keine eigenen Archive unterhalten. Auch dieses Archivgut ist sowohl für die allgemeine Forschung, aber besonders für die lokale heimatgeschichtliche Forschung von grossem zeitnahe Wert ;
- 3) *Betriebsarchive* : Die Zahl der hauptamtlich besetzten Betriebsarchive beträgt zur Zeit etwa 500. Die übrigen Archive haben ihr Archivgut an *regionale* Wirtschaftsarchivabteilungen der Staatsarchive abzugeben ;
- 4) *Verwaltungsarchive* : Sie tragen den Charakter von Altregistraturen und sind Durchgangsbücherarchive, die das archivwürdige Schriftgut nach festgelegten Fristen an die zuständigen Endarchive (Staats-, Kreis- und Stadtarchive) abzugeben haben ;
- 5) *Sonstige Archive* : Unter diesem Sammelbegriff sind die Archive kultureller und wissenschaftlicher Einrichtungen und Institutionen, z.B. die Akademie- und Universitätsarchive sowie Literaturarchive, zusammengefasst. Die Archive der kirchlichen Organisationen verwalten die Religionsgemeinschaften.

Zur Durchführung ihrer anleitenden und kontrollierenden Tätigkeit hinsichtlich der Kreis-, Stadt-, Verwaltungs- und Betriebsarchive bedient sich die Staatliche Archivverwaltung der sogenannten « Referate Archivwesen », die bei den Räten der 14 Bezirke und beim Magistrat von Gross-Berlin bestehen. Ebenso sind in den Kreisen « Sachgebiete Archivwesen » eingerichtet, die ihre Weisungen vom Referat Archivwesen beim Rat des Bezirkes erhalten.

Für die der Staatlichen Archivverwaltung direkt nachgeordneten Archive sowie für die Verwaltungsarchive bei den zentralen Regierungsdienststellen nimmt die Staatliche Archivverwaltung diese Aufgabe selbst wahr.

Zur Beratung der archivwissenschaftlichen Fragen steht der Staatlichen Archivverwaltung ein Wissenschaftlicher Beirat zur Seite. Um die enge Verbindung zur Archivpraxis zu sichern, bestehen ausserdem Fachkommissionen und Arbeitsgruppen bei der Staatlichen Archivverwaltung, die sich mit speziellen Fragen, wie Archivbauten und -einrichtungen, Archivrecht, Ordnung und Verzeichnung, Aktenkassation u.a. beschäftigen.

Dem gleichen Zweck dienen die regelmässigen Dienstbesprechungen mit den Direktoren der Staatsarchive sowie mit den Referenten bei den Räten der Bezirke.

Die bisherige Archivorganisation hat sich gut bewährt und führte zu einer weitgehenden Erfassung, Sicherung und *Nutzbarmachung des Archivgutes*. Letzteres bringt eine sich stets erweiternde Benutzung mit sich, wie die als Beispiel im Bericht angeführten Zahlen über die Benutzung des *Deutschen Zentralarchivs Potsdam* zeigen. Doch wird diese Entwicklung stärker sichtbar, wenn man die Benutzerzahlen der grossen Staatsarchive (DZA, LHA und LA) einiger Jahre gegenüberstellt. Demnach wurden :

1954 in diesen Archiven	2103
1956 — — —	2909
1958 — — —	3484

Benutzer gezählt.

Für die Zukunft ist vorgesehen, die bisherigen *Landeshauptarchive* und *Landesarchive* in Staatsarchive umzubenennen und die Organisation des Archivwesens in Angleichung an die Verwaltungsstruktur der Deutschen Demokratischen Republik dahingehend zu erweitern, dass in einigen Bezirken Archive neu eingerichtet werden, um damit für jeden der 14 Verwaltungsbezirke ein Staatsarchiv zu schaffen. Für den Magistrat von Gross-Berlin nimmt das Stadtarchiv die Aufgaben eines Staatsarchivs wahr.

Durch diese Organisation soll die Leitung und Lenkung des Archivwesens auf der mittleren und unteren Ebene weiter gestärkt werden, damit die Archive der Deutschen Demokratischen Republik in verstärktem Masse dem Arbeiter- und Bauern-Staat und dem friedlichen Aufbau dienen können.

* * *

INTERVENTION OF DR. A. BEIN,

State Archivist, Director Central Zionist Archives, Israel.

REMARKS IN THE DEBATE ON « STATE ARCHIVES »

First of all I wish to thank Mr. Sabbe for his very instructive report. We all surely learn by comparing our archives with those of other countries, and especially we in the newer and smaller states. Israel is, as you know, in a special situation. We are a people of very old traditions, but through historical circumstances, with interrupted archival heritage, and we must therefore supplement our archives by microfilming relevant archive material in many countries. May I repeat my appeal (made already at the previous congress) to you all to give us your help in this endeavour ? Mr. Sabbe has mentioned our Archives several times, and in general with understanding. On a few points mis-statements crept in our statements which may be misunderstood. I prepared myself to correct them here — but after following the

already long debate, in which most of the speakers read statements on their archives, which we would have better understood and digested — and with less waste of time — if we had read them typed or printed, I decided not to follow their example. I shall therefore distribute among the heads of the delegations some printed material on the Israel Archives (including the Central Zionist Archives) and confine myself here to a few questions and suggestions.

a) In page 16 of the English version of the report Mr. Sabbe mentions a Yugoslavian ordinance demanding « compulsory insurance of all archives material ». I want to ask my Yugoslavian colleagues : What do they insure, as we deal with irreplaceable material ?

b) In many state archives there is a time limit of fifty years and more for the use of archives material. I want to ask : Is this time limit not too conservative in our fast living and fast changing time ? Is not the time ripe for a revision, for a more liberal attitude towards the historical research of our own time ?

c) I have the impression that we give not enough thought to the question of our relations to the current archives, which prepare the material for our archives, and especially to what the rapporteur quotes (from the American usage) as « birthcontrol of documents ». I believe we have to give in our deliberations much more attention to this problem of the organized destroying and preserving of archive material. The Israel archives law has drawn the logical consequence from the situation and placed under the supervision of the State Archivist also the current archives of ministries and local administrations.

d) I think we should give much more thought to the problem of the archives of the younger and the newly created states. In this congress only thirty-five states are represented, mostly states of old standing and of a long and noble tradition in archival work. But what of the new states which have no such tradition and very often no trained staff for doing efficient archive work ? Is it necessary that all these states make the same mistakes we all made in the beginning and come to an appropriate organization only through a long period of trial and error ? As the representative of a new state — though in a somewhat better situation, out of historical reasons, than many other new states — I feel the duty to appeal to you on their behalf. In my opinion we should not wait till these new states come to us, but should approach them and draw them nearer to us and our work. I propose that an advisory committee be set up by our international archives organization with the task to help the younger states to build up an appropriate archives organization in their countries. By doing so we would contribute to the creating of historical and national consciousness which is of fundamental importance for the cementing together the peoples in these new states. In this way our organization would really embrace all states and peoples and be instrumental in preserving the collective memory not only of our own state but of humanity as a whole.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. BOTHO BRACHMANN,
Potsdam, D.D.R.

FRAGEN DER BERUFSAUSBILDUNG DER ARCHIVARE

Sowohl im Bericht über die Staatlichen Archive von Herrn Generalarchivar Sabbe als auch in dem Bericht von Herrn Marquant über die Archive und die moderne Sozial- und Wirtschaftsforschung wird auf Fragen der Berufsausbildung der Archivare in verschiedenen Ländern, darunter auch der Deutschen Demokratischen Republik eingegangen. Während Herr Sabbe mehr die Tätigkeit der Archivare in den Staatsarchiven behandelt, ist es das Anliegen von Herrn Marquant, die Arbeit des Wirtschaftsarchivars für die sozialgeschichtliche Forschung zu betonen.

Es sei mir deshalb gestattet, die Ihnen schriftlich vorliegenden Berichte hinsichtlich der Ausbildung von Archivaren in der Deutschen Demokratischen Republik dahingehend zu

ergänzen, dass die wissenschaftliche und die mittlere Laufbahn zusammengefasst dargestellt werden. In der Deutschen Demokratischen Republik haben wir als Berufsbezeichnung den wissenschaftlichen Archivar, den staatlich geprüften Archivar und die Archivhilfskräfte.

Die Ausbildung zum wissenschaftlichen Archivar umfasst ein fünfjähriges Hochschulstudium und die anschließende Teilnahme an einer 21 monatigen Spezialausbildung am Institut für Archivwissenschaft der Humboldt-Universität zu Berlin. Während des Universitätsstudiums bilden die Fachrichtungen Geschichtswissenschaft und Germanistik oder Geographie oder Romanistik bzw. Wirtschafts- oder Rechtswissenschaft die wissenschaftliche Grundlage für die Zulassung zum Studium der Archivwissenschaft.

Während des Universitätsstudiums sind Kenntnisse in der lateinischen, französischen und russischen Sprache zu erwerben bzw. zu vertiefen, deren Beherrschung in der späteren Tätigkeit unerlässlich ist. Für zukünftige Literatur- und Wirtschaftsarchivare werden auch in diesen Sprachen Grundkenntnisse gefordert. Nach Absolvieren des Universitätsstudiums hat der Bewerber vor Aufnahme des Studiums am Institut für Archivwissenschaft eine Aufnahmeprüfung abzulegen, deren Ergebnis über seine Zulassung entscheidet.

Verglichen mit der Ausbildung an der *École des Chartes* in Paris, dem Institut für Österreichische Geschichtsforschung an der Universität Wien, der Marburger Archivschule in der Bundesrepublik Deutschland weist das Institut für Archivwissenschaft der Humboldt-Universität zu Berlin durchaus starke Gemeinsamkeiten in der archivarischen Grundausbildung auf. Jedoch ergeben sich auch einige Unterschiede, die aus den praktischen Anforderungen erwachsen sind. Diese Unterschiede liegen unseres Erachtens in der stärkeren lehrplanmäßigen Berücksichtigung der neuzeitlichen Fächer, wie Archivwissenschaft, Aktenkunde des Staates, Aktenkunde der kapitalistischen und volkseigenen Wirtschaft, die auch an dem Moskauer Historischen und Archiv-Institut stärker in den Vordergrund treten. Durch die Entstehung der *volkseigenen Betriebe* (V.E.B.), der *volkseigenen Güter* (V.E.G.) und der *landwirtschaftlichen Produktionsgenossenschaften* (L.P.G.) ist im massenhaften Umfang eine neue Schriftkategorie in die archivarische Betreuung übergegangen.

Die am Institut für Archivwissenschaft auf diesem Gebiet vermittelten Kenntnisse bedeuten zweifellos in der archivarischen Ausbildung in Deutschland etwas Neues. Die Erfahrung hat jedoch gezeigt, dass der wissenschaftliche Archivar bei der Lösung seiner Aufgaben — darunter die Betreuung staatlicher Dienststellen hinsichtlich der Schriftgutverwaltung, bei der Kassation nichtarchivwürdigen Materials, bei der Übernahme, Ordnung, Verzeichnung, Erschließung und Auskunftserteilung — die ihm vermittelten Kenntnisse auf dem Gebiet der modernen Staats- und Wirtschaftsverwaltung mit Nutzen anwenden konnte. Das Problem besteht bei uns darin, bei den Studenten von vornherein das Interesse für die später notwendige Verbindung zwischen Theorie und Praxis rechtzeitig zu wecken. Soviel in Ergänzung der wissenschaftlichen Laufbahn.

Im mittleren Archivdienst besteht seit 1955 der Beruf des staatlich geprüften Archivars. Ausbildungsinstitution ist hierfür die Fachschule für Archivwesen in Potsdam mit einer Abteilung Direktstudium und einer Abteilung Fernstudium. Das Direktstudium an der Fachschule nimmt Abiturienten auf, die nach ein- oder mehrjährigem Praktikum an einem Staatsarchiv im Alter von etwa 20 Jahren ein zweijähriges Studium durchlaufen. Die Abteilung Fernstudium qualifiziert bereits im Beruf stehende Mitarbeiter staatlicher Dienststellen und sozialistischer Betriebe. Die Kapazität des Direkt- und Fernstudiums beträgt für die erste Abteilung 24 Studenten, für die zweite Abteilung 100-120 Studenten.

Die Tätigkeit des staatlich geprüften Archivars nach Abschluss seines Direkt- oder Fernstudiums besteht hauptsächlich im Sichten, Ordnen und Verzeichnen der Aktenbestände. Der staatlich geprüfte Archivar wird ferner bei der Vorbereitung von mündlichen und schriftlichen Auskünften eingesetzt, womit sich zumeist auch Nachforschungen in den Aktenbeständen verbinden. In den kleineren Staats- und Wirtschaftsarchiven bzw. auch in Stadtarchiven gehören Aufgaben aus den Verwaltungs-, Haushalts- und Kassenwesen in geringem Masse mit zur Tätigkeit des staatlich geprüften Archivars. In den Staatsarchiven

wird er in der Regel nach den Weisungen eines wissenschaftlichen Archivars arbeiten.

Für die dritte Kategorie, für die Archivhilfskräfte, ist eine Qualifizierung durch spezielle Weiterbildungspläne, die vom Direktor des jeweiligen Staatsarchivs kontrolliert werden, und durch Teilnahme an Weiterbildungslehrgängen möglich.

Somit ist in der Deutschen Demokratischen Republik erstmalig im deutschen Archivwesen für alle beruflichen Anforderungen eine systematische Ausbildung auf allen Ebenen aufgebaut worden. Selbstverständlich bedeutet das nicht, dass alle Probleme bereits gelöst sind. Neben der bereits genannten ständigen Verbesserung der Verbindung zwischen Ausbildung und Berufsanforderung ist die Zahl der ausgebildeten Archivare in den Betriebs- und Verwaltungsarchiven im Vergleich mit den unausgebildeten Kräften noch viel zu gering. Diese Diskrepanz wird sich erst allmählich verringern lassen. Ein weiteres Problem bildet die Nachwuchsfrage. Es ist jedoch das Bestreben der Staatlichen Archivverwaltung, neben der Erhöhung der Zahl der wissenschaftlichen Archivare, durch verschiedene Massnahmen (z.B. Externenprüfung) eine schnellere Qualifizierung der Mitarbeiter zu erreichen. Nachdem in den vergangenen Jahren in der Deutschen Demokratischen Republik auf unserem Arbeitsgebiet zahlreiche schwierige Aufgaben gelöst werden konnten, sehen wir — zumal der sozialistische Staat das Archivwesen mit allen Mitteln fördert — der weiteren Entwicklung mit Optimismus und Tatkraft entgegen.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON UNIV. PROF. DR. HEINRICH-OTTO MEISNER,
Berlin.

EINIGE BEMERKUNGEN ZUM ABSCHNITT X : « LE CLASSEMENT ET L'INVENTARISATION DES ARCHIVES »

1. Der Abschnitt beginnt mit folgendem Satz : Le principe organique lié au classement des archives vivantes est d'application générale dans tous les pays. Offenbar wird unter *principe organique* nichts anderes verstanden als der respect des *fonds* oder das *principe de provenance*. Dann folgt der Satz : « D'autres règles de classement, tel le système décimal Melvil Dewey, paraissent condamnées. » Hier werden also einerseits das *principe de provenance*, andererseits das *système décimal* einander gegenübergestellt als *règles de classement*. Aber die « Ordnungsregel » nach Provenienzprinzip bezieht sich auf die Integrität der äusseren Einheit der *archives vivantes* (deutsch : Registratur), die « Ordnungsregel » nach dem DK-System dagegen bezieht sich auf ein bestimmtes Schema, nach welchem der Einheitsbestand (*fonds*) aufgebaut wird. Daher kann man die beiden « Regeln » nicht miteinander in Parallele setzen, geschweige denn sie als Gegensatz oder Alternative behandeln, wie dies in dem Referat geschieht. Wenn man das *système décimal* bejaht, so verneint man damit keineswegs das *principe organique*. Vielmehr lässt sich ein Einheitsbestand, je nach Belieben und Zweckmässigkeit, entweder dezimal klassifizieren oder in anderer Weise strukturieren. Das Dezimalsystem gehört also in die Reihe der Strukturmöglichkeiten, aber nicht auf die Ebene des Provenienzprinzips, dessen wirklicher Gegensatz vielmehr das Pertinenzprinzip ist.

2. Das Dezimalsystem wird durchaus nicht a limine in der archivischen Praxis verworfen, wenn auch seine Anwendung nur unter bestimmten Voraussetzungen möglich ist. Der Herr Berichterstatter verweist ja selber auf Schweden und die Schweiz. Keinesfalls wird durch Anwendung des Dezimalsystems die « organische Einteilung » alteriert, wie es nach S.35 Z.2/3 v.u. den Anschein haben könnte.

Zur Theorie der Strukturformen beziehe ich mich auf die von mir und Wolfgang Leesch verfassten « Grundzüge » einer deutschen Archivsprache, deren Neubearbeitung im jüngsten Heft (4) der *Archivmitteilungen* erschienen ist, das den Kongressteilnehmern vorliegt.

3. Was versteht der Herr Berichterstatter unter *Prinzip der Archivökonomie* ? Anscheinend soviel wie « organisches Prinzip ». Das wäre aber nicht die allgemeine Ansicht. Nach Samaran

unterscheidet man zwischen *archivéconomie* und *archivistique*. Jene umfasst die Gesamtheit der praktischen Vorschriften, diese umfasst die Archivtheorie. Auch Eugenio Casanova versteht unter Archivökonomie vor allem die wissenschaftliche Archivtechnik, nicht aber die Theorie, die er *archivistica pura* nennt. Ähnlich steht es mit der Unterscheidung zwischen *archieconomie* und *archivistiek* im Niederländischen.

Mir scheint, das man von Archivökonomie, schon aus rein sprachlichen Gründen, nur dort sprechen sollte, wo es sich um Archivpraxis handelt, nicht aber bei den Ordnungsprinzipien.

4. Die Uebersetzung von fachlichen Spezialthemen pflegt Schwierigkeiten zu machen. Was die deutsche Uebersetzung des Berichts angeht, so muss leider festgestellt werden, dass sie vielfach unzulänglich oder gradezu falsch ausgefallen ist. So wird z.B. regelmässig der französische Ausdruck *fonds* mit « Sammlung » übersetzt, es werden also Begriffe miteinander gleichgesetzt, die sich in der Fachsprache wie Feuer und Wasser scheiden. *Classement* wird durch « Einteilung in Klassen » wiedergegeben (statt Ordnung) oder *principe de pertinence* mit « Prinzip der Zugehörigkeit » statt Betreffgrundsatz.

Es ist zu hoffen, dass dergleichen Missverständnisse nicht mehr begegnen werden, wenn erst die Arbeitsergebnisse des Internationalen Komitees für Archivterminologie allgemein bekannt geworden sind.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON PROF. DR. HELMUT LÖTZKE.

UMFANG UND GLIEDERUNG DES GESAMTBESTANDES EINES ARCHIVS

Ich möchte zum Kapitel IV, Abschnitt 5 : *Umfang und Gliederung des Gesamtbestandes eines Archivs* sprechen und dabei einige Probleme am Beispiel des Deutschen Zentralarchivs Potsdam erläutern.

Die Gliederung des Gesamtbestandes eines Archivs ist eine komplizierte Aufgabe, die in sich zahlreiche Einzelprobleme enthält. Ein besonders wichtiges Problem ist zweifellos die Abgrenzung der einzelnen Bestände (*fonds*) gegeneinander, das heisst die Anwendung des Provenienzprinzips nach dem Grundsatz : Die Archivalien einer Behörde (Institution) bilden einen Bestand (*fonds*). In der Praxis zeigt sich jedoch, dass diesem Provenienzprinzip Grenzen gesetzt sind und dass seine dogmatische Anwendung zu einer Zerreissung von organisch gewachsenen Registraturen, beziehungsweise zur Zersplitterung von sachlich eng zusammengehörenden Akten führen würde.

Aus den zahlreichen Einzelfällen soll hier nur auf zwei typische Erscheinungen hingewiesen werden :

Erstens auf die Tatsache, dass manche Registraturen organisch und kontinuierlich weitergeführt worden sind, obgleich sie sich bei verschiedenen selbständigen Behörden entwickelt haben. Der Übergang von einer Behörde zu der Nachfolgebehörde hat sich im Registraturaufbau überhaupt nicht wesentlich bemerkbar gemacht. Es wäre deshalb auch unsinnig, eine solche in sich geschlossene Registratur zu zerreissen und auf die verschiedenen Behörden aufzuteilen. Die Registraturprovenienz ist uns hier wichtiger und wertvoller als die Behördenprovenienz. Ein Beispiel hierfür ist der Bestand des Reichskolonialamtes im Deutschen Zentralarchiv Potsdam, dessen Geschlossenheit erhalten wurde, obwohl dieser Registraturkörper während seiner rund 60 jährigen Entwicklung 5 verschiedene Behörden durchlaufen hat.

Ein zweiter typischer Fall liegt dort vor, wo durch eine schnelle und vielfältige Behördenentwicklung in einem relativ kurzen Zeitraum, insbesondere in Zeiten starker Verwaltungsreformen, mehrere Behörden nacheinander oder auch nebeneinander die gleichen Aufgaben erledigen. Im Zuge solcher laufenden Verwaltungsentwicklungen wandern die einzelnen Registraturen meist von einer Behörde zur anderen, werden geteilt, wieder zusammenge-

legt usw. Bei der späteren Ordnungsarbeit im Archiv wird man in den meisten Fällen davon absehen müssen, hier die Akten der einen Behörde von denen der anderen Behörde sorgfältig zu trennen. Praktisch geht es oft gar nicht. Vielmehr wird auch hier der vorgefundene Zustand der Registraturen ausschlaggebend für die Ordnung ohne Rücksicht auf Behördenprovenienzen sein müssen. Ein Beispiel dafür sind die Registraturen der zentralen Wirtschaftsverwaltungen beziehungsweise Industrieministerien der Deutschen Demokratischen Republik aus der Zeit von 1945 bis 1958, die im Rahmen der Strukturänderungen im Staatsapparat von 1958 in das Deutsche Zentralarchiv Potsdam gelangten. Bei ihrer Ordnung ist die Behördenprovenienz teilweise sekundär, primär ist der jeweilige Registraturzusammenhang.

Die völlige Unmöglichkeit, das Provenienzprinzip in seiner klassischen Form anzuwenden, ergibt sich in den Fällen, wo, durch Personalunion und Ämterkumulationen bedingt, mehrere Büros und Abteilungen einer Behörde zugleich für eine zweite oder auch dritte Behörde tätig gewesen sind, ohne dass das Schriftgut in der Registratur getrennt verwaltet wurde, das heisst : selbst in den einzelnen Aktenbänden befinden sich Schriftstücke von den verschiedenen Behörden, die ein Chef in Personalunion geleitet hat. Als ein treffendes Beispiel hierfür kann der Bestand Reichsministerium Speer in Potsdam gelten, in dem Akten von 3 Behörden vorhanden sind, an deren Spitze in den letzten Kriegsjahren der Minister Speer stand. Die Trennung dieser Akten nach den drei Behörden wäre zum Teil nur unter grossen Schwierigkeiten, zum Teil überhaupt nicht möglich.

Diese Beispiele zeigen erneut die Grenzen des Provenienzprinzips, auf die in der Vergangenheit ja bereits verschiedentlich hingewiesen worden ist. Damit soll jedoch das Provenienzprinzip selbst in keiner Weise in Frage gestellt werden. Es kommt nur darauf an, unsere theoretischen Grundsätze, die schliesslich aus den praktischen Erfahrungen der Vergangenheit geboren wurden, in unserer gegenwärtigen Praxis beweglich und sinngemäss anzuwenden und jeden Dogmatismus zu vermeiden. Wir finden jedoch in unserer Fachliteratur noch zu wenig Arbeiten über Ergebnisse und Erfahrungen bei der archivarisches Bearbeitung von Beständen. Die Archivare sollten mehr als bisher darüber berichten, damit die Archivwissenschaft diese Erfahrungen verallgemeinern und daraus neue Erkenntnisse für die Zukunft gewinnen kann.

Kehren wir zu unserem Ausgangspunkt zurück ; denn die Abgrenzung der einzelnen Bestände gegeneinander ist eng verbunden mit der Gliederung der gesamten Bestände eines Archivs, die wir nach Adolf Brenneke mit dem Terminus « Tektonik » bezeichnen. Eine Übersicht über die Gesamtheit der Bestände eines Archivs kann heute nicht mehr nach der Akzession der einzelnen Bestände oder nach ihrer Lagerung im Magazin gegeben werden. Die Arbeit im Archiv selbst und die Archivbenutzung verlangen eine durchdachte klare Gliederung der Gesamtübersicht, bei der die Bestände nach ihrer Herkunft und nach sachlichen Beziehungen zusammenzufassen und anzuordnen sind.

Im Deutschen Zentralarchiv erfolgte die Gliederung des Gesamtbestandes zunächst unter Berücksichtigung der historischen Entwicklung Deutschlands mit dem tiefen Einschnitt von 1945, so dass also die Bestände aus der Zeit nach 1945 und des folgenden sozialistischen Aufbaus der D.D.R. eine besondere Archivabteilung bilden. Die Bestände aus der Zeit vor 1945 sind im grossen in 3 Archivabteilungen gegliedert. Am Beispiel der Abteilung I, die die Archivalien der Deutschen Reichsverwaltung von 1871 bis 1945 bearbeitet, soll die weitere Gliederung und Gruppierung der Bestände kurz erläutert werden. Die Bestände der einzelnen Reichsbehörden werden so zusammengefasst, dass der Bestand einer Obersten Reichsbehörde mit den Beständen der entsprechenden nachgeordneten Behörden ein Sachgebiet bildet, zum Beispiel Auswärtiges Amt-Diplomatische Missionen-Konsularische Vertretungen. Mehrere solcher Sachgebiete wiederum bilden eine grössere Sachgruppe auf Grund behördenmässiger und sachlicher Zusammenhänge, zum Beispiel Auswärtiges Amt-Reichskolonialamt = Sachgruppe « Auswärtiges ». So bestehen zahlreiche Sachgruppen wie Parlamente, Inneres, Finanzen, Justiz, Wirtschaft, Verkehr, Post usw.

Diesen so gegliederten Beständen staatlicher Provenienz stehen dann solche nichtstaatlicher Herkunft gegenüber, die auch in Sachgebieten beziehungsweise Sachgruppen zusammen-

gefasst sind, zum Beispiel Politische Parteien und Organisationen, religiöse und weltanschauliche Vereinigungen, Wirtschaftsunternehmen, Nachlässe.

Damit ist durch ein mehrstufiges Gliederungsschema eine klar gegliederte Übersicht über die Vielzahl der einzelnen Bestände erreicht worden. Selbstverständlich kann eine solche Gliederung des Gesamtbestandes auch nach verschiedenen anderen Grundsätzen erfolgen. Neben sachlichen können auch territoriale und chronologische Gliederungsgesichtspunkte berücksichtigt werden. Bei Archivbeständen aus älterer Zeit, etwa aus dem 16. bis 18. Jahrhundert, ist vielleicht auch nicht immer eine so klare Gliederung möglich, wie auf der Grundlage von modernen, gut durchorganisierten Staatsverwaltungen. Aber eine bestimmte gegliederte Übersicht wird sich doch wohl meistens erreichen lassen. Sie bildet dann die Grundlage für eine straffe verwaltungsmässige Gliederung innerhalb des Archivs nach Abteilungen und Referaten, wie sie sich in der letzten Zeit besonders in den grösseren und grossen Archiven mehr und mehr durchgesetzt hat. Im Deutschen Zentralarchiv bestehen innerhalb der 4 Abteilungen jeweils zahlreiche Referate, die von einem wissenschaftlichen Archivar geleitet werden. Jedes Referat umfasst eine oder mehrere Sachgruppen, wobei der Umfang eines Referates je nach der Art der Bestände mehrere hundert laufende Meter, aber auch etwa 2 000 laufende Meter an Archivalien umfassen kann.

Es zeigt sich also, dass das Prinzip der Arbeitsteilung, der Spezialisierung, auf dem zu einem wesentlichen Teil die Entwicklung der menschlichen Gesellschaft beruht, mehr und mehr auch die Archive erfasst hat-vielleicht nicht immer zur Freude des einzelnen Archivars, aber im ganzen doch zum Wohle und Nutzen der Archivarbeit und ihrer Qualität.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON PROF. YRJÖ NURMIO,
Reichsarchivar Finnlands.

PROBLEM EINES LICHTBILD-, FILM- UND TONARCHIVS

In dem die staatlichen Archive betreffenden besonders interessanten und vielseitigen Rapport ist beiläufig das Problem der Aufbewahrung von Lichtbildern, Filmen und Tonaufnahmen in Archiven berührt worden. In diesem Rapport wird auf der Seite 21 u.a. bemerkt: dass das Bundesarchiv West-Deutschlands eine Sammlung von 2,3 Millionen Filmmetern zählt, dass das Bayerische Staatsarchiv über eine Serie von Stichen und Bildern in der Anzahl von 30 000 verfügt, und ferner, dass es bekannt ist, dass die Sektion für Tonaufnahmen im Archiv von Washington sich sehr erweitert hat.

Wie bekannt ist, sind in einigen anderen Ländern, zum Beispiel in der Sowjet-Union, in England und in Italien, solche Kinofilme sowie Tonbänder und -platten gesammelt worden, denen man historischen Quellenwert zuerkennt.

Es ist ein archivorganisatorisches Problem, wem diese Aufgabe eigentlich zugeteilt werden solle: einem Archiv, einem Museum, einer Unterrichtsbehörde oder vielleicht einem Privatunternehmen.

Ich verstehe sehr gut, dass es unmöglich ist, bei dieser Gelegenheit die Frage in allen Einzelheiten zu erörtern. Darum möchte ich jetzt nur den Vorschlag machen, das Problem Lichtbild-, Film- und Tonarchiv z.B. von einem Repräsentanten eines Archivs, wo man schon Erfahrungen bekommen hat, in seinem ganzen Umfange in der nächsten Zukunft in Angriff zu nehmen. Es wäre sehr nützlich, eine Darstellung aufzustellen, wie die staatlichen Archive der verschiedenen Länder sich dazu verhalten, wie die Archive, die diese Aufgabe übernommen haben, das Sammeln des Materials und seine Ordnung und Pflege betreiben, sowie welche technischen Apparate sie zu diesem Zweck angeschafft haben. Weil z.B. das ältere Filmmaterial, von dem hier die Rede ist, in Gefahr schwebt, ohne sachgemässe Pflege zu verderben, wäre es zweifelsohne wünschenswert, dies alles so schnell wie möglich klarzustellen.

DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

La séance est ouverte le jeudi 18 août 1960 à 10 heures, dans la grande salle de la Bourse de Stockholm.

Présidents : M. Charles BRAIBANT... *Directeur général honoraire des Archives de France, président d'honneur du Conseil international des Archives, puis*
M. André CHAMSON... *Directeur général des Archives de France.*
Rapporteurs : M. Robert H. BAHMER... *Archiviste adjoint des Etats-Unis, secrétaire général du Conseil international des Archives.*
M. Gennady A. BELOV... *Directeur général des Archives d'Etat de l'U.R.S.S.*
Pf Johannes PAPRITZ... *Directeur des Archives d'Etat et de l'Ecole d'Archives de Marbourg (Allemagne).*

I. — Recent american developments in archival repair, preservation and photography

Report by
ROBERT H. BAHMER¹

Discussion with my colleagues of the scope and content of this report on new developments during the past decade in the Western Hemisphere in the preservation and repair of records and in photography led to an early conclusion that it would be worthwhile to find out in some detail what facilities were available and what practices were being followed by American archival institutions. Accordingly, with the cooperation of the Society of American Archivists, questionnaires were circulated to most of those institutions. In one sense the survey was an effort to determine how far the institutions in America meet what we consider minimum standards in the preservation and repair of records. We have obtained as a result a good general view of conditions, and one conclusion can be drawn at the outset: that although many institutions have excellent buildings, equipment, and facilities, a considerable number are less fortunate. Like our colleagues in other parts of the world, the archivists in the Americas often find it difficult to obtain the necessary capital funds to acquire adequate plant and facilities.

STORAGE FACILITIES

Everyone agrees that records will be properly preserved only if they are housed in proper buildings. The absolute essential is a building of fire-resistant construction, provided with adequate fire-detecting and fire-extinguishing equipment. In the United States and Canada

1. Le texte du rapport ayant été distribué, M. Bahmer en évoque seulement les grandes lignes dans son exposé oral.

we believe that an air-conditioning system is also necessary for the preservation of archival materials.

In the United States and Canada practically all archival buildings (90 %) are built of fire-resistant materials — reinforced concrete and steel being preferred. In South America the situation is not quite so favorable. Of the ten Latin American institutions responding to our questionnaire, only five had fire-resistant buildings.

Four new archival buildings and one Presidential Library have been constructed in the United States during the past ten years. The Dominion of Canada has constructed a model records center at Ottawa and has plans for a new Library and Archives building. Early in the 1950's the U.S. Department of Defense constructed a records center at St. Louis for the housing of the service records of former military personnel¹, and under construction at present in the same city is another records center to be used primarily for the storage of the service records of former civilian employees of the Federal Government. Each of these new buildings incorporates refinements of accepted construction principles from the point of view of record preservation, but no truly new departures in construction have been noted.

Protection from loss by fire is basic to any record-preservation program, which will emphasize fire prevention by insisting on high standards of housekeeping, periodic patrols, and the like. Nevertheless, provision should be made to insure that any fire that may break out will be promptly detected and extinguished.

In this respect the archival institutions of the Americas are not adequately equipped. In only three of the Latin American institutions reporting were the stacks protected by sprinklers or fire-fighting equipment. The North American institutions are even more deficient; only a fourth of them are adequately provided with fire-detecting and fire-fighting equipment.

Most of the automatic fire-detecting systems in use in the Americas antedate 1950. Many are similar to that installed in the National Archives Building in Washington, D.C. In this system the fire alarm is activated automatically by expansion of air in hollow tubing strung along the ceilings in the stack areas. It is popularly known as a « rate of rise » system since it is activated by a rapid rise in temperature; other systems are activated when a « fixed temperature » is reached. Some systems combine both the rate of rise and the fixed temperature features. Within the past decade a system based on the electronic detection of smoke and a more recent system activated by « the invisible products of combustion » have been introduced commercially in the United States. The manufacturers of these systems claim that they can detect a fire in its incipient stage, making it possible to hold damage to a minimum².

Fire-detection systems must be supplemented by fire-extinguishing equipment. The preponderance of opinion in North America appears strongly against the use of automatic sprinkler systems in the stacks of archival depositories. Sprinklers are used in nonstack areas in some archival buildings, and are a standard specification for Federal Records Center buildings in the United States (which house largely records of only temporary value), but by most archivists and librarians they are rejected for stack use. The reasons given for this position are fairly obvious: good housekeeping, periodic patrols, and automatic detection systems reduce to a minimum the possibility of fire of a magnitude requiring more than portable equipment. The water damage resulting from an automatic sprinkler system might well be more extensive than the damage caused by an actual but localized fire.

The question of the relative danger of fire and water to books and records was investigated by an American insurance company in 1959. The test was precipitated by the reluctance of some insurance companies to insure libraries whose shelves were not protected by automatic sprinklers. The results of the experiment, during which bookshelf fires were extinguished,

first by automatic sprinklers and then by conventional water hose, appear to have been inconclusive. The Committee on Protection of Records of the Federal Fire Council in reporting on the test concluded: « The final reports, pro and con, on this experiment have not been received and they are not likely in any case to stop the discussion. The experiment is cited because it points up the fact that fire is normally extinguished by water and whether sprinklers are used or not records will suffer from water damage. For the most precious and irreplaceable documents, therefore, fire-resistant buildings and equipment and nondamaging chemical or vapor devices should be used. Where this is economically impractical, the best protective and warning devices must be used¹. »

Automatic carbon-dioxide extinguishing systems, such as that installed in the stacks of the United Nations archives in New York City, are available, but their use appears to be limited to rather small areas both because of the cost involved and the cumbersomeness of such a system in a large area².

Most large archival buildings in North America are equipped with stand-pipe and hose systems supplemented by portable hand extinguishers. Some of the smaller institutions rely entirely on portable equipment. The carbon-dioxide-gas type of hand extinguisher is preferred.

The cost of installing an air-conditioning system, particularly in older structures erected before such systems were available, probably accounts for the fact that relatively few archival institutions in the Americas are so equipped. Only one out of ten of the Latin American institutions reported an air-conditioned building and less than half of the archival depositories in North America are air conditioned. We believe, however, that the case for air conditioning, certainly in climates having extremes of temperature and humidity, is well proven. Air conditioning is desirable for two reasons: first, to maintain a fairly constant level of temperature and humidity; and second, to control the dust and acid content of the air.

Extreme variations of both temperature and humidity have an adverse effect on the useful life of records. High relative humidity (above 65 %) results in the growth of mold and fungi. Low relative humidity causes dryness and possible embrittlement. High temperatures result in yellowness and embrittlement of paper records. Expansion and contraction, a direct result of fluctuating temperatures, causes weakening of the paper fibers. High humidity, particularly when combined with high temperatures, can be very damaging to the base or emulsion of microfilm. The air-conditioning system should control the temperature and relative humidity of the air supplied to the stacks. A temperature of 74° (± 4°) is recommended because it is comfortable for the working personnel and not high enough to cause damage to the records. A relative humidity of 50 % (± 5%) is recommended because at this point paper has its greatest mechanical strength. The reports from archives having air-conditioned buildings indicate that many institutions permit variations in both temperature and relative humidity wider than those suggested.

Acid (sulphurous acid) is probably the most important single factor contributing to the deterioration of paper. Its presence in the air results mainly from the combustion of coal and oil and is naturally most prevalent in industrial areas. The sulphur dioxide thus produced is catalyzed by iron impurities such as those found in many papers. Cellulose, the chief component of paper, is made up of so-called anhydroglucose units joined together by acetal linkages, which are sensitive to hydrolysis. Thus a small amount of acid released or absorbed by the paper over a period of time can cause considerable damage. The air-conditioning system should control the sulphur-dioxide and dust content of the air supplied to the stacks. Tests can be made of the acid content of the air to determine whether an alkaline wash is required.

1. This center will be transferred to the General Services Administration on July 1, 1960, to be operated by the National Archives and Records Service.

2. One such system utilizing a « nuclear activated detection head » was demonstrated to the members of the Society of American Archivists at their annual meeting at Philadelphia, Pa., October 7, 1959.

1. See also the results of other testing reported in Robert SHIFF, *Protecting Your Records Against Disaster*, *Harvard Business Review* (July-August 1956).

2. Three very small vaults in the National Archives Building in Washington are equipped with automatic carbon-dioxide extinguishers.

STACK AND CONTAINER EQUIPMENT

To assure the proper preservation of documentary materials, stack and container equipment should be available that will reduce the hazards of fire and protect records from dirt and other deteriorating agents. As in the case of buildings and equipment there have been few new developments in this area during the past decade. Practically all archival institutions in the Americas use steel shelving, although wooden shelves are found to some extent in both Americas, and a few Latin American archives use wooden shelving exclusively.

It is standard practice in North America today to use containers for the storage of loose materials. During the sixteenth century historical documents were generally bound rather than boxed, but beginning in the early 1900's archival institutions introduced the use of various types of containers into which documents were placed for safekeeping.

The use of containers to store records instead of binding or bundling them is more common in North America than in most other parts of the world. In South America only 40 percent of the archival institutions use containers. Here as in North America containers made both of paper products and metal are used. Very few institutions use metal containers exclusively. Efforts have been made recently to develop a fire-resistant container made from paper, but none of the experiments have been practically successful. A fiberboard box laminated with aluminum foil, developed by the National Archives in Washington, D.C., showed good fire-resistant qualities when tested, but proved to be too costly for use as standard equipment¹.

While containers serve to protect records from dirt and other deteriorating agents, documents must be properly packed in them to prevent damage. Normally documents should not be packed in a folded condition, and most archival institutions in the western hemisphere flatten folded records before storing them, usually soon after receipt. In the National Archives in Washington the volume of folded records accessioned during the first decade of operation precluded the flattening of all folded records at the time of receipt. The folded records are placed in containers and are usually flattened when in need of repair at some later time. The Public Archives of Canada does not flatten folded documents as a matter of course. In more than half of the archival institutions in the United States and in the Public Archives of Canada, the records are stored vertically in containers. So far as we can determine, no serious damage results from this practice if care is exercised to pack the containers properly, neither too loosely nor too tightly.

Few modern records are bound for storage purposes. A few series such as certain records of the United States Congress continue to be bound, but only a fourth of the archival institutions reported the current receipt of bound records². Oversize materials are generally separated from regular size materials. In North America such materials are filed in special types of equipment, while in South America they are generally bundled.

STORAGE OF SPECIAL TYPES OF RECORDS

Certain types of records — maps, plans, motion pictures, microfilm, still pictures and sound recordings — present special problems of preservation and storage.

Maps and plans (engineering drawings) require special handling largely because of their size. In both North and South America these materials are normally separated from textual records and filed separately. Flat horizontal filing in special map containers or on shelves is preferred by almost all reporting North American institutions and a majority of the Latin American institutions. The Public Archives of Canada, however, reports the use of special cabinets for the vertical filing of important maps. A sizeable number of the Latin American depositories (40 %) maintain their maps and plans in rolls.

1. For a discussion of archival containers used in the United States, see Arthur E. KIMBERLY, New Developments in Record Containers, *The American Archivist*, XIII, 233-236 (July 1950); and Victor GONDOS, A Note on Record Containers, *ibid.*, XVII, 237-241 (July 1954).

2. For a discussion of recent ideas on bookbinding and preservation see Harold W. FIBOLET, Binding and Related Problems, *The American Archivist*, XVI, 115-126 (April 1953).

The National Archives of the United States has found that rolling and unrolling (like folding) will contribute to the breakdown of maps, particularly those which are cloth backed.

The containers used for maps and plans vary in size, but the most common are map cases with drawers measuring 38" x 50" x 2", available commercially in five-drawer units. In the National Archives of the United States maps larger than the drawer size are cut into sections to permit filing. A very small percentage of the maps and plans in the United States are so large as to require this dissection. The Public Archives of Canada keeps its very large maps in rolls.

Special problems of preservation and storage also arise in connection with motion pictures and microfilm. Temperature and humidity levels suitable for the preservation of paper records are generally suitable for the preservation of acetate (safety) film, but nitrate film is so highly inflammable that it ought not to be stored in the same building with other records or where many persons visit or are employed; its unpredictable deterioration, even in the most favorable environment, moreover, defeats any hope of its permanent preservation and leaves no sound course except that of reproduction on safety film stock. And the susceptibility of all photographic film to dust scratches and other damage in use makes it desirable, if not absolutely essential, that at least one copy (master negative or master positive) of every motion picture or microfilm be kept for reproduction purposes and never used for projection. Ideally both a master negative and a master positive copy should be made and stored in widely separated places so that if one is destroyed, the loss will not be irretrievable. The Public Archives of Canada holds only projection prints of motion pictures, relying on the National Film Board to preserve the masters.

The problems involved in the preservation of sound recordings are complicated by the diversity of materials and techniques used in making them. In 1954 the Library of Congress, with a grant from the Rockefeller Foundation, employed the Southwest Research Institute of San Antonio, Texas, to study the more critical of these problems and to report its findings and recommendations¹.

The report considers only storage problems, and those only with regard to discs and tapes. It makes no attempt to appraise the relative durability in storage of tapes and discs but notes in passing that at present "one advantage of the phonograph disc over magnetic tape is a sure confidence in the fact that certain types of discs can be safely stored for many decades while such longevity for tape is only a matter of surmise and conjecture".

In spite of the wide variety of materials used in discs and tapes, the report lays down a number of rules for what it terms an "optimum compromise storage environment for discs" that would:

- 1) Avoid an environment conducive to fungal activity;
- 2) Keep moisture content of disc environment at a satisfactorily low value, which is, at the same time, not so low as to cause undesirable changes in certain materials. A moisture content in equilibrium with 50 % R.H. at 70° F seems satisfactory;
- 3) Keep temperature reasonably constant and at as low a figure as is compatible with human activity;
- 4) Deny access of ordinary sunlight or artificial lighting of the shorter wavelengths (such as certain mercury-vapor fluorescent lights);
- 5) Store all discs vertically, keep them clean, do not use rough-surfaced packaging materials, and do not permit sliding contact of disc surfaces with each other;
- 6) Provide a vapor and gas barrier between the disc and the ambient atmosphere. To this end mere prevention of the renewal of oxygen and atmospheric contaminants in the disc environment should reduce the attack by those agents to a tolerable level.

1. A. G. PICKETT and M. M. LEMCOE, *Preservation and Storage of Sound Recordings*, Washington, D.C., Library of Congress. This report can be purchased from the Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office, Washington 25, D.C., for 45 cents.

The report suggests two methods of vertical storage :

- 1) On a compartmented shelf with each compartment limited in size to accommodate from 12 to 24 packaged discs, each compartment being kept full but not tight by the use of dummies ;
- 2) On shelves slotted above and below so that each packaged disc is held in a vertical position independently of the other discs.

The report also gives simple instructions for routine cleaning before and during playback and outlines the specifications for envelopes made of a laminate of polyethylene, paperboard, and aluminum foil that should cost between 15 and 20 cents apiece.

For magnetic tapes the report gives the following storage rules :

- 1) Use only 10" metal reels with an unslotted hub ;
- 2) Package the reels in sealed metal cans or sealed boxes of the same type of laminate prescribed for disc containers, and store the boxes or cans on edge ;
- 3) Keep the stack temperature at $70^{\circ} \pm 5^{\circ}$ F for often used tapes, and store in special vaults at $50^{\circ} \pm 5^{\circ}$ F any seldom used and especially valuable tapes. Humidity should be kept at $50\% \pm 10\%$ R.H. if possible ;
- 4) Keep the playback and packaging rooms dust free and at the same temperatures and relative humidities as are used for storage ; acclimate the tapes to any change in temperature or humidity before playing them back ;
- 5) Be sure that there are no external magnetic fields in the storage, playback, or packaging area. The maximum flux density permitted should be 10 gauss ;
- 6) Maintain playback equipment as recommended by the manufacturer with respect to cleaning, adjustment of tape transport, and demagnetization ;
- 7) Use a rewind and inspection deck separate from the playback machine. Winding tension for 1 1/2 mil tape should be a constant torque of 3-5 ounces at the hub of a 10-inch reel ;
- 8) 1 1/2 mil mylar-base tape is recommended for storage purposes although there is some doubt about the adhesion of coating to this base ;
- 9) Tape should be recorded at a maximum level below 2 % harmonic distortion (4 decibels below normal recording level is usually satisfactory). The first and last fifteen feet of the tape should not be used for program recording but should have a burst of 10 mil wavelength (about 750 cycles per second at 7 1/2 inches per second) signal at maximum recording level preceded and followed by several layers of blank tape for inspection purposes ;
- 10) Tape should be inspected once every two years measured from the time of the last playback and rewound so that the curvature of the base is opposite to the direction of the previous curvature. This inspection should consist of measurement of print-through caused by the tone burst at the end of the tape and a spot check at the tape end next to the hub for coating adhesion or delamination. It need not include playback. The rewind reduces creep-induced curvature and print-through, but it exposes the surface to oxidative attack. The tape should be inspected and wound after each playback ;
- 11) Storage shelves should be of wood or a non-magnetizable metal free from vibration or shock.

The National Archives of the United States is following the recommendations of the report as far as possible. So far we have provided compartmented shelving for the discs and wood-lined shelving for the tapes. We have not yet procured envelopes of the recommended kind for the discs or changed the tapes from the common plastic 7" reels on which they come.

In the light of what the report says of the relative storage life of discs and tapes we plan no methodical program of transferring sound from discs to tape except, as we have been doing for several years, when we have to play back a particular disc or when inspection shows that re-recording is necessary.

FUMIGATING AND CLEANING EQUIPMENT

The cleaning of documents to remove dirt and their fumigation before storage to destroy insects are essential preservation measures. As in the case of air conditioning, the cost of cleaning and fumigating equipment has prevented many institutions from obtaining proper facilities for these preservation activities.

Less than half of the archival institutions in the western hemisphere have any sort of fumigating equipment. The atmospheric type is found more often than the vacuum type, largely because its initial cost is lower. The vacuum type is more efficient, requiring less handling of the records and less time in the fumigating cycle. Several types of fumigating gas are used, none of them new. The most common are : carbon dioxide 90 % and ethylene oxide 10 % ; carbon tetrachloride 29,8 % and ethylene dichloride 70,2 %. Chlorinated compounds are used by some of the State archives in the United States. The Public Archives of Canada uses methyl bromide. Commercial fumigants and insecticides (including D.D.T., and others) that can be applied without use of expensive equipment (usually by ordinary spray gun) are used in a number of places. No evaluation of this experience is possible, but it is known that caution must be exercised in the use of certain of the sprays since they may be quite injurious to documents if sprayed directly on them.

Various cleaning devices to remove loose surface dirt are used by American archivists. Often the cleaning process consists simply of dusting and wiping the records by hand. Many institutions use household vacuum cleaners. In a few cases for especially dirty papers ordinary wallpaper cleaners are used.

In the National Archives of the United States a special cleaning unit was designed for cleaning documents after an extensive series of tests of various methods. Air brushing, — blowing the dust and dirt from the records by means of a jet of compressed air applied through a specially designed air gun — was found to be the best method to satisfy the two requirements of speed and avoidance of wear and tear on the documents. The cleaning equipment of the National Archives consists of two hooded tables with grating tops, air filters, and air guns. Documents to be cleaned are placed on the table gratings, and the dust-laden air that is blown from the records by the air gun is drawn by suction through ducts under the gratings and then through the filters.

REPAIR METHODS AND TECHNIQUES

The classic methods of repairing damaged or deteriorated documents, by attaching them to Japanese tissue or silk gauze with wheat flour paste, are found in practically all American archives having a repair program. In addition about two dozen institutions laminate documents with plasticized cellulose-acetate foil under heat and pressure. In the use of plastic foils a number of new developments should be noted.

The first of these is the investigation by the (U.S.) National Bureau of Standards in 1954-1957 of lamination methods and materials. The investigation was sponsored by a number of institutions that use lamination extensively : the Library of Congress, the National Archives of the United States, the Virginia State Library, and the U.S. Army Map Service. It marked the end of the second decade of experience in the lamination of documents with plastic foil in the United States. Some of the critics of the lamination process had emphasized that the inevitable loss of the plasticizer over a period of time would result in embrittlement of the laminated document and possible weakening of the bond between the paper and the foil. When a number of laminated documents appeared to be showing signs of becoming brittle during a periodic inspection in the National Archives, it was decided that a full-scale inquiry into the laminating process was justified.

The specific objectives of the investigation were :

- 1) To develop information necessary to establish specifications for a cellulose-acetate film of commercially practicable quality that would have maximum stability for archival lamination ;
- 2) To determine whether pretreatment of documents with an alkaline medium was necessary or desirable ;
- 3) To determine the value of tissue paper as a medium of reinforcement ;
- 4) To develop comparative data on lamination presses ;
- 5) To make a preliminary study of the newer plastic films.

Early in the investigation it was determined that the specifications for films formulated from cellulose acetate should include performance as well as composition requirements. Most of the results of the testing as well as a description of the testing procedures are to be found in the National Bureau of Standards Monograph No. 5, entitled, *Preservation of Documents by Lamination*¹. They may be summarized as follows :

1. An ideal laminating film would have the following properties : flexibility to the extent required of paper during use ; strength greater than that of the paper it protects ; elongation beyond the yield point on a stress-strain curve ; resistance to abrasion and degradation under normal environmental conditions ; transparency to light throughout the visible spectrum ; sealability with paper with a minimum of effort, preferably at room temperature ; and would be removable from the paper with a minimum of effort and without damage to the document.

There is, of course, no known film that meets all of these requirements today, but as the Bureau of Standards concluded, "... a properly formulated cellulose acetate film represents a good compromise". Specifications were developed for a stable laminating film incorporating both composition and performance requirements.

2. Plasticizers are added to cellulose-acetate foil to permit lamination at a relatively low temperature. The choice of a plasticizer for this reason can be critical. The loss of the plasticizer, however, as a result of natural aging or other causes does not result in embrittlement of the laminated document. The Bureau of Standards report concluded : " The loss of plasticizer with time from a cellulose acetate laminating film does not impair the properties of the laminate. " An unplasticized cellulose-acetate film has sufficient flexibility for archival use.

3. It was determined that tissue added to the strength of a laminated document, particularly its tensile strength and internal wear resistance. The U.S. National Archives has used reinforcing tissue on all laminated documents since November 1955.

4. It was determined that papers containing acid can be seriously degraded during the lamination process, depending on the amount of acid present. If acid papers are laminated, the acid will in time degrade the laminate as well as the paper. Pretreatment of all documents is desirable if the paper contains an appreciable amount of acid.

All records now laminated by the National Archives of the United States are prewashed in a mild alkaline solution, made of magnesium carbonate, water, and carbon-dioxide gas. The documents are immersed in the solution for 20 to 30 minutes. Magnesium carbonate is only slightly soluble in water ; but by passing carbon-dioxide gas into the mixture it is converted to magnesium bicarbonate, which is highly soluble. Enough alkali thus becomes available for neutralizing both the acid in the paper and acid gases in the atmosphere. The solution must be made up fresh periodically since magnesium bicarbonate is unstable and will, after a time, through the loss of carbon dioxide, revert to magnesium carbonate. One advantage of the process is that it requires only one washing of the documents. Excess moisture is

removed from the papers by placing them between blotters, after which they are air dried¹.

5. Of the newer plastic films only polyethylene and polyethylene terephthalate (commonly called mylar), or a combination of the two, possess qualities that make them worthy of consideration for archival lamination. The latter film appears promising because of its toughness, high flexibility, and nondependence on plasticizers ; the former has the advantage of a low-temperature heat seal.

6. No significant difference was found in the laminated product of the two types of laminating presses — the flat-bed hydraulic and the roller press. The hydraulic press consists of platens that are steam-heated and water-cooled and brought together by hydraulic pressure. The documents (with cellulose-acetate foil and reinforcing tissue) are placed between the platens and heat and pressure are applied to them simultaneously. The documents are cooled under pressure by passing water through the platens.

The roller press consists of a heating oven and cylindrical pressure rollers. Heat is applied to the document (with foil and tissue) as it lies flat in the oven, and pressure is applied as it passes between the pressure rollers. The document is cooled by exposure to the air. More heat is applied in the roller than in the flat-bed press but for a shorter time.

The hand lamination method developed by the National Archives in India deserves greater recognition than it has received. This method can best be described as a solvent lamination technique using acetone as the solvent to fuse together the sandwich of tissue, cellulose-acetate film, and document. The acetone is applied by hand to each side of the sandwich with a saturated ball of cotton (or nonlinting cloth), and the sandwich is then placed under pressure in a hand press for at least two hours. Tests conducted by the U.S. National Archives show that the physical properties of the laminates produced by this method compare favorably with the products of machine lamination². Since acetone is inflammable and somewhat toxic, adequate safety precautions must be taken during its use.

The hand lamination technique has been adopted for use by the Dominion Archives in Ottawa and the National Archives of the U.S., being used by the latter especially to repair documents bearing wax seals, which cannot be laminated in either the roller or flat-bed presses. The process requires very little investment in equipment and should be especially attractive to smaller institutions. Yet only five institutions reported that the method was being employed currently.

During the past few years in North America several so-called desk or office laminators have appeared on the commercial market. These machines are continuous laminating presses that will accommodate documents up to 17 inches in width. Several archival institutions in North America are using this type of equipment.

The machines utilize the newer polyester films. Actually the laminate is composed of two film, polyethylene terephthalate (mylar) and polyethylene, which are manufactured separately and bonded together. The bonding imparts to the film the toughness of mylar and the low heat sealability (75° F) of polyethylene. Mylar is not heat-sealable ; hence only the polyethylene side of the film can be bonded to the paper. One undesirable property of the film is that after it has been welded to paper by lamination, it cannot readily be removed except by rather drastic treatment. Removal, of course, is seldom necessary or desirable, but most custodians of archives prefer a film that can be removed easily without the possibility of damage to the documents. One of the advantages of the cellulose-acetate film is that it is readily soluble in acetone.

The office type of laminating machines produce good lamination work, but not with documents that are badly torn. This limitation makes the machines unsuitable for many

1. This report is for sale by the Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office Washington 25, D.C., price 25 cents. For further discussion of certain of the issues involved in criticism of the lamination process, see Robert W. S. TURNER'S, To Repair or Despair, *The American Archivist*, XX, 319-329, and comments thereon by Mr. James L. GEAR, 329-334 (Oct. 1957).

1. Another effective de-acidification solution is that described by Mr. W. J. BARROW in *Deterioration of Book Stock. Causes and Remedies* (Virginia State Library, Richmond, Virginia, 1959).

2. See Y. P. KATHPALIA, Hand Lamination with Cellulose-Acetate, *The American Archivist*, XXI, 271-275 (July 1958), and the comments on Mr. Kathpalias article by James Gear.

archival repair purposes. And not enough information is yet at hand to evaluate the stability of the film used.

Apparently over the years a number of misconceptions have arisen concerning the use of lamination by the U.S. National Archives. One of the most extreme of these is the assumption that all documents deposited in the National Archives are laminated. This is, of course, untrue. Lamination, even when presses are used, is still a costly process and its use is confined to the repair of documents in such broken or fragile condition that they must be withheld from use. Unfortunately in the years before the National Archives was established great numbers of documents in the files of Government agencies were damaged as a result of inadequate and improper storage conditions. This was particularly true of many series of maps, and today a considerable part of the laminating work of the National Archives is concentrated on the repair of badly damaged maps.

Essentially the process for laminating maps is the same as that used for ordinary textual records. Some maps because of their excessive width (over 35 inches) must be cut into sections before lamination. Maps of any length can be accommodated. In place of the tissue reinforcement used for ordinary paper records, a light muslin backing is used for maps. Most colors on maps present no problem in lamination. If the colors are watersoluble the face of the map is laminated (using a somewhat lighter bond than usual) before de-acidification. The map is then dried and the lamination process is repeated. This procedure is also used occasionally in laminating ordinary paper records having water-soluble colored inks on their face.

MICROFILMING FOR PURPOSES OF PRESERVATION

Most of the archival institutions of North America microfilm records for preservation purposes. Sometimes this is done merely to provide a security copy of important materials for storage in a protected location. Less frequently microfilming is used to provide a reference copy to save wear and tear on the original records.

In 1957 the National Archives of the United States established a program of the latter nature. A survey in 1956 revealed that over 8 000 volumes and nearly 13 million sheets of paper were badly in need of repair and that the number was increasing each year. A number of series of records, it was found, were showing signs of considerable damage as the result of frequent use by researchers. This was particularly true of series created during World War I when the paper used in Government offices was often of an inferior grade. It was decided to preserve the records by microfilming them whenever possible, using the more costly laminating process for only the most badly deteriorated and fragile materials.

The records thus microfilmed are withdrawn from search-room use and the researchers use the microfilm copies instead. In a few instances when the records have no special value requiring preservation in their original physical form, they are disposed of.

American institutions uniformly use film manufactured according to standards developed for permanent record copying film by the National Bureau of Standards. These standards cover the film base, the emulsion, and the processing of exposed film¹.

SPECIAL PRESERVATION PROBLEMS

A small number of American archival institutions reported the use of adhesive-coated pressure-sensitive plastic tape and film for mending minor breaks and tears in paper records. Experience with mending tapes has conditioned most archivists against their use. The adhesives used with such tapes in the past dried out and discolored after a time; removal was difficult and time consuming, and a permanent dark stain was usually left on the paper.

During the last decade a number of newer tapes have been developed. Some of these

1. A restatement of these standards is available in *Specifications for Photographic Film for Permanent Records*, No. PH 1.28-1957, for 50 cents from the American Standards Association, 70 East 45 Street, New York, 17, N.Y.

are advertised as suitable for use on permanent records. Preliminary investigations and tests indicate that the adhesives do not discolor when exposed to light and heat. But this fact alone is not enough to assure overall stability in the adhesives or to justify use of the tapes for repairing permanent records. Further testing of them is desirable.

Special precautions must be taken to prevent harm to records placed on exhibit. Of most importance are the filters used to absorb the harmful light rays (ultra-violet, violet, and blue)¹. During the past decade the development of several plastic filters has done much to solve this problem. One of these, formulated of methyl methacrylate (popularly known as *Plexiglass*), is available in three forms — clear, yellow and amber. Another is formulated from cellulose-butyrate (available commercially as *Kodagraph* sheeting).

Clear *Plexiglass* begins transmitting light in the range of 340 millimicrons which is still within the upper range of ultra-violet. The yellow *Kodagraph* sheeting and yellow *Plexiglass* begin transmitting in the range of 460 millimicrons. These two effectively absorb all of the ultra-violet and violet and part of the blue light rays. The yellow *Kodagraph* sheeting should not be used in direct contact with record material because the yellow color will bleed and transfer to the paper. The amber *Plexiglass*, an even more effective filter, should be used if outside sunlight enters the exhibit area.

In the treatment of other special types of damage such as the removal of oil and grease stains, the treatment of mildewed papers, the drying of water-soaked documents, the restoration of faded inks and the like, no significant new developments can be reported. In American experience no chemical process for restoring faded iron-base inks is known that will not weaken the paper. Dye-base inks cannot be restored by any known treatment.

The Committee on Protection of Records of the Federal Fire Council reported in 1959 on two cases of treatment of water-damaged records. One of these deserves mention because of the volume of records involved and the novel employment of time-honored methods. Over 3 million sheets of paper were badly soaked during the course of a fire at the Louisiana Agricultural College at Alexandria, Louisiana. To dry them arrangements were made with a local seed-drying mill for the use of its drying bins. Each bin, measuring 12' x 8' x 10', is enclosed on the four sides and the top, the base being covered with screen wire mesh. The bins are heated to 100° F and air is forced into them from the bottom by a large fan².

The wet records were placed in cardboard boxes, into the sides, bottom, and ends of which a number of holes 2" in diameter had been cut. The top was left open. The boxes were placed on the wire mesh upside down so that the forced warm air circulated through each box. The papers were dried in two batches, the first requiring 6 hours, the second 8. In this, as in most cases of water-soaked records, speed was essential to successful rehabilitation.

PHOTOGRAPHY

Several of the numerous developments in photography during the past decade have become important to the archivist. Only a few can be noted here. First, the newer and better films. Earlier in this report mention was made of the instability of nitrate film, used almost exclusively for the making of motion pictures until the 1950's. The problem of permanent preservation of this type of record appeared well-nigh impossible of solution until the development of the new triacetate safety film. Because of its inflammable nature, the nitrate film required special vault storage, separated not only from other record holdings but

1. The following publications discuss in some detail the problems of protecting documents on exhibit and suggest solutions to them: 1) National Bureau of Standards Circular No. 538, *Protective Display Lighting of Historical Documents* (1953), available from Supt. of Docs., U.S. Government Printing Office, price 15 cents; 2) National Bureau of Standards Report, *Radiation Hazard of Museum Light Sources* (1953); and 3) Lawrence S. HARRISON's *Report on the Deteriorating Effects of Modern Light Sources* made to the Metropolitan Museum of Art (1953).

2. For a discussion of another experience in treating fire- and water-damaged documents see John S. STILL, *Library Fires and Salvage Methods*, *The American Archivist*, XVI, 145-153 (April 1953).

also isolated from buildings where people worked or lived. Despite special storage provisions and periodic inspection of its large nitrate film holdings, the U.S. National Archives lost a few reels annually through deterioration. The production of a high acetyl cellulose-acetate film base of suitable quality for record use permitted the National Archives to copy its nitrate film holdings on the safety film. The latter film is stored in the National Archives Building where it presents no greater hazard than paper records. The safety film survives best under the same conditions of storage as are proper for paper. Periodic inspections and occasional rewinding are essential to the preservation of any film record.

A second new film of significance is the polyester film known commercially as mylar. This film has many obvious advantages over other bases of microfilm, motion-picture film, and recording tape. It is not only a tougher and more durable film, but the 4 mil film base makes possible the storage of 35 % more film on the usual 100-foot microfilm reel.

A mylar-base film with a diazo emulsion has recently become available for the making of positive copies from negative microfilm. One piece of equipment provides for exposure of the film (in contact with the silver negative) and for immediate production of a positive image by passing the film over a heated drum (about 250° F). The image is unstable when exposed to heat above the developing temperature. The film is not sensitive to X-ray, beta, gamma or other types of radiation.

Microfilming cameras and readers, although improved, have not changed basically during the past decade. One of the more important developments has been the introduction of several small portable 16 mm cameras; some of these weighing less than 20 pounds are comparable in size to a portable typewriter. While not recommended for laboratory projects, they have advantages for individual use when copying must be done at several places.

Considerable attention has been given lately to the development of systems of microfilming that will provide for automatic retrieval of recorded information. One such system is now available commercially in North America¹. Essentially this system and others under development use a coded microfilm cut by frames and sorted by file classification. Retrieval is accomplished by coding the inquiry and punching the code into tape, which when fed into the selector scans the films electronically and selects those responsive to the inquiry. If desired, the frames can be duplicated and dry paper reproductions made from them.

The microcopying of maps and drawings and other oversize series of records has always been a problem for the record custodian. 35-mm microfilm often does not permit clear, full-size paper reproductions without distortion or loss of detail, unless the map or drawing is photographed in sections. Many U.S. Government agencies are now using 70-mm and 105-mm microfilm for this type of record, particularly for engineering and construction drawings. Some of the cameras can provide from three to eleven diameters of reduction. The 105-mm film is available in color for the reproduction of colored maps, but since the stability of the colors is unknown, its use for archival purposes is not recommended.

One of the specific problems encountered in the microfilming of large items like maps has been the loss of resolution at the edges of the exposed film. One manufacturer in the U.S. has announced the production of a camera employing a curved platen at the focal plane which, it is claimed, will make possible the retention of maximum resolution.

The growing volume of microfilm among the holdings of research institutions in the western hemisphere has created a need for a microfilm reader that will serve also as a reproduction machine, producing legible copies in a matter of seconds with a minimum of effort on the part of the researcher. The saving of time that such a reader would make possible in note-taking by the researcher or in reproduction by the laboratory is obvious. No fully satisfactory reader of this description has as yet been produced, but several are on the commercial

1. KURPERS, TYLER and MYERS, A Minicard System for Documentary Information, *American Documentation*, VIII, 246-268 (1957). Many refinements have been made in the use of unitized microfilm and in the equipment and materials for using microfilm as a method of publication. See for example W. de HAAS, *The Microfiche*, *American Documentation*, IX, 99-106 (April 1958).

market that meet most of the specifications. All of them require special copying paper, the life of which is unknown, and some of them require the use of liquid chemicals.

The most significant recent innovation in archival photography has probably been the introduction of several new processes to provide reproductions of records, either from the original documents or from microfilm copies.

Two electrostatic continuous microfilm enlargers are now on the American market. In one of these the image to be reproduced is projected upon an electrically charged (positive) selenium-coated drum or plate. The positive charge "leaks off" except where the opaque image has held back the light. The drum is then dusted with a plastic powder (negatively charged) which adheres to the positively charged image and is rejected where the charge has "leaked off". The plastic powder is then transferred electrostatically to paper and fused with heat to produce a positive image. On this machine almost any kind of paper (sulphite, vellum, bond, etc.) can be used to produce copies.

A second electrostatic machine applies essentially similar technical principles, but instead of using a plate or drum exposes the image directly on a specially coated and electrically charged paper¹.

The electrostatic enlargers have the advantage of speed and economy of reproduction. The quality of the copies produced is good and there is no reason to doubt the permanency of the image. The cost of the machines puts them beyond the reach of most archival establishments, but in North America the reproduction service is available commercially. It is used extensively by the U.S. National Archives to obtain paper prints from microfilm.

In the past decade there has been introduced on the market an astonishing number of "quick copying" machines designed to produce single or multiple copies of papers for office use². These machines employ a number of different technical processes, many of them new within the past ten years: electrostatic, heat duplicating, and diffusion-transfer. Others have adapted older processes to their use — the diazo and gelatin-transfer processes. Some require chemical processing, although all produce dry or nearly dry copies in a few seconds. All except one type of electrostatic machine require special reproducing paper. The machines vary in sizes of paper that can be reproduced, in their ability to reproduce all kinds of inks, to reproduce documents with writing on both sides, or to make copying masters, etc., but their growing popularity in business and Government offices attests to their usefulness in the transaction of day-to-day business. Depending upon its requirements a small archival institution that cannot afford elaborate laboratory facilities may find one or the other of these machines useful for reproduction work; but the limitations and capabilities of each should be carefully weighed against the requirements. They may have a limited use also in larger establishments where certain types of reproduction work can efficiently be decentralized to the record branches.

The propensity of American business and Government to produce increasing quantities of paper records is well known, and the "quick copying" machines have the effect of accelerating the increase and adding greatly to the volume of records that archivists must appraise. More alarming is the fact that an increasing number of the copies produced by these machines are finding their way into the permanent files of Government agencies — alarming because no objective evaluation has been made of the life expectancy of the copies³. In the preservation of records as elsewhere, "an ounce of prevention is worth a pound of cure". The quality of the basic materials — the papers and inks — used in modern record production is a real and ever-changing problem that deserves our constant attention.

1. For a more complete description of these processes see Peter SCOTT, Developments in Rapid-Copying Machines, *The American Archivist*, XX, 239-251 (July 1957).

2. *Ibid.* Librarians in North America have been interested for a number of years in the use of facsimile reproduction as a substitute for interlibrary loans. See Elliott CROOKS, Facsimile Systems as an Aid to Research, *American Documentation*, VII, 40-43 (Jan. 1956); and Ellis F. KING, Electronic Transmission for Interlibrary Loans, *ibid.*, XI, 32-39 (Jan. 1960).

3. The National Bureau of Standards is now conducting tests to determine the life expectancy of "quick copies" under ordinary conditions of handling and storage.

II. — New techniques, new materials and new experiences
concerning restoration of documents and seals
preservation of maps and plans and photography since 1950

Report by
GENNADYJ A. BELOV¹

This report has been compiled at the request of the International Council of Archives on the basis of experiences gained by record offices in the Soviet Union, along with the replies to a questionnaire drawn up by the Central Archival Board of the Ministerial Council of the Soviet Union. These replies have come from the record departments of the People's Republic of Bulgaria, the Hungarian People's Republic, the Polish People's Republic, the Roumanian People's Republic, the German Democratic Republic and the Republic of Czechoslovakia.

INTRODUCTION

In the above-mentioned nations any document (with the exception of personal ones) is the property of all the people. Therefore the quantity of records in the sphere of influence of the governmental record institutions is considerably larger here than in countries where an important number of records, especially those of an economic and technical character, are the properties of private persons or associations. As a result of this the record activities must be combined with the current routines of the respective institutions, with their office work. This is the reason why the documents of the departments, associations, and enterprises are supervised by the record institutions from the time they are issued. Without the written permission from these institutions, no association or enterprise is allowed to destroy the records that emerge as a consequence of their activity.

Under these circumstances the character of a country-wide economic problem is bestowed on the scientific organization of the record work, which ensures the preservation of archives, makes it possible to find the desired records quickly, keeps the cost of storage and reproduction to a minimum and mitigates as much as possible the conditions under which the archivists are working. But a solution of these problems is impossible without the introduction of modern technique in archives activities and office routine.

As the industrial and commercial life of the socialist nations sustained enormous damage during the Second World War, it was not until the last few years that reconstruction on a technical basis in record work was made possible.

Nevertheless this reconstruction is now under way, and up-to-date procedures are now being introduced at a brisk pace. Permanent assistance through the governments in the previously mentioned countries and through their research institutions, exchange of experience between archival specialists, publication of theoretical and practical literature on archival techniques contribute to this development.

In all the above-mentioned nations great attention is paid to the introduction of modern methods of microfilming records, a technique which will play an important role in the efforts to reduce costs and make improvements in storage, as well as in employment of documents. The Hungarian archivists also stress the great importance of automatic copying of records by the Xerographic process (*Copyflo*) and re-organized office routines, as soon as modern, mechanical facilities have been introduced, such as punched cards.

The Archival Board of the German Democratic Republic pointed out that the introduction of modern techniques in the archival field will help protect the archives against destruction

1. Voir ci-après l'exposé oral de M. Belov, prononcé en séance.

and facilitate their use. In the German Democratic Republic they have achieved noticeable results in the field of mechanical transportation of records.

The Polish archivists ascribe great importance to the exchange of wooden shelves for movable metal shelves and also to the installation of lifts and pneumatic dispatchers in archives and reading-rooms. According to the Polish archivists, it will be possible within the near future to use electronic machines in archival activities. The mechanical re-equipment and the remodelling of office routines will also give rise to re-organized archival procedures (acquisition, storage, registration and use of documents). The Polish Central Archival Board (General Board of the Polish State Archives) intend to equip all the Polish archives with reading apparatuses for microfilm, and also with machines to bind the records mechanically. Furthermore there are plans to erect ten more restoration studios.

The Rumanian archivists are of opinion that the time has come to organize separate technical departments at the archives. These should be charged with the introduction of modern techniques in the record activities. They attribute special importance to the use of synthetic materials for preservation and restoration of documents. In Rumania they are planning modern air-conditioned archives, fitted with fire-alarms, etc.

The Czech archivists pay great attention to methods of preservation of records on wood-pulp paper. A number of the Czech enterprises experiment with the introduction of modern mechanical facilities, such as punched cards.

In the Soviet Union much work is devoted to the introduction of modern technical facilities in archives and offices.

In June this year a country-wide conference took place in the Soviet Union on mechanization of the tasks carried out by engineers and administrative staffs. Great interest was shown in equipping archives and offices with mechanical facilities. There was among other things a special department for mechanized administrative and office routines and archives, where current questions, of interest to any archivist, were dealt with. Proposals for their solution were presented.

The use of modern methods of reproduction in quantity (microfilm, copies on diazo materials, documentation by film and sound, punched cards, etc.) in Soviet Russia causes important changes in the routines of acquiring records, techniques of storage, and registration and employment of the records in the national archives. In accordance with the Archival Statutes of the Soviet Union it is possible to send the microfilm copies to the national archives instead of the originals. In order to increase the capacity of the archives the Soviet archivists are engaged in the construction of different types of movable shelves as well as of other modern equipment.

Another forty spacious buildings for the state archives are now under construction in the Soviet Union at the present time. More than ten of them have already been finished during the last two years. In equipping these establishments the new domains gained by science are exploited. Several central national archives are fitted with air conditioning.

A uniform catalogue of items, covering documents in the state archives, is in course of preparation. In this work, attention is being paid to the possibility of using various installations for automatic record-finders.

The seven-year plan of the Soviet Union for development of commercial and industrial life offers substantial possibilities of speeding up the introduction of modern science in the archival field. In doing so special care is being taken to reduce the costs involved in storage and use of documents.

I. — RESTORATION OF DOCUMENTS AND SEALS

It is well known that various kinds of documents are kept in archives, documents prepared on different kinds of basic materials : paper, parchment, leather, photographic documents on glass and celluloid, film documents, sound records on wax cylinders, gramophone records,

tape recordings, etc. These records require different methods of preservation and restoration. This report deals mainly with questions concerning preservation and restoration of records on a paper or parchment base.

Thanks to improved archival conditions in departmental and state archives most of the recent documents will need no restoration, since they are in a satisfactory state. Thus Bulgarian archivists point out in their reply that the relatively recent documents kept in Bulgarian archives are in a satisfactory condition and therefore they have no problem with regard to restoration of documents. In 1957 a laboratory was founded at the National Kolarov Library in Bulgaria. This laboratory restores not only books but also separate records.

In the Hungarian People's Republic great attention is paid to preservation of archives, whereas restoration is carried out only when this appears to be necessary. At the Hungarian Central Archives Depot of the Hungarian People's Republic there is a laboratory and a restoration studio, where they carry out preservation and restoration of records belonging to the National Archives Depot of the Hungarian People's Republic. In 1958 this studio preserved over one hundred thousand sheets and laminated tens of thousands of documents. Scientific research in preservation and restoration is carried on at the laboratories of the Institute of Technology, the Institute of Synthetic Materials and at other institutions.

The Central Institution for Restoration of Archives of the German Democratic Republic, which comes directly under the National Administration of Archives, is situated at Dresden. Restoration studios and book binderies are also situated at Potsdam, Weimar, Merseburg, Magdeburg and Schwerin.

In the Polish People's Republic there are the Central Restoration Laboratory at the Central Archives for Ancient Documents in Warsaw, restoration studios at the State Archives at Poznan and at the Institute of the History of the United Polish Labour Party. In 1959 the Central Laboratory completed the following tasks: disinfection of 510 linear metres of documents and over a thousand seals, disinfection of about three thousand parchment documents and maps, and cementing of 676 storage units onto acetyl cellulose and China tissue. In their search for new methods of restoration the Polish archivists collaborate with the Institute of Organic Chemistry.

In the Rumanian People's Republic there is at the General Board of State Archives a laboratory performing restoration of documents and seals, but also engaged in the introduction of new methods of preserving records. At the provincial archives and the big departmental archives they have founded restoration studios.

In the Republic of Czechoslovakia there are studios for restoration of documents at the National Archives and the Municipal Archives in Prague, Bratislava, Brno, Opava, Litoměřice, and Třebon. They restore annually about 7 000 sheets of documents and up to 100 seals.

In the Soviet Union there are at the State Archives approximately 50 restoration studios for muniments. The Central Restoration Studios of the General Archives Board in Moscow has been in existence since 1936. They employ methods of restoration worked out by the Central Laboratories of the General Archives Board, by the laboratory for Preservation and Restoration of Documents of the Academy of Science of the Soviet Union and by other research centers. Each year the Central Restoration Studios treat over half a million documents and some thousand square metres of maps. The majority of these documents date from the XVIIth and XVIIIth centuries and earlier periods.

The Soviet archivists are of opinion that the basic means of preserving records for a considerable time is not to restore or to preserve them, but to create the most favourable storing conditions.

Laboratories and studios for preservation and restoration of records of the archival institutions in the socialist countries are being fitted with new facilities: specially designed restoration tables, vacuum cupboards for drying and for gas-treatment of the archives, thermostats, autoclaves, sterilizers, air-conditioning, chemical and optical apparatuses and modern book binderies.

The Soviet restoration studios are fitted with, e.g., stationary vacuum-formalin chambers for disinfection, specially designed fume-cupboards with compressor-drying cupboards, restoration tables with transparent tops, tables for impregnation of damaged records with various starch solutions, sprinkle baths to clean polluted paper, distillers, sterilizers, paper-moulds, book-binding presses and other equipment required.

The methods of restoring archives on a paper base are similar in most socialist countries. New methods are not adopted automatically, but only after close consideration.

In the Hungarian People's Republic any document to be prepared is subject to sterilization in a vacuum in order to kill microbes and to stop harmful chemical processes. When necessary, the records are impregnated with starch solutions. Polluted documents are not rinsed with water but cleaned chemically. On restoration of documents the Hungarians use different kinds of paper and tissues.

In the German Democratic Republic a new method of binding documents by machine has been adopted during the last few years¹. Precious documents are restored by unravelled strips. Severely damaged records are glued into Japan tissue². On restoring severely charred documents, which do not stand reinforcement by the usual methods, they coat the records with cellulose-acetate varnish by a sprayer. Whether documents prepared in this manner can be restored in the course of time is questionable, however.

In the Polish People's Republic they treat mould-infected documents with ethylene oxide and carbonic acid. Thereafter they clean the records and disinfect them finally in a benzene-ether solution of thymol and mercuric chloride. Records that are badly mould-infected are put between sheets soaked in a spirit solution of thymol or in the above-mentioned solution.

In repairing documents the archivists in the Republic of Czechoslovakia use flax-pulp, hand-made paper produced by the latest methods, and medieval paper. As reinforcement they use satin cloth (creplin) and Japanese tissue. The creplin is glued on with the cellulose varnish Betur.

In the U.S.S.R. a succession of new techniques has been introduced since 1950 for physical-chemical preservation and restoration of documents. Records made on a relatively durable base are cleaned from dust in a closed hood with compressed air at a pressure of 2-3 atm. (29 1/2-44 lbs/sq.inch). If the documents are fragile, the dust is removed with a long-haired piece of fur. This piece of fur is then cleaned with compressed air. In order to remove surface deposits the archivists use a scalpel, carborundum-stones, the dentist's drill, etc. The operation is carried out on the transparent part of the table in the closed hood.

The records are disinfected in a vacuum-formalin chamber. In one single period, lasting from 1 to 3 hours, cemented or bound records of as much as 3 cubic metres (106 cub. ft.) are treated. In the laboratory of the primary library of the Academy of Sciences in Leningrad they disinfect records and books by high-frequency electricity.

Documents pasted together are passed through a « clothes wringer » with grooved rollers, in order to separate the sheets. Alternatively a scalpel is used.

Before restoration the alkalinity or acidity of the paper is checked with a universel indicator. In case of a high degree of acidity the records are put in an air-tight cupboard, and unfolded over a slightly concentrated solution of ammonia, so as to neutralize them. Should the alkalinity be on the high side, the records are put over a solution of acetic acid.

In the activities of restoration archivists in most countries are now busy gradually exchanging vegetable and animal substances for synthetic stuffs. In many preservation laboratories they check the use of synthetic materials and try out techniques of restoration. In Hungary they have completely stopped using vegetable and animal types of glue. Here they use as restoration cement certain synthetic substances, dispersed in organic dissolving agents (acetone,

1. Cf. H. KOCH, Maschinelle Aktenheftung, *Archivmitteilungen*, No. 3, 1957, pp. 103-105.

2. Cf. H. RYPALLA, Probleme der Papierrestauration, *Archivmitteilungen*, No. 1-2, 1954, pp. 16-18, 35-37. Id., Aktenkonservierung in Einzelfällen, *Archivmitteilungen*, No. 3, 1957, pp. 105-109.

alcohol), e.g. cement produced from polyvinyl acetate. For the purpose of pasting records together they have a new elastic cement. In the German Democratic Republic they employ synthetic substances to a certain degree, and only after careful examination. Thus they use cellulose-acetate varnish to reinforce old basematerial. When binding recent documents, they use cements made of synthetic resin. In Poland and Rumania they sometimes use acetyl-cellulose cement instead of vegetable glue. Fragile parts of the document are cemented with cellulosed-acetate foils. In Czechoslovakia they make use of vegetable and animal substances along with synthetic materials, when repairing records. They also carry on experiments with synthetic cements and carboximethylated cellulose of domestic manufacture.

In the U.S.S.R. they frequently make use of sundry synthetic materials for repairing purposes, such as cement, emulsions and foils, along with vegetable and animal substances. For example, they fix effectively texts in graphite, written with a black pencil, by using a sodium salt, dissolved in carboximethylated cellulose. Fluorine plastic dissolved in acetone is used to reinforce records in different stages of deterioration. It offers an invisible film of high quality, which is not subject to substantial changes. All kinds of records, prepared on various base-materials (paper, leather, parchment, wax, cloth, etc.) are glued with polyamid cement, dissolved in spirit.

The technique of preserving and repairing documents by laminating them under pressure between sheets is considered very promising, if the cellulose acetate is exchanged for better foils. Experts in Hungary employ for this purpose the *Strojotechna* machine, by which records are laminated between polyethylene foils. Before the laminating process takes place, the document is cleaned and the acidity of the paper neutralized. In the same country they tried to laminate documents between acetate sheets. The documents treated in this way, however, turned out to be too rigid and thick. They had to abandon this method.

Also in Czechoslovakia and the German Democratic Republic they are carrying on trials with laminating records. German archivists suggest that a flat press (of the *Barrow* laminator type) is most suitable for the laminating process. They consider a film produced from cellulose acetate and polyacrylic ether to be suitable for laminating purposes.

The techniques of repairing parchments vary. In Hungary they preserve ancient, deformed and horny parchments without any stretching frame. The procedure is characterized by mechanical cleaning and chemical regeneration. Should it prove necessary to improve the mechanical durability of the attenuated parchment, they apply pure parchment, filtering-cloth of silk or nylon, liquid resin and gelatine. Furthermore they adopt the method of complete cellulose laminating. In the German Democratic Republic documents on parchment are filed in individual covers in a vertical position, so as to avoid damage to the seals. Holes are mended with pieces of parchment of the same thickness. Horny and deformed parts are treated with spermaceti. The documents are flattened in the press. In Rumania they use carbon tetrachloride, ethylated ether, petroleum ether, lanoline and cedar-wood oil for the purpose of parchment restoration.

In the U.S.S.R. restoration of parchment documents is carried out by a technique worked out by the Department of Book Hygienics of the Lenin Library of the Soviet Union in collaboration with the Leather Institute¹. The main purpose of the restoration is to soften the parchment and to remove deformations. After a careful dry cleaning the parchment is treated with a special solution. The degree of elasticity is increased by an emulsion treatment. During the course of restoration the archivists usually dry the parchment in the press, since the documents that one comes across in practice are often in such a poor condition that it is impossible to dry them fixed in the frame. Parchments that are pasted together, horny or deformed, are separated by a solution of urea, whereas the text is partially restored with a solution of tannic acid (provided that the text is not a palimpsest). Missing pieces of parchments are usually not replaced, since pieces of parchments pasted on with solutions of cements,

1. Cf. *Bibliotekar*, No. 9, 1958.

irrespective of their nature, deform during extended storage. By rubbing chalk into the parchment its transparency is improved.

In the countries that have contributed to the preparation of this account, the archivists adopt different techniques in restoring and stabilizing texts that are in the stage of obliteration. In Hungary, for example, they try to make permanent texts of this kind by treating the records with substances that leave a covering foil. In the German Democratic Republic and the U.S.S.R. they restore obliterated texts photographically. In the U.S.S.R. they make permanent texts written in aniline dyes (basic triphenylmethane dyestuffs) with solutions of sodium phosphate, ammonium paramolybdate and phosphomolybdic acid in an organic solvent.

When restoring seals, various techniques are adopted. In Hungary they carry on restoration of lacquer seals. First of all, they disinfect the seal with sterogenolum, after which the missing parts are completed in the subsequent impregnation with synthetic substances. Metal seals are protected against corrosion by special types of varnish. In the German Democratic Republic they clean seals by a mechanical process and restore them by using wax.

In Poland they carry out restoration of wax seals. For this purpose they clean the seal with water and a brush. Seals affected by mildew and by insects are disinfected and cemented with a solution of Canada balsam in benzol and toluene.

In Rumania they clean seals with turpentine. The seal is pasted together by melting the wax with a hot scalpel. For cleaning metal seals and stamps they use solutions of ammonium hydroxide and hydrochloric acid and a compound of sulphuric acid and bichromatic salt.

In the Republic of Czechoslovakia they usually fasten the pieces together with metal clamps when repairing wax seals, and then paste them with a compound of beeswax, colophony and Venetian turpentine.

In the U.S.S.R. they apply polyamide cement in order to paste and to increase the mechanical strength. They do not substitute missing parts. The use of covers is considered as the best method of storing seals. These covers protect against mechanical wear and contribute to preserve the humidity.

II. — PRESERVATION OF MAPS

The majority of the maps kept in the archives derive from the XVIII to the XIXth centuries. These maps are drawn in ink, Indian ink, lead and colour on paper, parchment, cloth or tracing cloth as engravings or typographically.

Experience proves that the best manner in which to preserve maps is to store them horizontally, unfolded, in cupboards (Poland) or in containers (Rumania, Czechoslovakia). Large maps are sometimes stored in a folded condition (Hungary, Poland, U.S.S.R.). However, the method of storing them folded offers no full guarantee as to their preservation in the long run. In many cases maps are stored as rolls. Thus they glue large maps on to cloth in Czechoslovakia and store them horizontally in racks as rolls. According to Polish archivists, the rolled condition does not ensure the preservation of the maps as advantageously as keeping them horizontally, unfolded or folded. In some countries (Hungary, Poland, Rumania and Czechoslovakia) one is not allowed to cut large maps, whereas in others (the German Democratic Republic, U.S.S.R.) they cut the maps to the size of the containers so as to facilitate storage and use.

Maps show on the whole the same kind of damage as other documents prepared on a corresponding base. Most frequent is mechanical wear from their repeated use in the past, folding and unfolding. Sometimes they are affected by mildew or by insects.

Maps are restored by the same methods as documents on a corresponding base. In the German Democratic Republic they repair maps by the unravelling method and wood-pulp filling. In order to increase the mechanical durability of the paper base they use Japanese tissue and satin gauze. In Poland they fumigate maps and repair them with a paste of cellulose

acetate. They also edge them with Lakanus strips. In the U.S.S.R. they cement maps on to gauze or linen, cut them to the size of the containers and edge them with strips of cloth. They restore maps with the same equipment as is used for restoration of written records. In Poland they have a special tool to edge maps.

III. — PHOTOGRAPHY

Photographic techniques are gaining an increasing field in the routines of the archives as the most important factor in archival procedures to be used for reproduction in quantity and to ensure preservation of precious documents, widen the possibilities of using the records and also to restore faint texts. In Bulgaria there are microphoto workshops at the Archives Department, the Bulgarian Academy of Sciences and the National Kolarov Library. In Hungary a photographic laboratory is organized at the Central Archives. In 1959 they produced there about 700 000 frames of microphoto copies and 15 000 photographic enlargements. In the German Democratic Republic there are photographic laboratories attached to the Central Archives, the central Provincial Archives and to the most important Municipal Archives. In 1958 they completed at the most important photographic laboratories 250 500 frames of microfilm and 95 500 photocopies. In Poland there are photographic laboratories at the Archives of Warsaw, Danzig et Poznan. In 1959 they completed approx. 140 000 metres of microfilm and 12 000 photocopies. Besides their own laboratories, laboratories attached to other institutions also do microfilming and photographic jobs for the archives. In Rumania there is a photographic laboratory at the General Board of the National Archives. In Czechoslovakia there are at the archives 9 photographic laboratories connected with the restoration workshops and producing about 400 000 frames of microfilms and up to 40 000 photocopies annually.

In the U.S.S.R. there are photographic laboratories attached to the Archival Boards of the Union Republics and to many national Provincial Archives. The number of photographic laboratories and their volume of production is in permanent growth. The rate at which the photographic techniques are introduced in the Archival activities is illustrated by the following data deriving from Moscow's microphoto laboratory of the Central Archival Administration :

Year	Microfilm frames	Photocopies
—	—	—
1956	790 000	27 600
1957	1 500 000	122 000
1958	5 500 000	120 000
1959	14 300 000	122 500

Microfilming of records is adopted in order to ensure the preservation of precious records. Microphoto copies are lent to departments and private scientists instead of the originals. They are also used for international and national exchange and as a form of insurance.

In the German Democratic Republic, Poland, Czechoslovakia and the U.S.S.R. micro-filming also serves the purpose of mechanizing the information and reference work, of reducing the bulk of records and of limiting the need for archival depositories.

It should be pointed out that the archivists of the German Democratic Republic take a negative attitude towards exchanging original documents for microfilms.

In most countries the quality of the microfilms is judged, so far, by the conscientiousness of their preparation and rinsing, which ensures their preservation, and also their legibility.

When microfilming documents, they use the *Zeiss Dokumator IV* apparatus (German Democratic Republic) and the *UDM-2* apparatus (U.S.S.R.). They also use French and American equipments (*Kodagraph*, *Microjamma*, *Recordak*, etc.). Equipment for copying and development is manufactured in the German Democratic Republic and the U.S.S.R. Among reading equipments *Dokumator* (German Democratic Republic) and *Mikrofot* (U.S.S.R.)

are most frequently used. Reading equipment of domestic manufacture is also to be found in Poland.

The documents are transported manually for microphotographic reproduction, as the basic type of cameras takes only one picture at a time.

The question of separating dossiers of records before microfilming is solved in different ways. In Hungary and Czechoslovakia the records are as a rule kept as separate sheets, and therefore no problem of separation arises. In Poland and Roumania it is not permitted to take dossiers to pieces. In Bulgaria, the German Democratic Republic and the U.S.S.R. it is permitted to separate the contents of the dossiers to a limited extent, if this should be necessary to obtain acceptable microphoto copies.

The most frequent degree of reduction when making microphoto copies is from 1 : 8 to 1 : 20, depending upon the character of the record and reason for producing microfilms.

As to the pros and cons of microphotos and microfilm rolls compared with each other, there exist different attitudes. In Hungary they are of opinion that on photographing extensive deposits of records (depositories or parts thereof) film rolls are to be preferred. Photographs are more important in library work. In the German Democratic Republic they make no microphotos in the microphoto laboratories of the archives. They consider film rolls more convenient, since these make it possible to store photographs of all the sheets in one storage unit together. According to German archivists, film rolls are easier to classify and register than microphotos. This judgement, however, is not final, as they lack experience in producing microphotos. In the U.S.S.R. microfilm rolls are used. In principle it is considered desirable, however, to reproduce the negatives on film rolls, but the positives on transparent slides, the latter being most convenient to use. In the archives work there is no intention to use photographs on a non-transparent base very extensively, owing to the numerous shortcomings that affect microphotos on paper (inferior contrast, poorer quality of the picture and poorer reproduction of semitones and of coloured pictures, no possibility of reproducing them in quantity, of making enlargements, of using ordinary reading equipment and enlarging equipment, etc.).

In all countries there are serious problems involved in photographing faint and hardly legible texts. In Hungary they photograph faint texts with filtered ultraviolet light (luminescent photography). In the German Democratic Republic they are of opinion that it is most advantageous to photograph on infra-sensitive material with red filters. In the U.S.S.R. they photograph with filters, with red and infra-red luminescence, and take advantage of ultraviolet and infrared rays. Obliterated texts are photographed only to a limited extent because of the high costs involved.

The microfilms are generally stored in special boxes, divided into sections (microtecs). In Bulgaria, Roumania and the U.S.S.R. the press-mark of the originals corresponds to that of the copies. In Hungary they draw up a list of each film roll, specifying what records have been depicted on it. In Poland the microfilm of every storage unit receives a separate number. They print catalogues of the microfilms.

The record search has not yet reached the stage of automation in any of the countries furnishing information for this report. Automation of this procedure is, however, regarded as a current problem.

Attached to the Central Archival Administration of the Soviet Union is the Central Research Laboratory, which works out techniques of storage, restoration, preservation and microfilming of records, and of restoring hardly legible texts. Besides carrying on work of their own, they co-ordinate and compile experience concerning the preservation and microphotographic reproduction of records, gained by research institutes of other offices. This laboratory gives scientific and methodological assistance to a network of preservation workshops and microphoto laboratories by publishing scientific and technical news and manuals, as well as by arranging courses and lectures for the officials of the archival institutions. The laboratory also charges industrial enterprises with the tasks of constructing facilities and material necessary in the activity of the archives.

The Central Research Laboratory is fitted with modern, Russian-built equipment, required for research work, e.g. optical equipment (automatically recording spectrophotometer, automatically recording microphotometer, automatically recording infra-red spectrometer, spectrographs for visual and ultraviolet rays, comparative, polarization, gauging and biological microscopes, optimeter, equipments for microprojection and microfilming as well as equipment for reading and cameras, etc.), electrical gaugers (electron oscillators, self-recording galvanometers, etc.), chemical equipment and facilities for paper tests (folder and dynamometer to test the durability of paper, photoelectric calorimeter and photoelectric nefelometer for chemical analyses, polythermostat for quick aging, autoclaves, etc.). There are plans to extend the laboratory further.

In some Union Republics, e.g. Kazakhstan, Georgia, they have erected research laboratories of their own. Their work is coordinated by the Central Research Laboratory, which gives them scientific assistance.

In conclusion it should be stressed that the archival institutions of the socialist countries ascribe great importance to the exchange of experience with regard to the application of modern techniques in archival activities. Among other things it would be very useful if the review *Archivum* or some other of the specialist journals issued by the International Archival Council could publish systematically information of new techniques, new equipment and new materials, which have come into use in the archives of different countries. It is furthermore desirable that a detailed bibliography concerning the application of modern techniques in archival activities should be published periodically.

III. — Neue technische Methoden, neue Materialien und neue Erfahrungen auf dem Gebiete der archivischen Restaurierung und Konservierung sowie der archivischen Fototechnik seit 1950

Bericht von
JOHANNES PAPRITZ¹

Der Internationale Archivrat hat beschlossen, die Berichterstattung über neue technische Methoden, neue Materialien und neue Erfahrungen auf dem Gebiete der archivischen Restaurierung und Konservierung sowie der archivischen Fototechnik seit 1950 auf 3 Berichterstatte zu verteilen. Die Übertragung je eines Referates an einen amerikanischen und einen russischen Kollegen bedeutete zugleich in etwa eine Abgrenzung der Zuständigkeit für dieses dritte Referat. Es berichtet über den von den beiden anderen Kollegen nicht erfassten Bereich.

Für diesen wurde ein besonderer Fragebogen verfasst. Zahlreichen ausländischen Kollegen gebührt der Dank für bereitwillige und selbstlose Hilfe bei der Übersetzung ins Englische und Französische².

Die Antworten, die auf die Rundfrage eingingen, beschränken sich zumeist nicht auf die Entwicklung nach 1950, sondern geben eine Darstellung der heute üblichen charakteristischen Methoden, mögen sie alt oder neu sein. Wir müssen überrascht feststellen, dass das Alte keineswegs allgemein bekannt ist und oft durchaus unser Interesse verdient. Leider ist es ganz unmöglich, die Fülle dieses wertvollen Materials vor Ihnen auszubreiten. Haben doch einige der Antworten allein bereits einen weit grösseren Umfang, als für diesen Bericht insgesamt zur Verfügung steht. Wenn aber die Schilderung der Methoden, Rezepte und Materien verständlich bleiben will, sind starke Kürzungen nicht durchführbar.

So muss dieser Bericht sich damit begnügen, die *Problematik* weniger besonders wichtiger Anliegen auf den drei genannten Gebieten herauszustellen.

Dies gilt vornehmlich für das archivische *Restaurierungswesen*. Es befindet sich in einer Krise. Für eine seiner Hauptaufgaben, die Einbettung oder Lamination, gibt es zur Zeit keine Methode, gegen die nicht begründete Bedenken vorlägen, keine einzige hat allgemeine Anerkennung gefunden. Der verantwortungsbewusste Restaurator, der sich nicht auf Abenteuer mit Materialien von angezweifelter Haltbarkeit und Güte einlassen will, sieht sich aller Hilfsmittel beraubt. Die Arbeit kann vertrauensvoll erst wieder aufgenommen werden, wenn bestimmte technische und chemische Fragen eindeutig wissenschaftlich beantwortet sind.

Glücklicherweise gibt es so tiefgreifende Probleme in der archivischen *Konservierung* nicht, dafür aber sehen sich die Archivare auf dem Gebiet der *Fotografie* neuen Erfindungen gegenüber, die alle bisher gewohnten Grundlagen verändern. Wir können vorerst nur die Tatsachen feststellen, eine Stellungnahme von seiten der Archive dürfte noch nicht möglich sein.

ARCHIVISCHE RESTAURIERUNG

Roger Ellis hat 1951 *Grundsätze* archivischer Restaurierungsarbeit formuliert³. Anhand der Antworten auf die Rundfrage und der Fachliteratur lässt sich feststellen, wieweit diese Grundsätze allgemeine Anerkennung gefunden haben und in welchen Punkten sie sich etwa

1. Voir ci-après l'exposé oral de M. Papritz.

2. Aufrichtigen Dank schuldet der Berichterstatte den Herren Roger Ellis und seinen Kollegen H. M. G. Baillie und D. B. Wardle, London, Pierre Durye, Paris, Fräulein A. Scufflaire und Herrn Georges Despy, Brüssel, und Olof Jägerskiöld, Stockholm. In Marburg halfen Dr. Friedrich Schunder und Dr. Wilhelm A. Eckhardt.

3. R. ELLIS, *The Principles of Archive Repair*, London 1951.

ergänzen liessen. So hat Pierre Durye, Paris, dem zahlreiche Teilnehmer des *Stage technique d'Archives* eine fachkundige Belehrung über die archivische Restaurierung verdanken, speziell für die Siegelrestaurierung fünf Prinzipien aufgestellt. Es wäre gewiss sehr förderlich, der internationalen Versammlung die Grundsätze in neuer Formulierung vorzutragen. Mit Rücksicht auf die knappe Zeit muss ich davon Abstand nehmen und Sie bitten, meiner Versicherung Glauben zu schenken, dass sich über diese Grundsätze eine weitgehende Einigkeit erzielen und damit für unsere Arbeit eine sichere gemeinsame Grundlage schaffen liesse.

Das Bewusstsein gemeinsamer Prinzipien mag uns die Hoffnung geben, dass auch bei den brennenden Problemen der Einbettung oder Lamination, wo sich die Ansichten gegenüberstehen, eine gemeinsame Formel gefunden werden kann.

Es will mir scheinen, dass sich ein grosser Teil der gegensätzlichen Meinungen allein dadurch erklärt, dass die *Motive*, die zur Einbettung archivischen Schriftgutes Veranlassung geben, verschieden sind. Wenn jeder etwas anderes beabsichtigt, wird sich nicht leicht eine Einigung erzielen lassen. Suchen wir also über die Motive der Einbettung Klarheit zu schaffen.

1. Die Einbettung bezweckt die *Restaurierung einzelner Archivalien*, deren Lebensdauer an sich unbegrenzt wäre, die aber irgendwie Schaden genommen haben. Die Fälle sind zumeist zahlenmässig begrenzt.

2. Die Restaurierung grosser Schriftgutmassen, die eine *Katastrophe* erlitten haben, etwa durch Kriegseinwirkung, durch einen Brand und das Löschwasser, oder durch Überschwemmung wird erforderlich. Mit der herkömmlichen Handarbeit ist die riesige, wegen der fortschreitenden Zerstörung äusserst eilige Aufgabe nicht zu bewältigen.

3. Das *moderne Holzschliffpapier* ist zwar bei der Einlieferung in die Archive zumeist gut erhalten, eine Restaurierung wäre also nicht nötig, aber es ist nicht alterungsbeständig. Die Einbettung geschieht zum Zwecke der *Konservierung*. Da es angesichts der grossen Masse der von den Behörden abgegebenen Archivalien kaum durchführbar ist, von Blatt zu Blatt den Holzschliffgehalt festzustellen, wird man unterschiedlos auch die auf beständigem Schriftträger geschriebenen Schriftstücke mit behandeln müssen. Es muss also die Mehrzahl aller abgelieferten modernen Akten eingebettet werden, eine fortdauernde riesige Aufgabe.

4. In *klimatisch ungünstigen Gebieten* müssen nicht nur die Holzschliffpapiere, sondern auch an sich alterungsbeständige Archivalien zum Zwecke der *Konservierung* geschützt werden, etwa gegen tropische Feuchtigkeit, gegen pflanzliche und tierische Schädlinge oder, in Industriegebieten, gegen Schwefeldioxyd der Luft. Mit der Einbettung werden also besondere Abwehrmassnahmen bezweckt, die Folien müssen schützende Qualitäten aufweisen, die bei den drei zuerst genannten Zwecken von ihnen nicht verlangt werden.

Wenn wir die vier Motive der Einbettung überschauen, stellen wir fest, dass nur zwei im Sinne der Restaurierung geschehen, zwei aber der Konservierung. Das macht einen grossen Unterschied aus. Darüberhinaus stellt jeder der vier Fälle an Methode und Materie andere Anforderungen.

Für die Einbettung stehen heute nicht wenige Verfahren zur Verfügung. Wir wollen sie gliedern in die klassischen oder orthodoxen und die Verfahren mit Kunststoffen.

Die heutige Krise der klassischen oder orthodoxen Einbettungsverfahren

1. Das *Japanpapier* wird in den Archiven der ganzen Welt gebraucht, nicht selten ausschliesslich. Es gilt allgemein als *alterungsbeständig*. H. Drissler, der Handelsvertreter in Deutschland, versicherte noch 1958¹, dass die alterproben Rohstoffe auch in unserem technischen Zeitalter unverändert dieselben geblieben seien, auch wenn zu einem Teil maschinelle Fabrikation an die Stelle der Handschöpfung getreten ist. Die Papiere bekämen keinerlei chemische Beimengungen. In den letzten Jahren wurden allerdings von W. J. Barrow und J. Bolsée, Brüssel, Zweifel erhoben. Eine Gelbfärbung wurde beobachtet. Diese Zweifel würden sich verstärken, wenn sich die Warnung von Roger Ellis gegen « tissue-paper » auch

1. In *Probleme der Archivtechnik*, München 1958, S. 47 f.

oder gerade auf Japanpapier bezöge¹. Dass tatsächlich die Alterungsbeständigkeit des Japanpapiers nicht bei allen Sorten gleich ist, ergab ein Test der Marburger Archivschule. Während die meistgebrauchten Sorten Miyodo und Mino untadelig bestanden, zeigte Kuranai deutliche Verfälschungen. Es ist deshalb zu begrüssen, dass Prof. Dr. Brecht, der Leiter des Instituts für Papierforschung an der Technischen Hochschule in Darmstadt, es übernommen hat, die für die Archive wichtigsten Sorten des Japanpapiers einem vergleichenden Alterungstest zu unterziehen.

Die *Transparenz* des Japanpapiers ist leider nicht sehr gross. Im Gebrauch der Bibliotheken bei gedruckten Texten macht das nicht viel aus, aber bei den Archiven ist bei den Schriftstücken, die restauriert werden müssen, zumeist auch die Tinte verblasst. Dann reicht die Transparenz des Japanpapiers meist nicht mehr aus. Umso mehr interessiert die Mitteilung, dass ein neues Japanpapier (Gampi Nr. 5830) mit einer besonders guten Transparenz entwickelt worden ist. Den Test der Archivschule Marburg hat es gut überstanden. Genaue Daten wird die Untersuchung von Prof. Brecht ergeben.

Die Verwendung des Japanpapiers findet vornehmlich bei schadhaftem Papier statt; auf hartem Pergament haftet es nicht, wohl aber auf weichem morschgewordenen. Derartige einseitig beschriebene Urkunden lassen sich durch rückseitiges Bekleben sehr gut stützen.

2. Die *Seidengaze* ist nicht weniger verbreitet im archivischen Restaurierungswesen als das Japanpapier. Einige Laboratorien verwenden sie allein oder doch bevorzugt.

Die Transparenz ist allgemein anerkannt, doch weisen H. J. Plenderleith² und W. H. Langwell³ darauf hin, dass durch die Seide oder den benötigten Kleister Fotografie und Ultraviolett-Betrachtung beeinträchtigt würden.

Sehr schwerwiegende Konsequenzen würden sich ergeben, wenn die *Alterungsbeständigkeit* der Seidengaze tatsächlich völlig ungenügend wäre und demzufolge die Seide schon nach 25 Jahren abgelöst und erneuert werden müsste. Dies hat zuerst Barrow behauptet, und H. J. Plenderleith und A. Werner haben es auf Grund der Erfahrungen im British Museum erneut mehrfach bestätigt⁴. Erschwerend käme als weiteres Übel hinzu, wenn die Ablösung der Seide ernstliche Schwierigkeiten bereitere, wie Plenderleith es hervorhebt. R. Ellis hat demgegenüber darauf hingewiesen⁵, dass das Public Record Office, das die Seide seit etwa 50 Jahren verwendet, keine schlechten Erfahrungen gemacht habe. Beobachtete Schäden hatten Gründe, die sich nicht von der Seide herschreiben. Übrigens steht es fest, dass Seidenschnüre, mit denen Siegel des Mittelalters befestigt wurden, sich zum guten Teil über 500 Jahre untadelig gehalten haben. Es wird vor weiteren Klärungsversuchen zuerst einmal Fabrikation und Sorte der verwendeten Seidengaze festgestellt und unterschieden werden müssen, bevor man generelle Urteile abgibt. Dass die Seide ungebleicht und unbeschwert sein muss, steht allgemein fest.

3. Die Einbettung in *Pergaminpapier* scheint eine auf Deutschland beschränkte Methode zu sein. H. Wölfert hat das Verfahren genau geschildert; auch der Berichterstatter hat darüber zuletzt mehrmals gehandelt⁶. Gefördert wurde die Entwicklung in Deutschland dadurch, dass der vormalige Generaldirektor der Preussischen Staatsarchive, auf Gutachten hervorragender Sachverständiger wie H. Frederking gestützt, unter Kontrolle einwandfreies Pergaminpapier herstellen liess und an die Restaurierungswerkstätten abgab. Es besteht aus fein (« schmierig ») zermahlener Zellulose, es ist ohne Zusatz von Fetten oder chemischen

1. J. BOLSÉE in *Arch., Bibl. et Musées de Belgique*, 21, 1950, S. 6; J. PAPRITZ, in *Die Archivtechnische Woche der Archivschule Marburg*, 1957, S. 22; R. ELLIS in *Journal of the Soc. of Arch.*, 1, 9, 1959, S. 254.

2. *The Conservation of Antiquities and Works of Art*, 1957, S. 61.

3. *The Conservation of Books and Documents*, 1958, S. 98.

4. W. J. BARROW, *Manuscripts and Documents*, 1955; H. J. PLENDERLEITH, *The Conservation...* (Anm. 5), S. 61; Ders. und A. WERNER in *Journ. of the Soc. of Arch.*, 1, 7, 1958, S. 198; A. WERNER, ebda, 1, 10, 1959, S. 280.

5. In *Journal of the Soc. of Arch.*, 1, 9, 1959, S. 252.

6. H. WÖLFERT in *Archival. Zeitschr.*, 45, 1939, S. 7; vgl. F. WELZEL in *Archivar*, 9, 1956, S. 96; J. PAPRITZ in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 21-24; Ders. in *Archivar*, 10, 1957, S. 166-74; Ders. in *Archivar*, 12, 1959, S. 111-120.

Mitteln allein auf Grund der feinen Zermahlung transparent. Der Säurewert war auf pH 6 festgelegt. Dieses Pergaminpapier wurde zehntausendfach in vielen Werkstätten eingesetzt. Schäden wurden nirgends beobachtet.

Leider konnte nach dem zweiten Weltkrieg eine kontrollierte Herstellung von Pergaminpapier nicht mehr erreicht werden. Die beiden seitdem in Deutschland verwendeten Sorten haben sich als nicht alterungsbeständig erwiesen. Es stellte sich heraus, dass es sich dabei nicht um echtes Pergaminpapier, sondern um *Transparentpapier* handelt. Die Durchsichtigkeit wurde nicht durch feine Vermahlung, sondern dadurch erzielt, dass man dem Papier einen Anteil an Harzen belässt. Bekanntlich sind diese eine der Ursachen des Verfalls modernen Holzschliffpapiers.

Ebenso unbrauchbar für die archivische Restaurierung sind jene Transparentpapiere, bei denen Wachs, Paraffin oder Firnis zur Erzielung der Durchsichtigkeit verwendet wird¹. Als schädlich ist auch das « Pergamentpapier » anzusehen, das über Schwefelsäure aus Zellulose hergestellt wird. Bevor das *Public Record Office* vor 50 Jahren zur Seideneinbettung übergang, benutzte es ein solches Transparentpapier. Es ist gelb und brüchig geworden und lässt sich jetzt schlecht ablösen, weil es seine Wasserundurchlässigkeit zum Teil bewahrt hat². Die Transparentpapiere aus Viskosefasern (*Zellglas*, *Cellophan*, *Heliozell* u. ä.) sind ungeeignet, weil eine Schrumpfung bis zu 33 % und Vergilbung eintreten.

Die Transparenz des echten Pergaminpapiers ist nicht voll befriedigend, aber doch noch besser als die der bisher üblichen Sorten des Japanpapiers. Ein schwacher Glanz des Pergaminpapiers wurde von manchen Lesern als unangenehm empfunden, er konnte auch beim Fotografieren hinderlich sein. Pergamin ist zur Restaurierung von Pergament nicht brauchbar, da es darauf nicht haftet. Der Arbeitsprozess ist relativ schnell und einfach. Mit einer Anleimmaschine könnte, wenn es ein besonders dünnes Pergamin herzustellen gelänge, eine sehr erhebliche Beschleunigung erzielt werden.

Die deutschen Restaurierungswerkstätten, an Pergamin gewöhnt, sehen sich zur Zeit zum Stillstand verurteilt. Umso mehr ist es zu begrüßen, dass die Firma Hoesch, Kreuzau, Entwicklungsarbeiten unternommen hat, um ein archivfähiges Transparentpapier zu erzielen, das den Mangel der Harzbeimengung durch eine andere Rohstoffbasis vermeidet. Es hat bereits harte Prüfungen bestanden und wird jetzt von Prof. Brecht dem vergleichenden Test zusammen mit dem Japanpapier unterzogen.

Bekanntlich gibt es keine absoluten *Alterungsteste*. Man darf nicht behaupten, eine Folie werde 100 oder 500 Jahre unverändert überdauern, weil sie bestimmte Prüfungen durchgestanden hat. Die bisherige Testmethode kann nur relative Ergebnisse erbringen. Immerhin vermag sie festzustellen, welche Folie von mehreren am besten bestanden hat. Der Berichterstatter hofft, einen Beitrag zur Verbesserung der bisherigen Methode geleistet zu haben, indem er 400 Jahre altes Hadernpapier, das sich heute noch in ausgezeichnete Verfassung befindet, dem gleichen Test wie die übrigen Folien aussetzt. Es wird dadurch das bisher nur relative Ergebnis mehr oder weniger absoluten Wert erhalten. Wenn die neuen Folien beim Test nicht schlechter abschneiden als das alte Hadernpapier, dann ist die Wahrscheinlichkeit sehr gross, dass ihre Alterungsbeständigkeit nicht wesentlich schlechter ist. Dies Verfahren wird Prof. Brecht in Darmstadt anwenden.

4. Die *Einbettung in Glas* wird bei Papyrus seit vielen Jahrzehnten geübt³. Nachteile oder Schäden sind nicht bekannt geworden. Aber die Gefahr, dass das Glas zerbrechen und das eingebettete Schriftstück Schaden nehmen könnte, ist gross. Das Nationalarchiv in Paris hat einen ausgezeichneten Ausweg gefunden: es verwendet *Plexiglas*, das biegsam, unzerbrechlich und, soweit unsere chemischen Kenntnisse reichen, unschädlich ist.

1. J. PAPRITZ in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 22.

2. Auskunft London; R. ELLIS (Anm. 4), S. 254.

3. Stockholm und Brüssel nehmen keine Glaseinbettung vor, Jugoslawien nur bei sehr gebrechlichen Dokumenten.

In der Regel wird die Einbettung unter Glas so vollzogen, dass die beiden Scheiben dicht aufeinanderliegen und das Archival fest zwischen sich einpressen. Der in den letzten Jahren unternommene Versuch, einen Hohlraum zwischen den Scheiben zu bilden, um dem Archival seine natürlichen Lebensbedingungen an Luft und Feuchtigkeit zu belassen, musste notwendigerweise zu Kondenswasserbildung und zur Beschädigung des Originals führen. Auch das gegenteilige Verfahren, den Hohlraum zur Vermeidung des Kondenswassers völlig von Feuchtigkeit zu befreien und luftdicht abzuschliessen, muss durch die Austrocknung gleichfalls zur Beschädigung des Originals führen und als Fehlweg angesehen werden. Welche Ergebnisse das amerikanische Verfahren hatte, Heliumgas in den Hohlraum einzuführen, ist nicht bekannt geworden.

Wir haben für die vier unterschiedlichen Zwecke der Einbettung vier althergebrachte, klassische Verfahren vorgeführt. Alle arbeiten sie mit handwerklichen Mitteln, können also nur begrenzte Mengen bewältigen. Wir stellen fest: für die Zwecke 2, 3 und 4 mit ihren Massenaufgaben sind diese Methoden unzureichend! Am ehesten käme noch Pergamin dafür in Betracht, dessen Verfahren sich bis zu einem beträchtlichen Ausmass beschleunigen lässt. Es empfiehlt sich für Bearbeitung grösserer Mengen auch durch seinen sehr geringen Preis: ein Blatt DIN A4 kostete 1959 nach deutscher Währung 0,9 bis 1,3 Pfennige, Japanpapier 2,8 bis 3,5 Pfennige und Seidengaze 19,6 bis 24 Pfennige¹. Der niedrige Preis des Pergamins begründet zur Genüge, warum es neben Seidengaze und Japanpapier einen wichtigen Platz unter den klassischen Verfahren erobert hat und auch in Zukunft behaupten wird.

Für den eigentlichen Restaurierungszweck (Nr. 1) sind alle vier Methoden hervorragend geeignet. Sie gestatten, ja sie fordern geradezu eine individuelle Behandlung. Der Restaurator wird instandgesetzt, die jeweils am besten geeigneten Materialien und Methoden auszuwählen und seinen Eingriff von Fall zu Fall auf das nötigste zu beschränken. Die Archive würden für ihre Restaurierungszwecke keiner grundsätzlichen Neuerungen bedürfen, wenn Seidengaze, Japanpapier und Pergamin in ihrer Alterungsbeständigkeit unbezweifelt wären. Sie sind es leider nicht!

Vielleicht ist das Misstrauen, das gegen Seidengaze und Japanpapier (und auch einige Klebemittel) wachgerufen wurde, unberechtigt. Wir könnten zuverlässige Antwort auf diese Frage geben, wenn in allen Restaurierungslaboratorien von Anbeginn an *Protokoll* geführt worden wäre. Das ist leider nicht geschehen. So sei die Gelegenheit dieses internationalen Kongresses ergriffen, um die Forderung aufzustellen, dass jedes archivische Restaurierungslaboratorium, das sich nicht selbst aus der geistigen Mitarbeit ausschliessen will, künftig über seine Arbeiten Protokoll führe, und zwar auf dreierlei Weise. Erstens ist jedem restaurierten Archival ein *Protokollblatt* beizugeben, in dem die angewandte Methode und die verwendeten Materialien, ferner das Datum und der Name des Restaurators genannt sind. Zweitens ist im Laboratorium ein protokollarisches *Tagebuch* zu führen. Darin sind die Restaurierungsarbeiten in chronologischer Folge numeriert in kürzester Form einzutragen. Drittens empfiehlt es sich, *Protokollakten* anzulegen und darin in der Reihenfolge der Nummern Durchschläge der den Archivalien beigegebenen ausführlichen Protokollblätter zu sammeln und ihnen Fotos, Notizen und etwaige darüber veröffentlichte Aufsätze beizufügen. Auf diese Weise wird es in Zukunft möglich sein, Fehlerursachen zu erkennen und mit Hilfe des Protokoll-Tagebuches gleiche Schäden an anderer Stelle zu ermitteln und zu beseitigen. Berichte in den Fachzeitschriften über die erkannten Schadensursachen werden die Wiederholung der Fehler verhindern.

DER HEUTIGE STAND DER EINBETTUNG MIT KUNSTSTOFF-FOLIEN

Jahrzehnte bevor diese tiefe Vertrauenskrise der klassischen Restaurierungsverfahren offenbar wurde, gab das oben unter Nr. 3 aufgeführte Motiv der Konservierung der nicht stabilen Schriftträger des modernen Kanzleigutes Veranlassung, ergänzende Methoden zu

1. J. PAPRITZ in *Archivar*, 12, 1959, S. 118.

suchen. Es sollte der Arbeitsprozess so beschleunigt werden, dass die grossen Massen der modernen Akten bewältigt werden könnten. Mustern wir, ohne vorerst zur Frage der Art des verwendeten Kunststoffes Stellung zu nehmen, die wichtigsten bisher üblichen Verfahren:

1. Das *Nationalarchiv in Washington* darf den Ruhm für sich in Anspruch nehmen, in enger Zusammenarbeit mit dem *Bureau of Standards* die Pionierarbeit auf diesem Felde verrichtet zu haben. Die umfassenden wissenschaftlichen Versuche der letzten Jahre, über die unser amerikanischer Kollege berichten wird¹, haben Dank von seiten aller Archivare der Welt verdient. Seit 1936 wird im Nationalarchiv in einer hydraulischen, heizbaren Presse von grossem Umfang Acetatzellulose beidseitig auf den Originalschriftstücken angebracht. Dauer, Pressung und Hitzegrad stehen untereinander in Relation, was bei dem einen gespart wird, muss beim andern zugesetzt werden. Es gibt keine besondere, der Folie aufgelegte Heissiegelschicht, vielmehr wird die Acetatzellulose selbst durch Erhitzung bis auf 150° C geschmolzen unter einem Druck von 200-500 Pfund auf den Quadratzoll und bei einer Dauer von 2 bis 2 1/2 Minuten. Die Einbettung kann auch im « Sandwich » geschehen, d. h. auf beiden Seiten aussen kann im selben Arbeitsgang je ein Seidenpapier mit aufgeschweisst werden. Diese Methode ist nicht exportfähig. Kaum ein Archiv ausserhalb der Vereinigten Staaten wird die gewaltigen Kosten für die hydraulische Presse aufbringen können. Aber auch abgesehen davon muss die grosse erforderliche Hitze als Mangel angesehen werden.

2. Der *Laminator von W. J. Barrow*² nimmt die Erhitzung in einer Flachpresse und die Pressung zwischen zwei Druckwalzen vor. Es muss stets ein Sandwich gebildet werden, zwischen dessen Schichten die sich weithin auflösende sehr dünne Acetatzellulose-Folie mehr die Funktion eines Klebers ausübt. Auch bei diesem Verfahren steht der immer noch sehr hohe Preis des Gerätes seiner Verbreitung im Wege (in Europa steht es m. W. bisher nur in Paris und Brüssel). Die Konstruktion ist darauf abgestellt, dem Dokument die Erhitzung möglichst zu ersparen, die zur Erweichung der Acetatzellulose erforderlich ist. Aber die angestrebte innige Verschmelzung kann auch hier nicht erfolgen, ohne dass 150° C erreicht werden. Der Konstrukteur betrachtet die Sandwichbildung als einen wesentlichen Vorteil und unerlässlich, weil dadurch erst das Dokument wieder genügende Festigkeit gewinnt. Mit dem Seidenpapier wird aber eine neue Unbekannte eingeführt. So scheint es nicht abwegig, seine Funktion der Kunststoff-Folie weniger umständlich mit zu übertragen. Die praktische Handhabung des Laminators wird von einer begeisterten Anhängerschaft verbürgt.

3. Der Idee Barrow's sind inzwischen einige weitere *Erfindungen* gefolgt, die aber zumeist nur eine Flachpressung vornehmen.

Über das *Sundex-Verfahren* vermag der Berichtersteller sich nur auf Beschreibungen zu stützen³. Ob die hochglänzende transparente Folie *Glassine* eine Acetatzellulose oder ein mit dem Pergamin nahe verwandter Stoff ist, liess sich nicht feststellen. Sie muss auf 80° C erhitzt und mit Pressung aufgebracht werden, doch wird ein Kleber benötigt in Form von Stärkekleister oder eines Kunststoff-Bindemittels. Das Dokument muss vorher in Wasser aufgeweicht werden. Da die Arbeiten ausschliesslich durch die Firma Charles Sunderland in Twickenham in Werkvertrag durchgeführt werden müssen, ergeben sich für die Ausnutzung des Verfahrens durch die Archive ernste Schwierigkeiten. Langwell möchte das Sundex-

1. W. K. WILSON u. B. W. FORSHEE, *Preservation of Documents by Lamination*, 1959 (Nat. Bureau of Standards Monograph 5).

2. Aus den zahlreichen Schilderungen des Verfahrens seien genannt: W. J. BARROW, *Procedures and equipment used in the Barrow method* ... 1951; DERS., *Manuscripts and Documents*, 1955; A. M. MINOGUE, *The repair and preservation of records*, 1943; J. BOLSÉE (s. Anm. 4); J. DARLINGTON in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 4, 1956, S. 108 f.; W. S. TURNER, *To Repair or Despair*, in *American Archivist*, 20, 1957, S. 312 f., und die Erwiderung von J. L. GEAR, ebda, S. 329 f. Von kritischen Stimmen sei lediglich genannt D. L. EVANS, *The Lamination-Process, a British View*, in *American Archivist*, 9, 1946, S. 320.

3. J. DARLINGTON in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 4, 1956, S. 109; W. H. LANGWELL, *The conservation* ... (Anm. 6), S. 23; H. J. PLENDERLEITH u. A. WERNER in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 7, 1958, S. 129; A. WERNER, ebda I, 10, 1959, S. 287.

Verfahren dem Barrow'schen Laminator vorziehen. J. Darlington weiss indessen von einer nachträglich eingetretenen leichten Gelbfärbung zu berichten.

Die *Ademco-Methode* bedient sich einer von der *Moraine Plastic Co.*, Ashford, Middlesex, hergestellten bekannten Zelluloseazetat-Folie, die mittels einer Klebschicht heiss und unter leichter Pressung aufgesiegelt wird. Die Versicherung, dass das synthetische Harz, das als Klebemittel dient, nicht nachdunkelt, wird nicht beruhigen können. Die Folie liegt dank dem Entgegenkommen der Firma in der Archivschule Marburg zur vergleichenden Prüfung bereit. Die Arbeiten können entweder der *Adhesive Dry Mounting Co.*, London, im Werkvertrag übertragen oder selbst ausgeführt werden. Ein zum Aufsiegeln geliefertes Handeisen scheint bei Archivalien nicht zu genügen, so wird man sich einer der von der Firma angebotenen Heisspressen bedienen müssen; das für einen Preis von etwa 2 000 D.M. erhältliche Modell dürfte nach Ansicht von J. Darlington genügen.

Die *Moraine Plastic Co.* stellt selbst eine Laminiermaschine *Rotobond* her. Sie eignet sich aber nicht für Archivalien-Konservierung, wie die Herstellerfirma 1959 mitteilte.

Die Wiederinstandsetzungsstelle der Bayrischen Staatsbibliothek München hat zum Zwecke der Heissiegelung eine Vulkanisiermaschine der Maschinenfabrik Fischer und Krecke, Bielefeld, beschafft, und zwar das Modell *Vulkan III*. Der Leiter der Stelle, A. Fischer, hat eingehend darüber gehandelt¹. Die Flachpresse siegelt eine von der Firma Dr. Paul Stock, Starnberg, auf Polyacrylester-Basis hergestellte glänzende Folie unter Druck bei 100° C in 5 bis 30 Sekunden auf. Blockbildung der Folie mit nichtbeschichtetem Papier oder mit anderen Folien erfordert Berücksichtigung bei der Lagerung. Leider erklärte die Herstellungsfirma, dass sie die Fertigung der *Stox-Konservierungsfolie* bis aus weiteres eingestellt habe, so dass ein Test durch die Archivschule Marburg nicht möglich war.

Das *Istituto di Patologia del Libro* « Alfonso Gallo » in Rom bedient sich seit 1954 einer von R. Ruggiero konstruierten und im *Bollettino* des Instituts (1954) beschriebenen *Termopressa idraulica per il restauro meccanico*. Es ist eine Heissiegel-Flachpresse, die mit Acetatzellulose-Folie, aber auch einer Polyvinylchlorid-Folie arbeitet.

Jugoslawien arbeitet mit einer Spezialkonstruktion *Impregnator*, die in Zagreb hergestellt wird, die bei 60°-200° C Acetatzellulose heissiegelt, mit und ohne Sandwichbildung mit Japanpapier.

Ausser der hier genannten gibt es noch eine grosse Zahl weiterer Heissiegelgeräte, die eigentlich für andere Aufgaben konstruiert sind, aber auch für archivische Zwecke benutzt werden. Sie hier alle aufzuführen, ist nicht möglich. Sie arbeiten alle nach dem gleichen Prinzip, aber die Einbettung erfolgt z. T. nur einseitig, bei einigen erfolgt die Erhitzung nur von einer Seite und muss zugleich beide Seiten bedienen. Meist sind die Masse auf moderne Papier-Formate zugeschnitten und reichen für die alten Grössen nicht aus.

Versuchen wir festzustellen, was mit der Einführung der Kunststoff-Folien und der Laminierungsmaschinen in die Archive erreicht ist. Sie war verursacht worden durch die Absicht, die grossen Massen des in die Archive strömenden nicht dauerhaften Papiers zu konservieren. Ich glaube feststellen zu müssen, dass diese Aufgabe nicht gelöst ist. Zwar lässt sich mit den neuen Methoden eine gewisse Beschleunigung erzielen, aber sie genügt nicht, um Massen-Einbettungen grossen Stils, wie sie bei Verfolgung der Zwecke 2, 3 und 4 erforderlich werden, zu bewältigen. So hat denn auch die mechanische Lamination ihr Gesicht gewandelt. Sie begnügt sich mehr und mehr damit, die Restaurierungsaufgaben, die bisher mit den klassischen Verfahren durchgeführt wurden, zu übernehmen. Dies gelingt um so leichter, als die herkömmlichen Materialien (zum mindesten in ihrem derzeitigen Zustand) verdächtig oder unbrauchbar sind.

Dieses hier gezeichnete Bild der Entwicklung hat inzwischen zwei sehr beachtliche neue Wandlungen erfahren.

1. Ein Aufsatz von O. P. Goel in den *Indian Archives* von 1953 ist leider der Aufmerk-

1. In *Allgem. Anz. f. Buchbindereien*, 1958, S. 225 f.

samkeit der Fachwissenschaft entgangen. So bedurfte es erst des erneuten Hinweises durch Y. P. Kathpalia, um den Kollegen in aller Welt zu Bewusstsein zu bringen, dass der indischen Archivverwaltung eine grosse und verblüffend einfache Erfindung geglückt war, zu der wir die indischen Kollegen beglückwünschen müssen¹. Es wird bei diesem Verfahren ein Sandwich mit Acetatzellulosefolien und Japanpapier gebildet und dann durch Betupfen mit Aceton die Acetatzellulose aufgeweicht, so dass sie als Klebstoff dient. Damit ist die Sache fertig. Das Verfahren bedarf keiner Maschinen, keiner Hitze und keiner Pressung; es kann in grossen und kleinen Archiven ohne Mühe durchgeführt werden. Es gestattet individuelle Behandlung, wie die klassischen Methoden. Das Nationalarchiv Paris meldet bereits gute Erfahrungen, auch wenn das indische etwas länger dauere als das Barrow'sche Verfahren. Die von Kathpalia und Gear bekannt gegebenen Zahlen beweisen, dass die Falzfähigkeit der auf indische Weise hand-laminierten Stücke besser ist als bei den heissgesiegelten.

So scheint die Lamination zur Restaurierung einzelner Archivalien eine Lösung gefunden zu haben, die sich schnell über die Archive der Welt verbreiten wird.

Das indische Verfahren ist nicht das einzige *manuelle Verfahren*, um Kunststoff-Folien anzubringen. Wir erwähnten, dass die Acetatzellulose-Folie der *Moraine Plastic Co.* mit einem Bügeleisen aufgesiegelt werden kann. Das ist auch mit *Ultraplan* und der Stox-Konservierungsfolie möglich und gewiss mit vielen anderen Folien, die sich eines bei 70° C schmelzenden Klebers bedienen. Das Verfahren sieht leichter aus, als es praktisch der Fall ist, und die Ergebnisse sind nicht immer befriedigend. Es dürfte durch die indische Methode überflüssig geworden sein.

Als sehr praktisch haben sich die *Trockenkleb-Folien* erwiesen. Sie könnten eine bedeutende Rolle im archivischen Restaurieren spielen, wenn sie alterungsbeständig wären. Da das Pergament die Heissiegelung nicht verträgt, erschien die Trockenklebfolie als ideale Lösung. Dies sehr bequeme Verfahren hätte auch nach der indischen Erfindung noch seinen praktischen Wert. Eine gewisse Verbreitung im archivischen Restaurieren haben bereits die *Mipo-Folie* und *Filmolux* erfahren². Leider aber ist ihre chemische Grundlage, Polyvinylchlorid, nicht alterungsbeständig. Als weit gefährlicher aber hat sich der Kleber erwiesen. Das Staatsarchiv Wolfenbüttel hat eine mehrfarbige Karte vorgelegt, deren Farben einige Zeit nach der Laminierung ausgelaufen sind. Die Karte ist verdorben. Glücklicherweise hat sich herausgestellt, dass die Mipofolie, die erst als unablosbar galt, im Acetonbad gelöst werden kann, allerdings wohl nie ganz ohne Nachteil für das Original. Den Archiven, die sie, wie die Berichte melden, in grossen Umfang verwendet haben, wird eine sorgfältige Kontrolle der eingebetteten Archivalien anempfohlen werden müssen, um etwa auftretenden Schäden sofort entgegenwirken zu können.

Ein Trockenklebband, das *Scotch-Klebeband* Nr. 810 der *Minnesota Mining and Manufacturing Co.*, das der Archivschule Marburg zur Untersuchung zur Verfügung gestellt wurde, hat härteste Tests ohne Veränderung durchgestanden. Es besteht aus Acetatzellulose. Der Kleber ist auf Acrylharzbasis hergestellt.

Auch das andere Anliegen, die *Massen-Laminierung*, dürfte der Lösung näher gebracht sein. Gelegentlich der archivtechnischen Woche in Marburg führte die Firma *Karl Hennecke*, Birlinghoven, Siegburg, eine *Kaschiermaschine* vor, die die beiderseitige Laminierung am laufenden Band in eine Polyvinylchloridfolie bei einer Durchlaufgeschwindigkeit von 1-2,5 m/min vornahm. Das würde die Einbettung von 1 500-3 000 Blatt DIN A3 pro Tag bedeuten³. Inzwischen wurde die Maschine wesentlich verbessert, insbesondere auf Acetatzellulose umgestellt. Sie arbeitet jetzt mit der Folie *Ultraplan* der Lonzawerke, Weil am Rhein (es können ebenso die Acetatzellulose-Folien der *Moraine Plastic Co.*, verwendet werden). Deren

chemische Zusammensetzung entspricht durchaus den neuesten amerikanischen Empfehlungen¹. Für archivische Zwecke erfolgt eine Spezialanfertigung in matter Ausführung. Dadurch bleibt das Aussehen der Originale unverändert und es entstehen keine Reflexe, die den Leser oder die Fotografie behindern. Die Maschine wurde in vielen Monaten in Marburg erprobt, u. a. wurde ein 368 Seiten starkes mittelalterliches Amtsbuch in einer halben Stunde laminiert². Die Aufsiegelung erfolgt bei 70°-80° C mit Hilfe einer Klebschicht auf Polyvinylalkohol-Gundlage. Folie und Klebschicht, ungebraucht und laminiert, wurden in Marburg harten Alterungstests ausgesetzt. Sie haben sie untadelig überstanden.

2. Es ist kaum zu bezweifeln, dass sich hier für die *Massenrestaurierung* ein Weg eröffnet. Insbesondere für den Zweck Nr. 2 (Restaurierung von Schriftgut, das eine Katastrophe erlitten hat und ohne baldige Hilfe dem totalen Verfall entgegen geht) bedeutet dieses Verfahren zur Zeit die einzige Rettung. So hat die Maschine bereits in mehreren Archiven Eingang gefunden, durch ihren Preis von ca. 4 500 D.M. begünstigt.

Wenn sich so Lösungen für die verschiedenen mit der Einbettung verfolgten Zwecke gefunden haben oder anbahnen, so bleibt der vierte, die Konservierung des Schriftgutes in klimatisch ungünstigen Gegenden, bisher noch ohne Erfüllung. Soweit es sich bisher beurteilen lässt, wird es eine Frage der *Wahl des Kunststoffes* sein. Dieser wollen wir uns jetzt zuwenden.

VERSCHIEDENE ARTEN DER KUNSTSTOFFE

So gut wie alles, was bisher auf diesem Gebiet für die archivischen Zwecke geleistet ist, verdanken wir den amerikanischen Kollegen vom *Nationalarchiv in Washington*. Sie haben, beraten durch das *Bureau of Standards*, vor einem Vierteljahrhundert die Acetatzellulose auf Grund sorgfältiger Untersuchungen als bestgeeigneten Kunststoff auserlesen und sich in der erneuten Nachprüfung vor wenigen Jahren wieder dafür entschieden, darüber hinaus die mit dem Weichmacher verbundenen Alterungsfragen in umfassender Weise wissenschaftlich geklärt.

So steht es für uns Archivare fest: bisher ist nur die Acetatzellulose wissenschaftlich verlässlich geprüft und als geeignet befunden worden. Wer einen anderen Kunststoff einführen will, der hat die Pflicht, dessen Brauchbarkeit in gleicher Weise unter Beweis zu stellen. Andernfalls wird ein Vorschlag den Fragenkomplex erweitern, aber nicht bereichern.

Die amerikanischen Ergebnisse zeigen, dass zwischen den verschiedenen Sorten der Acetatzellulose erhebliche Güteunterschiede bestehen. Auf der Archivtechnischen Woche der Archivschule Marburg regte der Leiter des Instituts für Zellulosechemie an der Technischen Hochschule in Darmstadt, Prof. Dr. Jayme, die Herstellung eines *überstabilen Zelluloseacetats* an³ mittels Überchlorsäure als Katalysator. Die Bayerwerke in Dormagen erklärten sich dankenswerterweise bereit, den Rohstoff nach diesem Verfahren kostenlos herzustellen, und die Lonzawerke, Weil am Rhein, versprachen, den Rohstoff zu Folien zu verarbeiten, sofern das handelsübliche Ultraplan die archivischen Bedingungen bezüglich der Alterungsbeständigkeit nicht erfülle.

Zugleich bedrängten zahlreiche Fabrikanten von Kunststoff-Folien und auch Archive, die solche wegen ihrer praktischen Qualitäten gern in Gebrauch nehmen wollten, die Archivschule Marburg, wissenschaftlich zuverlässige Untersuchungen vorzunehmen und Beurteilungen abzugeben. In engem Einvernehmen mit der Bundesanstalt für Materialprüfung in Berlin (Dr. Faulhaber) wurde der Plan eines allgemeinen vergleichenden Alterungstestes aller für archivische Zwecke in Betracht kommenden Kunststoff-Folien ausgearbeitet. Leider gelang es bisher nicht, eine Stelle ausfindig zu machen, die den dafür erforderlichen Betrag von 15 000 D.M. bewilligt hätte. Auch diesen Test sollte 400 Jahre altes Hadernpapier mit

1. O. P. GOEL in *Indian Archives*, 7, 1953, S. 162-65; Y. P. KATHPALIA in *American Archivist*, 21, 1958, S. 271-75; J. L. GEAR, ebda, S. 275-76.

2. Beschreibung und Proben in *Die Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957.

3. Ebda, S. 51, und Abbildungen; J. PAPRITZ in *Archivar*, 10, 1957, S. 165 f.

1. Vgl. Anm. 14.

2. J. PAPRITZ in *Archivar*, 12, 1959, S. 114 ff.

3. *Die Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 72 f.

durchmachen, um den relativen Ergebnissen auch eine gewisse absolute Geltung zu verleihen. Anhand dieser Ergebnisse wäre zu entscheiden gewesen, ob die Spezialerzeugung einer super-stabilen Acetatzellulose erforderlich ist.

Eine Nennung der verschiedenen Kunststoffe und Charakterisierung ihrer unterschiedlichen Vorteile und Nachteile würde den hier gebotenen Rahmen sprengen. So seien nur drei besonders aussichtsreiche Kandidaten erwähnt:

1. Polyäthylen-Terephthalat gilt als der beständigste in Betracht kommende Kunststoff, ist aber nicht ablösbar. Mit der *Hostaphan-Folie* der Firma Kalle u. Co., Biebrich am Rhein, wurden Versuche unternommen, Dokumente in Vacuum-Pressung zwischen zwei Folien einzuschweissen. Das Original hat nur mechanischen Kontakt mit der Folie. Eine Durchstechung der Folie löst die Bindung. Die Schweissung ist aber nicht sicher dauerhaft.

2. Polykarbonat, ebenfalls sehr stabil. Die *Poka-Folie* der Lonza-Werke ist vorläufig nur nass kaschierbar, kann aber auch mit einer Heissriegelschicht versehen werden.

3. Polyacrylester. Wir wiesen bereits auf die Stox-Konservierungsfolie hin. Schliesslich sei noch die Frage berührt, welche Qualitäten man von einer Kunststoff-Folie verlangen muss. Soll sie mehr bieten, als wir von den klassischen Einbettungsstoffen verlangen? Soll der Kunststoff widerstandsfähiger sein als Pergament und Haderpapier, die, wie wir wissen, Jahrhunderte unveränderlich überdauern, wenn sie nur einigermaßen trocken gelagert werden. Sollen wir voraussetzen, dass die in Kunststoff eingebetteten Archivalien keine normalen Lagerungsbedingungen haben werden, sondern einer bösen Zukunft entgegengehen, gegen die sie auf diese Weise geschützt werden müssen? Denn warum müssten wir sonst folgende unter normalen Verhältnissen überflüssigen Bedingungen stellen, wie man sie immer wieder lesen und hören kann:

- 1) Die Folie soll absolut *wasserundurchlässig* sein;
- 2) Die Folie soll absolut *luftdicht* sein;
- 3) Die Folie soll für pflanzliche und tierische *Schädlinge* unangreifbar, wohl gar *insecticid* sein;
- 4) Die Folie soll *unverbrennbar* und absolut *hitzebeständig* sein;
- 5) Die Folie soll absolut *säurefest* sein, vielleicht auch von *Laugen* unangreifbar;
- 6) Die Folie soll physisch so gut wie *unzerstörbar* sein, zum mindesten nicht einreissen;
- 7) Die Folie soll die dem Holzschliffpapier schädlichen *UV-Strahlen absorbieren*.

Wir sollen uns gewiss freuen, wenn die Kunststoffe unverlangt solche Qualitäten mitbringen. Bei der Aufstellung eines Katalogs der Bedingungen, die eine Kunststoff-Folie aufweisen muss, sollte man indessen von normalen Lagerungsbedingungen ausgehen und nicht mehr verlangen, als Pergament und Haderpapier bieten, die viele hundert Jahre überstanden haben und überstehen werden, wenn man ihnen ihre relativ bescheidenen Ansprüche an Trockenheit gewährt.

Die Frage erhält sofort ein anderes Gesicht, wenn ungünstige Magazinverhältnisse bestehen, wie in *tropischen Gebieten* oder bei chemisch verunreinigter Luft. Dann erhalten die ersten vier Forderungen Berechtigung. Man sollte für diesen Sonderzweck eine *Spezialfolie* für die *Tropen* zu entwickeln trachten. Damit würden die Forderungen, die wir im Normalfall zu stellen haben, wesentlich entkompliziert.

Das Gleiche gilt auch bezüglich der *Absorbierung der UV-Strahlen*: sie hat einen Sinn nur dann, wenn modernes Holzschliff-Papier konserviert werden soll (Einbettungszweck 3), bei Pergament und Haderpapier ist sie unnötig. Für den eigentlichen Bereich der *UV-Strahlen* gibt es farblose Folien: z. B. *Ultraphan UVf*. Plenderleith und Werner nennen eine weitere UV-Filterfolie, *Orogas II UF*, der Firma *Charles Lenning and Co.*, London, und machen Mitteilung von einer Lösung, die von der amerikanischen *Solar-Screen Corporation*, Long Island City, New York, hergestellt wird. Die Lösung wird mit Bürste oder Spritze aufgetragen

und hat UV-Filterwirkung¹. W. K. Wilson und B. W. Forshee vermuten, dass die UV-Filterwirkung nach einigen Jahren verschwinden wird². Übrigens wird die UV-Filterung auch gewünscht, um die Folie selbst vor den schädlichen Strahlen zu schützen. Die farblosen Filter können nur den Anteil der farblosen UV-Strahlen absorbieren. Die ebenfalls noch schädlichen blauen Strahlen werden dadurch nicht gehindert. Gegen sie gibt es nur die Gelbfärbung, wie sie die Folie *Ultraphan UV* aufweist³. Die starke Färbung würde aber das Aussehen der Archivalie zu sehr einstellen. So wird man vorerst bei der Einbettung auf einen Strahlenschutz für diesen Bereich verzichten müssen.

Die archivische Lamination wird — den unterschiedlichen Zwecken entsprechend — künftig mit 3 verschiedenen Folien rechnen müssen, einer allgemeinen, einer Tropen- und einer Strahlenschutzfolie. Wenn die Hauptaufgabe bald gelöst werden soll, dann wird man sie nicht mit den Forderungen belasten, die wir an die Spezialfolien stellen müssen. Es wäre durchaus nützlich, einen *Katalog* der archivischen Mindestforderungen aufzustellen, die eine der Hauptaufgabe dienende Folie erfüllen muss. Erst wenn ihre physischen Eigenschaften (u. a. die Festigkeit, die Alterungsbeständigkeit, Wasser- und Luftdurchlässigkeit, Fettdichtheit, Neigung zur Blockbildung usw.), ihre optischen (Transparenz, Glanz, Farbe usw.), die chemischen (pH-Wert, Säure- und Alkaligehalt usw.) und die elektrischen bestimmt sind, erhält der Archivar die Grundlage zum Vergleich, die er benötigt, um die Ergebnisse isolierter Prüfungen bewerten zu können; was soll er sonst mit den ihm gebotenen Zahlen anfangen, wenn er sie nicht mit den Standardforderungen vergleichen kann.

DIE NEUTRALISIERUNG

Lange Jahre schien die *Neutralisierung* der Archivalien ausschliessliches Bestandteil der Barrow'schen Lamination zu sein. Das von ihm vorgeschlagene Verfahren hat inzwischen auch Zustimmung in den Kreisen der Anhänger der orthodoxen Methoden gefunden⁴. Es besteht bekanntlich aus zwei Bädern von je 20 Minuten Dauer, von denen das erste, eine 15 % ige Kalziumhydroxydlösung, die Säure neutralisiert, während das Kalzium-Bikarbonat des zweiten jeden Überschuss von Kalkwasser in Kalzium-Karbonat wandelt, das sich in den Fasern des Papiers als feiner Niederschlag festsetzt und als Puffer gegen künftige Säureeinwirkung dienen soll. J. Gear hat kürzlich auf Grund neuester Beobachtungen die Schutzwirkung einer Beimengung von Kalzium-Karbonat bestätigt⁵. Zwei Bedenken wurden gegen dies Verfahren laut, erstens vertragen sehr beschädigte und in Stücke zerfallene Dokumente die Bäder schlecht, und zweitens sei keine Gewähr gegeben, dass der chemische Vorgang sich wie geplant abspiele. Eine sichere Kontrolle sei nicht möglich⁶. A. Werner hat die Frage neuerdings eingehend überprüft⁷ mit dem Ergebnis, dass die Erfahrungen mit den im British Museum benutzten Bronze-Drahtnetzen erwiesen hätten, dass man auch schwer beschädigte Dokumente ohne Schaden den Bädern aussetzen könne, und dass zweitens eine unkontrollierte Entsäuerung nicht stattfindet. Der pH-Wert des behandelten Dokuments betrage 7,3.

Eine Übereinstimmung darüber, ob alle Dokumente die beiden Bäder vertragen, besteht indessen nicht, ebensowenig, ob die chemischen Vorgänge unter Kontrolle bleiben. Langwell⁸ ist der Ansicht, dass das Verfahren als ungewiss anzusehen sei. Der Beweis scheint noch

1. H. J. PLENDERLEITH and A. WERNER in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 7, 1958, S. 200.

2. S. Anm. 14, S. 19.

3. Eine Probe liegt dem Protokoll der *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, bei.

4. R. ELLIS in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 9, 1959, S. 254: « It may here be said in passing, but with emphasis, that Mr. Barrow's technique of de-acidification seems a wholly admirable development. »

5. J. L. GEAR in *American Archivist*, 22, 1959, S. 322, gestützt auf die Forschungen von M. B. Shaw und M. J. O'Leary sowie F. S. Hanson.

6. F. SCHUNDER in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 46 f. J. PAPRITZ in *Archivar*, 10, 1957, S. 172.

7. In *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 10, 1959, S. 286 f.

8. Vgl. Anm. 6, S. 157.

nicht erbracht, dass ein Überschreiten des pH-Wertes 8 und alkalische Schäden ausgeschlossen seien.

Die Messung von Säuren in flüssigen Körpern ist dem Archivar und Registrator sehr leicht gemacht. Mappen mit Indikatoren-Heften, wie sie z. B. von den Firmen Bayer-Leverkusen und Merck-Darmstadt hergestellt werden¹, gestatten sofortige genaue Feststellung des pH-Wertes der ganzen Skala von 1-14. Diese Mappen sollten in keinem Restaurierungslaboratorium fehlen. Umso schwieriger ist die pH-Wert-Messung bei festen Körpern. Die verschiedenen Messverfahren (an der befeuchteten Oberfläche oder im wässrigen Extrakt des Papiers) sind entweder nicht genau oder es müssen Teile des zu prüfenden Papiers geopfert werden, in jedem Falle sind sie umständlich und zeitraubend². Es wird nur sehr wenige archivische Laboratorien geben, die diese Messungen in dem notwendigen Ausmass durchzuführen in der Lage sind.

Die Frage der Neutralisierung lässt sich in ihrem heutigen Stande folgendermassen präzisieren:

1. Soll die Neutralisierung *grundsätzlich bei allen restaurierten Dokumenten* vorgenommen werden?

Oder soll man nicht sogar noch weitergehen und möglichst *alle Archivalien*, auch die gesunden, die nicht restaurierungsbedürftig sind, zu Zwecken besserer Konservierung chemisch behandeln, nämlich ihnen ein Kalzium-Karbonat-Polster gegen Säureangriffe oder einen « Inhibitor »-Schutz, wie Langwell³ ihn vorschlägt, geben? Oder soll man nur dann neutralisieren, wenn *Säureschäden* festgestellt werden?

2. Bei der Wahl des Neutralisierungs-Verfahrens wird man vor eine zweite grundsätzliche Frage gestellt: soll man es möglichst vermeiden, Archivalien einem Nassverfahren, das heisst einem oder mehreren Bädern auszusetzen oder nicht?

Drei Nassverfahren stehen zur Wahl: erstens das von Barrow mit 2 Bädern (das z. B. in Brüssel, Kopenhagen, München, Paris, Jugoslawien usw. angewandt wird); zweitens das « Inhibitor »-Verfahren Langwells, das nur 1 Bad benötigt, aber bei empfindlicher Tinte und Farbe Schwierigkeiten macht; drittens ein *Warmwasserbad* (Vatikan, Schweden, München). Ist diesen Nassverfahren gegenüber nicht ein *Trockenverfahren* zu bevorzugen, entweder mittels Begasung durch Ammoniak oder durch Bestreuen mit *Kalkstaub* (A. Werner, München, Jugoslawien)?

Wir dürfen erwarten, dass der amerikanische Berichterstatter neues Material zu dieser Frage vorzulegen in der Lage ist, das die Ergebnisse der vom amerikanischen *Bureau of Standards* auf diesem Gebiet unternommenen Spezialuntersuchung verwertet⁴.

TECHNIKEN DER REINIGUNG UND AUSBESSERUNG

Auf dem Gebiete der Reinigung und Ausbesserung gibt es neben weitgehender Übereinstimmung nicht wenige widersprechende Meinungen; naturgemäss scheiden sich auch hier die Ansichten der Orthodoxen und der Chemiker. Darüber hinaus scheint eine grundsätzliche Problematik nicht vorzuliegen.

Einige wenige Punkte seien herausgegriffen.

Die Frage, ob sämtliche Archivalien vor Restaurierung oder schon bei Einlieferung ins Magazin desinfiziert werden müssen oder nicht, wird unterschiedlich beantwortet, wobei die klimatischen Bedingungen von Bedeutung sind. So erklärt es sich, wenn z. B. in der türkischen Archivverwaltung grundsätzlich alle Archivalien desinfiziert werden, in Deutschland aber

(Marburg, Potsdam) die generelle Desinfizierung abgelehnt wird. Desinfizierungskästen sind weit verbreitet¹.

Die *Glättung* hat die Aufmerksamkeit verschiedener Werkstätten wachgerufen². Das *Public Record Office* meldet beste Erfahrungen mit dem Gebrauch von Terylene (einer Polyester-Kunststoff-Faser), das anstelle des bisher gebrauchten Wachstuches als Unterlage bei Pergament- und Papier-Restaurierung gebraucht wird. Die Archivalien, mit Weizenkleister auf diese Unterlage geklebt, trocknen darauf und bedürfen meist keiner Pressung mehr. Die Terylene-Unterlage lässt sich dann mühelos entfernen. Da sie auf einem Blatt von transparentem *Perspex* angebracht ist, kann man Dokument und Träger leicht bewegen. So blockieren sie beim Trocknen nicht den Restaurierungstisch.

Zur *Pergament-Glättung* dienen weithin Spannrahmen³; Lübeck und München benutzen Schnüre, Brüssel Darmsaiten, Kopenhagen Gummibänder, Marburg Metallhaken verschiedener Länge, die die Spannung in verschiedener Richtung genau zu dosieren gestatten⁴.

Die Spannung ist zugleich das Mittel zur Vermeidung von *Transparenz* beim nass gewordenen Pergament⁵. Marburger Erfahrungen ergaben, dass altes Pergament zuweilen die Spannung nicht verträgt⁶. Deshalb verdient ein Vorschlag von Prof. Künzel Aufmerksamkeit, der ein Bad in 50 % igem Aceton oder Äthylalkohol und hochprozentigem Alkohol empfiehlt. Er weist auch auf die Möglichkeit hin, Pergamente in Formaldehyd-Lösung nachträglich zu gerben, wodurch weisses Leder entsteht⁷. In leichteren Fällen dürfte das in Jugoslawien geübte Verfahren einer leichten und indirekten Pressung bei der Trocknung ausreichen. Koblenz versucht es durch Anspritzen mit Schellack.

Von grösserer grundsätzlicher Bedeutung ist die Frage der *Teilausbesserungen*. Genügt es, Risse und Löcher auszubessern und zu flicken? Oder muss nicht, da die Erfahrung lehrt, dass am Rande der Ausbesserungen eine erhöhte Reiss- und Bruchgefahr entsteht, besonders bei buchmässig gebundenen Archivalien, auch bei relativ kleinen Schäden jedesmal *totale Einbettung* erfolgen? Wenn aber eingebettet wird, ist es dann grundsätzlich erforderlich, dass Löcher vorher ausgefüllt werden? Die Gründe sprechen für die Einbettung. Eine vorherige Ausfüllung von Lücken erscheint nicht grundsätzlich erforderlich. Diese Zeit und Übung erfordernde Kunst wird allein den wertvollsten Stücken vorbehalten bleiben müssen. Obwohl auf diese Weise in den Hintergrund gedrängt, bleibt das Ausbessern die für den Restaurator reizvollste Aufgabe, bei der er sein Können unter Beweis stellen kann. So erklärt es sich, dass zahlreiche neue Vorschläge für eine Verbesserung des Verfahrens vorliegen. Die Ausfüllung kleinerer Löcher durch Papierbrei aus Japanpapier schildert R. Blaas nach dem Verfahren des Gallo-Instituts in Rom⁸, die « Abfaserungs-methode » (nach Niels Gärtig, Kopenhagen) H. Rypalla⁹. Ein neues Papierkittverfahren bringt O. Wächter in Vorschlag¹⁰, eine Schabmethode zur Papierschärfung mit einem umgebauten Trockenrasierapparat F. Butz¹¹, während Rypalla

1. Eine Cella a gaz per desinfestazione wurde neuerdings beschrieben und abgebildet in *Bollettino ... Alfonso Gallo*, 16, 1957, S. 113-114; P. BRÖHL beschreibt den im Stadtarchiv Köln entwickelten Kasten in *Archival. Zeitschr.*, 49, 1957, S. 163; vgl. auch K. SIEVERS und F. WELZEL in *Archivar*, 9, 1956, S. 94 f.

2. Im Allgemeinen erfolgt die Glättung durch Pressung zwischen Brettern (Oslo), nach vorheriger leichter Befeuchtung (Brüssel, Hamburg). Oslo benutzt destilliertes Wasser, Brüssel angefeuchtete Löschblätter, wobei aufgedruckte Siegel durch Aussparungen geschont werden. Kopenhagen und Oslo haben gute Erfahrungen damit gemacht, Ölpapier zwischen Bretter und Original zu legen. Istanbul benutzt auch Bügeleisen.

3. Abbildungen von Spannrahmen: A. GALLO, *Patologia ... del libro*, 1951, S. 192 (Rom); E. BORKENHAGEN in *Archival. Zeitschr.*, 39, 1954, S. 169 f. (Lübeck); A. FISCHER in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957 (Münchener Rahmen).

4. Abbildung in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 58 f.

5. LINK in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 58 f.

6. J. PAPRITZ in *Archivar*, 10, 1957, S. 171.

7. In *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 171.

8. In *Mitt des Österr. Staatsarchivs*, 6, 1953, S. 390, Vgl. A. GALLO, *Patologia ... del libro*, 1951, S. 194 f.

9. In *Archivarbeit und Geschichtsforschung*, 1952, S. 176 f.; ferner in *Archivmitteilungen*, 1954, S. 18 f. Niels GÄRTIG in *Archival. Zeitschr.*, 45, 1939, S. 307 f.

10. In *Allg. Anz. f. Buchbindereien*, 71, 1958, S. 437 f.

11. Ebda, 1959, S. 45 f.

1. J. PAPRITZ in *Archivar*, 10, 1957, S. 172, Anm. 3.

2. ROSENSTOCK in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 15, schildert sämtliche mögliche Messverfahren bei festen Körpern. Vgl. A. WERNER in *Journal of the Soc. of Arch.*, 1, 10, 1959, S. 285.

3. Vgl. Anm. 6, S. 24.

4. J. L. GEAR in *American Archivist*, 20, 1957, S. 329; vgl. Anm. 28.

dafür Feile oder Sandpapier empfiehlt. Für Pergamentsausbesserung wird Goldschlägerhaut empfohlen¹ oder auch transparentes Pergament in Aussicht genommen². Grill, Stockholm, und Oslo verbinden die Lochausbesserung mit der Einbettung in Seidengaze. Das Schriftstück, an dem Teile fehlen, wird auf ein Blatt Hadernpapier gelegt, dann die Seidengaze oben aufgeklebt. Sie haftet am Schriftstück und, wo dieses Löcher aufweist, am unterlegten Hadernpapier. Wo dies nicht an der Seide haftet, wird es entfernt, dann die Rückseite ebenfalls mit Seide überzogen.

Empfindliche Schrift und Farben werden in Brüssel durch eine Lösung von 15 % Acetat und 85 % Aceton gefestigt, in Hamburg durch Lack abgedeckt, in Oslo aber, da am Rande des Lackes Schäden beobachtet wurden, mit einem Fixativ überzogen.

Für die *Beseitigung besonderer Schäden* durch Brand, Hitze, Feuchtigkeit usw. werden zahlreiche alte und aus alten abgeleitete neue Verfahren angewendet, von denen die Nachleimung, wie sie H. Rypalla entwickelt hat, erwähnt sei³. Bei Salzschäden hat Düsseldorf das Auswaschen mit Methylalkohol als erfolglos befunden, dagegen hat sich gründliche Auswaschung mit Wasser und rasche Trocknung in rotierender Heissluft (70-80° C) vorzüglich bewährt⁴. Die Beseitigung von Fett- und Olschäden, für die verschiedenste Mittel verwendet werden, wurde neuerdings zweimal eingehend beschrieben⁵.

Das *Aufspritzen oder Aufpinseln flüssiger Stoffe* auf beschädigte Archivalien ist nicht sehr verbreitet. Verwendet wird am ehesten Gelatine, aber auch *Cellit* (Acetylzellulose), das sich in mehreren Jahrzehnten bewährt hat, ebenso wie *Glutofix*, das eigentlich als Klebstoff dient. Da es im Wasser löslich ist, kann es, als Schutzschicht verwendet, bei geringer Feuchtigkeit bereits Blockbildung zur Folge haben. Gegen *Cellon* (Acetylzellulose) macht neuerdings Blaas begründete Einwände⁶. Eine gelbliche Verfärbung, ein bedenkliches Verblässen der Tinte wurden beobachtet, auch stösst *Cellon* jeglichen Kleister ab. *Zapon* (Nitrozelluloselack) ist längst als völlig unbrauchbar für Archive erkannt. Es ist hochfeuergefährlich, wird brüchig und undurchsichtig. Missverständnisse in der internationalen Aussprache können leicht dadurch entstehen, dass der Name *Zapon* in mehreren Sprachen den Sinn gewandelt und die Bedeutung « flüssiger Lack » schlechthin angenommen hat. Im allgemeinen besteht nach den schlechten Erfahrungen mit dem *Zapon* eine berechtigte Abneigung bei den Archivaren gegen die in grosser Zahl angebotenen Kunststoff-Harze zum Aufspritzen oder Aufpinseln. Gleichwohl hat ein neuer, von der Fabrik Chr. Lechler in Stuttgart-Feuerbach hergestellter « Dokumentenlack » in Archiven Verwendung gefunden⁷. Er bedarf noch der gründlichen Prüfung.

Chemikalien zur *Regenerierung verblasster Schrift* werden allgemein abgelehnt⁸. Optische Verfahren sind weit verbreitet.

Die *Siegelrestauration* ist eine ausschliessliche Kunst und Wissenschaft der Archivare. Generationen haben sich darum bemüht. Ein entscheidender Fortschritt ist den schwedischen Brüdern Harald und Gustaf Barone Fleetwood zu verdanken⁹. Nachdem Dr. Björn Palm die Strahlenpilze als Urheber der Zerstörung erkannt hatte, waren die alten Siegel-Restaurationen

rezepte, die nicht auf die Abtötung und Abwehr der Strahlenpilze bedacht waren, wissenschaftlich unhaltbar geworden¹. An ihre Stelle trat die Fleetwood-Methode, die weite Verbreitung gefunden hat, aber auch Ablehnung erfuhr, weil die Siegel nach der Behandlung sehr weich und gefährdet sind und ihre Festigkeit erst nach einem langen Trocknungsprozess wiedergewinnen. So haben sich andere Verfahren gegen die Aktinomikose der Siegel entwickelt: in Kopenhagen erfolgt die Bekämpfung mit Alkohol und Methylenblau, ferner wird flüssiges Terpentin verwendet. Die Mikroorganismen in den Siegeln haben kürzlich eine erneute wissenschaftliche Untersuchung durch Prof. G. Gistel und seine Assistentin Dr. L. Lamprecht von der Technischen Hochschule München erfahren². Sie fanden nicht nur die Strahlenpilze (Actinomyceten), sondern auch Schimmelpilze verschiedener Art. Alte Siegelfarben, besonders Grünspan, stören deren Lebensbedingungen, sodass Tränkung mit Kupfersalzen neben UV-Bestrahlung als wirksame Abwehrmittel empfohlen werden. Feuchtigkeit befördert die Mikroorganismen.

Ausser den Mikroorganismen muss es noch andere bisher wissenschaftlich nicht erfasste Verfallsursachen des Siegelwachses geben. Erst ihre Entdeckung wird wirksame Konservierungsmassnahmen gestatten.

Über den ganzen Fragenkomplex sind wir gut unterrichtet durch die Münchener Archivtechnische Woche von 1958, insbesondere die Beiträge von H. Nusser³ und H. O. Schömann⁴, der den Stand der Praxis schildert. J. Krassler, Graz, hatte erstmals einen elektrischen Siegelreparaturstift konstruiert⁵; in München wurde ein vollkommeneres Siegelgerät entwickelt, das wegen seiner vorzüglichen Brauchbarkeit schnellen Eingang in viele Laboratorien gefunden hat⁶.

ARCHIVISCHE KONSERVIERUNG

Die Art der *Verwahrung* der Archivalien zeigt eine grosse Mannigfaltigkeit. Alle denkbaren Methoden der Verpackung und Lagerung werden verwendet. Umstürzende Neuerungen sind nicht bekannt geworden.

Ob bei der Verwahrung der *Siegelurkunden* die Flachlage in Schiebladen als ideal zu gelten hat, erscheint strittig, da die Urkunden beim Herausziehen der Schiebladen sich leicht stauchen. In den meisten Archiven wird die mittelalterliche Form, Rolle oder Faltung, beibehalten. Für gefaltet bewahrte Siegelurkunden erscheint das System des Staatsarchivs Marburg mustergültig. Jede Urkunde erhält einzeln einen schmalen Pappkarton; die Kartons werden aufrecht wie eine Kartei in grossen Schränken aufgestellt, deren Türfüllungen aus Fliegengaze bestehen, die die Luft, aber nicht Staub durchlässt. Eine Erprobung von Kartons aus Polyäthylen-Perephthalat (*Hostaphan*) ist geplant.

Wegen der Strahlenpilze dürfen die *Siegel* nicht in Umhüllungen getan werden, die Feuchtigkeit anziehen. So sind insbesondere Stoffhüllen zu entfernen. Das *Public Record Office* hat einen neuen Siegelschutz aus Zellulose-Watte entwickelt; sie wird in ein dünnes Blatt Polythen eingeschlossen, das rundum am Rand heissgesiegelt wird. Polythen ist weich und beschädigt das Siegel nicht; es verhindert den Kontakt zwischen dem Siegel und der Watte, die auf das Wachs eine austrocknende Wirkung ausüben könnte. Gegen Watte und reine Baumwolle, die bisher vermieden wurden, weil sie angeblich dem Siegel das Fett entzögen, hat Prof. Gistel keine Bedenken⁷.

1. H. RYPALLA in *Archivmitteilungen*, 1954, S. 17.
2. J. PAPRITZ in *Archivar*, 10, 1957, S. 170.
3. In *Archivmitteilungen*, 7, 1957, S. 105 f., und in *Allgem. Anz. f. Buchbindereien*, 1957, S. 399 f.
4. K. SIEVERS in *Archivar*, 1, 1947/48, S. 42; ders. in *Allgem. Anz. f. Buchbindereien*, 62, 1949. Vgl. auch *Nachr. f. wiss. Bibliotheken*, 6, 1953, S. 158.
5. L. SANTUCCI in *Bollettino ... Gallo*, 17, 1958, S. 57 f., und E. BORKENHAGEN in *Archival. Zeitschr.*, 49, 1954, S. 160.
6. In *Mitt. Österreich. Staatsarch.*, 6, 1953, S. 363 u. 389.
7. F. BUTZ in *Allg. Anz. f. Buchbindereien*, 1959, S. 445 f.
8. Über optische Verfahren L. SANTUCCI in *Bollettino ... Gallo*, 12, I, 1953, S. 95 f.; über chemische Möglichkeiten derselbe und E. BENNETTI, ebda, 12, II, 1953, S. 69 f., und 19, II, 1955, S. 45 f. G. BONAVENTURA, ebda, 16, 1957, S. 26 f.
9. In *Meddelanden från Svenska Riksarkivet för 1921* (1923), S. 425 f., und *Meddelanden ... för 1945* (1947), S. 62 f., auch in *American Archivist*, 12, 1949, S. 166 f.

1. Die Vorschläge des verdienten Werkstättenleiters des Preuss. Geh. Staatsarchivs H. WÖLLFERT, die weiteste Verbreitung und bis zum heutigen Tag Beachtung gefunden haben (in *Archival. Zeitschr.*, 45, 1939, S. 10 f.) tragen der Aktinomikose der Siegel nicht genügend Beachtung und können keine Gültigkeit mehr beanspruchen.
2. In *Probleme der Archivtechnik*, München, 1958, S. 33-36.
3. Ebda, S. 26 f.; vgl. H. KOCH in *Archivmitteilungen*, 8, 1958, S. 86 f.
4. Ebda, S. 38-41.
5. In *Archivar*, 8, 1955, S. 275 f.
6. H. O. SCHÖMANN (Anm. 59), S. 38; Abb. Tafel IX.
7. S. Anm. 57.

Bei der Konservierung von *Akten* haben 2 Fragen in den letzten Jahren Bedeutung gewonnen: die Schnellhefter und Stehordner der Kanzleien enthalten rostende Metallteile und sind deshalb nicht archivfähig. In Archiven, die ihre Akten ungeheftet lagern, verursacht die Entfernung der metallischen Hefter kein Problem. Wo man Wert auf Heftung legt, ist eine *Umbettung* erforderlich in metallose Hefter, die von der Firma Regis in Beuel a. Rh. in Zusammenarbeit mit dem Bundesarchiv Koblenz entwickelt wurden und bereits weite Verbreitung gefunden haben¹. Die Überführung des Schriftgutes in diese metallosen Archiv-Abheftmappen kostet erhebliche Arbeit. So hat die gleiche Firma Regis im Zusammenwirken mit der Archivschule Marburg einen neuen Schnellhefter entwickelt, der keine Rostgefahr bietet, sodass das Umbetten unnötig wird².

Die andere Frage ist: sollen lose Papiere im Archiv geheftet werden? Wo es früher in grösserem Umfang geschah, wie in Belgien, musste es aus Mangel an Kräften eingestellt werden. In Frankreich wird es auf eine gewisse Auswahl beschränkt. In der Not schien sich die *Klebebindung* (das Lumbeck-Verfahren) als Ausweg anzubieten. Während einige Länder es aus verschiedenen Gründen ablehnen, findet es in anderen Archiven Anwendung. Auf Grund der sorgfältigen Untersuchung des Verfahrens durch G. Engelbert³ bestehen Bedenken gegen die Alterungsbeständigkeit der Klebstoffe (*Planatol*, *Efbecel*, *Ehuid* u. ä.), die allerdings nicht unbestritten geblieben sind. Vor eingehender vergleichender wissenschaftlicher Untersuchung ist kein sicheres Urteil möglich. Immerhin wird man das Verfahren für drittrangige Archivalien, die anders nicht in gute Ordnung zu bringen sind, verwenden können (so geschieht es in Stockholm und Düsseldorf). H. Koch, Dresden, schlägt maschinelle Heftung mit einer Fadenheftmaschine vor, die zwar sehr schnell arbeitet, aber eine umständliche Vorbereitung des Materials erfordert⁴.

Die beste Konservierungsform für *Karten* ist zweifellos die *Planlage*, die durch staubsichere Stahlschränke mit Schubladen, die auf Kugellagern laufen und Schutzeinrichtungen gegen das Stauchen der Karten haben, gewährleistet wird. In Marburg werden alte Karten, die seit Jahrhunderten die Rollenform haben, darin belassen. Wird aber eine Restaurierung erforderlich, werden sie in Planlage gebracht. Karten besonders grossen Ausmasses werden bei der Restaurierung, wenn es der historische Wert erlaubt, nach Anweisung des Archivars in Teile zerschnitten, die nicht grösser als DIN A 0 sind. Die Teile müssen nicht gleich gross sein. Das Nationalarchiv Paris hat für die grössten Roll-Karten Spezialschränke mit horizontaler Lagerung, für mittlere mit vertikaler Aufstellung eingerichtet in einem eigens für die Kartenlagerung bestimmten Neubau von 1959.

In mehreren Archiven sind neue *Hängeschränke* für Karten aufgestellt worden, die neben mancherlei Vorteilen auch Nachteile haben, insbesondere den, dass die Karten an einer Seite mit einem Pappstreifen versehen werden müssen, an dem sie hängen. F. Engel hat eine Berechnung durchgeführt, die ergab, dass im gleichen Raum etwa die gleiche Zahl Karten in Hängeschränken und in Schränken für Planlage untergebracht werden können⁵. Die Lagerung gerollter Karten nimmt unvergleichlich viel mehr Raum in Anspruch und stellt auch sonst noch manche ungelösten Lagerungsprobleme.

Die Lagerung und Konservierung von *Fotomaterial* erfordert sorgfältige Regelung der Luftfeuchtigkeit. Das Bundesarchiv Koblenz bezeichnet 55-60 % als ideal, 40 und 70 % als äusserste Grenzen, Stockholm fordert 52 %. Stockholm bezeichnet als günstigste Temperatur 18° C, das Bundesarchiv Koblenz zwischen +15 und +30° C, jedenfalls nicht unter 12° C. Vor allem sind alle starken Temperaturschwankungen zu vermeiden, weil die

Bildung von Kondenswasser droht. Deshalb ist Vorsicht beim Transport vom Magazin zum Benutzersaal und zurück geboten.

Für den *Mikrofilm* scheint sich eine Standardlänge der Filme zu 30 Metern durchzusetzen (Brüssel, Bundesarchiv Koblenz, Paris, Rhodesia), die der höchsten Kapazität der meisten Lesegeräte entspricht. Wasserdichte Metall- oder Kunststoff-Büchsen oder Pappkartons, zuweilen beides, werden verwendet, die Filme zumeist auf Spulen gerollt. Das Bundesarchiv benutzt als Spulen Kinekerne von 50 mm Durchmesser, weil bei zu dünner Spule ein zu starker Drall des Films entsteht. Wichtig ist, dass der Film auf die Seite gelegt wird, wofür die Spezialschränke aber zumeist nicht eingerichtet sind.

Brüssel hat ausserdem Einrichtung für Verwahrung von Filmen von 3-6 m Länge in Filmoteken aus Metall und von Filmstreifen bis zu 5 Aufnahmen in durchsichtigen Hüllen in Spezialkassetten. Paris fertigt jeweils zu Sicherungszwecken einen zweiten Film; diese Sicherungsfilme haben Längen von 120 bis 300 Metern, werden in wasserdichten Metallbüchsen in der Provinz gelagert.

Die älteren *Bewegungsfilme* bestehen aus Nitrozellulose, die bei Lagerung spröde wird und schrumpft, leicht entflammbar ist und explosive Gase entwickelt. Kampfer wird gegen das Sprödewerden eingelegt, im übrigen müssen besondere Sicherheitsvorkehrungen getroffen werden (Bundesarchiv Koblenz).

Die Bi- oder Triacetatzellulose der neuzeitlichen Filme entsprechen dem bei der Einbettung gebrauchten Kunststoff. Der flüchtige Weichmacher könnte durch ein chemisches Bad wieder zugefügt werden. Nach den oben erwähnten amerikanischen Forschungsergebnissen erscheint das aber unnötig. Die Kinofilm-Lagerung erfolgt in Längen zu 600, 240, 120 und 60 Meter beim Schmalfilm, 600 und 300 Meter beim Normalfilm (Bundesarchiv Koblenz).

Die Bestreichung von hölzernen Dachstühlen und Regalen mit einem feuerhemmenden *chemischen Schutz* wird ausser von deutschen Archiven nur von Brüssel gemeldet.

Automatische Feuermelder, die entweder auf Rauchentwicklung (Jonisatoren) oder auf Hitze über 60° C reagieren, sind bereits in zahlreichen Archiven angebracht. Falsche Alarmer sind nicht ganz selten. Gleichwohl wurde im Stadtarchiv Hannover der Versuch noch grösserer Sicherung unternommen, indem die auf Hitze reagierenden «Wärmefühler» bei Alarm selbsttätig eine Löscheinrichtung auslösen. In den gefährdeten Raum strömt Kohlendioxid ein, das jedes offene Feuer erstickt¹.

Da Löschwasser und auch Schaumlöcher die Archivalien beschädigen, setzen sich Trockenlöcher (mit Natriumbikarbonat) und Kohlensäure, die keinen Schaden anrichtet, durch (Paris, Brüssel u. a.).

Der grösste Feind der Archive ist noch immer die *Feuchtigkeit*, die lebensnotwendige Voraussetzung der meisten pflanzlichen und tierischen Schädlinge. Die ideale relative Luftfeuchtigkeit beträgt 50-60 %. Der Archivar hat dafür zu sorgen, dass diese Grenzen weder über- noch unterschritten werden. Kein Archiv sollte ohne Feuchtigkeitsmesser sein; eine grosse Zahl verschiedener Systeme steht zur Verfügung².

Wenn gesunde und trockene Magazinräume feucht werden, so sind daran leider die Archivare oft selbst schuld, weil sie nicht mit den einfachen Grundgesetzen der relativen Luftfeuchtigkeit vertraut sind. So wird z. B. das kühle Magazin bei heisser Aussentemperatur gelüftet (oder bei umgekehrtem Verhältnis), und Kondenswasser bildet sich. Auf diese Weise wurden im Kriege Ausweichlager in Kellern und Bunkern durch unsachgemässe Lüftung für Lagerung von Archivalien verdorben. Es sind in verschiedenen Archiven Geräte in Gebrauch, die der Luft die Feuchtigkeit entziehen sollen, und die Archivare sind zufrieden, wenn sich Wasser literweise in den Apparaten sammelt. Das kann eine Täuschung sein und unter Umständen sogar nachteilig für die Archivalien. Die Frage bedarf einer gründlichen Klärung im Zusammenwirken zwischen technischen Fachleuten und Archivaren. In Gebieten des

1. G. WINTER in *Archivar*, 6, 1953, S. 79 f.; vgl. *Archivar*, 11, 1958, S. 188, sowie P. GOERTS in *Archivmitteilungen*, 1952, S. 40 f. Verschiedene andere Firmen stellen ebenfalls Archiv-Abheftmappen her.

2. W. A. ECKHARDT in *Archivar*, 12, 1959, S. 341-44.

3. In *Archivar*, 10, 1957, S. 81 ff. insbes. S. 89 f.

4. In *Archivmitteilungen*, 7, 1957, S. 103 f.

5. F. ENGEL, *Über das Ordnen und Verzeichnen von ... Karten*, 1958.

1. H. MUNDHENKE in *Archivar*, 8, 1955, S. 273 f.

2. F. SCHUNDER in *Archivar*, 12, 1959, S. 21 f.; PLENDERLEITH *The Conservation of Antiquities...*, 1957, S. 353 f.

gemässigten Klimas wird zumeist eine Heizungsanlage genügen. Eine sehr praktische Neuerung, die sicher schnelle Nachahmung finden wird, meldet Holland. Es benutzt Trocknungslampen, hergestellt von den Philipps-Werken in Eindhoven, die für gewisse Zeit anstelle der normalen elektrischen Birnen in deren Fassungen eingeschraubt werden und sich bestens bewährt haben.

In Ländern tropischen Klimas ist eine *Klimaanlage* zweifellos das wichtigste Mittel der Konservierung der Archivalien. Ob sie auch in den Gebieten gemässigten Klimas notwendig ist, wäre noch zu untersuchen. Brüssel bejaht die Frage; Paris meldet bereits das Vorhandensein einer Teil-Klimaanlage in zwei Magazinen und einem Viertel der Büros. Eine solche Klimaanlage hat in Industriegegenden und Grossstädten eine weitere wichtige Funktion, sie fängt nicht nur den Staub ab und regelt den Feuchtigkeitsgehalt, sie entzieht der Luft durch eine alkalische Wäsche auch alle *Säuregase*, insbesondere das bei Kohle- und Ölverbrennung entstehende Schwefeldioxyd, das mit den im Papier enthaltenen kleinsten Metallbestandteilen die gefährliche Schwefelsäure bildet und zerstörende Wirkungen hat¹.

Da eine Masseneinbettung der modernen Archivalien, deren Schriftträger aus Holzschliff-Papier besteht, vorerst technisch kaum durchführbar erscheint, bleibt als wirksamstes Konservierungsmittel der Schutz vor den *zerstörenden Lichtstrahlen*. In Magazinen, die zum Schutz vor Kriegsgefahr unter die Erde verlegt werden, ist die Frage von selbst gelöst. Schwerer wird der Entschluss fallen, über der Erde fensterlose Magazine zu errichten. Paris meldet den Neubau eines solchen Magazins mit 12 km Regallänge. Fensterlose Magazine (die übrigens den besten Schutz gegen den Feuersturm und Funkenflug bieten, der entsteht, wenn ganze Stadtviertel in Brand aufgehen) können unangenehme psychologische Auswirkungen auf dauernd darin Beschäftigte haben. In diesem Sinne sind Fenster mit Filterglas zu bevorzugen, wie sie bereits in zahlreichen Archiven vorhanden sind. Will man auch die schädlichen blauen Strahlen herausfiltern, muss das Glas Gelbfärbung haben. Das gelbe Licht im Magazin ist zu ertragen. Man kann sich damit begnügen, die UV-Strahlen abzufangen, weil die dazu erforderlichen Filtergläser farblos sind. Übrigens lässt sich ein Strahlenschutz bei normalem Fensterglas leicht durch Aufkleben von Filterfolien herstellen. Magazine, in denen neuzeitliches Papier, insbesondere Zeitungen bewahrt werden, sollten Strahlenschutz erhalten. Auch sollten sie vor übermässiger Wärme bewahrt bleiben.

Die wirksamste Abwehr gegen pflanzliche Schädlinge und die meisten Schadinsekten ist die Sicherung des richtigen Standes der Luftfeuchtigkeit. Alle Bekämpfungsmassnahmen müssen ausgehen von der wissenschaftlichen Erkenntnis der biologischen Verhältnisse der Schädlinge. Die Archivare sind dabei ganz auf die Hilfe der Fachwissenschaftler angewiesen. Die Archivtechnische Woche der Archivschule Marburg 1957 vermittelte eine solche Zusammenarbeit mit dem Ziel, den Archivar mit den Lebensbedingungen der Schädlinge bekannt zu machen und ihn instandzusetzen, an den Schadensbildern die Schädlinge selbst zu erkennen². Zu chemischen Abwehrmitteln sollte man in Ländern des gemässigten Klimas nur im Notfall greifen; in tropischen Ländern sind sie unentbehrlich. Ein vorbeugender chemischer Holzschutz gegen Insekten und Pilze dürfte den Archivalien nicht schädlich werden, aber gute Dienste leisten. Dies Verfahren wird gemeldet aus Jugoslawien; dort und in der Türkei wird auch regelmässig D.D.T. gestreut. A. Werner empfiehlt das Einwickeln der Archivalien in ein Papier, das mit *Santobrite* (Natrium Pentachlorophenat) behandelt ist und Schimmel und Insekten abwehrt³. Wichtig wäre eine *Desinfektion* aller Archivalien bei ihrer Einlieferung ins Archiv. Die wenigsten Archive haben entsprechende Einrichtungen. Meist muss man sich begnügen, die schlimmsten Stücke zu vergasen.

1. W. H. LANGWELL in *Archives*, 11, 1954, S. 136 f.; Ders. in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 6, 1957, S. 172 f.; auch in *Archivar*, 11, 1958, S. 186 f.; ders. in *The Conservation of Books and Documents*, 1957, S. 21 f.; H. J. PLENDERLEITH u. A. WERNER in *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 7, 1958, S. 197 f.; A. WERNER, ebda, I, 10, 1959, S. 285.

2. W. BAVENDAMM und H. SCHMIDT in *Archivtechn. Woche ... Marburg*, 1957, S. 39 f., und in *Archivar*, 10, 1957, S. 175 f.

3. In *Journal of the Soc. of Arch.*, I, 10, 1959, S. 284.

Auf die neuesten Abwehrmittel gegen die Termiten, technische und chemische, hier einzugehen muss ich mir versagen. Es ist bereits eine Spezialwissenschaft geworden, die für sich allein behandelt werden will. Wir müssen uns in diesem knappen Rahmen begnügen, uns auf die umfassende gelehrte Berichterstattung des *Bollettino dell'Istituto di Patologia del libro* Alfonso Gallo zu berufen.

ARCHIVISCHE FOTOGRAFIE

Die Fotografie wird im archivischen Bereich aus unterschiedlichem Anlass eingesetzt: zuerst einmal im Dienste der Auskunftserteilung (als Ersatz für Abschriften) und der Benutzung (zur Schonung vielbenutzter Archivalien), zweitens zur Sicherung der Archive vor Katastrophen, drittens im Dienste der Raumersparnis (zur Reduzierung des Volumens) und viertens bei Archivteilungen und zum Zwecke der Ergänzung der Bestände (bei Ablieferung von Archivalien infolge zwischenstaatlicher Verträge oder aus Interesse an Beständen in fremden Archiven). Die drei zuletzt genannten Absichten werden in der Regel vereinzelte Grossaktionen zur Folge haben, die den eigentlichen Archivbetrieb nur peripherisch berühren. Die Fotografie im Dienste der Auskunftserteilung und Benutzung aber ist heute ein im wissenschaftlichen Betrieb der Archive nicht mehr fortzudenkendes Element geworden. Wo nur immer die materiellen und personellen Voraussetzungen vorhanden sind, wird die Archivleitung bemüht sein, durch Einrichtung eines eigenen Fotodienstes den elementaren Forderungen der wissenschaftlichen Benutzung zu genügen.

Die Mindestausstattung, die sich auch das kleinste Institut leisten kann, ist ein *Blitzkopiergerät* (Kontakt- oder Reflexkopierung), das ohne Dunkelkammer und ohne gelerntes Personal sofort Kopien liefert. Solche Apparate sind in vielen Archiven (auch in solchen mit grossen Fotowerkstätten) vorhanden. Aus Sorge vor mangelnder Alterungsbeständigkeit ihrer Erzeugnisse werden sie zumeist nur im Kanzleidienst für Tagesschriftwerk eingesetzt, doch ist an deren Dauerhaftigkeit kaum zu zweifeln. Marburger Tests haben eine erstaunliche Beständigkeit festgestellt. Das Bundesarchiv empfiehlt gegebenenfalls sicherheitshalber nachzuwässern. Vor Thermokopien warnt das Bundesarchiv. Ihre Wärmeempfindlichkeit macht sie für Archive ungeeignet.

In einem Archiv, in dem insgesamt mehr als 5 Bedienstete tätig sind, sollte es bereits möglich sein, einen davon soweit auszubilden, dass er im Nebenamt ein *Mikrofilmgerät* bedienen und die Entwicklungsarbeit leisten kann. Die normale Ausstattung eines mittleren Staatsarchivs sollte neben der Mikrokamera auch eine Reproduktionskamera zur Aufnahme auf Platten oder Planfilm (zum mindesten des Formats 13 × 18 cm) und die entsprechenden Vergrösserungsgeräte umfassen. Damit wird die Einstellung eines gelernten Fotografen erforderlich.

Soweit die Auskünfte auf die Rundfrage es erkennen lassen, werden diese Forderungen weithin erfüllt. Nur wenige Archive sind noch genötigt, ihre laufenden Fotoarbeiten ausser Hause durch private Firmen herstellen zu lassen, was bekanntlich viele Schwierigkeiten bezüglich der Sicherung mit sich bringt.

Am wichtigsten für den archivischen Eigenbetrieb ist also zur Zeit die *Mikrofilmkamera*. Die in den Auskünften genannten Fabrikate und Typen würden eine sehr lange Liste ausmachen, wollte man sie aufzählen. Zuweilen sind wertvolle Angaben über die Brauchbarkeit gemacht, aber sie reichen nicht aus, um bestimmte Typen als für den archivischen Klein-, Mittel- und Grossbetrieb besonders geeignet zu bezeichnen.

Am schwersten hat es der Archivdirektor, der eine Kamera für den Ein-Mann-Betrieb kaufen darf. Es bedarf noch eines sorgfältigen Erfahrungsaustausches innerhalb der Ländergrenzen und im internationalen Bereich, bis dafür zutreffende Informationen gegeben werden können. Oft kann man beobachten, dass Archive neue Kameras ankaufen, die sich zwar bei andern Institutionen bewährt haben, deren mangelnde Eignung für den besonderen archivischen Gebrauch aber längst erkannt wurde.

Über die *vollautomatischen Grossgeräte*, soweit sie in Deutschland für Archive in Betracht kommen (*Lumoprint* und *Unimat-Kontophot*), hat H. Booms eine ausgezeichnete vergleichende

Untersuchung im Auftrag des Bundesarchivs in Koblenz unternommen¹. Sie verdiente erweitert zu werden auf gleichrangige Typen anderer Länder. Ein Grossgerät dieser Art sollte nach Ansicht des Bundesarchivs folgende Qualitäten aufweisen:

- 1) Verarbeitung von 35- und 16-mm-Filmen;
- 2) Elektromagnetischer Filmvorschub und Kameraverschluss;
- 3) Variabler Filmvershub;
- 4) Schwenkbarkeit des Kamerakopfes;
- 5) Verstellchieber für halbformatige Aufnahmen;
- 6) Vorlagetisch für Formate bis wenigstens DIN A 1;
- 7) Zwei- oder viergeteilte Buchwippe;
- 8) Andrucksplatte.

Die sehr kostspieligen sogenannten *Durchlaufgeräte* mit bedeutend höherer Aufnahmezahl finden in Archiven weniger Aufgaben, weil die Vorlagen ungeheftet und in Format, Schriftträger und Papierfarbe einigermassen gleichförmig sein müssen. Für Aufnahmen von Karteien aber eignen sich diese Geräte hervorragend².

Das *Fotokopiergerät* (Aufnahmen mit weisser Schrift auf schwarzem Grund und Umkehrung davon), das einst die Normalausstattung der ersten archivischen Fotolaboratorien war, erscheint heute verdrängt von der Mikrofilmkamera. Das ist zu bedauern, da der Mikrofilm bei schwierigen Schriften und vor allem bei Karten und Zeichnungen wegen seiner starken Verkleinerung oft nicht ausreicht. Gerade für archivische Zwecke bietet das Fotokopiergerät auch heute noch Vorteile und darf seinen Platz in einem Atelier, in dem mehr als 1 Person dauernd beschäftigt sind, behaupten.

Die Wahl der *Reproduktionskamera* für Aufnahmen bis zu 13 × 18 cm und darüber dürfte relativ am wenigsten Schwierigkeiten bereiten, da die Sonderanforderungen, die das archivische Material stellt, sich hier weniger stark auswirken. Einzelne Modelle, wie das im Staatsarchiv Marburg gebrauchte, gestatten gleichzeitig Schwarz-Weiss-Fotokopie und Platten- oder Planfilm-Aufnahmen sowie Rückvergrösserungen auf grösste Formate. Durch einen Spiegel wird die optische Achse für Schwarz-Weiss-Aufnahmen nach unten gelenkt. Ein besonderer « Dachspiegel » gestattet das gleiche Verfahren auch für Negativaufnahmen, was grosse Erleichterung bei der Montage bedeutet.

Den Besitz eines *Lichtpausgerätes* hat nur das Bundesarchiv Koblenz gemeldet (*Meteor Meteorapid*), das sich als wirtschaftliches Vervielfältigungsgerät, z. B. für Anfertigung von Repertorien, bewährt hat. Das Bundesarchiv empfiehlt Geräte mit Quecksilber-Hochdruckröhren; die Niederdruck-Kaltlichtröhren arbeiten langsamer und weniger intensiv.

Blitzkopiergerät, Mikrofilmkamera, Schwarz-Weiss-Fotokopiergerät, Reproduktionskamera, Vergrösserungsgerät, dazu Einstellung eines gelernten Fotografen, das sind die Elemente, mit denen ein archivisches Fotoatelier rechnen muss. Vielleicht müssen wir sagen: bisher rechnen musste. Vielleicht bezeichnet dies alles die Welt von gestern. Neue Erfindungen werden dies gewohnte Bild stark verändern oder ganz verdrängen. Die Xerographie gestattet, Vorlagen ohne chemische Nassverfahren, d. h. ohne die übliche Entwicklung, Fixierung und Wässerung und ohne Dunkelkammer, auf elektrostatischem Weg auf gewöhnliches Papier, das keine photographische Schicht trägt, in einen Arbeitsprozess von wenigen Minuten zu übertragen. Einer fotografisch ausgebildeten Fachkraft bedarf es nicht. Die von den Firmen *Haloid Co.* in Rochester, N.Y., und für Europa von den *Rank Precision Industries Ltd.*, London, hergestellten Xerox-Apparate für Hand Equipment kosten bei der für Archive allein in Betracht kommenden Type *VR (Versatile Range)* über 16 000 D.M. Sie sind gedacht für die Herstellung einer oder weniger zweiseitiger Kopien (die Höchstzahl ist 7); die Kosten für eine Vollkopie einschliesslich der Amortisation betragen 0,31 D.M. Soweit es sich bisher beurteilen

lässt, eignet sich das Hand Equipment besser für die Bibliotheken, besonders für Katalogzwecke, als für die Archive. Eine Revolution der Massenverfilmung aber verspricht das vollautomatische *Xerox-Copyflo-Gerät* zu werden, das Kopien von Mikrofilm und Original auf Papier (oder wieder auf Mikrofilm) am laufenden Band auf eine Papierrolle (bzw. auf Mikrofilm) zu nehmen gestattet, etwa 25 Seiten DIN A 4 in 1 Minute, aber nur einseitig. Die Kosten für eine Seite bis 31 cm Breite werden mit 0,266 D.M. berechnet. Vorläufig ist der Preis für ein solches Gerät noch sehr hoch (über 180 000 D.M., verschieden je nach verlangter Leistung), aber die verblüffende Leistungsfähigkeit hat dafür gesorgt, dass in den Vereinigten Staaten bereits etwa 200 Geräte laufen. An der Haltbarkeit und Lichteinheit der Xerokopie ist nicht zu zweifeln. Die Zeichnung erfolgt mit mikrofein gemahlenen Russ. Der benötigte Kunstharzkleber gibt zu Bedenken kaum Anlass; nicht sehr viel anders arbeitet das normale Druckverfahren³. Für die archivische Massenfotografie, insbesondere Sicherungsaufnahmen, dürften sich schon jetzt solche *Copyflo-Geräte* empfehlen und rentieren, im übrigen aber werden die Archive auf weitere Entwicklung und Verbilligung des Verfahrens warten müssen.

Eine gleichfalls sehr erfolgreiche Neuerung meldet das *Public Record Office* zur Herstellung von Vergrösserungen nach Mikroaufnahmen. Das *Williamson Continuous Printing Head* ist imstande, einen Film mit 750 Aufnahmen in 1 Stunde 20 Minuten zu vergrössern⁴.

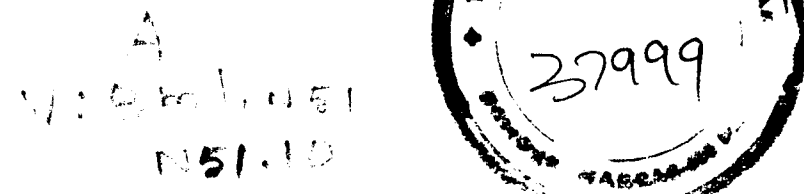
Als Lichtquellen setzten sich *Kaltlichtlampen* immer mehr durch; die geringere Leuchtkraft, die bei vollautomatischen Geräten und Massenaufnahmen das Tempo behindert, wird dabei im Interesse der Bedienung in Kauf genommen. Für Infrarot-Aufnahmen eignen sich naturgemäss die Kaltlichtlampen nicht, bei denen ja gerade die Wärmestrahlen eliminiert sind. *Infrarotaufnahmen* (mit besonderen Lampen) werden nur von Jugoslawien gemeldet, in Marburg laufen Versuche an. *Farbfilteraufnahmen* werden in grösserem Umfang eingesetzt in Stockholm, Jugoslawien und Rhodesia. Während von einer Seite das Blaulicht als wirkungsvoll und besser als die Quarzlampe geschildert wird⁵, meldet Holland unbefriedigende Ergebnisse. *Quarzlampen* für Ultraviolett-(Fluoreszenz-) Aufnahmen und als Lesehilfe werden so allgemein gemeldet, dass man sie bereits als Normalausstattung der Archive betrachten darf. Im übrigen bietet sich den grossen archivischen Laboratorien auf diesem ganzen Gebiet noch eine nicht genügend genutzte Chance. Auch die *Regenerierung* verblasster Fotografien verdient grössere Aufmerksamkeit der Archivare. Rhodesia hat ein Verfahren entwickelt, das durch wiederholtes Kopieren und vorsichtiges Retouchieren bessere Erfolge zeitigt als chemische Mittel. Gleichwohl verdient die neuzeitliche Technik der Nachwässerung und Nachbehandlung von Fotos, die durch Fixiersalzreste Schaden erlitten haben, Interesse⁶.

Über die *Alterungsbeständigkeit* des Fotomaterials gibt es bereits eine grosse internationale Literatur. Hier kann nur soweit auf diese Frage eingegangen werden, als das archivische Fotolabor zur Dauerhaftigkeit beitragen kann. Gründliche Wässerung muss alle Reste von Natrium-Thiosulfat entfernen. Dieses geht schwer lösliche Verbindungen ein, wenn das Fixierbad zu stark ausgenutzt wurde. Dann hilft auch langes Wässern nicht mehr. Fotopapiere können mit der einfachen und sicheren Silbernitratprobe geprüft werden, für Filme gibt es einen solchen einfachen Test nicht, da die Quecksilberchloridprüfung (« Asa-Methode ») in normalen Archivalabors nicht durchführbar ist (Bundesarchiv). Stockholm empfiehlt zur Sicherung ein alkalisches Bad, das Bundesarchiv ein zweites Fixierbad mit nachfolgendem Sodabad.

Ein reiches Arsenal an Entwicklungs-, Fixierungs- und Trockengeräten, von vollautomatischen⁷ über halbautomatischen zu einfacheren Modellen, steht den archivischen Labora-

1. In *Archivar*, 12, 1959, S. 181 f.
2. Paris benutzt zu diesem Zweck Rekordak Modell RI.

3. N. STRIEDL, Die Xeroxanlage Modell D im Dienste der Bibliothek, in *Dokumentation, Fachbibliothek, Werksbücherei*, 7, 1959, S. 145 f. Ders., *Der Xerographische Rollendruck*, München, 1959.
4. Die Entwicklung und Trocknung erfolgt ebenfalls automatisch, vgl. Anmerkung 79 genannten Gerät.
5. G. FISCHER in *Archival. Zeitschr.*, 42/43, 1954, S. 375 f.
6. *Archivar*, 7, 1954, S. 231.
7. Das *Public Record Office* hat für Photostat-Kopien (zwei- und zweiseitige) eine Entwicklungsmaschine mit Infrarottrocknung eingesetzt, die die Papierrolle ungeschnitten lässt und in einer Geschwindigkeit von 2 Metern pro Minute fortschreitet. So bleibt die Reihenfolge erhalten und das lästige Sortieren erspart.



torien zur Verfügung, ebenso an Kopier- und Vergrößerungsgeräten. Die Betrachtung muss sich auf die *Lesegeräte* beschränken. Sie gehören, wie die Berichte beweisen, zur selbstverständlichen Ausstattung der Archive; nicht selten wird das Vorhandensein von mehreren Modellen gemeldet. Leider erfüllen die wegen ihres Preises für die Archive erschwinglichen Typen, obwohl die Auswahl unerschöpflich scheint, nicht alle berechtigten Bedingungen. So sind sie meist nicht imstande, das ganze Bild einer Mikroaufnahme auf unperforiertem 35-mm-Film auszuleuchten, auch macht das Einspannen der verschiedenen Filmlängen (vom Streifen von 5 Aufnahmen bis zur 30- oder gar 50-Meter-Rolle) und Formate (16 bzw. 35 mm) Schwierigkeiten oder ist gar unmöglich. Leuchtstärke der Lampe und Lichtstärke der Optik lassen oft zu wünschen übrig und erfordern Verdunkelung, sodass Kollationieren und Abschreiben schwer fallen, andererseits fehlt eine ausreichende Kühlung, um ein Bild lange genug betrachten zu können. Die Archive sollten ihre Bedingungen formulieren und nachdrücklicher deren Beachtung von den Herstellerfirmen fordern¹.

Eine Behandlung der Technik der Siegel- und Kartenaufnahmen ist in diesem Rahmen leider nicht möglich. Die unerlässliche eingehende Beschreibung der einzelnen Verfahren würde einen allzugrossen Raum beanspruchen, und eigentlich wären Abbildungen in grösserer Zahl erforderlich.

Von den fotografischen Themen der Archivtechnik würde sich keines so sehr für die internationale Beratung eignen wie das der *Massenverfilmung*, insbesondere der Sicherungsverfilmung.

Für die *Vorbereitung der Archivalien* für die Massenaufnahmen wurden in den verschiedenen Ländern mehr oder weniger eigenständig sorgfältig geplante Verfahren ausgebildet und aus reicher Erfahrung weiterentwickelt. In Deutschland haben wir zuerst von den Amerikanern gelernt, die zwischen den Weltkriegen Millionen von Aufnahmen in deutschen Archiven fertigten. Die Lehre kam der ersten eigenen Grossaktion mit Millionen von Aufnahmen zu gute, die der Berichterstatter zu leiten hatte. Die Technik wurde weiterentwickelt bis zu einem grossen Entwurf, den F. Pietsch, Stuttgart, ausgearbeitet hat. Die letzte Ausgestaltung hat die Technik in einem grossangelegten Versuch des Bundesarchivs Koblenz erfahren². Selbstverständliche Forderung ist es, dass jede Aufnahme die Seitennummer trägt und am Rande die volle Archiv-Signatur zeigt, möglichst auch eine mitfotografierte Zentimeterskala, die die Grösse des Originals eindeutig bestimmen lässt. Für leere Seiten, zur Bezeichnung farbiger Vorlagen, zur Markierung von Schwierigkeiten der Vorlage, insbesondere der Schrift u. a. m. wurden besondere *Zeichen* erfunden, und es wäre sehr zu wünschen, dass sie nicht von Archiv zu Archiv wechseln, sondern sogar über die Ländergrenzen hinweg international vereinbart würden. Der amerikanische Interessent, der sich in Deutschland einen Mikrofilm bestellt, sollte nicht erst nötig haben, eine umfangreiche Zeichenerklärung studieren zu müssen, um seinen Film benützen zu können, und umgekehrt. Auch über Bezeichnung von Anfang und Ende, und darüber, was auf dem *Vorspann* (dem Titelblatt), der der Aufnahme voraus geht, und dem *Explicit* zu stehen habe und was nicht, wären internationale Vereinbarungen sehr nötig. Es ist noch immer Zeit. Denn den grossen Massenaufnahmen der vergangenen Jahre werden grössere in den nächsten folgen, z. B. will Israel 20 Millionen Aufnahmen im Ausland machen, Rhodesia hat ähnliche Absichten. In den europäischen Ländern sind riesige Aktionen seit Jahren im Gang oder werden demnächst anlaufen.

Wichtig ist auch die Frage des *Verbleibs der Sicherungsfilme*. Es ist wenig sinnvoll, sie im eigenen Archiv, dessen Bestände darauf fotografiert sind, zu verwahren, wie es sehr häufig geschieht. Einige Länder haben besondere Sicherheitsdepots, fern von Städten, Industrien und militärischen Anlagen dafür geschaffen. Im Kriegs- oder Besatzungsfall wird das allerdings

wenig helfen, wie die Erfahrung lehrt, wenn nicht Schutzzeichen für kulturelle Güter international vereinbart werden, die Beachtung wie das Rote Kreuz finden. Ich hoffe, es ist nicht zu vermessen, hier vor dem Internationalen Forum anzuregen, unter der Obhut der Unesco ein oder mehrere gemeinsame Depots aller Staaten an geeigneten Orten in verschiedenen Erdteilen zu schaffen, in dem Sicherheitsfilme niedergelegt werden können. Das gemeinsame Interesse würde den Schutz erhöhen.

1. Das Bundesarchiv Koblenz hat eine Liste der Bedingungen, die an ein Lesegerät zu stellen sind, aufgestellt. Der Raummangel verbietet ihre Wiedergabe. Sie sollte veröffentlicht werden und die Grundlage künftiger Forderungen bieten.

2. H. BOOMS in *Archivar*, 12, 1959, S. 181.

EXPOSÉ DE M. G. A. BELOV.

Le rapport présenté à votre attention est basé sur l'expérience de l'activité des Archives de l'Union soviétique aussi bien que sur les réponses au questionnaire envoyées par les services d'archives de la République populaire d'Albanie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République populaire de la Roumanie, de la République socialiste de Tchécoslovaquie et de la République fédérative populaire de la Yougoslavie. La situation dans tous ces pays est caractérisée par le fait que les documents de tous les ministères, de toutes les entreprises et des administrations sont propriété nationale et que, d'après la loi, ils sont déposés dans les Archives d'Etat. La base des versements des Archives d'Etat de ces pays est donc infiniment plus riche que celle des pays où existe la propriété privée sur les documents des entreprises, des sociétés anonymes, des compagnies et des individus.

On peut remarquer avec satisfaction que le rapport sur la nouvelle technique dans les archives a attiré un vif intérêt des Congressistes. Il n'y a rien d'étonnant : le développement impétueux de la technique et son application dans tous les domaines de la vie est un trait caractéristique de notre temps. Il est naturel que le domaine des archives n'en soit pas excepté.

Le développement des techniques de reproduction des documents pose aux archivistes le problème de la masse énorme de la documentation contemporaine. En même temps, la technique même nous aide à résoudre ce problème mûri : nous ne pouvons pas trouver la solution des questions importantes de la conservation et de l'utilisation des documents sans application des procédés techniques dans le travail des archives. L'application de la technique dans les services de courriers et d'archives et son développement nous aideront à résoudre de nombreux problèmes actuels tels que ceux posés par les instruments de travail, les recherches des documents, leur conservation, restauration, reproduction, transport, etc.

De nombreux laboratoires et ateliers des Archives d'Etat de l'Union soviétique qui ont été créés ces dernières années s'occupent actuellement de ces problèmes.

En U.R.S.S. on accorde aussi une grande attention à l'élaboration de projets-types des dépôts d'archives. De tels projets sont déjà exécutés chez nous et actuellement on continue de les améliorer pour assurer au maximum la conservation des documents, aussi bien que leur placement le plus rationnel.

Pendant ces dernières années, le gouvernement soviétique a plus d'une fois examiné la question de l'application de la technique dans les services du courrier, dans le travail des secrétariats, des chancelleries, des archives et des administrations. En juin dernier a eu lieu la Conférence nationale sur les problèmes de la mécanisation du travail des ingénieurs et du personnel administratif, lesquels ont soulevé un grand intérêt. Une section spéciale a discuté de telles questions qui sont très importantes pour les archivistes de notre pays.

En même temps les archivistes de l'Union soviétique attachent une grande importance à l'échange d'expériences dans le domaine de l'application de la technique moderne aux services des archives. Aussi écouterons-nous avec une grande attention les opinions des délégués du Congrès et tâcherons-nous d'utiliser ces informations dans notre travail. Il n'y a pas de doute que la discussion des rapports sera utile pour les archivistes de tous pays.

Il serait souhaitable que la revue *Archivum* ou un autre organe spécial du Conseil international des Archives publie systématiquement des informations sur le développement de la technique des archives, aussi bien que la bibliographie détaillée sur cette question. Car

l'échange d'expériences en matière d'application de la technique aux services d'archives est un des aspects les plus prometteurs de la coopération internationale des archivistes de tous pays.

Sur le premier point de l'ordre du jour, nos délégués n'ont pas pris la parole, ce problème ayant été exposé dans mon article des *Mélanges*, recueil offert à M. Charles Braibant par ses collègues étrangers. J'aimerais seulement m'arrêter brièvement sur les faits nouveaux apparus dans l'organisation des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. depuis l'édition en 1958 du Statut du Fonds des Archives d'Etat de l'U.R.S.S.

Depuis janvier 1960, la Direction des Archives de l'U.R.S.S. se trouve sous la gestion directe du Conseil des Ministres. Ce fait extrêmement important montre encore une fois l'intérêt dont jouissent les archives dans notre pays. La décision du gouvernement prévoyant l'accélération importante de la production d'équipement moderne pour la conservation des documents, d'appareils de reproduction des documents et d'appareillages de recherche mécanique, en est un autre témoignage. Une large application de la technique moderne aux Archives exerce une influence importante sur l'organisation des Archives d'Etat dans notre pays, surtout sur celles où l'on conserve des documents contemporains. Ainsi la technique nouvelle de microphotographie, de conservation dense et de recherche mécanique nous permet de poser d'une nouvelle manière et de résoudre les problèmes de la conservation centralisée de la documentation technique des entreprises, des instituts de recherche et des bureaux de projet. Tout cela contribue à pleinement utiliser ces documents dans l'intérêt du développement de l'économie nationale de l'U.R.S.S.

Les archives de l'Union soviétique sont donc maintenant non seulement « le grenier de l'histoire » et « l'arsenal de l'administration », mais aussi l'arsenal de l'économie nationale, l'arsenal de l'expérience technique d'avant-garde. C'est là qu'on peut voir la distinction fondamentale de l'organisation des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. Ce fait explique le rôle croissant des services d'archives dans la vie de la société socialiste.

Tout ceci ne signifie point que nous sous-estimons l'importance des archives pour le développement des sciences humaines. Nous continuons d'étendre toujours davantage la publication des documents historiques de nos dépôts, celle des guides d'archives, l'organisation des expositions. Le nombre de chercheurs qui travaillent dans les salles de lecture s'accroît d'année en année. Comme les délégations soviétiques l'ont indiqué en détail aux conférences de la « Table ronde des Archives ».

Permettez-moi d'exprimer la certitude que l'échange des points de vue au cours de ce Congrès nous permettra de renforcer plus encore les contacts d'amitié entre les archivistes des divers pays. Nous sommes heureux de communiquer l'expérience de notre travail à nos collègues étrangers et, quant à nous-mêmes, nous sommes prêts à emprunter tout ce qu'il y a de précieux dans le travail des archives des autres pays.

* *

JOH. PAPRITZ,

Staatsarchivdirektor Marburg/Lahn (Bundesrepublik Deutschland).

NACHTRAG ZU DEM BERICHT ÜBER NEUE TECHNISCHE METHODEN, NEUE MATERIALIEN UND NEUE ERFAHRUNGEN DER ARCHIVTECHNIK

Nach Abschluss des Ihnen gedruckt vorliegenden Berichtes sind nicht wenige weitere Antworten auf den Fragebogen eingegangen. Einige Nachträge daraus seien gestattet.

Die Brauchbarkeit des *Japanpapiers* wird durch weitere Stimmen bezeugt (Madrid, München, Rom). Wenn München *Pergaminpapier* wegen mangelnder Alterungsbeständigkeit nicht mehr verwendet, Rom aber — wie auch vorher schon andere Archive — den untadeligen

Zustand vor Jahrzehnten damit behandelter Archivalien bezeugt, so erklärt sich der Widerspruch leicht aus den vorliegenden Sorten. Wenn man mit einem einzelnen Transparent-, Japan- oder Pergaminpapier gute oder schlechte Erfahrungen gemacht hat, darf man nicht gleich verallgemeinernde Beurteilung darauf begründen. Ein Fortschritt kann nur erzielt werden, wenn man die einzelnen Standardsorten einer eingehenden Beobachtung und Prüfung unterwirft und das Urteil auf sie begrenzt.

Ich bin in der glücklichen Lage, der Versammlung den Abschluss der von Prof. Dr. Brecht vom Institut für Papierforschung an der Technischen Hochschule in Darmstadt vorgenommenen *Reihenuntersuchung* bekannt zu geben. Zwölf Japan-, Pergamin- und Transparentpapiere und dazu ein 450 Jahre altes Hadernpapier wurden, nachdem ihre pH-Werte genau bestimmt worden waren, einer « Ofenalterung », d. h. 72 Stunden lang bei ruhender Luft einer Temperatur von 105° C ausgesetzt. Danach wurden die Veränderungen des Weissgrades, der Transparenz und der Bruchlast gemessen. Es stellte sich heraus, dass das von der Firma Hoesch in Kreuzau entwickelte neue Transparentpapier in seiner glatten Ausgabe die besten Eigenschaften aufweist. Neben ihm haben von den Japanpapieren *Gampi* und *Kuranai* am besten bestanden. Alle übrigen blieben in einer der drei Bedingungen unterhalb der Toleranzgrenze. Da bei UV-Bestrahlung von allen Japanpapieren nur *Kuranai* eine Vergilbung aufwies, wird man der Sorte *Gampi* den alleinigen Vorzug geben müssen. Interessant ist das Verhalten des Hadernpapiers, das bezüglich des Weissgrades unter der Toleranz liegt, im übrigen aber sehr gut abschnitt. Bei UV-Bestrahlung hat es sich vorzüglich gehalten. Wenn auch letzte Urteile noch weiterer Untersuchung bedürfen, so darf man doch wohl jetzt schon feststellen: das Transparentpapier *Hoesch SL* glatt ist ebenso wie das Japanpapier *Gampi* für archivische Restaurierungszwecke geeignet.

Pergament, das bei der Herstellung nicht stark gespannt und gedehnt wird, wird transparent. Auch in dieser Form kommt es in den Handel. Freiburg (*Restaurator Desbarats*) hat Versuche mit solchem transparenten Pergament der Firma Link in Aue gemacht, um Pergament darin einzubetten. Da Weizenstärke nicht haftete, musste Adhesin zugesetzt werden. Die Transparenz befriedigte nicht. Weitere Versuche sind sehr wünschenswert.

Gegen *Seidengaze* erhebt Madrid Einwendungen: sie löse sich leicht ab, fasere am Rand aus und wirke anziehend auf Insekten.

Für eine *Desinfektion* spricht die Beobachtung (Freiburg), dass mit Formalin behandelte Archivalien auch dann kein Wiederaufleben der Schimmelpilze aufweisen, wenn sie feucht gelagert werden.

Gegen den *Spannrahmen* nimmt Madrid Stellung wegen der begründeten Gefahr des Zerreißens, aber auch wegen der Ausdehnung, die nicht nur den geschrumpften, sondern auch den übrigen Teilen des Pergaments zuteil wird.

Mit *Teilausbesserungen* durch Verstärkung des Randes mit der gleichen Materie des Schriftträgers des Archivals in Gestalt eines Rahmens hat Madrid unbefriedigende Ergebnisse erzielt.

Bei *empfindlicher Schrift und Farben* wendet München *Caparol* oder *Nipagin-T*, das dem Weizenstärkekleister zugesetzt wird, an; Madrid setzt verdampftes Acetat ein oder eine Lösung von Zellulose in Aceton, die mit Pinsel aufgetragen wird, oder auch gewöhnliches Fixativ, wie es die Maler gebrauchen.

Zu den *Erbkrankheiten* des älteren Papiers gehören kleine Metallteilchen, die München entfernt. Die dadurch entstehenden Löcher werden mit Papiermasse ausgefüllt.

Eine Verbesserung des *Fleetwood-Verfahrens* der Siegelrestaurierung durch Begrenzung der Dauer des Eintauchens des Siegels in das Fett auflösende Terpentinöl schlägt Freiburg (*Desbarats*) vor.

Für die *Konservierung der Siegelurkunden* hat Madrid eine neue Technik eingesetzt: Die Urkunden werden auf eine Pappunterlage lose angebracht und darauf nur mit durchsichtigen Kunststoffecken festgehalten. Für das Siegel ist auf dem überstehenden Papprand ein Kärtchen angebracht oder — für Bleibullen — ein Loch ausgespart.

Akten nach 1900 werden in München *gelumbeckt* mit *Planatol BB*, ebenso in Madrid mit Kunstharz zu Kompositionen von 30 Einheiten. Italien lehnt das Verfahren ab.

Zur *Holzwurmbekämpfung* hat Stuttgart mit Erfolg das *Mittel Rabasan* der Firma Bayer unter einer *Platofol-Plane* der Firma Dr. Plate, Bonn, eingesetzt; München verwendet *Xylamon BN-Hell* der Firma Desowag, Düsseldorf, und *Basileum FG* der Firma Bayer, Leverkusen. Den Gekämmten Nagekäfer (*Ptilinus pectinicornis L.*), der Holzkartenschränke angriff, hat München mit *Zyklon B* vernichtet.

Bezüglich der *Blitzkopiergeräte* weist Finnland mit Recht darauf hin, dass die Belichtungsdauer bei Archivalien sehr unterschiedlich und schwer abzuschätzen ist, so dass viele Ausfälle entstehen und das ganze Verfahren für Archive entwerten. Finnland fordert deshalb dafür Fotopapiere mit grosser Belichtungslatitude.

Das Dilemma der *Filmlesegeräte* hat Finnland analysiert. Leider wäre eine Wiedergabe der Feststellung zu umfangreich: *Rekordak Model C*, U.S.A., wird als für archivische Zwecke besonders geeignet befunden.

Finnland hat für die Bewahrung seiner *Sicherheitsfilme* im Felsenbunker des Nationalarchivs einen besonderen Raum eingerichtet mit kontrollierter Feuchtigkeit und Temperatur. Der *Servicio Nacional de Microfilm* in Spanien verfügt über ein eigenes Depot; es ist geplant, ein besonders sicheres Lager einzurichten. Auch der *Servizio Microfilm* in Italien will umfangreiche Depots für die in grosser Zahl gefertigten Sicherheitsfilme schaffen.

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. WOLFGANG KOHTE,
Archivrat, Bundesarchiv, Koblenz (Bundesrepublik Deutschland).

Wenn photographische Materialien Archivgut werden, müssen die speziellen Erfordernisse ihrer Konservierung beachtet werden, sowohl beim Bild und beim Kinofilm, die unmittelbare, nicht schriftliche Quellen sind, als auch beim Mikrofilm, der Reproduktion schriftlicher Quellen. Grundsätzlich ist zu beachten, dass photographische Archivalien mehr Gefahren ausgesetzt sind als Schriftgut auf Papier oder Pergament:

a) Von der Entstehung her: nach unzulänglicher Entwicklung können Reste von Fixiernatron (Natriumthiosulfat) verblieben sein, die besonders Photographien auf Papier gefährden — die bekannten gelben Flecke durch Schwefelsilber-Entstehung. Sie sind nicht zu entfernen, durch Wässern kann die Entstehung weiterer Schäden verhindert werden.

b) Von der Lagerung her:

- 1) die Gelatineschicht der Filme ist für Feuchtigkeit, chemische und biologische Einwirkungen angreifbar: Bakterien die Hauptgefahr, heute durch Beifügung geeigneter Zusätze zum Fixierbad und durch trockene Lagerung zu bekämpfen;
- 2) der Schichtträger kann bei zu trockener oder zu feuchter Lagerung angegriffen werden. Das gilt besonders für Papier, aber in gewissem Umfang auch für den Film.

Richtige Einstellung der Temperatur und Feuchtigkeit im Magazin sind daher unerlässlich, unter normalen mitteleuropäischen Verhältnissen auch ohne Klimaanlage erreichbar, in wärmeren und feuchteren Ländern sicher nur mit Klimaanlage.

Dagegen können die natürlichen Eigenschaften des Materials von der Lagerung her nicht beeinflusst werden. Nitrozellulose bleibt also dem endogenen Zerfall ausgesetzt, bleibt auch leicht entzündbar und brennbar. Ihre Lagerung ist also in allen Ländern besonderen Vorschriften unterworfen, hier nicht weiter zu behandeln.

c) Bei der Benutzung: die *Betrachtung* im Archiv ist gewöhnlich nur die Vorstufe der Benutzung; meistens kommt es auf *Reproduktion* an, die oft nur ausserhalb des Archivs erfolgen kann. Fast immer ist damit eine Abnutzung verbunden.

Die Folgerung: für den Gebrauch sind Kopien herzustellen, die abgenutzt werden können und nach Abnutzung durch neue ersetzt werden.

Damit wird das Negativ — beim Kinofilm vielleicht auch das Zwischenpositiv — (master copy, lavande) zum eigentlichen Archivgut.

Das gilt voll und ganz für den *Kinofilm*.

Für das *Bild* mindestens in der Weise, dass man eine Reproduktion in der eigenen Dunkelkammer herstellen muss, wenn für eine Veröffentlichung ein Druckstock (*cliché*) hergestellt werden soll;

für den Mikrofilm mit gewissen Besonderheiten: Mikrofilme sind nicht *originale* Überlieferungen, die wir *übernehmen*, sondern *Zweit-Überlieferungen*, die wir *selbst herstellen*. Insofern wir das nur zum Zweck des Gebrauchs tun, sind weitere Überlegungen unnötig, denn das Original-Schriftgut bleibt daneben als « eigentliches Archivgut » erhalten.

Anders, wenn wir den Mikrofilm herstellen zum Zweck:

1. der Sicherung des Archivalien-Inhalts für den Fall etwaiger künftiger Katastrophen;
2. der Raum-Ersparnis, also mit der Absicht der Vernichtung der Originale;
3. des Austausches von Archivalien zwischen zwei Ländern oder zwei Instituten.

Dass die Grenzen für die Fälle 2. und 3. sehr eng gezogen sein sollten, sei uns nebenher betont.

Zu 2. Mikroverfilmung von Akten zwecks Vernichtung der Originale, wie sie in der Sowjetunion vorzukommen scheint, wird von allen deutschen Archiven abgelehnt, wohl auch sonst gewöhnlich in Europa (und Indien — gestrige Diskussion!). Man kann sie m. E. höchstens in Ausnahmefällen, z. B. für statistische Urmaterialien, zulassen.

Zu 3. Auch hinsichtlich der Verfilmung ganzer Gruppen oder Serien von Akten scheint mir Zurückhaltung angebracht. Solange der Mikrofilm in einem anderen Archiv bleibt, mag das angehen, wenn er überall nach archivischen Grundsätzen behandelt wird, also *Archivale bleibt* — dagegen m. E. nicht, wenn er an seinem neuen Aufbewahrungsort allgemein zugänglich wird, also praktisch eine Publikation erfolgt.

Die Archivare täten m. E. gut daran, diesem Punkt grundsätzliche Überlegungen zu widmen. Die Grundsätze der französischen Archivverwaltung scheinen mir Beachtung zu verdienen.

Zu 1. Das wichtigste aber scheint mir die Sicherungsverfilmung zu sein. Auch diese (*security microfilming, microfilmage à titre de conservation*) sollte Gegenstand internationaler Überlegungen werden, besonders im Hinblick auf die Schaffung sicherer Unterbringungsmöglichkeiten im Sinn der Haager Konvention zum Schutz des Kulturguts.

Gerade im Zusammenhang mit der Sicherungsverfilmung scheinen mir einige neue Verfahren Beachtung zu verdienen.

Für die Herstellung eines zweiten Exemplars des Films zu Gebrauchszwecken sei auf die Möglichkeiten hingewiesen, die der Diazo-Film = Filmpause, nach der Art der Lichtpause (*héliotypie*) bietet. Man erhält also hierbei ein Negativ vom Negativ mit der Möglichkeit der Herstellung von positiven Vergrößerungen. Der Diazo-Film hat daneben den Vorzug, keine Gelatineschicht zu haben, also für Bakterien nicht angreifbar zu sein. Für die Vergrößerung sind vor kurzem besondere Diazo-Papiere entwickelt worden — sehr preiswert. Daneben bestehen hier die Möglichkeiten der Elektrokopieverfahren — einstweilen sehr teuer, aber das Verfahren der Zukunft?

* * *

INTERVENTION DE M. TADEUSZ MENCEL,
directeur des Archives d'État de Lublin (Pologne).

COLLABORATION ARCHIVISTIQUE INTERNATIONALE
EN MATIÈRE DE TECHNIQUES NOUVELLES

Les problèmes des techniques nouvelles dans le domaine de la restauration et de la conservation des documents ainsi qu'en matière de photographie ont été présentés d'une façon excellente dans les rapports de MM. Bahmer, Belov et Papritz. L'ampleur de ces rapports ne me permet que d'évoquer quelques motions et desiderata présentés par MM. Belov et Papritz.

Au premier plan, la question de l'échange international d'expériences concernant les questions techniques au sens le plus vaste du mot. Il ressort de ces rapports que presque toutes les Archives dans le monde entier s'intéressent de plus en plus aux problèmes techniques, qui, à côté des questions d'organisation et de méthode, ont pris dans ces dernières années une importance particulière. Les revues archivistiques par exemple leur consacrent une place sans cesse croissante.

C'est donc avec raison que M. Belov propose dans son rapport de réaliser un échange international systématique, soit en créant une rubrique spéciale permanente dans *Archivum*, soit en lançant une nouvelle revue du Conseil international des Archives consacrée exclusivement aux informations sur les méthodes, matériaux et équipements techniques utilisés par les

Archives des divers pays. De même, il propose la publication périodique d'une bibliographie sur les techniques archivistiques modernes. Ces propositions méritent d'être appuyées vigoureusement.

L'échange d'expériences qui existe d'ores et déjà dans le cadre du Conseil international des Archives doit être étendu dans l'avenir. Il existe un besoin réel d'un échange permanent, presque quotidien, d'expériences entre les services techniques des Archives de tous les pays. Nous songeons surtout aux problèmes de la préservation et de la conservation matérielle des documents, préoccupations qui tiennent le plus à cœur à tout archiviste.

L'échange international d'expériences pourrait dans un temps relativement court diffuser l'application de méthodes et d'équipements techniques nouveaux. On devrait accorder une attention particulière à l'introduction des appareils simplifiés adaptés aux dépôts plus petits, où l'application des appareils compliqués des grands ateliers se heurte à des difficultés de financement et de personnel. En même temps les services techniques des grands dépôts devraient servir comme centres d'échange international.

On pourrait envisager l'échange d'expériences entre des pays particuliers grâce à un échange périodique de renseignements entre les revues archivistiques, sous forme de rubriques permanentes consacrées aux réalisations nationales et internationales en matière de questions techniques.

Une autre possibilité serait que les Directions nationales d'Archives envoient régulièrement des informations sur leurs réalisations techniques, soit au Conseil international des Archives, soit à la rédaction d'*Archivum*, qui à leur tour transmettraient ces informations aux éditeurs des revues d'archives pour diffusion.

Il convient d'envisager également des missions de spécialistes à l'étranger et plus particulièrement dans les pays ayant des retards à combler dans le domaine technique.

Un autre problème est celui de l'extension des échanges de microfilms. Quelques pays ont déjà conclu des accords bilatéraux, et il appartient au Conseil international des Archives d'encourager cette forme de la coopération internationale. Les pays les plus intéressés sont ceux qui ont subi de lourdes pertes pendant la guerre, mais, d'une manière générale, tous les pays profiteraient de ces échanges pour élargir « la base de sources » de leur histoire.

Enfin les Archives se trouvent maintenant devant la tâche d'introduire les techniques mécanographiques, en particulier dans le service des renseignements. Les échanges d'expériences dans ce domaine pourraient sensiblement abaisser les frais de recherches dans chacun des pays intéressés, et, en même temps, hâter les progrès sur le plan international.

* * *

SULPHUR DIOXIDE POLLUTION OF THE ATMOSPHERE AND RESULTANT ACIDITY OF PAPER

Notes of experiments sponsored by the Technical Committee of the Society of Archivists in conjunction with Mr. W. H. LANGWELL, F.R.I.C. : being the text of a communication contributed on behalf of the Society by Miss E. D. MERCER, B.A., F.S.A., Honorary Secretary of the Technical Committee.

The Society of Archivists of Great Britain and the Commonwealth has during the past two years carried out technical experiments, the results of which may be of interest to record keepers in other countries. The Society, therefore, welcomes the opportunity given by this Conference of bringing them to the notice of their colleagues. One of the most insidious enemies with which the XXth century archivist has to contend comes from the air he breathes. Sulphur, mainly in the form of sulphur dioxide, is released in vast quantities into the atmosphere of large towns and manufacturing districts. Sulphur dioxide is not in itself harmful

to paper, but it changes readily in the presence of metallic impurities present in most modern papers to form sulphuric acid, a highly destructive substance which quickly causes decay, the first signs of its presence being discolouration and embrittlement.

The Society of Archivists, through its Technical Committee, and in collaboration with Mr. W. H. Langwell, F.R.I.C.¹, a member of the Committee's panel of consultants, has been considering the problem of the harmful effect of this atmospheric pollution in record repositories. Nearly all record repositories are situated in towns and so are exposed to this danger. Few in the United Kingdom at any rate are air conditioned. A first need for archivists, therefore, would seem to be for some simple, safe test by which they could recognize the presence and approximately the degree of sulphur dioxide pollution in their strongrooms.

Mr. Langwell devised the test and during 1958-1959 two series of experiments were carried out with the co-operation of the chief archivists of a number of record offices in different and representative parts of the country : in Central London, in residential and industrial areas, in non-industrial towns and in rural districts. Test papers, 1 cm × 5 cm, were prepared by Mr. Langwell, the active ingredient being a higher oxide of cobalt (Co₂O₃). These papers, which were a mottled dark brown to begin with, were designed to bleach more or less rapidly or completely according to the amount of sulphur dioxide in the air. In the normal atmosphere of an industrial district or large town, complete change can be looked for within a week and in highly polluted atmospheres change may be noted within forty-eight hours. In a dry atmosphere the slips change to green, in a humid atmosphere they bleach white. Those participating in the experiments were asked to place the slips in different parts of their repository, some fully exposed to the air on walls and racking or the outside of boxes, others inserted inside boxes, files and volumes. Slips were also placed in offices and workrooms where they were exposed to the normal indoor atmosphere of the district. The slips were dated when they were put out and examined at the end of a week and at weekly intervals for a month. The degree of change was recorded as : no noticeable change ; about half-changed ; almost completely changed and completely changed. Bleaching to whiter green was also noted. The nature of the location of each slip was described ; e.g. open shelves in offices ; open shelves in strongrooms ; in closed bookcases or cupboards, where air movement was normally restricted ; inside boxes, packages, files, books. Special conditions were noted, such as air mechanically or chemically treated, presence of gas convactor heaters, proximity to intake fan or ventilator, or any other unusual feature.

The peak period of sulphur dioxide pollution occurs during winter, in still, foggy weather, and is at its lowest in the late summer. The first test took place in the period July to September 1958 when the atmosphere was expected to be relatively clean. This gave archivists experience in siting their slips and in interpreting the colour changes. It also served as a control for the second test which was carried out between November and January during suitable spells of still, foggy weather.

After the summer experiments ten of the twelve participating repositories reported no change in their slips at the end of a month, indicating a very low degree of atmosphere pollution in their strongrooms.

1. Mr. W. H. Langwell has made a special study of the problem of sulphur dioxide pollution in the atmosphere and its effect on the permanence of paper. He has published the following papers and articles on the subject and the writer of this report is indebted to him for permission to make use of his work :

- Royal Institution, *Proceedings*, 1958, vol. 37, n° 166, How does air pollution affect books and papers ?
- British Paper and Board Manufacturers' Association, *Tech. Bull.*, 1952, vol. 29 (1), p. 21.
- *Id.*, *Tech. Bull.*, 1952, vol. 29 (2), p. 52.
- *Id.*, *Tech. Bull.*, 1953, vol. 30 (6), p. 2.
- *Id.*, *Proc. Tech. Sect.*, 1955, vol. 36 (1), p. 199.
- *Id.*, *Proc. Tech. Sect.*, 1956, vol. 37 (3), p. 495.
- *Id.*, *Proc. Tech. Sect.*, 1959, vol. 40 (1), p. 105.
- *Technical Association of the Paper and Pulp Industry (T.A.P.P.I.)*, 1955, vol. 38 (9), p. 190 a.
- *Library Association Record*, 1953, vol. 55 (7), p. 212.

General and more rapid fading was noted everywhere after the winter experiment. This was the expected result. No repository reported complete immunity in all its strongrooms, but one record office in Central London reported no pollution in the air-conditioned section of its repository. However — and this is important — *test papers inside boxes and parcels were uniformly reported as being unchanged*. The exposed parts of slips left protruding from books were noticed to have faded while the portions inside the books remained unchanged.

The experiments demonstrated clearly that Mr. Langwell's test slips fulfil the purpose for which they were designed. Namely, they provide a simple and effective test, calling for no scientific knowledge or technical skill, which the archivist can carry out in any part of his repository with very little loss of staff time. Secondly, it has been shown that virtually complete protection from sulphur dioxide in the air can be obtained from air-conditioning. Thirdly, it has been ascertained that where protection is needed, but air-conditioning is out of the question, a large measure of safety will be provided for a considerable period by boxing. The archivist, concerned as he is to provide air circulation in his strongrooms to deter mould growth, normally places his documents unwrapped in boxes with loosely fitting lids. *The experiments prove that the moderate degree of enclosure provided by this type of storage, affords good protection even under conditions of high pollution*. Books and other items which cannot be boxed can be loosely wrapped, or the tops and fore-edges, which are the most vulnerable, can be protected. It thus seems possible to ensure safety from atmospheric sulphur dioxide in repositories without air-conditioning and at the same time permit sufficient air circulation to inhibit mould growth. A short account of these tests has already been published in the *Journal of the Society of Archivists*¹ and I am indebted to the Honorary Editor of the Journal for permission to reproduce here some of the material from my earlier report.

With the co-operation of the archivists of the national and larger regional repositories at this Congress, the experiments could be repeated on a far wider scale and a valuable body of information on the whole subject of sulphur pollution of the atmosphere obtained. An archivist who participates will also obtain useful data about the atmosphere in his own repository.

The *second experiment* on which I have to report is closely connected with the first. The archivists' growing awareness of the danger to paper and allied materials from sulphuric acid derived from a polluted atmosphere, has shown the urgent need for some simple method of detecting excess acidity in paper. Early warning is necessary for two reasons; in the first place if the acid is not neutralized quickly the fibre of the paper may be irrevocably damaged and in the second place wholesale deacidification can be avoided. The colour change of an indicator dye is perhaps the most direct and easily applied method of detecting excess acid and, though not very precise, is precise enough for day to day use as a routine warning of danger. The Technical Committee again sought the assistance of Mr. W. H. Langwell in devising a test which could be used readily on repair and packing materials and, with suitable safeguards, at the discretion of the archivist, even on the record themselves.

Congo Red is recommended as a good indicator for the purpose and the modern ball point pen as a convenient instrument for applying it. Certain cheap pens with transparent bodies can be emptied and cleaned by anyone with a little ingenuity and refilled with a liquid containing Congo Red². This indicator, which is bright red, turns purplish and even blue when applied to a paper in which acid is present. As the extent of damage caused by acidity is influenced by time, temperature, humidity and other factors, it is not possible to give a simple direction as to the exact colour which spells danger. As a rough guide it may be assumed

1. Vol. I, n^o. 10, oct. 1959, pp. 291-3.

2. The formula used by Mr. LANGWELL is as follows: glycerine 10 cm³; distilled water 5 cm³; gran. white sugar 7.5 g; Congo Red (Indicator qual.) 0.225 g.

These ingredients should be allowed to stand with occasional stirring until clear. The pens if kept lying down when not in use should last for years. When first used after an interval the Congo Red in the pens may give a purplish reaction. The tip of the pen should therefore be cleaned on a piece of waste paper before being used for a test.



that the purest cellulose, e.g. some blotting papers, will give the full red colour corresponding to pH 5, most sized papers will show a slight purpling of the red between pH 4 and 5, and any greater departure from pure red should be considered as possibly dangerous in proportion to the length of time the paper is required to last. In the pens which I have with me, a colour chart has been inserted showing a typical range of colour, corresponding to pH 3, 4 and 5, i.e. blue, purple and red respectively.

The pens can be used to make a distinctive and accepted mark, which can be recognised instantly for what it is. This mark will remain as a permanent indication of the state of *that part only* of the paper on which it is placed, and will change colour if the paper absorbs more acid. It is advisable, therefore, that the mark should be made where the paper is most likely to suffer damage by exposure, generally on an outer edge. The mark made by Congo Red is *fixed* on the paper and *will not spread* to other papers in contact with it.

I wish to stress that the two tests upon which I have just reported are still purely experimental. The Society of Archivists would welcome co-operation from its colleagues in other countries in carrying out further experiments on the lines described, with a view to modification or improvement of the methods if such are found necessary. Through its Technical Committee the Society can arrange for supplies both of the test slips for atmospheric sulphur dioxide and also of the Congo Red pens to be sent, on application, to the representative organisations of each country for distribution to repositories within that country. In return it is asked that reports shall be sent back to the Society as they are available. Forms have been devised for this purpose. Heads of repositories who would like to try out our experiments for themselves are asked, therefore, to apply to their representative organisations so that supplies and report forms may be sent to each country in bulk and not to individuals. Secretaries of representative organisations should send their orders to me at the Middlesex County Record Office, 1, Queen Anne's Gate Buildings, Dartmouth Street, London, S.W.1., or to the Honorary Secretary of the Society at the Berkshire Record Office, Shire Hall, Reading, Berks.

The larger problem of methods of deacidification of paper documents destined for permanent preservation has also been before the Technical Committee, but this is a field in which many others have been active and we do not at present wish to make any contribution on this subject.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON GYÖZÖ EMBER,
Direktor des National-Archivs, Budapest.

ZU EINIGEN FRAGEN DER VERFILMUNG VON ARCHIVALIEN

Von den die archivarisches Arbeit bestimmenden Faktoren ist in unseren Tagen die Bedeutung der Anwendung neuer technischer Mittel und Methoden im ständigen Wachsen begriffen. Die ungarischen Archivare begrüßten die Tatsache, dass auch technische Fragen an die Tagesordnung des diesjährigen internationalen Archivkongresses gesetzt wurden, und sich hier drei Referate mit diesen befassen, freudig. Von den in den Referaten behandelten Themen möchte ich Einiges zum Thema der Verfilmung von Archivalien sagen.

Paralell zur im letzten Jahrzehnt vollzogenen Entwicklung der archivischen Filmtechnik, als Ergebnis dieser Entwicklung, wuchs auch in Ungarn die Quantität der verfilmten Archivalien, in erfreulicher Weise. Das ständig wachsende Volumen der Verfilmung von Archivalien, die Bearbeitung des so entstandenen Film-materials, wirft immer mehr Fragen auf, die der Lösung durch die Archivare harren. Ein Teil dieser Fragen ist rein technischer Natur. Die Referate behandeln diese eingehend. Es gibt aber auch Solche Fragen, die nur zum Teil oder überhaupt nicht technischer Natur sind, die eben darum in den Referaten nur flüchtig

gestreift oder überhaupt nicht erwähnt werden. Und doch müssen diese Probleme meines Erachtens die Archivare noch mehr interessieren, als die ausgesprochen technischen Fragen, da die Letzten ja von technischen Fachleuten gelöst werden, die Ersten aber von den Archivaren selbst gelöst werden müssen.

Zwar sind bloss Fragen der archivischen Filmtechnik an die Tagesordnung des Kongresses gesetzt, doch ist es — glaube ich — nicht unnütz, sich auch mit einigen nicht rein technischen Belangen dieses Themas etwas eingehender zu beschäftigen, als dies in den Referaten geschieht. Es sei mir erlaubt, auf einige solche Fragen hinzuweisen, und bei manchen die diesbezüglich geübte Praxis in Ungarn kurz zu schildern.

Die erste wäre eine juristische Frage. Durch die fortschreitende Verfilmung immer grösserer Mengen von Archivalien häuft sich in manchen Archiven auch ein von Archivalien anderer Archive verfertigtes Filmmaterial auf. So z.B. in ungarischen Archiven Filme von österreichischen Archivalien. Was sollte in Fällen geschehen, wenn z.B. Archive eines dritten Landes Kopien von solchen Filmen verlangen? Dürfen sie diese erhalten, oder ist nur jenes Archiv zur Herausgabe solcher Kopien berechtigt, das die fraglichen Archivalien selbst besitzt? Ich glaube, solche und ähnliche rechtliche Fragen müssten im Rahmen eines internationalen Abkommens geregelt werden. Ein solches Abkommen zu treffen, wäre der Internationale Archivrat berufen.

Eine weitere Frage wäre die der Vorbereitung, vor allem die Selektion der Archivalien zur Verfilmung. Nach unserer Erfahrung sind Vorbereitung der Archivalien und Kontrolle der Aufnahmen die Engpässe bei der archivischen Verfilmungsarbeit. Die Kapazität unserer Maschinen kann aus dem Grunde nicht voll ausgenutzt werden, weil Vorbereitung und Kontrolle so viel Arbeit verlangen, dass diese in vollem Masse nur mit Hintansetzung anderer Archivarbeiten geleistet werden könnten. Auch diese Fragen haben internationale Belange. Es wäre nämlich wünschenswert, wenn die Vorbereitung und die Kontrolle nach einheitlichen Grundsätzen geschehen würden, z.B. sollten die Archivalien vor der Verfilmung nach einheitlichen Prinzipien numeriert, die bei der Kontrolle festgestellten Mängel einheitlich ersetzt werden, u.s.w.

Eine weitere solche Frage ist die der archivischen Ordnung der von den Archivalien verfertigten Filme, d.h. die Reihenfolge, in der diese Filme gelagert werden sollen. In dieser Beziehung unterscheiden wir zwischen Filmrollen und Einzelbildern, diese werden in verschiedenen Serien aufgestellt. Die Filme werden im allgemeinen in Rollen aufbewahrt. Es werden eigene Serien von den Rollen gebildet, die von einheimischen Archivalien verfertigt wurden, und eigene Serien von den aus fremden Ländern erhaltenen Rollen. Innerhalb dieser Serien werden aber keine weiteren Gruppen gebildet, die Ordnung der Lagerung wird durch die Zeitfolge der Verfertigung der Rollen bestimmt.

Eine Rolle umfasst ca 30-35 M., im Durchschnitt 800 Bilder. Die Bilder werden auf der Rolle wegen leichter Handhabung in kleinere Gruppen, nach sog. Titeln gegliedert, mit möglicher Berücksichtigung der eigenen Gliederung der Archivalien, so dass ein Titel ungefähr 200 Bilder umfasst. Die Titel werden bei Filmrollen, die von einem und demselben Bestand verfertigt wurden, durchlaufend numeriert. Am Anfang eines jeden Titels wird stets auch die Signatur der betreffenden Archivalien fotografiert. Bei Rollen wird nicht für nötig gehalten, die Signatur einem jeden Bilde beizufügen, obwohl manche Rücksichten dafür sprechen.

Die zur Verfilmung bestimmten Archivalien werden vor der Aufnahme paginiert. Die Paginierung geschieht innerhalb der archivalischen Einheiten mit fortlaufenden Nummern. Eine jede Seite des zu verfilmenden Archivals wird mit einer Nummer versehen, so dass sie auf der Aufnahme sichtbar wird. Leere oder aus einem anderen Grunde nicht zu fotografierende Seiten werden nicht paginiert.

Die Filme von Archivalien tragen zweifache Signatur. Zunächst die Signatur des betreffenden Archivals, die noch ergänzt wird durch die bei der Paginierung erhaltenen Nummern. Dann die Signatur des Bildes in der Filmothek, die die betreffende Serie der Filmothek

bezeichnet, und innerhalb dieser die Nummer der Rolle, dann die Nummer des Titels, schliesslich innerhalb des Titels die Nummer des betr. Bildes angibt. Wenn das Bild nicht auf der Rolle, sondern einzeln aufbewahrt wird, gibt die Filmotheks-Signatur statt der Nummer der Rolle die des Bildes an.

Grosse Sorge bereitet uns die Frage, was für Archivbehelfe wir zu den von den Archivalien verfertigten und in der Filmothek lagernden Filmen bereiten sollen. Die Frage ist leicht, im Falle ganze Archivbestände verfilmt werden, die mit Behelfen versehen sind. In solchen Fällen werden auch die Behelfe verfilmt, die Filme der letzteren vergrössert, die Vergrösserungen gebunden, und als Behelfe benutzt.

Anders, wenn kein Behelf zum verfilmten Bestand vorhanden ist, oder nur ein Teil des Bestandes verfilmt wurde, so dass der Archivbehelf zu den Filmen nicht brauchbar ist. In diesen Fällen müssen Behelfe zu den Filmen verfertigt werden, auch dann, wenn diese nur aus Sicherheitsgründen verfertigt wurden und nicht in die Hände der Benutzer gelangen, besonders aber, wenn sie benutzt werden.

Wir verfertigen zu den in unserer Filmothek aufbewahrten Filmen vierfache Behelfe.

1. Die Bestandsliste zeigt an, aus welchen Beständen die Filmothek Bilder enthält, mit Angabe der Zeitgrenzen und der Quantität.

2. Das Grundinventar unterrichtet gleichfalls von den betreffenden Beständen, enthält aber mehr als die Bestandsliste, sie bezeichnet auch den Inhalt der verfilmten Bestände.

3. Das Aufstellungsverzeichnis zeigt nicht nur die Bestände, sondern auch die einzelnen Rollen, und die sogenannten Titel innerhalb der Rollen an.

4. Schliesslich geht das sog. Filmverzeichnis noch mehr ins Detail: es gibt ausser den Beständen, Rollen und Titeln auch die kleinsten archivalischen Einheiten des verfilmten Bestandes an. Die einzelnen Bilder aber werden auch in diesem Verzeichnis nicht aufgezählt.

Alle diese Behelfe sagen verhältnismässig wenig vom Inhalt der Filme. Solche Behelfe, die den Benutzer auch vom Inhalt genau unterrichten, werden bei uns zur Zeit noch nicht angefertigt. Die Verfertigung von Behelfen kann mit der Verfilmung nicht Schritt halten, was leicht zu einer Krise der archivischen Verfilmung führen kann, wenn nur die Technik auch auf diesem Gebiete nicht eine heute noch nicht vorgesehene Wendung bringt.

Dies wäre die richtige Revolution der archivischen Filmtechnik, ja der gesamten Archivarbeit überhaupt.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON NIELS GARTIG,

Segl-Konservator, Rigsarkivet (København).

DIE KONSERVIERUNG DES VON TINTEN UND SCHIMMELFRASS BEFALLENEN SCHRIFTGUTES DURCH NEUTRALISIERUNG

Es ist eine hochwichtige Sache zu verhindern, dass unsere alten Handschriften und Archivalienblätter ihrem Untergang rettungslos entgegengehen. Überall in Archivlaboratorien und Werkstätten sucht man nach Methoden, nach denen auch die schwersten Schäden rationell ausgebessert werden können.

In diesem kleinen Vortrag sollen zwei Schäden, die allen Archivleuten genugsam bekannt sind, besprochen werden: nämlich der zerstörende Einfluss der Tintensäure und des Schimmelpilzes auf die Archivalienblätter. Wenn beide Schäden herangezogen werden, ist es dem Umstand zu verdanken, dass sie oft zu gleicher Zeit auftreten. Wenn in unserem feuchten Klima dieser Doppelangriff einsetzt, kann das die Konservierung erschweren und in gewissen Fällen unmöglich machen.

Wirkung und Neutralisierung der Tintensäure

Am schlimmsten ist es jedoch, wenn die *Tintensäure* ihre ätzenden Wirkungen gezeigt hat. Wenn diese Wirkungen in alten Handschriften weit vorgeschritten sind, fallen wie bekannt die grossen Anfangsbuchstaben mit besonders dicker Schicht von Tinte durch, und zu einem späteren Zeitpunkt fällt der Text der ganzen geschriebenen Zeile durch. In diesen Fällen muss man die Wirkungen der Säure neutralisieren, falls man solche Blätter vor gänzlicher Zerstörung retten will, denn das Flicken und Restaurieren ist ganz vergebliche Mühe, ehe die Säure herausgezogen ist; sonst wird sie sich nur weiterfressen durch das Flickmaterial.

Die Frage betreffend den schädlichen Einfluss von Säuren auf alte Handschriften, Briefe und Archivalien ist nicht neu. Als 1898 zum erstenmal in einer internationalen Archivberatung in Sct. Gallen dieser Gegenstand eingehend besprochen wurde, wurde er von mehreren Seiten erhellte. Der damalige Präfekt, später Kardinalbibliothekar der Vatikanbibliothek Franz Ehrle mahnte dringend zum Kampf gegen verschiedene Säuren, insbesondere gegen den Tintenfrass. Schon damals wurde die Neutralisierung als einziges Mittel gegen die Zerstörung des Papiers erwähnt.

Seit der Jahrhundertwende waren wir auch in Dänemark auf das Problem des Tintenfrasses aufmerksam, aber unsere Stellung war eine abwartende.

Erst 1945 hat man im Landesarchiv für Seeland den Versuch angestellt, mittels destillierten Wassers die Säure aus den Blättern zu ziehen; es stellte sich heraus, dass die Blätter nach der Behandlung nicht mehr sauer reagierten. Dies Verfahren war aber umständlich und langsam, und da man von der Effektivität nicht ganz überzeugt war, versuchte man neue Anbahnungen. Es kann nicht bezweifelt werden, dass auf diesem Gebiet grosse Fortschritte gemacht worden sind. Wir haben jetzt die sogenannte Vatikanmethode mit der Behandlung der Blätter in kochendem Wasser, wir haben die amerikanische W. J. Barrow-Methode, die eine Neutralisierung vermittelt chemischer Bäder vorsieht, ebenso das Verfahren Langnells und die Münchner Methode, nach welcher Ammoniakdämpfe zur Verwendung kommen; dies alles sind selbstverständlich grosse Fortschritte, wohl gemerkt, wenn es sich um Sachen handelt, denen die dritte Stufe der Zerstörung erspart blieb. Im dänischen Reichsarchiv haben wir durch den Tintenfrass geschädigte Archivalien, sowohl Bücher als Bündel (in grosser Menge). Viele von diesen waren gleichzeitig dem Angriff des Schimmelpilzes ausgesetzt. Das ist nun aber nicht so merkwürdig, es sind Archivalien aus den ehemaligen dänischen Kolonien in West-Indien und Ostafrika. Es gibt so viele dieser mehr oder weniger zerstörten Bündel und Bücher, dass sie einen ganzen Schiffsraum füllen können.

In der Schriftzeile bei diesen Sachen kann man ein Ph von 2 bis 1 finden; diese Sache ist also sehr geschädigt.

In bezug auf dieses und ähnliches Material möchte ich dringend vor der Verwendung der verschiedenen Neutralisierungsmethoden warnen. Nach meinen Erfahrungen vertragen mehrere dieser Sachen wegen ihres sehr schlechten Zustandes keine der hier genannten Methoden, weshalb Vorsicht und Zurückhaltung angeraten werden muss. Sind die Blätter ganz dunkelbraun oder schwarz und sonst von niedrigem Bräunungskonzentrationsvermögen (3 bis auf eins herab), und der Text überdies vielfach durchgefallen, so dass die leiseste Berührung die Gefahr eines völligen Zerfallens in sich schliesst, macht es einem wenig Freude, eine Behandlung anzufangen, nach deren Beendigung die Blätter günstigenfalls als eine Art Torsos erscheinen. In solchen Fällen würde es wahrscheinlich ratsam sein, diese Blätter mit besonders empfindlichen Filmen zu photographieren, oder als äusserstes Mittel eine Laminierung zu versuchen mit einer Azetats- oder Polyvinylchloridfolie ohne vorausgehende Neutralisierung der Blätter. In solchen Fällen sollte im Laminierungsprozess die Verwendung von Japanpapier als extra Stärkemittel vermieden werden, weil es die Schrift undeutlich machen kann. Man soll auch nicht sehr darauf rechnen, solche Kunstfolien von den Blättern je lösen zu können, ohne sie zu schädigen. Die Laminierung muss als eine Unterstützung des zerbröckelten Blattes, aber nicht als wirkliche Ausbesserung, betrachtet werden.

Der Angriff des Schimmelpilzes

Der Angriff des Schimmelpilzes in alten Handschriften, Büchern und Papieren ist Archiv- und Bibliothekleuten leider sehr wohl bekannt. Diese Form der Zerstörung ist so verbreitet, dass sie ohne Zweifel den Schäden angerechnet werden muss, die den meisten Schaden anrichten und dem, der alte Papiere wiederherstellen soll, am meisten zu schaffen geben. Dies ist natürlich in besonderem Grade der Fall in Ländern mit einem feuchten Klima wie den nördlichen.

Man muss sich darüber im klaren sein, dass eine grosse relative Feuchtigkeit, stehende Luft in Räumen, die nicht genügend gelüftet und rein gehalten werden, den Pilzbildungen die besten Lebensbedingungen geben. Die Temperatur spielt auch eine Rolle. Man rechnet damit, dass 20-30° C am günstigsten sind für das Wachstum der Pilze. Steigt die Temperatur über 30° C, nimmt es ab; dies ist das Verhältnis bei den meisten Pilzen, auch bei einer Temperatur unter 0° C.

Es ist also leicht verständlich, dass Bücher, Handschriften und Archivalien, die längere Zeit auf Böden und in feuchten Kellern aufbewahrt wurden, so übel zugerichtet worden sind; es liegt hier nahe, an die alten Burgtürme zu denken, deren Gewölbe und Grundmauern vielfach von Wallgräben umgeben waren.

Oft beginnt die Pilzbildung am Rand des Blattes oder Pergamentes, und wenn die Bedingungen des Wachstums immer noch anwesend sind, verbreiten sie sich, wenn es nicht verhindert wird. Der pulverähnliche Belag, der in gewissen Fällen des Pilzfrasses auf dem Blatt zu sehen ist, kann mit einer weichen Bürste leicht entfernt werden, solange der Angriff neu und noch nicht in die Tiefe gedrungen ist. Ist der Angriff dagegen in die Tiefe gedrungen, ist eine Zerstörung des Stoffes selbst, der aufgelöst worden ist, eingetreten, und in solchen Fällen können die Frassflecke nicht entfernt werden. Früher war man der Ansicht, dass eine Pilzbildung viele Jahre hindurch in eingetrocknetem Zustand liegen und bei geänderter relativer Feuchtigkeit plötzlich reaktiviert werden könne. Dies muss aber sicherlich als ein Postulat bezeichnet werden. Eher liegt eine neu eintretende Infektion des Blattes dieser Vermutung zugrunde. Man hat auch beobachtet, dass man während der Wiederherstellungsarbeit Husten oder einen einsetzenden Schnupfen bekommen kann. Es lässt sich aber schwerlich denken, dass die Pilze auf unseren Schleimhäuten wieder lebendig und aktiv geworden wären; wahrscheinlich liegt eine Form der Allergie infolge des Staubes der Pilze vor.

Auf Anregung des Reichsarchivs zu Kopenhagen wurde 1937 das Pflanzenphysiologische Laboratorium zu Rate gezogen in der Frage des Formols als pilztötenden Mittels, wonach Versuche angestellt wurden auf Papier und Pergament. Die behandelten Sachen schickte man in die Staatsprobenanstalt, wo untersucht wurde, ob durch das Formol eine Beschädigung der eingeschickten Proben festzustellen sei. Es ergab sich, dass das Material keinen Schaden erlitten hatte, indem anscheinend kein Unterschied nachgewiesen werden konnte zwischen behandeltem und unbehandeltem Material. Seit der Zeit verwendet man das Formol zur Wiederherstellung der durch den Pilzfrass beschädigten Sachen.

Das Formol ist ein gutes Mittel; man darf jedoch nicht erwarten, dass künftig durch dasselbe neu eintretende Infektionen verhindert werden können, falls die Handschriften in feuchteren Umgebungen aufbewahrt werden. Es muss dringend vor der Verwendung zu starker Lösungen gewarnt werden, wenn es sich um Leder und Pergament handelt; denn in solchen Fällen besteht die Gefahr einer Säurebildung, die zu neutralisieren ein bisschen schwierig sein wird. Benutzt man aber eine prozentualschwache Formollösung, sollte keine Gefahr bestehen.

Da das Papier von dem Schimmelpilz und den Mikroorganismen leicht angegriffen wird, ist Sorgfalt und Hygiene bei der Wahl der Klebstoffe anzuraten, die man zur Herstellung der Bücher verwendet, sei es Leim, Plastikleim oder Kleister. Bereitet man selbst den Kleister zu, der bei der Wiederherstellung gebracht wird, empfiehlt es sich, alle Tage frischen Kleister zu kochen, sofern der Zusatz eines Konservierungsmittels nicht zur Verwendung kommt, denn sonst werden die Schimmelbildungen den Kleister überwuchern; dasselbe gilt auch von der nicht ganz frischen Gelatine. Wie bereits erwähnt, hat sich das Formalin als ein sehr effektives Mittel gegen die Pilzbildungen gezeigt, und es wird in der Konservierungsabteilung des

dänischen Reichsarchivs verwendet. Ein Nachteil ist die stechende Wirkung des Formalins auf die Schleimhäute des Halses bei denjenigen, die diese Arbeit ausführen. Es wird indessen kaum schwierig sein, andere, ebenso gute Mittel zum Töten des Pilzes auf Papieren zu finden. Möglicherweise wird es einst Wissenschaftlern und Chemikern gelingen, Mittel zu entdecken, die Pilze und Mikroorganismen töten und gleichzeitig das Papier unempfindlich machen können für neue Infektionen¹.

* * *

INTERVENTO DI DOM GIUSEPPE MARIO PINZUTI,
direttore del Istituto di Restauro scientifico del Libro (Città del Vaticano).

SPERIENZE DI RESTAURO DELLA CARTA : GLUCOSIO E VITAMINE

Al problema particolare del restauro della carta, cui hanno accennato gli illustri relatori, desidero aggiungere i risultati ottenuti nei due Istituti di Restauro da me diretti : cioè l'Istituto di Restauro del Libro, Monte Oliveto Maggiore, Siena, e l'Istituto di Restauro Scientifico del Libro, recentemente fondato nella Città del Vaticano.

Sono frutto di esperienze, condotte su un numero rivelante di esemplari per uno spazio di tempo più che scientificamente sufficiente per poterle ritenere valide ed utili.

E' noto che la carta, considerata nella composizione chimica, sia per un buon 90 % cellulosa pura ($C_6H_{10}O_5$)ⁿ. Prego tener presente la sua affinità con la formula dello zucchero : $C_{12}H_{22}O_{11}$ e ne deduciamo che in ambedue i casi il maggior componente è il glucosio.

Negli esami di laboratorio, per circa otto anni, ho constatato che l'azione dei miceti e dei batteri e delle ossidazioni, coadiuvata dall'umidità, abbassa il tasso del glucosio nella cellulosa, esponendo la carta al decollaggio rapido e continuo, con il lento, ma inesorabile, disfacimento del feltro.

Anzi è interessante notare che la solubilità delle colle è direttamente proporzionale alla diminuzione del glucosio nella carta e che questa diminuzione è maggiore quanto più è rilevante l'azione micetica o batterica, mentre nei casi di ossidazione osserviamo la combustione caratteristica degli zuccheri.

Da qui la ricerca di un metodo di rafforzamento che salvando tutte le caratteristiche della carta, specialmente antica, ridasse al feltro forza ed elasticità naturali senza sovrapposizioni, permettendone poi le varie fasi di conseguente restauro.

Riprendendo lo studio delle gelatine (= proteine) animali e vegetali, iniziato dal card. Fr. Ehrle ed applicato in vasta scala in tutti i laboratori di restauro italiani, cominciando dall'Istituto di Patologia del Libro, ed esteri, ho potuto determinare quanto segue :

1. L'optimum della diluizione si aggira tra il 20 e il 25 % ;
2. L'assorbimento da parte del feltro è notevole e non lascia traccia alcuna in superficie e non modifica alcuna caratteristica naturale ;
3. Bisogna però ammettere che in uno stesso foglio, il feltro assorbe le gelatine in misura molto maggiore nelle parti sane che in quelle malate, in misura indirettamente proporzionale alla mancanza di glucosio nella cellulosa.

Dopo vari esperimenti per ovviare a questo non lieve inconveniente, studiando tutti i mezzi possibili di reintegrazione del glucosio nella cellulosa della carta, ho potuto stabilire che le vitamine P. e PP. si comportano nel modo seguente :

1. La loro somministrazione al 4-5 % secondo i casi, in simbiosi con soluzioni di gelatina sia animale che vegetale è positiva ;
2. Il loro assorbimento è indirettamente proporzionale alla presenza del glucosio ;
3. Tutte e due queste vitamine, sono attivi stimulatori del glucosio nel feltro ;
4. Il foglio dopo simile trattamento non soffre nella elasticità, che anzi aumenta di robustezza

1. Vgl. Tafelbild S. 112.

e di consistenza, per maggiore penetrazione di proteine nelle parti malate, venendo assorbite uniformemente e in modo costante in ogni parte del feltro.

Si eliminano così per un buon 80 % le necessità di impiegare il velo di seta della plastica al polivinile.

Se poi aggiungiamo della Vit. C al 2 % ne risulterà che la costante idrica della carta subirà minori variazioni termiche per il noto comportamento dello acido ascorbico : buon antidoto contro la fioritura di muffe e le ossidazioni dai metalli, cause maggiori dei nostri guai archivistici.

Non mi si dica che il trattamento alle Vitamine e Proteine, favorisca la flora micetica. Cinquanta anni di esperienza lo escludono quando tutto venga ben disinfestato.

Per quanto riguarda la somministrazione, consiglio solo raramente la spennellatura, quando lo permettano l'inchiostro e la carta. Ritengo che la vaporizzazione del liquido a bassa pressione sia la più efficace.

L'essiccamento poi deve essere relativamente rapido e su telaini apposti.

Spero che i risultati ottenuti nei nostri Istituti di Restauro possano essere utili ai Colleghi di altre Nazioni.

* * *

INTERVENTION OF RANDOLPH W. CHURCH,
Virginia State Library.

DETERIORATION AND RESTORATION OF MODERN RECORDS

Although it is common knowledge that ancient archival materials are frequently well preserved, the archivist is prone to think that restoration applies only to the records of antiquity. Such a fallacious assumption can mean untold trouble for ourselves and our successors. The modern archive is often a frail creature, destined for only a brief span of life. As custodians of the records of today for the needs of tomorrow we must spend considerable effort in the conservation and restoration of the important archives of our time. Further we must take an active part in determining that records are created with materials that will guarantee their durability.

The traditional materials for archives are still paper and ink. What do we know of their permanence as compared even to the records of a century ago ? Our knowledge does not lead to happiness. The iron gall ink of the past has been replaced by an anemic dye of the present. The chemical wood and rag papers of today are sized with acid alum resin sizing which hastens their deterioration. With such poor basic materials the records of this century have small chance for salvation.

But current record materials are not now always paper and ink. Newer techniques have brought speed and with it many attendant problems. The typewriter is replacing the scribe. The ribbon and carbon have taken the place of the ink pot. Who can guarantee that records made by mechanical writing will endure ?

Still this is not the end of troubles. The record itself has shown an unhappy tendency to vanish from the custody of the archivist and to be replaced with an elusive and illusive mirror image. Chameleon like it takes many forms, the microfilm (positive and negative), the paper print (positive and negative) and the electrostatic print. Often a current original document remains in the hands of the person who is party to it and the shadow alone goes into official custody. There is much still to be determined as to the lasting qualities of all photographic materials as now employed. Microfilm has many hazards. Even the safety film (with an acetate rather than a nitrate base) can be improperly developed and washed thus giving a life span of but a few years. Even when satisfactorily processed, it is subject to the

wear and tear of printing machines and reading machines, an experience that scratches its surface and tears its edges. Paper prints, irrespective of the care with which they are processed, are no better than the basic materials upon which they are placed.

The archivist of today is thus faced with the need of restoring many current records in many variant forms.

With microfilm, restoration is extremely limited. Far better to recopy one film from another and await a scientific study of the problem. Perhaps film can be eventually given a place among lasting materials. But the time is not yet.

With paper, restoration of current records can well follow the pattern for restoration of ancient records. There appears to be no reasonable doubt that lamination with cellulose acetate foil is the most efficient and most economical method now available. Under specifications developed by the United States Bureau of Standards through the study sponsored by various Federal agencies and the Virginia State Library such foil can be applied with confidence provided the paper is deacidified before application. While such a procedure was originally developed for ancient records, only, modern records, both written and printed, have been found to bear up extremely well even under hard usage.

If the materials used in the creation of modern records are not improved, the restoration of such records will become the major problem that the archivists of all countries will have to face. Those intimately conversant with their collections will not doubt this statement. The time is assuredly here when we must speak of arresting deterioration and curtailing the need for restoration in every way possible.

It is a privilege for me to be able to report to this Congress, and this is the first public statement, that assurances are now at hand that modern materials can be manufactured, that will help guarantee the durability of many current records.

The Virginia State Library has just completed the sponsorship and publication of two studies on the durability of chemical wood papers. These were made possible by grants from the Council on Library Resources; the laboratory investigations were done by W. J. Barrow, the well known restoration authority. While directed primarily at investigating and improving book papers, the results are of great significance to the archival field since many public and private archives are produced upon paper of similar composition. These studies are entitled *Deterioration of Book Stock; Causes and Remedies* and *The Manufacture and Testing of Durable Book Papers*. They can be obtained gratis from the Virginia State Library as long as the stock lasts.

By the use of standard testing equipment two physical tests, folding and tearing, were run on many samples of book papers manufactured since 1900. It was found that such papers were losing strength so rapidly that they would hardly last out this century. Freshly manufactured papers were also tested before and after artificial aging under an accepted method of heat treatment and it was found that these papers also had a rapid rate of deterioration. Such deterioration appeared to be primarily due to the use of unsuitable wood fibers and an acidic alum resin sizing. Through experimentation it was found that papers could be manufactured with proper fibers and a non-acidic size that would last as well if not better than modern rag papers. Such papers are now beginning to be manufactured in the United States at moderate prices and it is anticipated that their use will become common.

The same process can be applied with equal success to papers used in the creation of public and private records, and I urge this Congress to utilize whatever avenues may be open to it to urge all archivists to consider the importance of having such papers put into use.

Experience in this field seems to provide assurance that deterioration of modern records can be halted and restoration can be minimized if funds, time and people can be made available to undertake similar studies in the fields of inks, carbons, ribbons and photography. Through research the archivist can prepare himself for tomorrow.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. GERHARD SCHMID,
Potsdam.

RESTAURIERUNGSWERKSTÄTTE UND FOTOTECHNIK IN DEN STAATSARCHIVEN DER D.D.R.

Die dem Kongress vorgelegten Berichte zeigen, dass die Probleme der Archivtechnik in den vergangenen zehn Jahren zunehmende Aufmerksamkeit gefunden haben. In vielen Ländern haben sich die Archivare und Techniker intensiv mit den Methoden der archivischen Restaurierung und Konservierung sowie mit der archivischen Fototechnik beschäftigt, und vielfach sind die vorhandenen technischen Einrichtungen weiter ausgebaut oder neue Werkstätten geschaffen worden.

Dies gilt auch für die Archive der Deutschen Demokratischen Republik. Nach Überwindung der schlimmsten Folgen des zweiten Weltkrieges hat die Staatliche Archivverwaltung in den letzten Jahren einen intensiven Ausbau der technischen Einrichtungen des Archivwesens vorgenommen. Bereits im Jahre 1952 wurde die Restaurierungswerkstatt des Landeshauptarchivs Dresden, die eine jahrzehntelange Tradition besitzt, zu einer Zentralstelle für Archivalienrestaurierung erweitert. Sie ist jetzt unmittelbar der Staatlichen Archivverwaltung unterstellt und hat vor allem die Aufgabe, grundsätzliche Forschungs- und Entwicklungsarbeiten auf dem Gebiete der Archivtechnik durchzuführen. Daneben wurden in allen grossen Staatsarchiven die vorhandenen Restaurierungs- und Buchbinderwerkstätten erweitert und mit neuen, modernen Geräten ausgestattet. Wo solche Werkstätten noch nicht vorhanden waren, wurden sie neu eingerichtet. Schliesslich konnten in allen grossen Staatsarchiven sowie in einigen Stadt- und Betriebsarchiven leistungsfähige Fotowerkstätten geschaffen werden, die den modernen Anforderungen auf dem Gebiete der archivischen Fototechnik gewachsen sind.

Wir glauben, dass wir mit dieser Organisationsform der technischen Werkstätten — der Einrichtung einer zentralen Forschungsstelle neben leistungsfähigen Werkstätten in jedem grossen Staatsarchiv — die Voraussetzungen für eine erfolgversprechende Arbeit auf dem Gebiete der Archivtechnik geschaffen haben. Dabei gingen wir unter anderem von dem Grundsatz aus, dass — unter Berücksichtigung der Besonderheiten bei den einzelnen Archiven — eine möglichst enge Zusammenarbeit zwischen den Archivaren und den technischen Fachleuten gewährleistet werden sollte. Es ist dies ein entscheidender Gesichtspunkt, der vielleicht nicht immer genügende Beachtung findet. Die Einrichtung besonderer Restaurierungs- und Fotoabteilungen bei den Archiven darf nicht dazu führen, dass die Probleme der archivischen Restaurierung, Konservierung und Fototechnik allein den technischen Fachleuten in diesen Werkstätten überlassen werden. Nur auf Grund gemeinsamer Arbeit von Technikern und Archivaren können die Hilfsmittel der modernen Technik richtig und zweckentsprechend eingesetzt werden. Der Archivar muss dabei bestimmte Vorarbeiten für die praktische Tätigkeit der technischen Werkstätten leisten; er muss ständig beratend und kontrollierend mitwirken, um die archivischen Gesichtspunkte zur Geltung zu bringen, und er muss vor allem gemeinsam mit dem Techniker die Ziele der archivtechnischen Forschungs- und Entwicklungsarbeiten festlegen und die Anwendungsmöglichkeiten für die verschiedenen technischen Methoden bestimmen.

Im Hinblick auf die eben genannten Gesichtspunkte möchte ich nun einige Bemerkungen über die Anwendungsmöglichkeiten der Fototechnik im Archivwesen machen. Auf diesem Gebiet wird in letzter Zeit über neue Erfindungen berichtet, die die schon bisher sehr weitgespannten technischen Möglichkeiten als nahezu unbegrenzt erscheinen lassen. Um so notwendiger ist es aber, eine Überprüfung dieser Möglichkeiten vom archivischen Standpunkt aus vorzunehmen. Dabei ist es wohl nicht erforderlich, näher auf diejenigen Anwendungsbereiche

einzuweisen, auf denen die Fototechnik bereits seit längerer oder kürzerer Zeit eine völlig unbestrittene Stellung einnimmt. Zu nennen wäre da etwa die Auskunftserteilung, die Erleichterung der Benutzung und vor allem die Massenverfilmung zum Zwecke der Sicherung, der Konservierung oder der Ergänzung der Bestände. Daneben gibt es aber weitere Anwendungsmöglichkeiten der Fototechnik, die in der Fachdiskussion teilweise unterschiedlich beurteilt werden und noch einer endgültigen Klärung bedürfen.

Zunächst ist da die Frage der « Referenzkopien » zu erwähnen, die an Stelle der Originale zur Benutzung vorgelegt werden sollen. Es besteht wohl Einmütigkeit darüber, dass es bei vielbenutzten wertvollen Beständen notwendig werden kann, die Originale durch Vorlage von Filmen zu schonen. Voraussetzung für eine solche Massnahme sollte aber sein, dass tatsächlich wegen besonders häufiger Benutzung oder wegen des schlechten Erhaltungszustandes der betreffenden Archivalien eine unmittelbare Gefährdung der Originale zu befürchten ist. Diese Voraussetzung wird wohl nur in einer beschränkten Zahl von Fällen gegeben sein. Bedenken muss es deshalb erregen, wenn etwa geplant wird, den Benutzern nach Möglichkeit nur noch Filme zur Verfügung zu stellen. Eine so weitreichende Einschränkung bei der Vorlage von Originalen scheint uns nicht gerechtfertigt zu sein. Sie widerspricht auch der Aufgabe des Archivars, der die Benutzung der Archivbestände so weit wie möglich erleichtern soll. Jeder, der einmal in grösserem Umfang Filme benutzt hat, wird aber zugeben müssen, dass dies auf die Dauer gegenüber der Einsichtnahme in die Originale eine nicht unwesentliche Arbeitsschwerung mit sich bringt, und die Schwierigkeiten, die dabei auftreten, lassen sich nur zum geringeren Teil durch technische Verbesserungen an den Lesegeräten beheben.

In den vergangenen zehn Jahren ist auch verschiedentlich die Verfilmung von Beständen zum Zwecke der Raumeinsparung zur Diskussion gestellt worden. Es handelt sich hier um den Versuch, das moderne Massenproblem auf fotografischem Wege zu lösen, indem man die Originale nach Herstellung von Filmen, die wesentlich weniger Raum benötigen, vernichtet. Dieses Problem hat eine grundsätzliche Seite, die allein unter archivarchischen Gesichtspunkten betrachtet werden muss, und ist ausserdem mit praktischen und finanziellen Erwägungen verschiedener Art verbunden.

Grundsätzlich muss hierzu noch einmal festgestellt werden, dass der Mikrofilm und alle anderen bisher bekannten Erzeugnisse der Fototechnik das Original nicht in jeder Beziehung voll ersetzen können. Wenn auch bei modernen Archivalien die Echtheitsfragen an sich kaum eine Rolle spielen, so wird doch die Beweiskraft des Mikrofilms teilweise noch unterschiedlich beurteilt. Vor allem aber ist auch darauf hinzuweisen, dass bei bestimmten Forschungen Merkmale und Kennzeichen der Schriftstücke untersucht werden müssen, die nur am Original festgestellt werden können. So gibt es etwa in deutschen Ministerialakten bestimmte Farbstiftvermerke, bei denen aus der Farbe zu erkennen ist, ob sie vom Minister, Staatssekretär oder Abteilungsleiter angebracht worden sind. Solche Vermerke lassen sich allenfalls mit Farbfilm originalgetreu festhalten, der jedoch für eine Massenverfilmung nicht in Betracht kommt. In anderen Fällen kann es vorkommen, dass im Film nicht einwandfrei festzustellen ist, ob es sich bei einem maschinenschriftlichen Schriftstück um eine Durchschrift, eine Abschrift oder eine Vervielfältigung handelt — eine Frage, die unter Umständen für die Beurteilung des Inhalts Bedeutung gewinnen kann. Diese Beispiele mögen genügen, um die hier zu erhebenden grundsätzlichen Bedenken anzudeuten, die in diesem Rahmen nicht näher ausgeführt zu werden brauchen.

Wenden wir uns den praktischen Gesichtspunkten zu, so ist darauf hinzuweisen, dass eine Verfilmung zum Zwecke der Raumeinsparung ausserordentlich umfangreiche und zeitraubende Vorarbeiten erfordert. Die in Frage kommenden Bestände müssen nicht nur schlechthin verzeichnet, sondern auch « filmreif » gemacht werden. Wegen der vorgesehenen Vernichtung der Originale wird dabei stets ein sehr ausgedehntes System von Markierungen und Verweisen zur Kennzeichnung bestimmter Merkmale und Textzusammenhänge usw. anzuwenden sein. Man muss sich dann in diesem Zusammenhang vergegenwärtigen, welchen Umfang solche Verfilmungsmassnahmen annehmen müssten, wenn ein wirklich ins Gewicht fallender Raum-

gewinn erzielt werden soll. Um zum Beispiel 1 000 laufende Regalmeter Magazinraum einzusparen, müssten sicher 6 bis 8 Millionen Aufnahmen — wenn nicht mehr — hergestellt werden. Grossaktionen dieser Art, die zusätzlich zu anderen wichtigen Verfilmungsmassnahmen zum Zwecke der Sicherung oder Konservierung durchgeführt werden müssten, würden den Dienstbetrieb der Archive wohl in kaum erträglicher Weise belasten.

Was schliesslich die finanzielle Seite anlangt, so ist anzunehmen, dass die Kosten für eine Verfilmung noch auf lange Zeit hin die Baukosten für eine Magazinierung der Originale erheblich überschreiten.

Alle diese Gesichtspunkte sind in den bisherigen Diskussionen über die Verfilmung zum Zwecke der Raumeinsparung schon vielfach vorgebracht und im allgemeinen als richtig anerkannt worden. Die genannten grundsätzlichen Bedenken werden sicherlich nach wie vor jeden Archivar daran hindern, die Originale von wertvollen und wichtigen Beständen nach einer Verfilmung zu vernichten. Für Verfilmungen zum Zwecke der Raumeinsparung würden infolgedessen nur Bestände von geringem Wert in Frage kommen. Bei diesen Beständen ist jedoch der ausserordentliche Zeit-, Arbeits- und Kostenaufwand kaum zu rechtfertigen, wenn die Verfilmung lediglich aus Gründen der Raumeinsparung erfolgen soll. Man muss daher wohl die Folgerung ziehen, dass die Fototechnik auch nach ihrem modernsten Stand kein vollkommenes Hilfsmittel zur Behebung der Raumnot der Archive darstellt.

* *

DISKUSSIONSBEITRAG VON HELLMUT KOCH,
Dresden, D.D.R.

RESTAURIERUNGSWERKSTÄTTE UND TECHNISCHE METHODEN IN DEN STAATSARCHIVEN DER D.D.R.

Es ist sehr zu begrüssen, dass das wichtige und interessante Problem der Archivalienrestaurierung im Rahmen dieser internationalen Tagung zur Sprache kommt. Die Herren Berichterstatter haben dankenswerter Weise die ihnen zugegangenen Berichte der einzelnen Länder und Archive umfassend ausgewertet und teilweise auch kritisch dazu Stellung genommen. Damit ist eine wertvolle Basis für die weitere praktische Arbeit geschaffen, und es gilt, aus diesen Erfahrungen die notwendigen Lehren zu ziehen. Die Sorge um die Erhaltung des den Archiven anvertrauten Schriftgutes erfüllt uns alle in gleichem Masse, den Wissenschaftler und Archivar ebenso wie den Archivtechniker.

Dem Ausbau und der Einrichtung der Technischen Werkstätten in den Archiven wird daher immer mehr Aufmerksamkeit geschenkt. In der Deutschen Demokratischen Republik sind in den letzten 10 Jahren dank der Initiative und Unterstützung der Staatlichen Archivverwaltung die Buchbinder- und Foto-Werkstätten der grossen staatlichen Archive nicht nur personell verstärkt, sondern auch maschinell mit den modernsten Geräten ausgestattet worden. Darüber hinaus wurde in Dresden die Zentralstelle für Archivalienrestaurierung eingerichtet, die für alle staatlichen Archive der Deutschen Demokratischen Republik die komplizierteren Restaurierungsarbeiten durchführt. Durch die Staatliche Archivverwaltung sind die entsprechenden Voraussetzungen geschaffen worden, dass die Zentralstelle diese Arbeiten für die Archive ohne Berechnung der finanziellen Kosten durchführen kann.

Im vergangenen Jahr wurde die Zentralstelle durch Einrichtung neuer Räume erweitert, noch in diesem Jahr wird ein eigenes Laboratorium eingerichtet. Damit ist eine noch bessere Voraussetzung für die weitere Forschungs- und Beratungstätigkeit der Zentralstelle geschaffen. Aufmerksam wird die Entwicklung in Industrie und Technik verfolgt; Neuerungen, die für die Restaurierungsarbeit geeignet erscheinen, werden eingehend überprüft und getestet. Die

Erfahrung lehrt, dass gerade bei der Anwendung neuer Fabrikate oft ungenügend untersucht wird. Wir können nicht vorsichtig genug sein, denn zu schnell sind Originale beschädigt oder gar verloren, wenn nicht gewissenhaft gearbeitet wurde. Eine Behandlung mit Chemikalien wird bei uns im allgemeinen abgelehnt. Wir sind auch Gegner einer generellen Behandlung der nicht restaurierungsbedürftigen Archivalien im Nassverfahren. Aus diesem Grunde stehen wir vor der Anschaffung einer Vakuumanlage.

Die Laminationsmethoden wurden mit grossem Interesse beobachtet und untersucht. Bei der Wahl der Folie wird man sich nach dem augenblicklichen Stand der Forschung zwischen Acetat- und Polyäthylen-Folie zu entscheiden haben. Letztere hat neben der Alterungsbeständigkeit vorzügliche optische Eigenschaften, nach der Behandlung ist meist eine Verbesserung der Lesbarkeit verblasster Schriften zu beobachten. Gegen Folien, die eine Klebeschicht haben oder ein Klebmittel benötigen, bestehen gewisse Bedenken. Handelt es sich bei diesen Hilfsmitteln doch meist um synthetische Harze, die, vor allem bei holzhaltigen Papieren, früher oder später eine Bräunung hervorrufen. Die Verwendung von Kaschiermaschinen mag dort angezeigt sein, wo eine Einbettung bei einer Vielzahl von Archivalien erfolgen muss. Kommen vorwiegend stark beschädigte und morsche Papiere zur Lamination, dann dürfte eine Flachpresse vorzuziehen sein. Durch den damit erzielten stärkeren Druck erfolgt das Aufsiegeln der Folie bei weitem intensiver. Auf alle Fälle sollte das Einbetten in welcher Form auch immer doch nur auf schadhafte, also wirklich restaurierungsbedürftige Archivalien beschränkt bleiben. Ein Zuviel kann sich, zumal die natürlichen Alterungserscheinungen der Folie noch ungewiss sind, unter ungünstigen Umständen leicht zum Nachteil der Originale auswirken.

In der Zentralstelle für Archivalienrestaurierung wurde vor einigen Jahren das Problem der maschinellen Aktenheftung gelöst. Das Verfahren wurde einem unserer Mitarbeiter patentiert. In der Berichterstattung zum Kongress ist diese für jedes grössere Archiv durchaus rentable Neuerung leider etwas zu kurz gekommen. So ist Herr Dr. Papritz der Ansicht, dass dafür « eine umständliche Vorbereitung des Materials » erforderlich sei. Hierzu gestatten Sie mir einige kurze Ausführungen.

In Fachkreisen ist wiederholt anerkannt und gefordert worden, dass das in die Archive kommende, in Ordern, Ablegemappen oder Schnellheftern verwahrte neuzeitliche Schriftgut einer besonderen Behandlung bedarf. Die Qualität der Papiere wie überhaupt der Zustand der Originale zwingt meist zu Sofortmassnahmen. Dadurch, dass die Schriftstücke aus den Ordern genommen werden und einen festen Einband erhalten, ist der beste Schutz gewährleistet. Der geheftete Band wird in den weitaus meisten Fällen auch dem Loseblatt-System vorgezogen. Der Heftung gehen aber doch unbedingt gewisse Arbeitsgänge voraus. Neben einer Reinigung erfolgt das Ausbessern von Rissstellen, das Entfernen aller Metallteile, unter Umständen auch eine Glättung oder Einbettung einzelner Seiten. Um heften zu können, ist stets eine Lagenbildung notwendig, ich sehe hierin keine Umständlichkeit, sondern einen buchbinderischen, in jedem Falle erforderlichen Arbeitsgang. Schliesslich handelt es sich um Bestände, die für längere Zeit aufzubewahren sind, wodurch sich die gründliche Vorarbeit rechtfertigen lässt. Wenn aber dann in der Maschine in einer Arbeitsstunde 600 (als Spitzenleistung waren es schon 663) Lagen geheftet werden, dann kommt doch klar der Vorteil und um so mehr, als nach unserem Verfahren gleichzeitig der Einband mit geheftet wird. Ich bin gern bereit, über den gesamten Arbeitsvorgang nähere Auskünfte zu erteilen. Einen Probeband kann ich hier vorlegen.

Berichterstattung und Diskussionsbeiträge haben viele Probleme grundsätzlicher Art nicht ausführlich behandeln können. Aber das auch hier gezeigte grosse Interesse für die technischen Arbeiten gibt Veranlassung, dem Internationalen Archivrat den Vorschlag zu unterbreiten, eine Kommission oder besser noch eine Arbeitsgemeinschaft ins Leben zu rufen, die sich ausschliesslich mit den Fragen der Archivalienrestaurierung und -konservierung sowie der archivischen Fototechnik befasst. Ihr sollten technisch interessierte Archivare, aber

auch Restauratoren aller Länder angehören. Restaurierungsmethoden und -materialien bedürfen unseres Erachtens einer Koordinierung auf internationaler Ebene. An Themen und Problemen dürfte es nicht fehlen, wie schon das hier erörterte Referentenmaterial beweist.

Überall in der Welt werden neue Restaurierungsmethoden entwickelt und erprobt. Dabei werden Verfahren erörtert, die anderwärts schon lange mit Erfolg genutzt oder aber verworfen wurden. Über Länder und Grenzen hinweg sollten gemeinsame Wege gesucht und besprochen werden. Gemeinsame Wege, die alle nur das Ziel kennen: Schutz dem Archivgut, damit es auch kommenden Generationen erhalten bleibt.

* * *

COMMUNICATION OF MR. D. B. WARDLE,

Head of the Repository and Technical section, Public Record Office, London.

RECORDS OF REPAIRS

In his Report, Dr. Papritz has recommended that the repairing departments of all Archives should keep records of repairs done to documents, so that reliable information can be obtained about the durability of the materials and methods used. [This recommendation has now become the subject of a formal resolution proposed by Dr. Papritz.]

I have no doubt that, in fact, it is already the practice in many Archives to keep records of this kind. At the Public Record Office, a register of documents repaired has been kept since 1910; and since 1922 there has been a card index to this register. In addition, the date of repair is noted on the labels shewing the archival reference which are affixed to documents after repair. We are thus able to tell, with respect to any document which has been repaired during the past 50 years, the date at which it was so repaired.

For a long time, the register recorded only the reference of the document and the date of repair; but in recent years, during which a good deal of experiment has been taking place, the record has been extended to include information about the materials and methods used.

The value to the archivist of the practice of keeping a record of such information is surely beyond question. We can hardly hope that repairs to documents will last for ever; and when the time comes to renew them, it will be important to know when they were originally repaired, and what materials and methods were used, if this latter point is not self-evident.

As experience of the renewal of old repairs accumulates, the archivist will be able to determine accurately, by reference to his record of repair, the useful life of the repair materials and the suitability of the methods used. It not infrequently happens, of course, that a repair may fail because of faulty technique and the wrong use of materials which are in themselves perfectly durable and suitable if correctly applied. Moreover, the premature failure of what ought to have been a sound and durable repair may indicate the presence of some adverse factor, such as excessive acidity, which was not detected initially.

One could wish that the information about repairs, which has in recent years been recorded in the Public Record Office, had been available from the earliest days of the repair department there. For some years before the introduction of silk gauze, a kind of transparent paper was extensively used for repair which has, in the course of time, proved to be unsatisfactory; it has become brittle and discoloured, and is difficult to remove without damage to the document. We do not know exactly what this paper was; it may conceivably have been a type of paper which has, perhaps, been taken up in recent years in the search for a suitable laminating material; if we had recorded information about it at the time of repair, we should be warned ourselves, and might be able to warn others, against the use of any similar material. It may be worth-while to mention that at the Public Record Office we have now had about 50 years'

documented experience of the use of silk gauze in archival repair ; and it is difficult to reconcile this experience with statements which have been made to the effect that the useful life of silk gauze as a repair material is about 25 years (if in fact these statements apply to the repair of archival documents, which are not normally subjected to heavy wear and tear, as, say, catalogues and lists may be). It appears to us that we are not yet in a position to say what the useful life of this material is, under such conditions as obtain in the repository of the Public Record Office, since even the earliest examples of repair with silk gauze have not yet shown any sign of deterioration.

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

LES ARCHIVES ET LES RECHERCHES MODERNES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La séance est ouverte le vendredi 19 août 1960 à 10 heures, dans la grande salle de la Bourse de Stockholm.

Président : Dr Hermann HARDENBERG... Archiviste général du Royaume des Pays-Bas.

Rapporteur : M. Robert MARQUANT Conservateur aux Archives nationales, Paris.

Les archives et les recherches modernes économiques et sociales¹

Rapport par

R. MARQUANT²

Le sujet proposé par ce questionnaire était extrêmement vaste. Certains de ses aspects avaient déjà été abordés dans les Congrès internationaux précédents, de Paris et Florence notamment³, ainsi qu'à la « Table ronde » de Wiesbaden⁴. Pour respecter le caractère très général de la question soulevée, nous avons réparti les différents problèmes dans les quatre chapitres suivants : le premier traite, peut-on dire, des institutions, le deuxième, des personnes, le troisième, des documents, le quatrième, enfin, des résultats.

Bien que les fonds d'archives étudiés comprennent à la fois des papiers publics et privés, il a été porté une attention spéciale à ces derniers (fonds des archives d'entreprises), par suite de leur caractère particulier et de l'intérêt croissant qui leur est accordé. Il faut noter tout de suite d'ailleurs que cette distinction entre le caractère public et privé de ces documents disparaît dans les pays de régime communiste et s'atténue sensiblement dans les autres pays, dans la mesure où s'y développe la nationalisation des entreprises les plus importantes. Ces faits ont surtout leurs répercussions dans la structure des organismes chargés de conserver les archives économiques.

1. Nous remercions Mlle Isabelle Guérin, conservateur aux Archives nationales, pour l'aide qu'elle a bien voulu nous apporter dans la traduction de la documentation de langue anglaise.

2. Le texte du rapport ayant été distribué, M. Marquant en résume les grandes lignes dans son exposé.

3. Le premier numéro d'*Archivum* de 1951 a donné le compte rendu de la séance du Congrès de Paris consacrée aux Archives privées (archives économiques), p. 103-120. Le rapport de M. Riccardo FILANGIERI sur les archives privées a été publié dans les *Actes du Congrès de Florence*. L'accent y était mis surtout sur les archives privées familiales. On trouvera dans la *Gazette des Archives*, juillet 1956, p. 32-39, le passage du rapport français sur cette question, consacré aux archives économiques, par Bertrand GILLE.

4. Les services rendus par les archives à l'économie nationale, dans les *Actes de la Quatrième Table ronde internationale des Archives*, Paris, 1959, p. 51 à 62.

I. — ORGANISATION DES SERVICES D'ARCHIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
DANS LES DIFFÉRENTS PAYS

a) *Organismes nationaux*

Dans la plupart des pays de régime économique capitaliste, les papiers des entreprises privées ne parviennent pas dans les dépôts publics et aucune législation, sauf les délais commerciaux et juridiques habituels, ne prévoit de mesures réglementaires à leur sujet. Dans certains pays, comme la République fédérale allemande, on trouve maintes fois exprimée l'opinion, soit lors de congrès annuels d'archivistes, soit dans les réponses des différents *Länder* au présent questionnaire, qu'il faut absolument se garder d'une telle intervention de l'Etat qui ne pourrait que susciter la méfiance de la part des commerçants et industriels et empêcher tout contact fructueux et utile entre les organismes d'Etat chargés des archives et les entreprises privées. C'est la persuasion, le conseil, qui permettra d'obtenir des résultats. Une coercition dans ce domaine serait inopérante et même nuisible¹.

La plupart des dépôts publics d'archives ne possèdent pas de sections particulières traitant les archives venant des différents organismes ou ministères financiers ou économiques. Il faut noter, cependant, que les Archives nationales des Etats-Unis ont trois divisions chargées plus spécialement de la garde des archives économiques : la *division des archives industrielles* (transports, réglementation du travail et son organisation, conflits du travail, sécurité sociale, production, statistique de la distribution, etc.), la *division des ressources naturelles* (disposition et usage des terrains publics, agriculture, mines, énergie industrielle, préservation des ressources naturelles, etc.), la *division des services généraux* (administrations fiscales, questions monétaires, etc.). Les différents ministères de leur côté ont des services spécialisés pour leurs archives actives, dont la coordination est assurée par les Archives nationales. A Coblenz, les Archives de la République fédérale allemande rassemblent, dans la section V, tous les fonds d'archives ayant trait à l'Economie, aux Transports, à la Technique. En France, on sait que les Archives nationales ont détaché quelques conservateurs dans les différents ministères (notamment au ministère des Finances) et que ces fonctionnaires y effectuent sur place les triages et éliminations nécessaires, préparant ensuite les versements des papiers destinés à être conservés, versements dirigés vers les Archives nationales. Un travail semblable est en préparation auprès de la Direction générale de la Sécurité sociale, au ministère du Travail. Un conservateur des Archives nationales y est détaché pour proposer, après étude du fonctionnement des divers services et consultation des fonctionnaires intéressés, des barèmes de destruction des différentes catégories de documents. Cette tâche, qui n'avait pas encore été effectuée par suite de la date relativement récente de création des différents organismes de Sécurité sociale, s'impose particulièrement dans ce domaine où la masse des papiers produite est énorme.

En Espagne, les archives des XIX^e et XX^e siècles sont demeurées dans les ministères et ne sont pas gérées par la Direction des Archives. En Angleterre, malgré les décisions du *Public Record Act* de 1958, les archives des Postes, des Douanes et des Contributions indirectes sont conservées dans leur administration d'origine.

La situation est sensiblement différente dans les pays de l'Est. Dans la plupart de ces pays existent des Archives centrales économiques (Hongrie depuis 1952, République démocratique allemande, Pologne), ayant la charge de recevoir et garder les archives des ministères et organismes nationaux chargés des questions économiques, des planifications, etc., ainsi que d'abriter les archives des différentes entreprises nationalisées ou de contrôler le soin pris de ces documents dans les établissements eux-mêmes. Cette nationalisation a peu à peu recouvert toutes les affaires industrielles, agricoles, commerciales, ne laissant hors de son secteur que les entreprises artisanales ou les très petites exploitations agricoles. La législation, ici, a réglementé la garde et le versement des archives d'entreprises, assimilant complètement celles-ci aux archives publiques (règlement du 27 avril 1950 en République démocratique

allemande, décret-loi 29 de 1950 et ordonnance 945 de 1958 en Hongrie, etc.). Mais il semble que deux courants se font jour dans les doctrines relatives au sort final de ces archives. En Pologne, et surtout en Yougoslavie¹, l'on encourage les entreprises à verser leurs fonds d'archives ainsi d'ailleurs que ceux qui étaient antérieurs à la nationalisation, dans les services publics. Dans ce cas, les entreprises d'importance nationale seules versent leurs papiers aux Archives nationales, les autres faisant la même opération auprès des dépôts régionaux ou locaux. Etant donné l'obligation du versement et le fait que chaque entreprise, à l'exception des petites exploitations agricoles et artisanales, a été nationalisée en 1948, la masse énorme des papiers de cette sorte a envahi les dépôts régionaux et municipaux, y formant souvent 30 % à 50 % de l'ensemble des archives. Au contraire, dans les archives des différentes républiques et aux Archives fédérales yougoslaves, la proportion n'est que de 5 % à 10 %. L'avantage pour le chercheur sera de trouver, concentrée en un même endroit, toute la documentation relative à la région délimitée.

Mais cette concentration subite de masses d'archives considérables, à la suite des mesures législatives et règlements cités plus haut, a posé, dans les pays très industrialisés, des problèmes tels qu'il a fallu renoncer parfois à la centralisation. En Hongrie, et surtout dans la République démocratique allemande, on a très rapidement encouragé les entreprises à conserver chez elles leurs propres archives. Dans ce dernier cas, elles demeurent soumises cependant, pour tout ce qui concerne le personnel, les bâtiments, les éliminations et les classements, à la surveillance et à l'inspection des fonctionnaires des Archives publiques, aussi bien à l'échelon national qu'à celui du district ou du cercle².

En France enfin, une solution originale a été tentée. Les Archives nationales, où il existe un service des archives économiques, et les Archives départementales, peuvent recevoir en dépôt des archives d'entreprises. Afin de ménager les droits et les susceptibilités des maisons qui consentent à se séparer de leurs papiers — ce qui demeure strictement facultatif puisqu'il n'existe pas de réglementation coercitive en la matière — un contrat de dépôt est passé dans la majorité des cas. Il confirme la propriété des déposants et l'obligation de les consulter avant toute recherche par un historien. Mais ici aussi des problèmes d'organisation se posent et il est impossible aux dépôts publics d'abriter toutes les archives d'entreprises. On doit souvent se contenter de recevoir les archives particulièrement menacées (maisons en faillite, archives des sociétés antérieurement à leur nationalisation, compagnies des chemins de fer avant la création de la *S.N.C.F.*, sociétés de gaz et d'électricité avant la création du *Gaz de France* et de l'*Electricité de France*, etc.)³. Pour faciliter ces versements volontaires comme pour intéresser plus directement les milieux d'affaires à ces questions, parallèlement à la création en 1949 du service des archives économiques aux Archives nationales, était fondé, par arrêté du 14 février 1949 du ministre de l'Education nationale, un Comité chargé d'étudier les mesures propres à assurer la sauvegarde et la conservation des papiers des sociétés, établissements et organismes appartenant aux diverses branches de l'activité économique. Ce Comité, dont le président est le directeur des Archives de France, comprend les plus grands noms de la vie industrielle, commerciale et financière française. Mais son rôle est purement consultatif.

Plus soutenue devait être la participation des hommes d'affaires à des organismes privés créés dans différents pays pour encourager la conservation des archives et l'étude de l'histoire des entreprises.

1. A l'exception du centre d'archives des coopératives de la province autonome de Voïvodine, centre qui s'est spécialisé dans tout ce qui a trait aux organismes coopératifs, il semble que tous les fonds d'archives économiques soient versés dans les dépôts publics.

2. Voir le numéro de janvier 1958 de *Der Archivar*, où est imprimé le rapport du Dr Erich NEUSS de Halle, Betriebs-Archiv, Betriebs-Archivalien, Betriebs-Archivare, et le numéro de décembre 1958 de la même revue où sont publiés les rapports et discussions du Congrès de Constance des archivistes allemands; voir notamment l'intervention du directeur des Archives de Saxe-Anhalt soulignant les difficultés des autorités de la République démocratique allemande pour l'organisation des archives d'entreprises.

3. Voir notamment l'introduction à l'*Etat sommaire des Archives d'entreprises conservées aux Archives nationales*, de B. GILLE, 1957. Les Archives nationales abritent actuellement les fonds d'une centaine d'entreprises, ce qui représente environ 50 000 articles (registres ou dossiers).

1. Voir notamment l'intervention du Dr PAPRITZ lors du Congrès de Brême de 1953, dans *Der Archivar*, 1953.

b) Organismes privés et scientifiques

C'est en Allemagne, on le sait, que fut fondé en 1906, à Cologne, le premier de ces organismes, et c'est dans ce pays que des centres analogues se sont développés le plus rapidement¹. On vit en effet succéder au *Rheinisch-Westfälisches Archiv*, le *Südwestdeutsches Wirtschafts-Archiv* à Sarrebruck, l'*Archiv für Wirtschaftsgeschichte* à Leipzig, l'*Archiv für schwäbische Wirtschaftsgeschichte* à Stuttgart et, le dernier en date, le *Westfälisches Wirtschafts-Archiv*, fondé en 1940 à Dortmund.

Ce sont les centres de Cologne² et de Dortmund qui devaient obtenir le plus d'influence et de succès ; à la fois, sans doute, parce que ces centres furent créés dans une des plus grandes régions industrielles du monde et parce qu'il existait déjà dans ces contrées, chez les hommes d'affaires, un intérêt certain pour ces questions. Les grandes entreprises *Krupp* et *Siemens*, par exemple, dès le début du xx^e siècle, avaient organisé leurs archives de manière scientifique. Or, les centres régionaux d'archives économiques, qui sont subventionnés par les Chambres de Commerce, les municipalités et les hommes d'affaires, ne peuvent vivre que s'ils reçoivent des subsides suffisants, et ils ne disposeront d'un rayonnement et d'une efficacité certaine que s'ils rencontrent l'assentiment et l'intérêt des nombreuses entreprises ou organismes de la région. Lorsque c'est le cas, c'est évidemment la solution qu'il faut retenir, car ces établissements, par leur structure et leur origine même, auront la possibilité d'agir et de conseiller efficacement le plus grand nombre d'entreprises pour la conservation de leurs archives dans leurs propres locaux³. Ils n'abriteront qu'exceptionnellement de tels fonds, les collections du centre étant essentiellement constituées par des sources imprimées (livres, périodiques, brochures venant des entreprises, coupures de presse). C'est à l'influence de ces centres et à l'intérêt porté en Rhénanie-Westphalie aux archives d'entreprises que l'on doit la création récente à Düsseldorf, à l'*Union des Chambres de Commerce et d'Industrie*, d'un *Comité pour la conservation des archives d'entreprises*, composé d'industriels, de commerçants, d'archivistes, de représentants des ministères du Land⁴. Ce Comité dispose d'un Conseil (*Beratungsstelle*) dirigé par un archiviste, qui renseigne les grandes entreprises, s'efforce de leur fournir des archivistes qualifiés, et, éventuellement, prend en garde les archives des petites et moyennes entreprises.

Des organismes semblables à ces centres allemands se fondèrent en Suisse, en Hollande, aux Etats-Unis, et, tout récemment, au Danemark. Toutefois, il convient de remarquer que, dans ces pays, si le principe de collaboration entre hommes d'affaires, universitaires et archivistes est maintenu, le rôle de l'université ou des professeurs d'université devient prépondérant (Archives économiques de La Haye⁵, dirigées longtemps par le Pr Posthumus, et maintenant par le Pr Brugmans, rôle de l'Université d'Harvard, entre autres, aux Etats-Unis, de l'Université d'Aarhus, au Danemark). En outre ces centres, à la différence des organismes allemands, conservent, à côté d'une documentation imprimée qui demeure considérable, d'importantes archives. C'est le cas des *Archives économiques suisses*, fondées en 1910, et dont les richesses montrent bien leur double rôle de centre de documentation et de dépôt d'archives, puisqu'elles abritent 350 000 volumes et brochures, 20 000 années de revues, 175 000 rapports d'entreprises (rapports de conseils d'administration, d'assemblées générales, bilans finan-

1. Voir surtout Fritz REDLICH, *Anfänge und Entwicklung der Firmengeschichte und Unternehmerbiographie*, premier supplément (Beiheft) de la revue *Tradition*, 1959, p. 58 et suiv.

2. Un important *Festschrift* a été publié par ce centre en 1957, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

3. Cela est si vrai que le centre d'archives économiques de l'Université d'Aarhus, qui est une fondation privée, ayant songé un moment à devenir une section des Archives d'Etat du Danemark, a renoncé à cette idée parce que cela aurait gêné son action et paralysé ses relations avec les chefs d'entreprises.

4. Voir le rapport de Bernhard VOLLMER, au Congrès de Brême des archivistes allemands, *Wirtschafts- und Betriebs-Archiv, Der Archivar*, 1953, p. 181-193, et dans le même numéro, p. 193-199, le rapport de P. H. MERTES au même congrès : *Das Archiv-Wesen der Wirtschaft*.

5. Il faut signaler, à côté de cet organisme, celui de Groningue, consacré exclusivement aux archives des entreprises agricoles.

ciers, etc.), 750 000 coupures de presse, 250 fonds d'archives d'entreprises, 500 000 lettres d'affaires, échelonnées de 1750 à 1850. Aux Etats-Unis, les associations et centres scientifiques s'occupant des archives économiques et abritant les archives d'entreprises sont très nombreux et puissants et disposent souvent de ressources financières considérables¹. Avant la guerre², on s'est efforcé de tenir le versement d'archives d'entreprises dans les bibliothèques ou au siège d'associations d'historiens. Les associations historiques locales notamment s'intéressèrent aux entreprises de leur région et rassemblèrent archives et correspondance d'affaires. La crise de 1930 encouragea ce mouvement, par l'intérêt croissant porté à l'étude des problèmes économiques, par les faillites aussi qui facilitèrent les versements d'archives. Les bibliothèques universitaires suivirent cet exemple en s'intéressant également, par la force des choses, aux industries et activités économiques de leur région (archives de l'industrie du fer à l'Université de Virginie, de l'industrie du bois à l'Université du Michigan, archives des plantations à l'Université de Louisiane, archives des chemins de fer du Middle-West à la Bibliothèque Newberry, etc.). Le rôle essentiel dans ce domaine devait être tenu par la *Baker Library*, fondée en 1927 comme bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Harvard. Cette bibliothèque joua pratiquement le rôle de dépôt pour les collections réunies par la *Business Historical Society* de Boston et se plaça rapidement en tête de toutes les bibliothèques des universités par l'importance des fonds réunis.

Le rôle de ces centres et bibliothèques fut considérable pour les archives d'entreprises du xix^e siècle qui risquaient de disparaître ; mais il devint rapidement évident, surtout au moment et après la guerre de 1939-1945, que ces organismes étaient insuffisants pour assurer la garde et maîtriser la masse énorme des papiers fournis par les grandes entreprises américaines. Le rôle des archivistes consista surtout, à partir de ce moment, comme nous le verrons au paragraphe suivant, à conseiller les entreprises pour qu'elles s'occupent, le plus soigneusement et le plus scientifiquement possible, du classement et de la conservation de leurs documents.

En Angleterre, depuis 1934, ce rôle de conseil et d'encouragement est tenu par le *Business Archives Council* qui guide les chercheurs, s'efforce de faciliter la publication de leurs travaux sur l'histoire des entreprises et, d'autre part, intervient auprès des hommes d'affaires pour qu'ils réservent un bon accueil aux savants et pour qu'ils s'efforcent de classer convenablement les papiers de leurs maisons.

Un organisme semblable a été fondé en Australie, le *Business Archives Council of Australia*. Il dispose de plusieurs succursales dans les différents Etats de ce continent. Plus récemment, en 1956, la Nouvelle-Galles du Sud a vu se créer de même un *Business Archives Council*, sur le modèle britannique. Notons toutefois qu'en Australie, à l'exemple de ce qui se passe aux Etats-Unis, les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque du Commonwealth, rassemblent aussi d'importants fonds d'archives.

En Finlande, après l'échec en 1947 de la Chambre de Commerce dans ses efforts pour créer un centre d'archives d'entreprises, il se constitua sous les auspices de l'Ecole supérieure d'économie et d'administration commerciale d'Helsinki, un *Conseil permanent et consultatif d'archives* qui donne simplement conseils et avis.

Les *Instituts d'Histoire sociale*, les *Musées sociaux* se sont souvent efforcés, en plus de leurs travaux de recherche et de publication, de conserver des archives, des manuscrits, pour les mettre à la disposition des chercheurs. C'est le cas de l'*Institut national d'Histoire sociale* d'Amsterdam, fondé en 1935, qui abrite de nombreux documents sur les mouvements ouvriers

1. La Société historique américaine qui fonda, en 1939, le *National Records Management Council*, principalement pour étudier et coordonner les questions relatives aux archives économiques, reçut pour cet organisme un don de 35 000 dollars de la fondation Rockefeller.

2. Voir notamment *Some reflections on Business Archives in the United States*, de Oliver W. HOLMES, dans *The American Archivist*, 1953, p. 291-304, et l'article plus ancien du même auteur, dans *The American Archivist*, 1938, p. 171-185, *The Evaluation and Preservation of Business Archives*. La même revue a publié, pour l'Europe, l'important article de SABBE, *The Safekeeping of Business Records in Europe*, 1955, p. 31-45.

et sociaux néerlandais et étrangers. Deux archivistes ont été récemment affectés au classement de ces fonds.

L'*Institut G. G. Feltrinelli*, à Milan, dispose également d'importants fonds d'archives privées, relatifs aux questions sociales en Italie et dans de nombreux pays.

Les *Archives du Mouvement ouvrier*, fondées en 1902 à Stockholm, gardent dans leur dépôt central et dans les dépôts régionaux ou locaux, les fonds d'archives des mouvements populaires et ouvriers.

La Finlande également, comme les autres pays nordiques, a des archives sociales très bien organisées dans les *Archives des Travailleurs*. Cet organisme est à la fois institut de recherche et dépôt d'archives du Mouvement ouvrier finlandais et des syndicats. Ses ressources financières sont importantes (4 millions 1/2 de marks finnois en 1958) et il dispose d'un bâtiment de 3 km de rayonnages dont 2 km 1/2 sont déjà occupés.

En Norvège, le *Musée populaire* a recueilli des informations orales sur la vie ouvrière entre 1870 et 1910 et sauvé ainsi de l'oubli des souvenirs et des renseignements ne figurant pas dans les documents écrits.

C'est à un travail analogue que s'est livré l'*Institut français d'Histoire sociale* de Paris, avec ses filiales de province. Fondé en 1948 par G. Bourgin et E. Dolléans, cet Institut, dirigé actuellement par le P^r E. Labrousse, possède comme les autres organismes cités plus haut, outre une documentation imprimée et iconographique précieuse (notamment en ce qui concerne la presse et les brochures de propagande), des fonds d'archives manuscrits d'un grand intérêt (correspondance de théoriciens socialistes et de syndicalistes des XIX^e et XX^e siècles, documents sur la Commune, les mouvements anarchistes, etc.). L'Institut, de plus, joue, comme on le verra plus loin, un rôle important dans le rassemblement des documents syndicaux.

c) Organisation propre à un organisme privé ou nationalisé

C'est le système qui semble maintenant le plus généralement souhaité et recommandé quel que soit le régime politique ou économique du pays. Qu'il s'agisse de l'opinion d'archivistes de la République démocratique allemande¹ ou de celle des archivistes des Etats-Unis, on reconnaît maintenant, devant la masse énorme que constituent les archives des entreprises contemporaines, que leur centralisation dans des dépôts publics ou privés s'avère impossible. La seule différence entre les deux systèmes réside dans l'existence, dans les pays de l'Est, d'une réglementation obligeant les entreprises à prendre soin de leurs archives, ce soin étant laissé le plus souvent, même pour les entreprises nationalisées, à la bonne volonté de chacun dans les pays occidentaux, en dehors naturellement des délais fiscaux et commerciaux de conservation des documents. Cependant, en Angleterre, l'*Office du Charbon* et l'*Office de l'Energie atomique* se sont soumis au *Public Record Act* de 1958, mais aucun versement de leurs documents dans les dépôts publics n'est prévu pour l'instant. Ces deux Offices disposent d'archivistes qualifiés ; l'archiviste de l'*Office de l'Energie atomique* est au surplus chargé officiellement des fonctions d'historiographe de l'organisme. La *Commission des Transports britanniques*, qui ne semble pas tomber sous le coup du *Public Record Act* de 1958, conserve cependant avec soin ses documents.

En France, un avis du Conseil d'Etat du 29 novembre 1949 estime que, sous certaines réserves expressément formulées², les entreprises nationalisées sont soumises au décret du

1. Du moins pour les grandes entreprises ou celles ayant un passé de grand renom, comme la fabrique de porcelaines de Meissen en Saxe, par exemple (voir l'article cité du D^r E. NEUSS, *Betriebs-Archiv, Archivarien, Betriebs-Archivar*). Les petites et moyennes entreprises nationalisées, étant moins bien outillées, devraient verser leurs documents à des Archives d'Etat, régionales ou locales.

2. L'avis précise que les dispositions du décret de 1936 ne peuvent s'appliquer qu'aux entreprises nationalisées qui tiennent de leur statut le caractère d'établissement public national, ou, lorsque l'Etat étant le seul propriétaire de l'entreprise, celle-ci peut être assimilée à un établissement public, ce qui exclut expressément, d'après le texte du Conseil d'Etat, les établissements constituant une personne morale autonome et qui ne font pas partie intégrante de l'administration. Pour soumettre ces dernières entreprises au décret du 21 juillet 1936, il faudrait, estime le Conseil d'Etat, une loi nouvelle.

21 juillet 1936, qui régleme le versement dans les dépôts de l'Etat des papiers des administrations publiques et des ministères. En fait, les principales entreprises nationalisées ont leur propre service d'archives, *Banque de France*, banques de dépôt comme le *Crédit Lyonnais* ou la *Société Générale*, *Gaz* ou *Electricité de France*, etc. La *S.N.C.F.* ou les *Charbonnages de France* se préoccupent du problème, sans avoir encore trouvé de solution définitive. De ces entreprises nationalisées, seule la *Régie Renault* verse ses archives aux Archives nationales. Pour l'instant les archives des compagnies de chemins de fer, des sociétés de gaz et d'électricité antérieures à la fondation de la *S.N.C.F.* ou à la nationalisation qui risquaient d'être détruites dans l'organisation nouvelle ont seules été déposées aux Archives nationales. Il n'est pas exclu que ces entreprises nationalisées versent ultérieurement leurs propres archives aux Archives nationales ou dans les archives des départements.

Des entreprises privées ou des cartels d'entreprises ont souvent accordé beaucoup de soin à la garde de leurs propres archives. En Suède, les archives d'un grand cartel minier, le *Stora Kopparbergs Bergslags*, à Falun, possède le dépôt le plus remarquable tandis que le *Merlo Archiv*, qui abrite les documents d'un des plus grands cartels industriels de transformation du bois, s'est soumis à l'inspection de l'archiviste en chef des Archives départementales de la région.

Plusieurs grandes entreprises, en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis ont pris non seulement le plus grand soin de leurs archives mais ont su créer autour de celles-ci des foyers de recherche parfois vivaces et animer des publications scientifiques relatives à leur propre histoire.

La *Banque de Naples* publie un *Bulletin* régulier et la consultation de son dépôt historique est organisée avec le même soin que celle des dépôts publics.

En Allemagne, les grandes firmes *Krupp* et *Siemens* ont donné, dès le début du XX^e siècle, également une organisation scientifique à leurs archives. Ce fait est normal, s'il est vrai, comme on l'a remarqué, que les entreprises qui ont les archives les plus riches et dont on prend le plus de soin sont celles qui ont été longtemps possédées par la même famille. Les archives les plus mal traitées seraient, au contraire, celles des entreprises familiales dont les propriétaires ont changé très souvent, la situation intermédiaire étant tenue par les sociétés par actions.

Mais c'est surtout aux Etats-Unis que l'organisation scientifique, par les firmes elles-mêmes, de leurs archives devait trouver son plein épanouissement. La *Société Ford* a mis en œuvre des moyens matériels puissants pour le classement et la recherche dans ses propres archives ; de plus, elle a encouragé d'une manière générale les recherches économiques et sociales. Elle donne même asile à l'*Association des Archivistes américains*. La *Société Mac Cormick*, entreprise familiale à l'origine, spécialisée dans la fabrication des machines agricoles, et dont les archives remontent à 1830, a donné une organisation scientifique à ses propres archives, les a ouvertes aux chercheurs en 1919 et a fondé et subventionné à Chicago dès 1912 la *Mac Cormick Historical Association*. En 1937, la *Compagnie Firestone* fit appel à un archiviste des Archives fédérales pour classer ses documents, ce qui devait être le début, comme nous le verrons plus loin, d'une collaboration fructueuse entre les archivistes d'Etat et les archivistes des entreprises privées.

Si la France ne connaît pas encore de semblable organisation, certains groupements¹, et notamment les Chambres de Commerce, ont parfois su donner à leurs archives un soin particulier et en faire un centre d'attraction pour les recherches économiques, comme la Chambre de Commerce de Marseille qui achète même des fonds d'archives pour compléter ses collections ou, dans un domaine différent, le Comité de la Marine marchande.

d) Organismes commerciaux

Enfin, dans un ordre d'idée un peu différent, il faut signaler comme organismes de classement et de garde d'archives, des établissements commerciaux qui, moyennant paiement,

1. Cependant quelques rares compagnies ou groupements économiques ont fait appel à des archivistes de formation universitaire ou à d'anciens archivistes retraités pour garder leurs archives.

conseillent les maisons de commerce, leur dressent des plans de triage, d'élimination et de classement, assurent la garde et la consultation des archives anciennes dans des dépôts bâtis loin des villes, etc. Le souci de ces organismes est assez différent de celui de la recherche scientifique, encore que parfois ils soient dirigés par des archivistes professionnels, mais leur activité permet la sauvegarde et le classement de documents économiques qui risqueraient sans cela la destruction totale. Le succès rencontré par la première de ces entreprises, le *Business Archives Center*¹ de New York, a amené la création de trois autres sociétés, *Records Controls* à Chicago, *Remington Rand Corporation* à New York, et le *National Storage Company* à Pittsburg.

Il ne semble pas que cet exemple ait été suivi dans d'autres pays. Signalons l'existence sans doute éphémère en France d'une société spécialisée dans la garde, avant destruction totale, des papiers des entreprises en faillite. Cette société, fondée par les principaux syndicats de faillite de Paris, ne semble pas avoir eu un rôle de longue durée ; ce qui est particulièrement regrettable étant donné à la fois l'intérêt des archives des sociétés en faillite et les menaces de destruction qui pèsent sur elles. Les syndicats, gênés par la garde de ces papiers encombrants, ont parfois voulu les confier aux Archives nationales qui les acceptent lorsqu'ils présentent une valeur réelle pour l'histoire économique.

Des remarques qui précèdent il semble que l'on puisse confirmer, après dix ans d'expérience, les paroles prononcées par Sir Hilary Jenkinson au Congrès international des Archivistes de Paris en 1950² : « Le gardien naturel d'un fonds d'archives est la personne ou l'institution chez lesquelles ces archives se sont formées, sous la double condition que celles-ci soient en mesure d'en assurer la conservation et l'accès au chercheur. »

Lorsque cette double condition n'est pas réunie ce qui, hélas, est le cas pour de nombreuses grandes entreprises et pour la quasi-totalité des moyennes et petites maisons, le gardien qui doit se substituer à l'organisme défaillant peut être soit l'Etat, soit un organisme privé. Il apparaît que lorsque l'intérêt de groupements économiques, industriels et commerciaux est suffisant pour remplir ce rôle, il vaut mieux confier cette tâche à des centres privés subventionnés par ces groupements ainsi d'ailleurs que par des universités ou des collectivités publiques. Ces centres auront plus de souplesse et de facilité d'action dans les milieux d'affaires qu'un service de l'Etat. Lorsqu'au contraire l'intérêt des hommes d'affaires pour les questions d'archives et d'histoire sera extrêmement faible, ou lorsque la création de plusieurs entreprises nationalisées posera des problèmes nouveaux, alors l'Etat pourra intervenir et la solution trouvée en France montre que l'on peut aussi, par ce moyen, parvenir à des résultats satisfaisants.

Quant aux problèmes posés dans les pays de système communiste par la réglementation nouvelle, il semble trop tôt pour que l'on puisse tirer des enseignements d'une expérience aussi brève. Les difficultés paraissent grandes toutefois pour maîtriser une masse si considérable et si variée d'archives et les difficiles problèmes concernant le personnel, notamment, ne semblent pas avoir été complètement résolus.

II. — L'ARCHIVISTE CHARGÉ DES ARCHIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

a) Dans la quasi-totalité de leurs réponses, les services d'archives ont estimé que l'archiviste formé aux méthodes traditionnelles pouvait facilement s'adapter aux conditions un peu spéciales du classement et de la garde des archives d'entreprises. Plusieurs directeurs d'archives ont même souligné qu'il paraissait impensable de retirer de la compétence des archivistes une catégorie quelconque de papiers et qu'il ne viendrait à l'idée de personne de confier à un ingénieur des Ponts et Chaussées les archives de ce service, ni à un magistrat les archives judiciaires. En réalité, il arrive pourtant que certaines administrations conservent leurs archives sans les verser à un dépôt national central, et qu'elles en confient la gestion à un fonctionnaire

1. Sur le *Business Archives Center* de New York, voir l'article d'Isabelle GUÉRIN dans la *Gazette des Archives*, juillet 1954, p. 9 à 13.
2. *Archivum*, 1951, p. 108.

de leur ressort. Ce fonctionnaire, il est vrai, est aidé parfois par des archivistes de formation professionnelle habituelle (cas du ministère de la Guerre en France, par exemple). De toute manière quelques rares services d'archives (*Land* de Rhénanie-Westphalie)¹ ou archivistes (intervention du Dr Solleder, ancien directeur des Archives d'Etat à Nuremberg, au Congrès des Archivistes allemands à Brême) et bon nombre de professeurs s'occupant des questions économiques (F. Redlich, Domenico Demarco à Naples, etc.) préfèrent voir confier les archives économiques à des ingénieurs ou à des économistes ayant reçu une formation archivistique. De fait, la plupart des Instituts ou Centres d'archives économiques que nous avons signalés sont dirigés par des économistes ou du personnel d'administration et la présence d'archivistes y est rare.

L'avantage et les inconvénients des deux systèmes sont évidents. L'archiviste par sa formation saura mieux que quiconque estimer la valeur d'un document ou d'une série de documents pour les historiens futurs sans se laisser influencer par l'intérêt actuel et pratique des papiers élaborés par les administrations ou les entreprises. De même, l'archiviste sera certainement celui qui donnera aux archives qui lui sont confiées les meilleurs cadres de classement pour que les chercheurs de l'avenir puissent effectuer leurs travaux scientifiques et saisir rapidement l'importance de la documentation dont ils disposent. Le rôle de l'archiviste n'est pas, en effet, d'exploiter les documents qui lui sont confiés, travail pour lequel le technicien seul peut parfois se tirer d'affaire, mais de les rendre aisément accessibles aux chercheurs.

L'ingénieur, l'économiste, inversement, aura peut-être plus que l'archiviste de formation traditionnelle du goût pour les papiers qui lui sont confiés et, dans certains cas particuliers, en saisira mieux la valeur parce qu'il aura mieux pénétré l'enchaînement des faits ou le mécanisme des bureaux et des organisations où sont nés les documents en question. Dans tous les cas une objection d'ordre pratique a cependant été faite. Le besoin actuel, urgent et pressant dans tous les pays, d'ingénieurs et d'économistes, la différence très sensible des situations matérielles offertes à ceux-ci en comparaison des traitements des archivistes, rend peu vraisemblable, sauf rares exceptions, la gestion de dépôts d'archives par d'autres personnes que par des archivistes professionnels.

De toute manière il paraît souhaitable, puisqu'à l'exception peut-être de certains pays latins les archivistes auront de plus en plus à s'occuper d'archives modernes et parmi celles-ci d'archives économiques et sociales de tous ordres, que, dans la formation scolaire et professionnelle de ceux-ci, on fasse une place chaque jour plus large aux questions économiques modernes. Il semble qu'on soit encore dans ce domaine loin de ce que l'on pourrait désirer et que la conception du rôle de l'archiviste tel qu'on se l'imaginait au XIX^e siècle pèse encore d'un trop grand poids. Il apparaît bien que dans de nombreux pays il n'y ait encore aucune commune mesure, dans l'enseignement donné aux futurs archivistes, entre le nombre d'heures consacrées aux sciences du Moyen Age par exemple, et celui accordé à ce qui touche l'administration ou l'économie modernes. Le cours des institutions publiques à l'Ecole des Chartes s'arrêterait jusqu'à ces derniers temps à 1800 ; il vient d'être reporté à 1875. Dans la même Ecole, une série de conférences facultatives est donnée tous les trois ans, d'après une décision récente, sur les sources de l'histoire économique au Moyen Age². Cependant, dans les conférences et manifestations organisées par les Archives nationales pour la formation des archivistes stagiaires, une dizaine de causeries portent sur des sujets d'économie, parfois très modernes, et plusieurs visites d'archives de banques et de sociétés nationalisées (*Renault, Banque de France*) sont organisées.

L'Institut de Marbourg n'a pas prévu de formation spéciale et, aux Etats-Unis même

1. Les Archives de Rhénanie-Westphalie estiment que les archivistes traditionnels doivent classer les papiers d'ordre économique venant de l'Etat et les ingénieurs et économistes ceux venant des entreprises privées. Mais la multiplication des organismes économiques mi-publics mi-privés rend cette distinction quelque peu illusoire.
2. Inaugurant le I^{er} Congrès international des Archives en 1950, M. P. O. LAPTE, ministre de l'Education nationale, disait : « Les archives économiques posent devant nous deux séries de problèmes ; l'un, le plus facile à résoudre, c'est évidemment de compléter l'admirable programme de notre Ecole des Chartes... ».

on ne paraît pas avoir donné suite au souhait d'Oliver W. Holmes que les archivistes d'Etat puissent se spécialiser dans les archives économiques et commerciales et que dans ce cas on exige d'eux, en plus de leurs connaissances dans les sciences des archives, des diplômes d'économie politique. En Pologne et en Yougoslavie, en revanche, des cours complémentaires sont organisés par la Direction générale des Archives pour les archivistes qui désirent se consacrer aux archives économiques. Ces cours sont donnés par des ingénieurs et des économistes en Pologne. De même, en République démocratique allemande, l'Institut des Sciences d'Archives a prévu des cours spéciaux en cette matière et le Dr Neuss estime même que la diplomatie de l'économie, « *Die Aktenkunde der Wirtschaft* », est devenue une discipline spéciale¹.

b) Les archivistes privés des entreprises sont de formation extrêmement variable suivant les entreprises et suivant les pays. Il faut encore ici distinguer les pays de l'Est de ceux de l'Ouest et pour ces derniers mettre à part les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale ainsi que la Suède et les Pays-Bas. Alors, en effet, que dans ces Etats les archivistes des entreprises privées ont assez fréquemment une bonne formation professionnelle et scientifique, il faut malheureusement regretter qu'ailleurs ce soit très rarement le cas. On a même parfois avancé que dans certaines entreprises, ce serait aux employés les moins actifs de l'établissement qu'une telle tâche serait confiée² ! Sans aller jusqu'à confirmer de telles observations, on doit bien souligner toutefois que dans de nombreux pays les archives, même d'entreprises fort considérables, sont tenues par des employés subalternes. Certains n'ont aucune formation professionnelle, aucun cours n'est prévu pour les former, et leur ambition se borne, dans les meilleurs cas, à ranger les papiers qui leur sont confiés de telle sorte qu'ils puissent répondre aux demandes de recherche essentielles des différents bureaux. Cependant, une certaine amélioration se dessine sous le biais de la « documentation » et bien que les deux professions soient assez différentes l'intérêt porté actuellement aux « documentalistes » pourra peut-être à la longue améliorer la situation professionnelle et technique de l'archiviste d'entreprise. Celui-ci de toute façon demeure isolé et sans aucun contact avec les archivistes de formation scientifique³.

Tout autre est la situation en Allemagne fédérale, aux Etats-Unis et aussi, dans une certaine mesure, en Hollande et en Suède. Il existe dans les Pays-Bas une Association d'Archivistes des entreprises privées qui forme le personnel de cette spécialité en collaboration avec le *Nederlands Instituut voor Documentatie en Registratuur*. Les cours durent un an et demi (en partie par correspondance) ; le principe de classification adopté est celui de la classification décimale. Cette Association des Archivistes d'entreprises n'a pas de relations avec l'Association des Archivistes néerlandais.

En Suède, le « Comité d'archives des entreprises économiques » forme depuis quelques années archivistes et personnel d'exécution et organise des stages. La « Société suédoise d'Archives » de son côté, par des conférences, des publications, s'efforce de créer une collaboration active entre les différentes catégories d'archivistes de la Suède.

En Allemagne fédérale, un très grand effort a été fait pour former un corps d'archivistes d'usines ou d'entreprises (*Werks-Archivare, Betriebs-Archivare*) ayant d'excellentes qualités professionnelles. En 1957 fut fondée à Düsseldorf l'Association des Archivistes allemands d'usines (*Vereinigung deutscher Werks-Archivare*) qui prit un rapide développement. L'excellente revue *Tradition* lui offre l'hospitalité de ses colonnes pour ses communiqués et les meilleurs travaux de ses membres. Cette Association a été suscitée par le Comité pour la conservation des archives d'entreprises dont nous avons parlé plus haut. Elle se propose d'organiser des cours pour former les futurs archivistes d'entreprises et, en attendant la création de cet enseignement,

1. ERICH NEUSS, *Der Archivar*, 1958, article cité, p. 11.

2. Certaines remarques d'E. Neuss laissent penser que tel fut parfois aussi le cas dans certaines entreprises nationalisées d'au-delà le rideau de fer. *Der Archivar*, janvier 1958, p. 16.

3. En Angleterre, le *Business Archives Council*, le *British Record Association* ainsi que la *Société des Archivistes* se proposent de fonder un cours rapide pour la formation des archivistes d'entreprises déjà en fonction.

elle dirige ses membres vers les cours organisés par l'*Arbeitsgemeinschaft für soziale Betriebsgestaltung* à Heidelberg. La présidente de l'Association estime d'ailleurs que, dans la formation future de ce personnel, il faudra mettre l'accent sur l'histoire de la technique et des entreprises beaucoup plus que sur les problèmes d'archives¹.

L'archiviste d'entreprise, à la différence des archivistes d'Etat, est isolé ; de formation et d'origine très variées, il vit dans un milieu où ses problèmes et ses besoins ne sont pas toujours compris ; d'où la nécessité de l'association et aussi le vœu que cette association et ses membres aient de nombreux contacts avec les archivistes scientifiques. C'est précisément le cas dans la République fédérale puisque plusieurs archivistes d'entreprises sont membres également de l'Association des Archivistes allemands et puisqu'ils participent et prennent la parole aux congrès organisés par cette Association, à Constance notamment, en 1958.

Mais c'est aux Etats-Unis que les contacts et les rapports entre les deux catégories d'archivistes sont les plus fréquents et les plus fructueux. La raison en est peut-être dans la très grande place que tiennent les questions économiques dans les préoccupations intellectuelles de tous ; peut-être aussi le fait que la plus grande partie des archives fédérales ou des Etats soit de date récente a-t-il joué un rôle et facilité l'établissement des liens. Les archivistes d'entreprises qui fréquentent les Archives fédérales pour y trouver conseils et appuis, qui lisent la revue *The American Archivist*, qui font partie de la Société des Archivistes américains et participent à ses congrès, sont chaque année plus nombreux. Ces contacts sont d'autant plus utiles que, fidèles au pragmatisme anglo-saxon, la plupart des archivistes d'entreprises élaborent ensuite, à la lumière de leur expérience et des conseils reçus, leur propre système et leurs propres règles. En effet, il ne semble pas, malgré l'intérêt réel porté à ces questions, que l'on ait organisé de cours spéciaux réguliers pour ce personnel ; ceux d'entre eux qui veulent recevoir une formation théorique vont simplement suivre les cours d'été organisés à Washington à l'*American University* par le Pr Ernst Posner.

Dans les pays communistes, un grand effort a été fait au contraire pour former par l'enseignement les archivistes d'entreprises.

En Hongrie seuls peuvent être nommés dans les entreprises les archivistes qui ont suivi avec succès les cours organisés par les Archives nationales. Un petit manuel a été rédigé à leur intention par le Centre national des Archives. Mais c'est pour la République démocratique allemande que nous avons le plus de renseignements. Le décret du 27 avril 1950 qui obligea chaque entreprise nationalisée à avoir des archivistes posa de graves soucis aux autorités responsables. Si, en effet, il était relativement aisé de trouver quelques archivistes qualifiés pour les plus grandes entreprises, le problème était beaucoup plus ardu à résoudre pour les nombreuses entreprises d'importance moyenne dont le volume d'archives requerrait cependant l'emploi d'un personnel spécialisé. On souhaiterait que seuls des archivistes munis d'un diplôme d'Etat puissent être affectés à ce travail. C'est un idéal qui n'est pas encore atteint, mais on s'y achemine. Les premiers essais qui avaient été tentés en vue de former les archivistes d'usines en même temps que les archivistes scientifiques à l'Institut des Sciences archivistiques de Potsdam n'ont pas été heureux. Les archivistes qui depuis 1952 y suivaient un cours de trois mois, une fois de retour dans leurs usines ou leurs organismes économiques ont été mutés dans d'autres services, soit parce que l'on manquait de personnel dans des secteurs d'activité plus importants, soit parce que ces archivistes tentaient d'obtenir des postes mieux rémunérés dans une autre profession. Aussi préfère-t-on depuis 1955 donner cet enseignement dans l'école professionnelle, installée également à Potsdam, qui forme les archivistes « du rang moyen » (*mittlere Dienst*) pour le service de l'Etat². Cette école, *Fachschule für Archiv-Wesen*, a organisé des cycles d'enseignement, soit directs à Potsdam (durée deux ans), soit par correspondance (durée trois ans). Les élèves (16 en 1958 à Potsdam et 120 par correspondance)

1. Dr Hedwig BEHRENS, Voraussetzungen und Aufgaben der archivalischen Arbeit in der Wirtschaft, *Der Archivar*, décembre 1958, p. 298.

2. L'Institut de Potsdam prépare des archivistes d'Etat « du rang le plus élevé » (*höhere Dienst*).

suivent tous les cours généraux d'archives ou d'histoire ; ceux qui se destinent aux archives d'entreprises reçoivent en plus un enseignement sur l'histoire économique, l'administration de l'économie, les archives des entreprises capitalistes, les archives des entreprises nationalisées, etc.¹. Plusieurs manuels, soit élémentaires, soit plus complets, ont été publiés. Le manuel *Aktenkunde der Wirtschaft* comprend deux volumes : le premier, paru en 1954, est consacré à l'économie capitaliste, le second, paru en 1956, à l'économie nationalisée dans la République démocratique allemande.

c) En dehors des questions relatives aux archivistes d'usines, l'expérience allemande est intéressante car elle marque, par la fondation de cette *Fachschule*, le souci de former également avec soin du personnel d'exécution pour les archives modernes d'Etat. Sans doute — comme le disait au Congrès de Paris en 1951 Sir Hilary Jenkinson — n'y a-t-il qu'une différence extérieure, et demandant seulement un traitement physique extérieur différent, entre un document ancien et un document contemporain. Cependant, il faut bien reconnaître que la tâche de l'archiviste qui doit classer un fond d'actes du Moyen Age, est complètement, sinon essentiellement, différente de celle de l'archiviste qui a devant lui des millions de dossiers provenant d'un Service de la Sécurité sociale, par exemple. Ce dernier, à la différence du premier, a absolument besoin d'un personnel d'exécution. La qualité du classement et du triage des papiers modernes sera souvent fonction de la qualité professionnelle de ce personnel. On s'est peu préoccupé, semble-t-il, de cette difficulté. Seule la Pologne signale des cours de deux à six jours organisés par les Archives générales à l'intention des employés et, en Allemagne, à Limbourg, un archiviste d'Etat (ancien archiviste des Mines), donne des cours privés du même ordre.

En France a été créé depuis la guerre une catégorie spéciale de fonctionnaires de cet ordre pour les archives (sous-archivistes et commis) qui se recrutent (après certaines dispositions transitoires) sur concours, mais sans que des cours préparant à ce concours ne soient prévus (il sera d'ailleurs impossible vraisemblablement d'en organiser jamais, étant donné le petit nombre et la dispersion géographique des candidats). Tout récemment, enfin, un décret du 11 janvier 1960 prévoit la création d'archivistes-documentalistes à qui seront surtout confiés, sous l'autorité des directeurs des Services d'Archives, les fonds modernes dans les grands dépôts et qui même, dans certains départements de création récente, pourront avoir la responsabilité de l'ensemble du service. Il n'est pas impossible qu'un jour les entreprises nationalisées par exemple puissent puiser parmi ces archivistes-documentalistes le personnel nécessaire à la garde de leurs archives. Il est trop tôt, de toute façon, pour tirer des conclusions d'une institution aussi récente².

III. — LES ARCHIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

a) Les archives publiques

Les archives qui proviennent des administrations publiques ou des organisations parapubliques, chaque jour plus nombreuses, traitant des questions sociales, financières ou économiques, forment des masses de documents considérables. Des éliminations fréquentes et massives sont donc nécessaires pour permettre — étant donné le personnel et la superficie des dépôts dont disposent actuellement les archives publiques — le classement et la confection de répertoires des documents conservés mis à la disposition des chercheurs. Le microfilm s'est révélé, en l'occurrence, sans efficacité. Des calculs très précis, en effet, permettent de penser que pour une même quantité de documents la construction des rayonnages

1. On trouvera dans l'article souvent cité du Dr NEUSS, *Der Archivar*, janvier 1958, p. 18, le plan complet des études.

2. Le décret prévoit que les candidats au futur concours (qui n'est pas encore défini) devront avoir un diplôme de licence et le diplôme de documentaliste (ce diplôme étant encore à créer).

revient au 2/3 du prix que l'on devrait payer pour les opérations de microfilmage¹.

Heureusement, les papiers émanant des administrations mentionnées plus haut, s'ils se présentent sous forme massive, offrent l'avantage d'être souvent homogènes et de se prêter ainsi à la pratique de l'échantillonnage, soit mathématique ou statistique, soit sélectif ou, comme on l'a dit, « archivistique »². Les échantillonnages mathématiques présentent l'avantage de la simplicité et de l'économie puisqu'ils peuvent se faire rapidement et au moyen d'un personnel subalterne qui ne doit fournir qu'un travail quasi mécanique. Mais ce procédé a de très gros inconvénients. Il laisse au hasard une trop grande place. Pour respecter le libre jeu de ce hasard, on doit éliminer les documents en se fondant uniquement sur des pourcentages mathématiques, sans pouvoir tenir compte suffisamment de la variété que la vie vient mettre dans l'évolution des événements. Si l'on décide de retenir, dans une masse de documents qui est théoriquement entièrement homogène (mais c'est un idéal qui est difficile à trouver), un dossier sur dix ou sur cent ou sur mille, il importera que le choix soit entièrement arbitraire pour que les renseignements conservés aient une certaine valeur représentative.

De même si l'on fixe les jours, semaines, mois et ans qui, dans une série chronologique, seront retenus, la rigueur de ce choix ne permettra pas de tenir compte des variations survenues avec irrégularité dans le cours des événements.

Enfin, si ce choix s'effectue sur des questionnaires ou des résultats d'enquête déjà établis après échantillonnage et sélection des renseignements recueillis et dont le degré de probabilité est déjà strictement mesuré, la valeur des documents finalement conservés dans les archives et le degré d'exactitude des informations obtenues ont diminué dans de telles proportions que l'opération devient à peu près inutile.

On comprend que l'on tende de plus en plus, malgré l'avantage de sa simplicité et de son coût relativement moindre, à abandonner peu à peu cette méthode. Les Etats-Unis avaient commencé, par exemple, à traiter par ce moyen les dossiers de déclarations d'impôts sur le revenu. Puis, devant l'immensité de la masse de dossiers et l'incertitude des résultats obtenus, l'ensemble des papiers a été détruit³. En France, au contraire, on les a conservés mais en pratiquant sur eux un échantillonnage sélectif. Dans chaque département, divisé lui-même en plusieurs contrôles financiers, l'archiviste, en accord avec le service des contributions directes, a choisi un ou deux contrôles dans lesquels tous les dossiers sont conservés. Il a déterminé ensuite pour les autres contrôles, des rues de villes, des villages, des catégories professionnelles, des personnalités représentatives pour lesquels les dossiers étaient conservés de manière continue. Il résulte d'une enquête effectuée cette année auprès des différents services d'archives départementaux de France que l'expérience a très bien réussi là où les contacts entre les archivistes et les services des contributions directes sont bons, qu'elle a échoué dans les départements où cette collaboration n'existe pas. L'échantillonnage sélectif, qui devrait être le seul utilisé, présente en effet l'inconvénient de ne pouvoir être mené à bien, étant donné les connaissances techniques et les besoins considérables en personnel qualifié qu'il exige, que si les archivistes reçoivent une aide importante du service d'où émanent les documents.

1. Le directeur des Services d'Archives du département de Seine-et-Oise a calculé qu'un mètre de rayonnage d'un dépôt d'archives revenait en moyenne à 50 NF. Les documents placés sur un mètre de rayonnage ne pourraient être microfilmés que pour une dépense moyenne de 80 NF. Il s'agit naturellement ici du microfilm de substitution entraînant la destruction du document primitif. Le microfilm de sécurité ou de complément est parfois employé avec succès dans des séries de documents économiques et sociaux qui risquent de devenir très fragmentaires après quelques années et que l'on désire garder intactes. C'est ainsi que les Archives départementales ont microfilmé, en France, les listes nominatives du recensement de 1946 établies en un seul exemplaire et conservées (ou souvent perdues) dans les communes.

2. L'étude la meilleure et la plus complète sur cette question est celle de Paul LEWINSON, chef de la Division industrielle aux Archives nationales des Etats-Unis, *Archival Sampling*, dans *The American Archivist*, tome XX, octobre 1957, p. 291-312.

3. En Rhénanie-Westphalie, cette documentation a été également éliminée, les publications imprimées contenant, estime-t-on, l'essentiel des renseignements. En Finlande, on conserve les dossiers d'impôts sur le revenu une année sur dix. De ces dossiers on ne retient intégralement que ceux qui sont relatifs aux gros revenus ; pour les revenus moyens on ne garde que 10 à 20 % des dossiers ; pour les petits revenus, 5 %.

Cette collaboration est particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit, ce qui est fréquemment le cas, d'archives versées par un service en voie de dissolution. Il importe alors d'agir vite pour encore utiliser les compétences et éventuellement le personnel même de l'organisme en question. En outre, la masse des documents rassemblés et les difficultés de locaux exigent que les dossiers soient rapidement triés sur place si l'on ne veut abriter dans les dépôts d'archives que les papiers qui seront définitivement conservés. C'est ainsi qu'en France la dissolution des services s'occupant des dommages de guerre (1939-1945) va mettre, dans des délais très rapides, à la disposition des Archives nationales et départementales, environ six millions de dossiers. La moitié de ceux-ci, relatifs aux dégâts survenus au mobilier, seront mis au pilon avant d'entrer dans les dépôts, de même que 1 500 000 dossiers ayant trait aux dommages partiels subis par les immeubles. Il n'est pas utile de signaler la somme de renseignements économiques et sociaux figurant dans ces documents. Mais comment pourrait-on pratiquer un échantillonnage sélectif dans une telle masse et quelle serait la fragilité des renseignements recueillis après un échantillonnage mathématique ? Au contraire, l'échantillonnage sélectif sera pratiqué dans les dossiers relatifs aux dommages complets subis par les immeubles ; on s'attachera à ce que soient retenues les différentes régions, notamment les différentes régions agricoles, les différents types d'industrie, ce qui a trait aux services publics, etc.

En dehors de ce cas concret, on trouvera pour les Etats-Unis, dans l'article cité de Lewinson, l'étude de 68 cas d'échantillonnage sélectif dans les catégories les plus diverses de documents sociaux et économiques. Cette étude montre bien le soin avec lequel l'archiviste doit mener, avec les administrations intéressées et les spécialistes, ses travaux préliminaires ; elle montre également que si ces travaux ont été menés sérieusement on doit parvenir dans ce domaine à des résultats aussi sûrs et aussi précis que ceux obtenus par les Instituts Gallup dans leurs sondages de l'opinion publique.

En Angleterre¹, c'est à des conclusions semblables qu'ont abouti les travaux du *Grigg Committee* qui a recommandé l'examen de chaque catégorie de papiers par une commission où est décidée la proportion de dossiers qui sera conservée. Or cette commission, présidée par un représentant du *Public Record Office*, comprend des fonctionnaires du bureau des statistiques, du service intéressé, ainsi que des professeurs et spécialistes des questions traitées par les documents étudiés. Le principe le plus souvent adopté en ce qui concerne l'échantillonnage est une sorte de compromis entre la méthode statistique et la méthode sélective. Pour une même catégorie de documents, on conserve intégralement ceux qui sont relatifs à quelques régions ou catégories sociales soigneusement choisies. Pour les autres, on pratique l'échantillonnage statistique, tout en conservant les documents relatifs à une année importante, de crise notamment, ou aux premiers temps (et, éventuellement, aux derniers) de l'organisme qui a émis ces papiers.

De toute façon, étant donné les frais énormes, en personnel surtout, qu'exigent ces opérations, il paraît indispensable d'évaluer, avant de les entreprendre, leur rendement et de repousser toute opération dont on ne peut raisonnablement attendre, d'après les estimations actuelles, qu'elle serve l'intérêt de l'Histoire. C'est là souvent une grave responsabilité. On ne peut que louer les autorités australiennes de faire participer les chercheurs eux-mêmes à cette décision. Avant toute destruction ou triage d'un ensemble de documents de cet ordre, les chercheurs ou groupes de chercheurs spécialisés dans l'étude des questions dont traitent les documents sont consultés. S'ils ne peuvent fournir un projet concret de recherches à partir de ces documents, ceux-ci sont détruits. On court évidemment le risque de supprimer des documents pour lesquels des projets d'études ne se révéleront peut-être que dans l'avenir. Etant donné le volume énorme des archives contemporaines tout particulièrement dans le domaine économique et social la formule paraît cependant heureuse.

1. Nous n'étudions naturellement ici que l'échantillonnage. Pour le triage en général des documents d'archives, voir le rapport de J. M. COLLINGRIDGE au III^e Congrès international des Archives de 1956, *Archivum*, vol. VI, p. 25-35. Notons, à ce propos, le souhait fait par maints archivistes de voir établir des notices et études sur chaque type de document émanant des bureaux contemporains afin de faciliter les triages et classements de ces documents.

b) Les archives syndicales

De toutes les archives sociales ou économiques, ces archives, qu'il s'agisse de syndicats ouvriers ou des syndicats patronaux, sont certainement celles sur lesquelles on a le moins de renseignements, celles aussi qui sont le moins accessibles, celles qui sont le moins souvent versées dans les dépôts publics.

Dans la plupart des pays en effet, les syndicats ont refusé de verser leurs archives. En Angleterre, cependant, les *Trade Unions*, qui doivent rendre compte, comme toute société mutuelle, de leur activité et de leurs recettes aux services de l'Enregistrement (*Registry of Friendly Societies*), ont certains de leurs documents conservés dans ces bureaux (papiers postérieurs à 1914) ou au *Public Record Office* (papiers antérieurs à 1914).

Aux Etats-Unis¹, l'*American Federation of Labor (A.F.L.)* conserve à Washington des archives considérables relatives à ses activités (correspondance, procès-verbaux de réunions, etc.), ainsi que les papiers de Samuel Gompers. L'*A.F.L.* fait même microfilmer ces papiers pour leur assurer une meilleure sécurité. Les archives sont accessibles aux chercheurs. Le *C.I.O. (Congress of Industrial Organizations)* estime n'avoir pas encore d'archives mortes mais conserve ses dossiers actuels avec soin. On sait mal ce qui se passe dans les Etats, mais il est probable que plusieurs associations ouvrières conservent les papiers privés de chefs syndicalistes. Des bibliothèques universitaires (notamment celle de l'Université catholique de Washington), des bibliothèques municipales (New York) abritent aussi de telles archives.

L'expérience faite en France, grâce à G. Bourgin et E. Dolléans, avant la guerre, ne fut pas très heureuse et les archives de la Confédération Générale du Travail rassemblées furent emportées par les autorités allemandes en 1940. Une partie seulement a pu être récupérée. Depuis quelque temps, l'*Institut français d'Histoire sociale*, dont le siège social et les dépôts se trouvent d'ailleurs abrités aux Archives nationales, a déployé de grands efforts pour sauvegarder les archives syndicales et centraliser les renseignements relatifs à ces documents. Le caractère privé et universitaire de cet organisme en fait un lieu de rencontre commode où syndicats patronaux, syndicats ouvriers, coopératives de consommation, coopératives de production, envoient volontiers des délégués. Une première réunion a eu lieu l'année dernière où des promesses d'inventaires et même de versements d'archives à l'Institut ont été faites. Une seconde réunion, au cours de cette année, concrétisera sans doute, au moins partiellement, les promesses de l'an dernier.

L'*Institut d'Histoire sociale* d'Amsterdam a effectué un travail analogue et conserve des archives syndicales dans ses collections. Ces documents sont accessibles au public.

En Norvège, les *Archives du Mouvement travailliste* ont la charge de conserver les archives des syndicats en même temps que celles du parti. On a vu de même l'importance des *Archives des Travailleurs* en Finlande. Cet organisme garde dans ses dépôts les archives syndicales antérieures à 1920 et on peut les y consulter aisément. Les syndicats finlandais conservent eux-mêmes pour l'instant les papiers postérieurs à 1920.

Dans les pays communistes, où les syndicats sont devenus des organismes quasi officiels, la situation est évidemment toute différente. En Pologne, les archives ont été versées dans les dépôts publics, où elles sont consultables comme les autres documents. En Yougoslavie, les organismes syndicaux transmettent leurs papiers aux archives spécialisées dans la centralisation et la conservation des matériaux sur l'histoire du mouvement ouvrier (ces archives existent à l'échelon fédéral et à celui des différentes républiques).

c) Les archives des entreprises

Les archivistes et les historiens se sont plaints souvent de la mauvaise volonté que mettaient les chefs d'entreprises à laisser consulter les archives de leurs maisons. Il est bien vrai que l'on peut multiplier les exemples de cette hostilité et que, par indifférence pour les

1. Voir P. LEWINSON, président du Comité des Archives syndicales à la Société des Archivistes américains *The Archives of Labor*, dans *The American Archivist*, XVII, janvier 1954, p. 19-24.

travaux scientifiques, par hantise du secret des affaires, par crainte d'investigations indiscretes des autorités fiscales, les propriétaires ou les directeurs responsables des sociétés par actions répugnent à laisser examiner leurs documents, même par des étudiants et des professeurs parfaitement qualifiés. Les entreprises qui sont la propriété d'une personne ou d'une famille sont plus secrètes généralement que les sociétés anonymes. Mais dans tous les pays une évolution vers un état d'esprit plus favorable se dessine.

Il convient tout d'abord, comme le font très justement remarquer les Archives de la Hesse, de juger avec beaucoup de modestie les réserves des chefs d'entreprises quand on mesure les délais que l'Etat impose pour la consultation de ses propres archives. Ceux-ci, très variables, se situent le plus souvent autour de 50 ans. Or, bien rares sont les maisons qui refusent toute recherche dans leurs papiers antérieurs à 1914, par exemple¹. L'amélioration constatée tient, semble-t-il, à deux faits. L'influence des sociétés historiques qui ont réussi à intéresser les hommes d'affaires à l'histoire des entreprises n'a fait que grandir. C'est le cas, notamment, aux Etats-Unis. La *Business History Foundation* de New York, par exemple, propose aux entreprises d'écrire leur histoire (en faisant d'ailleurs déposer à l'avance l'argent nécessaire à la publication), exige que l'auteur soit entièrement libre dans sa rédaction, étant entendu cependant que les faits récents ou personnels ou ceux qui pourraient faire du tort à l'entreprise ne seront pas révélés². C'est là un point très délicat et qui est lié au deuxième facteur favorisant l'évolution des esprits vers une consultation plus libérale des archives d'entreprises. C'est la publicité. On sait l'importance considérable qu'ont pris dans les grandes firmes modernes les *public relations*. On visite de plus en plus les usines³ et on distribue tout naturellement aux visiteurs, suivant leur importance, des dépliants, des brochures ou des volumes, parfois très luxueux, où une part de plus en plus grande est faite à l'histoire. On tient à avoir des archives modernes et scientifiquement tenues pour les présenter aux visiteurs et y exposer les documents les plus marquants de l'entreprise. Comme on l'a écrit, il devient à la mode dans certains pays d'avoir son archiviste d'usine. Mais on voit aisément le danger. Il y a loin entre ces publications (même si tout le soin voulu est apporté à leur rédaction) et les travaux scientifiques ou les thèses d'université consacrées aux mêmes sujets. Les chefs d'entreprises ouvrent plus volontiers leurs archives aux chercheurs mais pensent que tout naturellement les travaux qui en sortiront chanteront les louanges de leur maison. Nous avons pu observer plusieurs exemples en France de cet état d'esprit et constater le refus opposé par des chercheurs à consulter des archives pourtant assez libéralement ouvertes par des chefs d'entreprises, ces derniers ayant exigé de lire avant l'impression le texte du travail et s'étant réservé le droit d'y apporter des modifications. De même, parfois, des entreprises qui avaient ouvert leurs portes aux historiens les ont refermées ensuite parce qu'elles étaient mécontentes de la rédaction des travaux, pourtant d'une grande rigueur scientifique, effectués avec ces documents. Mais là aussi, si l'on veut bien écarter les années strictement contemporaines, les conflits doivent s'apaiser. De plus en plus les hommes d'affaires sortent de l'université, ont fait des études d'économie politique, ont publié parfois eux-mêmes des travaux et comprennent mieux ainsi les soucis des historiens. Plusieurs confrères français, chefs de services d'archives des départements, nous ont signalé le cas (à Lille notamment) d'industriels qui avaient travaillé aux archives et qui ont ensuite participé avec des professeurs d'université à la création de groupes d'études d'histoire des entreprises.

O. W. Holmes, dans l'article cité plus haut, a signalé les interpénétrations qui existent aux Etats-Unis entre les archives d'entreprises et les archives publiques, de nombreux hommes d'affaires devenant chefs des grandes administrations de l'Etat et y apportant leurs habitudes.

1. Dans les pays communistes, il semble que les règles de consultation des papiers d'entreprises soient les mêmes que celles des papiers d'Etat. En France, les établissements nationalisés qui ont versé leurs archives aux Archives nationales (*Renault*, par exemple) gardent le contrôle de leur consultation.

2. Voir R. W. LOVETT, Property Rights and Business Records, *The American Archivist*, 1958, p. 259-269.

3. D'après des informations de presse, le président du Patronat français, G. Villiers, aurait déclaré qu'il y avait eu en France 200 visites d'usines en 1950 et 10 000 en 1959.

C'est ainsi que les dépôts intermédiaires, développés aux Etats-Unis depuis peu dans les Archives d'Etat et où l'on abrite les papiers qui ne sont plus immédiatement utiles mais qui doivent subir un sévère triage avant d'être classés dans leur dépôt définitif comme archives mortes, ont d'abord été mis sur pied par les entreprises privées. L'Etat s'est inspiré ensuite de cet exemple.

En ce qui concerne les règles de classement et d'élimination des documents, la doctrine demeure encore floue. La diversité de constitution des fonds suivant les entreprises rendra très difficile de toute façon l'élaboration de règles générales. Il existe, pour l'Allemagne fédérale, un travail de Fritz Hellwig sur les délais de conservation dans les fonds d'archives économiques, et les manuels élaborés dans la République démocratique allemande que nous avons cités plus haut ont fait une large place à cette question. En France, B. Gille dans sa longue introduction à l'*Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales* a étudié les différentes catégories de documents que l'on rencontre, indiqué leur valeur pour les historiens et évalué, au moins sommairement, les délais de conservation souhaitables. Signalons à titre de stricte information les statistiques établies par les centres commerciaux de garde et de classement d'archives d'entreprises aux Etats-Unis. Ces centres estiment, lorsqu'on leur confie cette tâche, que 50 % environ des archives peuvent être détruites, 25 % conservées dans les bureaux et 25 % envoyées dans des dépôts lointains. Ces mêmes centres pensent que finalement environ 10 % des papiers émis par les entreprises méritent d'être conservés pour les historiens de l'avenir¹.

d) Les archives imprimées des entreprises

Il est inutile de souligner l'importance de ces documents imprimés pour l'histoire économique et sociale du XIX^e et du XX^e siècles. Les brochures imprimées (catalogues, rapports aux assemblées générales, statuts, bilans financiers, prospectus, etc.) forment une documentation de premier ordre pour cette période². Elles sont souvent malheureusement d'un accès difficile et, comme on s'est longtemps peu soucié de leur conservation, les collections sont très incomplètes.

On a beaucoup varié et l'on hésite encore sur le choix de l'organisme qui doit se charger de leur garde. Dans de nombreux pays ces brochures sont rassemblées dans les bibliothèques (bibliothèques publiques, bibliothèques de Chambres de Commerce, etc.) et rares sont les dépôts d'archives qui les recherchent.

En Yougoslavie, les fonds imprimés versés en même temps que les archives d'entreprises sont classés dans des séries particulières. Dans la République démocratique allemande, la République fédérale allemande, l'Australie, etc., les brochures prennent le chemin des bibliothèques. En Angleterre, une série de brochures va au British Museum et à la Bibliothèque du *Copyright*. Mais les rapports et comptes rendus annuels des sociétés par actions sont également déposés à l'Enregistrement et versés ensuite au *Public Record Office* où l'on se demande si l'on ne devrait pas les détruire. Il semblerait que l'idéal serait au contraire de pouvoir garder plusieurs collections. Par suite de leur multiplicité en effet, il est impossible de conserver des séries entières de ces documents et plusieurs collections se complètent souvent heureusement³. Par ailleurs, certaines sociétés, pour leur documentation et leur travail quotidien, constituent des ensembles avec les brochures de cet ordre. Ces collections peuvent devenir le noyau d'un fonds très important. C'est ainsi qu'aux Archives nationales à Paris, le service des archives d'entreprises possède un fonds d'environ 500 000 brochures imprimées sur les entreprises, dont une très grande partie provient de l'*Association française des porteurs de valeurs mobilières*.

1. Voir l'article d'Isabelle GUÉRIN dans la *Gazette des Archives*, cité plus haut, p. 11.

2. Il ne s'agit naturellement pas ici des revues ou études diverses qui ont tout naturellement leur place dans les bibliothèques.

3. Signalons, par exemple, que la *Banque de Naples* n'a plus la collection complète de ses brochures imprimées et qu'elle doit actuellement la reconstituer grâce au microfilm.

Ce fonds est complété et tenu à jour, dans la mesure du possible, par des versements directs des sociétés ou par des dons de la Bibliothèque nationale qui verse aux Archives nationales les doubles des brochures qu'elle reçoit au titre du dépôt légal.

e) *La mécanographie et les machines électroniques*

Le développement de ces techniques va poser aux archivistes, dans un temps beaucoup plus proche qu'on ne le croit généralement, de redoutables problèmes. Ces problèmes seront d'autant plus graves que la progression de l'utilisation des machines électroniques se fait suivant un rythme accéléré. L'esprit peut à peine imaginer le développement qu'elles prendront d'ici quelques années. Or il apparaît que pour le moment les archivistes sont assez perplexes et désarmés devant ces questions et qu'aucune solution ne peut encore être suggérée. La plupart des réponses soulignent simplement l'importance de la question soulevée, sans proposer de remèdes¹. Or il est évident que les créateurs ou les utilisateurs de ces machines ne se soucient guère des problèmes des archivistes et il est à craindre qu'un temps précieux ne soit perdu et que des sources considérables de documentation deviennent inutilisables avant qu'on ait trouvé des solutions satisfaisantes.

Il faut distinguer dans ce domaine l'emploi des machines mécanographiques et celui des machines électroniques. L'utilisation des machines mécanographiques est très largement répandue jusque dans les moyennes entreprises, les machines utilisées étant, en effet, relativement peu coûteuses. Les entreprises plus modestes, qui ne peuvent faire ces dépenses, utilisent d'ailleurs les services de centres spécialisés qui louent à l'heure installation et personnel pour effectuer tous travaux et recherches désirés. On sait comment l'on procède dans l'utilisation des machines mécanographiques. Les renseignements figurant sur des documents ordinaires sont consignés, grâce à un code particulier, par des perforations effectuées dans des cartes spéciales ou cartes Hollerith². Tous les renseignements figurant sur les documents primaires ne se retrouvent pas, le plus souvent, sur les cartes. Cela est très important à relever, car ce fait incite les entreprises à conserver, malgré leur documentation mécanographique, les papiers originaux. Le seul avantage — mais il est considérable — de l'utilisation future des cartes perforées par les chercheurs réside dans la rapidité avec laquelle, grâce aux machines trieuses, on pourra obtenir les renseignements souhaités pour peu qu'ils aient été soigneusement codifiés. Chaque entreprise a naturellement son propre code, tenu secret et qui change de temps à autre. Etant donné l'importance des renseignements que l'on peut obtenir si l'on connaît cette clef secrète, il est à penser que jamais aucun chef d'entreprise ne consentira à livrer le jeu de cartes de son entreprise avec le code à un dépôt d'archives. Même si ce problème était résolu, il resterait à créer des centres nationaux ou internationaux où des machines et du personnel spécialisés pourraient être mis à la disposition des historiens. Le problème n'est pas insoluble, étant donné le nombre assez restreint de types de machines (deux ou trois) et leur prix de revient relativement modeste (une dizaine de millions)³. La création de tels centres serait d'autant plus utile qu'inversement plusieurs historiens s'efforcent de condenser sur des fiches mécanographiques les renseignements contenus dans certaines catégories de documents d'archives (registres paroissiaux ou d'état civil, minutes notariales, etc.)⁴.

Des problèmes tout différents et beaucoup plus graves et complexes sont déjà posés et seront davantage encore posés à très brève échéance par l'emploi des machines électroniques. Celles-ci enregistrent à une vitesse prodigieuse des renseignements sur des bandes magnétiques

analogues aux bandes de magnétophones¹. Or, ces renseignements leur sont fournis actuellement par les fiches mécanographiques, mais, à très bref délai, ces données primaires leur seront communiquées directement par des documents dactylographiés grâce à des machines à écrire utilisant des rubans à encre magnétique ou même simplement rédigés à la main avec des crayons à mine graphitée. Les machines, non seulement enregistrent très rapidement leur documentation (15 000 caractères à la seconde), mais trient ensuite très rapidement ces renseignements et les restituent, sur interrogation, à raison de 15 000 à 60 000 caractères à la seconde. On voit aussitôt les problèmes nouveaux posés par ces techniques. Les renseignements emmagasinés sont d'une abondance telle que l'original risque d'être détruit rapidement²; les bandes magnétiques et les documents rédigés à l'aide d'encres magnétiques d'autre part résisteront-ils à l'usage ou même simplement au temps ? Enfin, l'utilisation de ces procédés et de ces machines exige l'emploi d'une main-d'œuvre tellement spécialisée et d'un matériel d'un prix tel (de l'ordre de 600 à 800 millions³) que jamais aucun organisme d'archives ou d'histoire ne peut espérer en posséder un ni même en louer les services. Or, si pour l'instant ce sont les bureaux de comptabilité des grandes entreprises ou les banques qui emploient de tels procédés (l'utilisation de l'encre magnétique ou du crayon à mine graphitée pour la rédaction des chèques notamment risque de se développer très rapidement), d'autres secteurs de l'économie seront touchés à un rythme dont on n'imagine ni l'ampleur ni la rapidité. Les compagnies d'assurances, par exemple, enregistrent déjà tous les renseignements contenus dans les contrats de leurs clients par ces procédés magnétiques.

On ne peut donc que poser des points d'interrogation après l'énumération sommaire de ces problèmes et souligner l'urgence et la gravité de ces questions pour les archivistes et les historiens de la vie sociale ou économique : problèmes sans commune mesure avec ceux posés par l'apparition de la machine à écrire ou du microfilm, par exemple. Il semble que c'est à l'apparition de l'imprimerie qu'il faut songer si l'on cherche un précédent d'importance égale dans l'histoire des techniques.

IV. — LES RÉSULTATS

Le nombre des inventaires d'archives propres aux questions économiques contemporaines, si l'on excepte les répertoires sommaires des archives des ministères, ne semble pas encore très abondant, au moins d'après les renseignements qui nous ont été fournis. En France, le tome I de l'*Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales*, par B. Gille, a été publié en 1957 et intéresse 64 fonds. Le manuscrit du tome 3 est presque achevé et concernera une quarantaine de fonds. Le tome 2 sera consacré uniquement aux brochures imprimées émanant des entreprises. Il est en cours de rédaction. Les Archives départementales de la Marne vont publier incessamment un répertoire des documents économiques de 1939 à 1945 abritées par elles. Aux Etats-Unis, les Archives nationales publient des guides méthodiques par matière dont plusieurs concernent les documents sociaux et économiques. En 1951 a été imprimée la *List of Business Manuscripts in Baker Library*. On sait que cette bibliothèque vient en tête des bibliothèques universitaires américaines pour ses collections d'archives économiques. En Italie, la *Banque de Naples*, outre le *Bulletin de recherches* qu'elle publie, fait rédiger actuellement un inventaire de ses archives. En Australie, un inventaire manuscrit des archives économiques est également en préparation. Pour l'Espagne, on peut se reporter à l'article d'Antonio Matilla Tascón, *La Documentation économique dans les archives espagnoles*⁴. En Finlande, il existe dans les dépôts d'archives un inventaire général sur fiches de toutes les

1. Nous remercions très sincèrement M. André Brunet, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers à Paris (où il dirige notamment des cycles d'études sur l'utilisation des machines mécanographiques et électroniques dans les entreprises), d'avoir bien voulu nous donner de précieuses indications.

2. Ces cartes sont assez fragiles et devront être conservées avec le plus grand soin dans les dépôts d'archives, sous peine de ne pouvoir ensuite être utilisées dans les machines trieuses.

3. Ou, en location, environ 200 000 F par mois, les dépenses correspondantes de personnel étant de valeur égale.

4. Voir notamment dans les *Annales*, octobre-décembre 1959, l'article d'Adeline DAUMARD et François FURET, *Méthodes de l'Histoire sociale : les Archives notariales et la mécanographie*.

1. On ne peut ici que résumer grossièrement des questions complexes et très techniques. On se reportera utilement aux cours publiés par le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

2. Pour donner une idée du nombre de renseignements qui peuvent être condensés sur une bande magnétique, indiquons seulement qu'un rouleau de ruban ne tenant guère plus de place qu'un disque de phonographe contient 15 000 000 de caractères.

3. Location possible à raison de paiements de l'ordre de un à deux millions de francs le mois.

4. Paru dans la *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Madrid*, 1957, n° 2.

entreprises ayant versé leurs papiers dans un dépôt public. Dans la République populaire allemande, le *Landeshauptarchiv* de Dresde publie des *Inventaires de l'Histoire de la Technique et de la Production industrielle*, ainsi qu'une série de volumes consacrés aux sources d'archives pour l'histoire des mouvements ouvriers en Saxe de 1810 à 1933. En Pologne, une série d'inventaires des archives d'entreprises est en préparation.

Les revues qui s'occupent spécialement de l'histoire des entreprises et de leurs archives sont de plus en plus nombreuses¹. Citons, en Allemagne, *Tradition*, trimestriel depuis 1956, bimestriel à partir de 1960 ; en France, *Histoire des Entreprises* qui paraît deux fois l'an depuis 1958, comme la *Business History* depuis 1956 en Angleterre. Le *Business Archive Council* d'Australie (depuis 1951) et le *Centre d'Archives d'Aarhus* au Danemark (depuis 1949) publient un petit bulletin. Aux Etats-Unis, les publications viennent surtout de Harvard ; la *Business History Review* y a succédé au *Bulletin of the Business History Society*. En outre, le Centre de recherche de l'histoire des entreprises de l'Université fait paraître *Explorations in Entrepreneurial History*².

Ne quittons pas ce chapitre des publications s'intéressant à l'histoire des entreprises sans mentionner les chiffres, donnés par F. Redlich, sur le nombre des études consacrées dans différents pays à ces sujets. En Allemagne, plus de 5 000 travaux ont été dénombrés à ce jour, tandis qu'on en relève plus de 1 000 aux Etats-Unis, 350 en Angleterre, une centaine en France³. Il est intéressant de relever ces indications numériques car elles peuvent donner un ordre de grandeur sur l'importance des recherches dans les différents pays. Il serait imprudent cependant d'en tirer des conclusions trop précises, dans l'absence d'indications sur la manière dont ces statistiques ont été établies. Peut-on comparer une thèse d'université de l'importance de celles qui ont été consacrées en France, par exemple, par Paul Léon à la *Naissance de la grande industrie dans le Dauphiné*, ou par Bouvier au *Crédit Lyonnais*, avec les brochures de circonstances rédigées pour le cinquantenaire ou le centenaire de la fondation d'un établissement ?

Ce qui est en tous les cas évident, c'est que la proportion de chercheurs s'intéressant aux questions économiques ne fait que s'accroître dans les différents dépôts d'archives, ce qui est un encouragement pour l'archiviste chargé de la tâche, que l'on a souvent reconnue ingrate, du classement des documents de cet ordre. Ici aussi il ne peut s'agir que d'un ordre de grandeur, mais l'on notera que beaucoup de réponses au questionnaire précisent que la qualité scientifique des chercheurs s'intéressant aux questions économiques est généralement supérieure à celle des autres chercheurs, le nombre des « amateurs » étant beaucoup restreint dans cette spécialité par suite de son aridité. Les étudiants et les professeurs y dominent de manière écrasante. Cependant, ça et là, on relève la participation croissante d'hommes d'affaires ou de futurs hommes d'affaires, banquiers et agents de change notamment, à de telles recherches, ce qui peut avoir comme nous l'avons vu d'heureuses répercussions sur le classement des archives d'entreprises. Enfin les Etats-Unis signalent qu'aux Archives nationales à Washington, ce sont les fonctionnaires chargés des multiples enquêtes officielles qui forment, et de loin, la majorité des lecteurs des salles de travail pour les recherches sur les archives économiques.

Nous n'indiquons ici, naturellement, que les pays qui ont bien voulu nous fournir des renseignements et des statistiques précis. Le pourcentage est celui des chercheurs préparant des travaux d'histoire économique et sociale. Il concerne généralement les trois ou quatre dernières années : France (Archives nationales), 33 % ; France (archives départementales), la proportion est très variable — elle va de 10 à 50 % suivant l'absence ou la présence d'une université dans la ville considérée ; Rhénanie-Westphalie, 25 % ; Rhodésie et Nyasaland, 19 % ; Pologne, 35 % ; Yougoslavie, 30 % ; Danemark, 50 % ; et Finlande, 25 %.

1. Voir, dans l'article de Fritz REDLICH cité, son étude sur les périodiques consacrés à ces questions, p. 53-57.

2. On sait que, depuis 1952, *Archivum* publie dans sa « Bibliographie analytique internationale », soit sous la rubrique Généralités, soit sous les rubriques des différents pays, la liste des études relatives aux archives économiques. On constatera aisément le nombre croissant de travaux consacrés à ces questions.

3. Pour les travaux relatifs aux hommes d'affaires, Redlich donne les chiffres suivants : Etats-Unis 450, Allemagne 200, France 102.

INTERVENTION DE M. HENRYK ALTMAN,

Pologne.

Il n'y a aucun doute que le rôle des archives dans le domaine des recherches économiques et sociales a augmenté considérablement ces dernières années, comme en témoigne l'accroissement permanent du pourcentage des chercheurs consultant les archives pour y préparer des travaux en ce domaine des sciences historiques. Je me réfère aux données citées par M. Marquant à la fin de son très intéressant rapport. Cette proportion s'élève dans son pays jusqu'à 35 % et tend encore à monter.

C'est avec raison que le rapporteur a traité avec une attention particulière les problèmes des archives d'entreprises, car les chercheurs s'intéressent de plus en plus à l'histoire des entreprises. Pour illustrer cet accroissement d'intérêt nous devons rappeler un fait : dans la section d'histoire contemporaine au XI^e Congrès international des Sciences historiques qui doit s'ouvrir la semaine prochaine à Stockholm, deux rapports et trois communications seront consacrés à l'histoire des entreprises.

Je voudrais donc présenter ici quelques observations sur le problème des fonds d'archives d'entreprises conservées dans les Archives publiques. La situation est différente dans les pays où les entreprises ont été nationalisées et dans ceux où la nationalisation n'a pas eu lieu ou elle n'a embrassé qu'un nombre restreint d'entreprises. Dans les pays socialistes, les chercheurs s'intéressant à l'histoire économique et sociale se trouvent dans une position sensiblement plus favorable, car les archives des entreprises sont conservées aux Archives d'Etat et leur sont accessibles dans les mêmes conditions que les autres fonds d'archives. A mon avis, cela rend la position même des Archives plus avantageuse, car elles ont des possibilités plus larges d'accomplir leur tâche à l'égard de l'Histoire.

Les historiens de ces pays sont donc dans une position plus favorable. Ils peuvent à juste titre être convaincus que leurs recherches fondées sur une documentation complète, sont objectives, ce qui — comme je le pense — est une condition essentielle du développement de la science historique. Cela n'est pas toujours possible lorsque les archives demeurent sous la garde des propriétaires des entreprises qui, tantôt pour des raisons de concurrence, tantôt par désir de cacher certains aspects de leurs activités, auront toujours tendance à restreindre l'accès à leurs documents. Comme le constate le Pr Girard dans son rapport sur le thème « Histoire des entreprises au XIX^e siècle », préparé pour le Congrès international des Sciences historiques : les nationalisations ont favorisé l'ouverture des archives des entreprises : tout ce qui touchait à l'ancien régime « en perdait son caractère confidentiel ».

Les Archives d'Etat dans mon pays conservent aussi les documents des entreprises nationalisées moyennes et petites, documents qui jamais jusqu'alors n'avaient été accessibles aux chercheurs. Il va sans dire que la conservation, par les dépôts publics, des documents économiques en général et des archives d'entreprises en particulier, leur causent une série de difficultés, ce que remarque très à propos M. Marquant à la page 134 de son rapport. Parmi ces difficultés, les unes tiennent à la formation professionnelle du personnel. Nous pensons, et l'expérience d'une quinzaine d'années nous le confirme, qu'il faut consacrer beaucoup de place aux problèmes économiques et sociaux contemporains dans les programmes d'études. Je ne veux pas cacher que, chez nous aussi, une conception surannée du XIX^e siècle pèse encore sur le programme de la formation professionnelle des archivistes. Nous tâchons de compléter

cette formation traditionnelle des archivistes affectés à des sections économiques en organisant des cours spéciaux. A cet égard, il faut souligner une conception digne d'attention appliquée dans la République démocratique d'Allemagne, où l'*Institut für Archivwissenschaft* admet des candidats qui ont fait des études universitaires aussi bien juridiques et économiques qu'historiques.

Les autres difficultés sont provoquées par la masse énorme des archives d'entreprises ; d'après notre expérience elles peuvent être surmontées. Nos archives prennent des mesures qu'on peut qualifier de préventives afin de faciliter les éliminations. Elles interviennent notamment dans l'établissement des listes des catégories de documents destinés à être conservés de façon permanente. Dans nos conditions, où l'économie est planifiée et où l'administration économique de l'Etat comprend des services appelés à surveiller les activités des entreprises (unions industrielles, ministères économiques), une certaine partie des documents des entreprises se retrouve dans les archives de ces services ; nous visons alors, au cours des triages, à supprimer les doubles. Selon notre expérience, de toute cette masse de documents des entreprises, pas plus de 7 à 10 % méritent d'être conservés à perpétuité.

Avant de terminer, je me permets d'attirer l'attention sur certains points du rapport de M. Marquant qui doivent provoquer un certain étonnement. M. Marquant emploie dans plusieurs endroits de son rapport des expressions dont on n'a jamais fait usage dans notre mouvement international des archivistes. Il emploie un langage qui a un caractère politique bien déterminé. Par exemple, dans la note 2 (p. 136) de son rapport, il a défini les pays de démocratie populaire comme situés derrière le « rideau de fer ». C'est un langage bien connu de la période de la guerre froide, une terminologie appliquée par une série de politiciens de l'Occident. Ce langage, parmi nous, est nettement dissonant. Et s'il est déjà question du rideau de fer par rapport aux Archives, il me semble qu'il serait juste de demander quelles archives se trouvent derrière le rideau de fer : celles qui, comme les Archives de la Pologne, permettent aux chercheurs nationaux et étrangers la consultation des fonds jusqu'à la limite de 1944, ou plutôt les Archives de la plupart des pays occidentaux où, en général, la consultation est limitée aux fonds d'archives de plus de 50 ans ?

Mais ce n'est pas tout. Des assertions directement fausses se sont glissées dans le rapport de M. Marquant. Elles mènent à la déformation de l'image réelle de la situation de certains pays. Je fais allusion à l'assertion comprise sur la page 141 du rapport où son auteur constate que « dans les pays communistes les syndicats sont devenus des organismes quasi officiels ». Cette assertion n'a rien de commun avec la vérité et elle nous rappelle, une fois de plus, les relations politiques de la guerre froide. C'est un fait incontestable que dans les pays socialistes les syndicats agissent sur le principe d'une indépendance envers le gouvernement et d'une liberté syndicale absolue ; les personnes qui s'y intéressent sont priées de s'adresser aux publications officielles du Bureau international du Travail.

Vous me direz que ce sont de petits détails. Pour ma part, je ne le crois pas. Ce sont des dissonances fâcheuses. ... Permettez-moi, pour conclure, de citer les mots de mon éminent ami Charles Braibant, notre président d'honneur qui, en inaugurant le premier volume de la revue *Archivum*, soulignait que notre mouvement international d'archives « servira aussi à guérir le monde trouble et incertain d'aujourd'hui du désordre et de l'incompréhension internationale qui ne sont pas les moindres de ses maux ».

* * *

Dans une brève réponse à propos de l'intervention de M. Altman concernant l'emploi de l'expression « rideau de fer » et du qualificatif de « quasi officiel » attribué aux syndicats dans certains pays, M. MARQUANT souligne qu'en employant ces formules il n'avait aucunement l'intention de blesser qui que ce soit et regrette que M. Altman ait pu y voir un désir de « rappeler la guerre froide ». Au demeurant, la place consacrée dans son rapport aux efforts entrepris dans les pays de l'Est européen pour conserver les archives d'entreprises montre son désir d'objectivité.

* * *

M. SABBE (Belgique) intervient aussi à propos de l'expression « rideau de fer ». Il déclare que cette expression ne saurait avoir rien de blessant pour les représentants des Etats orientaux. Au reste, les représentants des autres Etats pourraient aussi trouver blessante l'expression « pays capitalistes » qui est employée dans les Etats orientaux, avec une signification déplaisante, pour désigner les pays occidentaux.

* * *

INTERVENTION OF MR. W. S. JENKINS,

Director, Bureau of Public Records Collection and Research, University of North Carolina (U.S.A.).

MICROPHOTOGRAPHY AND HISTORICAL RESEARCH

Years ago it was my realization that microphotography would usher in the greatest revolution in the evolution of publication since the printing press which hastened the whole pace of civilization.

The Bureau of Public Records Collection and Research was established at the University of North Carolina in 1956 to utilize the microfilm collection of the Records of the States of the United States of America. Over the course of years, from 1941 through 1950, thousands of miles were traveled in order to seek out and preserve in completeness the records of the governments of each of the American states, from their colonial origins through territorial and statehood periods.

The idea of the Bureau goes far back to the constructive contribution of America's New Deal. It has been said that the Works Progress Administration put men to work and it is my thought that the Historical Records Survey and the State Records Microfilm Project, an undertaking of the Library of Congress and the University of North Carolina, put men's minds to work. The venture democratized the processes of research in a conquest over time and space for the common scholar seeking truth.

Records of the States of the United States provides the organization and bibliographical control of America's documentation. These 1 762 spools of film reach into the depth and breadth of America's history and illuminate the organic origins and growth of her democratic institutions. Public records of countries constitute the literature of sovereignty, and from the storehouse of your countries' archives may be written the biographies of jurisdiction.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON IMRE SOOS,

Staatsarchivdirektor, Eger (Ungarn).

DAS WIRTSCHAFTSARCHIVGUT VON UNGARN UND DAS ZENTRALE WIRTSCHAFTSARCHIV

Als Wirtschaftsarchivgut gilt in Ungarn das historisch bedeutende Schriftgut jener Unternehmungen, Gesellschaften und Institutionen, die eine ausgesprochen wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, wenn es aus dem Geschäftsverkehr ausgeschieden und in einem staatlichen Archive verwahrt wird.

Wirtschaftsarchivalien entstanden in Ungarn im allgemeinen seit der zweiten Hälfte

des 19. Jahrhunderts, seit der Zeit also, wo bei uns Industrie- und Handelsunternehmen auf kapitalistischer Grundlage ins Leben traten. Zwar reichen die Bestände einiger Wirtschaftsregistraturen bis ins 18., ja bis ins 16. Jahrhundert zurück, doch zählen diese zu den Ausnahmen. Die kapitalistischen Produktionsverhältnisse sind bei uns wegen der Türkenherrschaft und anderer Gegebenheiten der ungarischen Geschichte im Vergleich zu Westeuropa spät vorherrschend geworden, und es sind erst um die Mitte des vorigen Jahrhunderts Industrie- und Handelsunternehmen, Banken und Geldinstitute, die ein Schriftgut von historischer Bedeutung erzeugt haben, entstanden.

Bis zum Jahre 1950 sind keinerlei Massnahmen zum Schutze dieser Wirtschaftsregistraturen getroffen worden. Vor dieser Zeit wurde keine öffentliche Aufsicht über das Schriftgut der Privatunternehmen geführt. Die Betriebsregistraturen waren für Zwecke der Geschichtsforschung nicht zugänglich. Skartierungen aufgehäuften Schriftgutes waren an der Tagesordnung. Durch die Verwüstungen des Krieges und die schonungslosen Skartierungen vor dem Jahre 1950 wurde ungefähr die Hälfte des Wirtschaftsarchivgutes vernichtet. Die Vernichtung des Schriftgutes erreichte besonders bei mittleren und kleinen Betrieben ein hohes Mass, da diese Registraturen durch niemand betreut wurden. Diese Tatsache scheint die These zu bekräftigen, dass der gefährlichste Nager der Archive die Herrenlosigkeit sei.

Nach der Befreiung unseres Landes am Ende des zweiten Weltkrieges entstanden zwei Grundbedingungen zur Rettung der Archivalien der Wirtschaft und zu ihrer Konzentrierung in den staatlichen Archiven. Erstens gelangten seit 1946 die vormals kapitalistischen Unternehmen in Staats- bzw. in genossenschaftlichen Besitz, zweitens wurde 1950 das ungarische Archivwesen zentralisiert und gesetzlich vorgeschrieben, dass das historisch bedeutende Schriftgut sämtlicher öffentlicher Institutionen und verstaatlichter Unternehmen zur endgültigen Aufbewahrung den staatlichen Archiven übergeben werden müsse, falls dessen Alter 10 Jahre übersteige. Seit 1950 wurde die Organisation der Unternehmen gesetzlich geregelt.

Die sozialisierten Unternehmen stehen in Ungarn je nach Grösse und Bedeutung unter der Aufsicht entweder der Ministerien oder der Ortsräte oder aber der Genossenschaften. Die Aufgaben der Lenkung der Wirtschaft werden auf Landesebene durch die Ministerien und Landes-Generaldirektionen, auf territorialer und lokaler Ebene durch die Trusts, Gebietsinspektionen und Direktionen, die Ortsräte und die Komitats- und Kreiszentralen der Genossenschaften versehen. Die genannten Stellen sind freilich nicht unmittelbar mit der Produktion beschäftigt, nur zur Lenkung der Produktion berufen. Die Produktion selbst geschieht in den Unternehmen, Betrieben, kleineren Betriebsabteilungen, Werken und Arbeitsstätten. Diese Aufzählung unterrichtet einigermaßen auch darüber, welche Art Quellen der Forscher moderner Gesellschafts- und Wirtschaftsgeschichte auf den einzelnen Stufen der ungarischen Wirtschaftsorganisation zu gewärtigen hat.

Das Archivgesetz vom Jahre 1950 versuchte dieser oben skizzierten Struktur des ungarischen Wirtschaftsorganismus gerecht zu werden. Die ungarischen Archive versehen in Betreff des Schriftgutes der Wirtschaft dreifache Aufgaben :

1. Sie kontrollieren die Skartierungen der über 10 Jahre alten Akten bei den Wirtschaftsorganen ;
2. Sie übernehmen die nach den Skartierungen erhalten gebliebenen Akten der Wirtschaftsorgane zur endgültigen Aufbewahrung ;
3. Sie üben Aufsicht über die unter 10 Jahre alten Akten der Wirtschaftsorgane, geben praktische Ratschläge zur Unterbringung und Führung der Betriebsregistraturen, halten Kurse zur Weiterbildung der Betriebsregistratoren ab.

Es werden also in den Betriebsregistraturen nur die unter 10 Jahre alten Akten, als für den Geschäftsbetrieb gebraucht, aufbewahrt. Diese Registraturen gehören nicht zum Archiv-Antragstellung.

Von der erwähnten dreifachen Tätigkeit der Archive ist die Übernahme der über 10 Jahre alten, historisch bedeutenden Akten die wichtigste. Sie geschieht in folgender Aufteilung unter den Archiven :

1. Die Akten der Wirtschaftsministerien und Landes-Generaldirektionen werden durch das Ungarische Staatsarchiv in Budapest,
2. die Akten der Gebietstrusts, Gebietsdirektionen und Inspektionen, Ortsräte, Gebietszentralen der Genossenschaften aber werden durch die zuständigen Territorialarchive übernommen,
3. die Akten der Unternehmen von überterritorialer Bedeutung werden durch das Zentrale Wirtschaftsarchiv in Budapest,
4. die Akten der Unternehmen und Betriebe von territorialer oder lokaler Bedeutung aber werden durch die gebietsmässig zuständigen Territorialarchive übernommen.

Das Zentrale Wirtschaftsarchiv in Budapest ist eine Gründung der jüngsten Zeit, es entstand im Jahre 1953. Bisher übernahm es grösstenteils Registraturen kapitalistischer Unternehmen, in einer Menge von ungefähr 9 km. Seine Bestände sind in folgende Gruppen gegliedert : Banken und Geldinstitute, kapitalistische Genossenschaften ; Handelsleute und Handelsgesellschaften ; Kohlen-, Bauxit-, und Erdölgruben ; Hüttenwesen und Maschinenbau ; Leicht-, Textil- und Elektroindustrie ; Papierindustrie und Buchdruckereien ; Nahrungsindustrie ; Chemische Industrie ; Andere Industriezweige ; Transportwesen.

Das älteste Archivale des Wirtschaftsarchivs ist im Archivkörper des Rimamurány-Salgótarján Eisenwerks zu finden, aus dem Jahre 1585, in der Mehrzahl der Fälle setzen aber die Bestände erst mit der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts ein. In den ersten Jahren war die dringlichste Aufgabe des Wirtschaftsarchivs die Rettung des Schriftgutes vor dem Untergang. So gelangten die meisten Registraturen kapitalistischer Grossunternehmen unskartiert ins Archiv. Es hat insgesamt 14 Angestellte, wovon die Hälfte wissenschaftliche Kräfte sind. Das Archiv veranstaltet Kurse für Betriebsregistratoren, mit je 4 Vorlesungen, aus folgenden Gegenständen :

1. Archivgeschichte, Archive und Registraturen ;
2. Kanzleiwesen und Registraturarbeit, Registraturpläne und -behelfe bei Wirtschaftsorganen ;
3. Archivalienschutz ;
4. Skartierung.

Schliesslich folgt eine Konsultation über die besprochenen Fragen.

Der Absolvent erhält ein Zeugnis über die erfolgreiche Absolvierung des Kurses, doch sind die Unternehmen nicht verpflichtet, geprüfte Registraturbeamte anzustellen. Dies gilt auch von den übrigen öffentlichen Institutionen. Aus diesem Grunde ist zur Zeit eines der schwierigsten Probleme des ungarischen Archivwesens, für die Akten zu sorgen, die ein Alter von 10 Jahren noch nicht erreicht haben und in den Registraturen der öffentlichen Institutionen und Unternehmen verwahrt werden.

Durch die staatlichen Territorialarchive ist bisher wenig Wirtschaftarchivgut übernommen worden. Es hatte sich nämlich in Ungarn das Wirtschaftsleben vor der Verstaatlichung stark in die Hauptstadt konzentriert. Die Betriebe auf dem Lande gehörten zumeist zu Konsortien, die sich aufs ganze Land erstreckten, deren Registraturen infolgedessen in das Zentrale Wirtschaftsarchiv gelangten. Dagegen gruppierte sich das Wirtschaftsleben nach der Verstaatlichung nach Produktionssparten, was mit einer weitgehenden Dezentralisierung Hand in Hand ging. Infolgedessen werden die Territorialarchive erst in 1-2 Jahren mit der Übernahme der Akten der in ihrem Zuständigkeitsbereich liegenden sozialistischen Wirtschaftsorgane anfangen, d.h. wenn die 10 Jahresfrist für den ersten Jahrgang der Akten der nach 1950 gebildeten sozialistischen Wirtschaftsorgane abläuft. Aber es melden sich heute schon die Schwierigkeiten einer solchen Übernahme. In Ungarn gibt es keine Mittelarchive. So muss z.B. ein Territorialarchiv mit einem Personal von 3 Mann unmittelbar Aufsicht über ungefähr 2 000 mitt-

lere und kleine Wirtschaftsorgane und andere öffentliche Institutionen, die in seinen Zuständigkeitsbereich gehören. 70-80 Prozent der 2 000 Institutionen produziert überhaupt keine Akten von historischer Bedeutung. Solche sind z.B. Friseurgenossenschaften, Leichenbestattungsunternehmen, Wäschereien, Tankstellen, dörfliche Gemischtwarenhandlungen u.s.w. Bei weiterem 40 Prozent ist nur ein kleiner Bruchteil, der genau umgrenzt werden kann, der archivarischen Übersicht würdig. Bei dem übrigen 30 Prozent der Organe muss das gesamte Schriftgut kontrolliert werden. Also wurde der Begriffsinhalt des archivalischen Wertminimum definiert und die Wirtschaftsorgane und andere öffentliche Institutionen in Bezug auf dieses Wertminimum eingestuft. Mit dem Schriftgut von Institutionen, die unter das Wertminimum fallen, hat sich das Archiv überhaupt nicht zu befassen. Beim Schriftgut der in die zweite Gruppe eingestuften Organe wird nur den Akten, die historischen Wert besitzen mögen, Aufmerksamkeit gewidmet, die übrigen Akten werden ausser Acht gelassen. Bei den das Wertminimum übersteigenden Organen wird die Skartierung des ganzen Schriftgutes kontrolliert, die zur dauernden Aufbewahrung bestimmten Akten werden übernommen. Auf diese Art gelang es, die Kontrolle der grossen Menge unbedeutender Kleinbetriebe aus der Arbeit des Archivs auszuschalten. Dies wurde auch durch den Umstand erleichtert, dass die Korrespondenz vieler Organe der unteren Stufe im Schriftgut der Aufsichtsbehörden reflektiert wird.

Die ungarischen Archivare feiern dieses Jahr die zehnte Jahreswende der sozialistischen Umbildung des ungarischen Archivwesens. Ein Ergebnis der Arbeit des letzten Jahrzehnts sind unter anderem auch die 15 km Wirtschaftsakten, die vom Zentralen Wirtschaftsarchiv, vom Ungarischen Staatsarchiv und von den Territorialarchiven übernommen und für die Forschung moderner Sozial- und Wirtschaftsgeschichte sichergestellt wurden. Die neuartigen Aufgaben, die mit der Bearbeitung der Wirtschaftsakten verbunden sind, bereiten uns noch manche Schwierigkeiten. Wir sind aber beseelt vom Bewusstsein dessen, dass in den letzten Jahren auf Grund der von uns übernommenen Akten schöne Ergebnisse, besonders auf dem Gebiete der Geschichte der Technik, erzielt wurden. Betriebsgeschichtliche Forschungen haben einen Aufschwung erhalten, die Forscher sind oft selbst die Archivare. Unsere Wirtschaftsakten werden auch zur technischen Dokumentation benützt. Wir glauben nicht nur Nutzniesser, sondern auch bescheidene Mitarbeiter am Baue der Wissenschaft zu sein.

* * *

INTERVENTION OF DR. ALEXANDER BEIN,
Israel.

ECONOMIC AND SOCIAL ARCHIVES IN ISRAEL

We did not answer the questionnaire on this problem, because we thought that we had too little experience in this respect in comparison with the mighty archives institutions in older and more stabilized states, in East and West. Now, after reading the able report of Mr. Marquant, which poses before us all the important problems of archives on economic and social matters, I want to supplement the report by a few short factual remarks.

1) According to the Israel Archives Law of 1955 all archives, including those of social and economic bodies, are placed under the supervision of the State Archivist. The relevant archives of the ministries are to be transferred to the State Archives, the archives of the economic and social corporations, which have been formed by the government or with its participation, may be kept separately, but have to be registered as Private Archives in the Register of Private Archives kept by the State Archivist. The same applies to private archives proper.

2) The Trade Unions — which are a very important and influential force in the state and the society of Israel, have contributed and contribute very much to the upbuilding of the

country and own large factories and co-operative enterprises of all kind — have their own archives, the Labour Archives, which has been declared by the Prime Minister as one of the Public Archives and is, like all other Public Archives, placed under the supervision of the State Archivist. On my initiative the General Secretary of the Trade Unions has this year set up a special committee to inquire into the state of the archives of the different labour bodies, to coordinate their work and ultimately to transfer their archives to the Labour Archives, which has to be expanded and reorganized.

3) The Central Zionist Archives keeps the records of the Jewish settlement work done in Palestine (Israel) by the Zionist World Organization and its affiliated bodies all over the world during the last fifty years.

4) The study of our economic and social archives may be of a general interest as the records of a society and economy in statu nascendi in our times, that is to say the development from the first rather primitive beginnings, to the higher stages of modern economic life. These archives are generally open to free research.

* * *

INTERVENTION DE M. GENNADYJ A. BELOV,
directeur général des Archives d'Etat de l'U.R.S.S.

LES RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES ARCHIVES DE L'U.R.S.S.

Les recherches de caractère économique et social occupent une place importante dans l'activité des archives de l'Union soviétique. D'après la loi, les documents des entreprises, des administrations et des organisations syndicales et sociales sont versés dans les Archives d'Etat où ils sont conservés avec les autres documents, ce qui facilite considérablement la poursuite des recherches.

Dans quelques Archives d'Etat importantes, on a créé des sections spéciales pour la conservation de documents des fonds de l'économie nationale. Ces documents sont largement utilisés par les chercheurs dans les salles de lecture des Archives. En même temps, les Archives d'Etat de l'Union soviétique poursuivent une intense activité de publication des documents concernant l'histoire économique et sociale. On a édité notamment des recueils tels que : *La politique agraire de l'Etat soviétique au cours des premières années d'existence du pouvoir soviétique*, *La nationalisation de l'industrie en U.R.S.S.*, *Electrification du pays des Soviets* et une série de recueils sur l'histoire de certaines fabriques et usines.

Grâce à l'utilisation des Archives d'Etat et des documents des entreprises, les historiens soviétiques ont pu publier une quantité d'ouvrages précieux sur différentes questions de l'économie et des rapports sociaux. Les chercheurs soviétiques se préoccupent actuellement de l'étude de différentes questions de l'histoire économique et sociale de la Russie. Une attention particulière est accordée à des problèmes comme l'accumulation primitive du capital en Russie, la genèse du marché intérieur pan-russe, la formation de la classe ouvrière russe, la réorganisation socialiste de l'agriculture en U.R.S.S., le passage du socialisme au communisme, etc.

Il convient en outre de noter que les recherches dans les Archives d'Etat ne sont pas seulement d'un intérêt historique, mais elles ont également une importance pratique et elles sont souvent étroitement liées à l'édification du socialisme dans notre pays. Un grand travail a été effectué pour l'étude des documents contenant des renseignements sur les gisements des minéraux, sur les inventions, le perfectionnement technique, les projets de rationalisation, etc. Les documents des Archives ont été utilisés très largement au cours de la reconstruction des villes, des usines, des fabriques, des mines et des monuments culturels, dans les travaux de

prospection géologique, dans la construction des installations hydrotechniques, dans l'agriculture, etc., permettant de réaliser une économie de bien des millions de roubles. On utilise donc ces documents non seulement pour des études d'histoire sociale et économique, mais aussi en vue du développement de l'économie nationale. C'est là une particularité du travail de nos archives que cette utilisation des documents de caractère économique et social.

En terminant, M. Belov regrette, comme précédemment l'avait fait M. Altman, que le rapporteur, M. Marquant, ait introduit dans son rapport « une terminologie qui ne peut servir la cause du resserrement des liens entre les archivistes, c'est-à-dire le principe de l'humanisme dont s'est toujours réclamé le Conseil international des Archives ».

INTERVENTION DE M. ANTONIO MATILLA TASCON,
archiviste en chef du ministère des Finances d'Espagne.

Le ministère des Finances d'Espagne donne toute son attention à la réorganisation de ses Archives centrales assez décimées et maltraitées pendant notre dernière guerre civile. Ces Archives, en plus de leur riche fond historique des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, gardent une très précieuse documentation économique et sociale moderne (déclarations pour l'exportation et l'importation, documents sur la constitution et sur l'imposition des entreprises, impôt sur le revenu, impôts directs et indirects, contribution urbaine et rurale, assurances en matière d'accidents, d'incendies, de risques divers et sur la vie, comptes et budgets de toutes les branches de l'Administration, budgets des Municipalités, etc.).

Or le ministère des Finances de l'Espagne favorise de nombreux travaux d'histoire économique, et il vient de faire le pas décisif (le plus décisif peut-être de toute l'Europe) d'ouvrir aux chercheurs sa documentation de plus de quatre lustres d'existence.

Il a en effet ordonné que les bureaux remettent aux Archives centrales du ministère toute la documentation qu'il produisent, aussitôt que la formalité des dossiers est terminée. Les Archives centrales conserveront lesdits documents durant vingt ans, délai pendant lequel seront sélectionnés ceux qui méritent une vie plus longue, tant pour leur action légale encore en vigueur que pour leur intérêt historique. Cette sélection donnera la garantie de s'effectuer suivant des règles établies par la Direction générale des Archives. D'une manière ou d'une autre, la documentation qui doit se conserver plus de vingt ans sera mise à la disposition de ladite Direction générale pour que les chercheurs puissent la consulter dans un dépôt public où elle sera gardée.

Ce délai de vingt ans de non-consultabilité pour la documentation officielle est très court et favorable si on le compare aux cinquante ans qui, selon le rapport de M. Marquant, sont de règle dans la plupart des pays auxquels l'Espagne est apparentée quant à son régime économique.

Le directeur général des Archives et des Bibliothèques d'Espagne a déjà rédigé un projet de loi moderne des Archives qui, parmi d'autres améliorations, établira pour les bureaux centraux et provinciaux de tous les ministères un régime archivistique très semblable à celui que vient de s'imposer volontairement le ministère des Finances dans sa sphère d'action.

Il ne fait pas de doute qu'avec cela l'Espagne aura fait un grand pas sur les trois points suivants : efficacité des Archives ; garantie de la sélection et de la conservation de la documentation de valeur historique ; libre accès des chercheurs aux documents officiels dans le délai le plus court qu'une prudence administrative puisse accorder, c'est-à-dire vingt ans.

Les archivistes scientifiques de mon pays commencent ainsi par mettre de l'ordre dans leur propre maison : les archives de l'Administration publique. Et comme tâche suivante, ils auront à étendre la même action organisatrice et protectrice aux archives des secteurs parastataux et privés (municipalités, députations provinciales, syndicats, entreprises, etc.).

DISKUSSIONBEITRAG VON DR. WOLFGANG KOHTE,
Archivrat, Bundesarchiv, Koblenz (Bundesrepublik Deutschland).

Dr. Kohte wies in Ergänzung des vorzüglichen Berichts des Kollegen Marquant kurz auf die Bedeutung hin, die auch die nichtschriftlichen Quellen — Film, Bild und Karte — als wirtschaftsgeschichtliches Archivgut haben. Während Karte und Bild oft im Zusammenhang mit Akten vorkommen, ist dies beim Film gewöhnlich nicht der Fall. Dennoch kommt es in geschlossenen Beständen aus der Geschäftstätigkeit von staatlichen Behörden, staatlichen oder halbstaatlichen Filminstituten, wirtschaftlichen Unternehmungen, wirtschaftlichen Verbänden (der Unternehmer wie der Arbeiter) auf den Archivar zu ; in Zukunft wird dies — ebenso wie beim Bild — noch mehr der Fall sein. Als wichtigste Typen sind der Unterrichts-film — oft staatlicher Herkunft, auch technischgeschichtlich oft von Interesse — der Informations — und der Werbefilm zu nennen — letztere vorwiegend von wirtschaftlichen Unternehmungen stammend. Als Sammelgut sind daneben Kultur- und Dokumentarfilme (sc. wirtschaftskundlichen Inhalts) zu erwähnen. Filme dieser Typen und gleichartige Bilder haben ihre Bedeutung als Anschauungs- und Erkenntnismaterial für die Wirtschafts- und Sozialgeschichte, die Typologie wirtschaftlicher Erscheinungen und die technische Dokumentation und sollten daher vom Archivar nicht vernachlässigt werden.

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. HANNS GRINGMUTH-DALLMER,
Direktor des Landeshauptarchivs Magdeburg, D.D.R.

WIRTSCHAFTS- UND BETRIEBSARCHIVE IN DER D.D.R.

Als im Jahre 1945 im Bereich der damaligen Sowjetischen Besatzungszone Deutschlands die Schwerindustrie, die Energiewirtschaft und die Banken in Volkseigentum übergeführt und damit der staatlichen Leitung unterstellt wurden, ergab es sich zwangsläufig, dass nunmehr auch das Schriftgut dieser Betriebe grundsätzlich genau so zu behandeln war wie jenes Schriftgut, das bei staatlichen Dienststellen entstanden war und dessen für die Verwaltung und Forschung wichtigen Teile von den staatlichen Archiven übernommen wurden. Wenn das Schriftgut der volkseigenen Wirtschaft in den ersten Jahren nach 1945 noch nicht systematisch erfasst werden konnte, so hatte das zwei Gründe :

1. Die von den Gemeinden, Kreisen und Ländern aus arbeitende öffentliche Verwaltung hatte zunächst dringendere Aufgaben zu lösen als sich intensiv mit Fragen zu beschäftigen, deren Behandlung nicht unter unmittelbarem Zeitdruck stand, wie es bei Problemen der Erhaltung und Verwaltung von Schriftgut nun einmal der Fall ist.
2. Die staatlichen Archive, die für alle archivalischen Aufgaben letztlich zuständigen Fachinstitute, waren bei knappstem Personal vollauf mit der Rückführung ausgelagerter Archivalien und mit der Übernahme von Akten aufgelöster staatlicher Behörden und ländlicher Betriebe (Gutsarchive) beschäftigt.

Das änderte sich grundsätzlich, als mit der Gründung der Deutschen Demokratischen Republik im Oktober 1949 die Voraussetzungen für die Durchführung einheitlicher Massnahmen wie in allen übrigen Zweigen der Wirtschaft, Kultur und Verwaltung auch für das Archivwesen geschaffen wurden. Bereits im April 1950 wurde eine grundlegende « Anweisung zur Errichtung von Betriebsarchiven » erlassen, die noch durch Sonderanweisungen für einige Wirtschaftszweige in der Folgezeit ergänzt wurde.

Die Anweisung vom 27. April 1950 verpflichtet jeden volkseigenen Betrieb (V.E.B.) und jede Vereinigung volkseigener Betriebe (V.V.B.), ein Betriebsarchiv zu errichten und zu unterhalten. Es war von vornherein klar, dass qualitativ und quantitativ sehr heterogene Altregistraturen durch diese « Anweisung » erfasst wurden. So handelt es sich zu einem grossen Teil um « Wirtschaftsverwaltungsarchive », jene archivische Zwischenform, die « limboes » deren Nützlichkeit in Kreisen der Archivare immer mehr anerkannt wird und die in Zukunft zweifellos immer stärker für alle Sparten des Archivwesens ausgebaut werden wird.

Es ist beabsichtigt, diese weniger bedeutenden kleineren Wirtschaftsarchive in besonderen Wirtschaftsarchivabteilungen bei den Staatsarchiven nach regionalen Gesichtspunkten, selbstverständlich unter Wahrung der Provenienz, zusammenzufassen oder, soweit es sich um kommunale Betriebe und Unternehmungen handelt, an die zuständigen Stadt- und Kreisarchive abzugeben.

Daneben gibt es sehr beachtliche, umfangreiche und wertvolle Wirtschaftsarchive, wie z.B. beim V.E.B. Carl Zeiss Jena, beim V.E.B. Mansfeld Hüttenkombinat Eisleben oder beim V.E.B. Staatliche Porzellan-Manufaktur Meissen, die bereits heute soweit geordnet sind und fachlich verwaltet werden, dass eine wissenschaftliche Benutzung der Bestände möglich ist. Solche Archive sollen in Zukunft bei den Betrieben gelassen werden.

In einigen besonderen Fällen ist von der Staatlichen Archivverwaltung der Bildung von Wirtschaftsfacharchiven (Branchenarchiven) zugestimmt worden; so bestehen z.B. Wirtschaftsfacharchive für die Kaliindustrie, für den Braunkohlenbergbau und für die Flugzeugindustrie.

Das Schriftgut der zentralen staatlichen Wirtschaftsverwaltungsinstitutionen, wie Staatliche Plankommission, Wirtschaftsministerien, Hauptabteilungen für die Verwaltung einzelner Wirtschaftszweige u.a., wird selbstverständlich an das Deutsche Zentralarchiv Potsdam abgeliefert, das als echtes Zentralarchiv für das Schriftgut sämtlicher zentraler staatlicher Dienststellen zuständig ist.

Die fachliche Anleitung und Beaufsichtigung der etwa 4 000 Betriebsarchive erfolgt :

- a) durch das « Referat Archive der sozialistischen Wirtschaft » bei der Staatlichen Archivverwaltung im Ministerium des Innern der Deutschen Demokratischen Republik ;
- b) durch das « Referat Archivwesen » bei jedem der 14 Räte der Bezirke der Deutschen Demokratischen Republik und beim Magistrat von Gross-Berlin, das gleichzeitig für die Anleitung der Stadt- und Kreisarchive im zuständigen Dienstbereich verantwortlich ist ;
- c) durch das « Sachgebiet Archivwesen » bei jedem der 197 Landkreise der Deutschen Demokratischen Republik.

Verwaltet werden die Wirtschaftsarchive je nach Grösse durch ein bis drei, im Höchstfall sechs (Kunstseidenwerk Premnitz) Angestellte ; kleinere Archive werden nebenamtlich betreut.

Es bedarf keiner besonderen Begründung, dass bei der grossen Zahl der benötigten Fachkräfte der Ausbildungsstand unterschiedlich ist. Die notwendigste Ausbildung wird in Kurzlehrgängen von 6-14 Tagen und in längeren Lehrgängen von 4-6 Wochen vermittelt. Das Ziel ist, die grossen Wirtschaftsarchive durch wissenschaftliche Archivare mit wirtschaftshistorischer Spezialausbildung zu besetzen, die mittleren Archive sollen durch staatlich geprüfte Archivare verwaltet werden. Da einige hundert derartiger Archive zu besetzen und der Möglichkeit der wissenschaftlichen Ausbildung auch Grenzen gesetzt sind, kann vorerst nur von Fall zu Fall eine Zuweisung von Fachkräften durch die Staatliche Archivverwaltung erfolgen. Eine wesentliche Hilfe zur Steigerung der fachlichen Qualifikation ist das dreijährige Fernstudium, das die Fachschule für Archivwesen (mit ihrem Sitz in Potsdam) durchführt. Schliesslich seien noch die Arbeitsgemeinschaften der Betriebsarchivare in allen 14 Bezirken der Deutschen Demokratischen Republik erwähnt, in denen die Fachprobleme ständig beraten werden.

Zum Schluss noch ein kurzes Wort über die Bestände der Betriebsarchive. Im allgemeinen umfassen sie die Zeit von der Mitte, meistens vom Ende des 19. Jahrhunderts an. Eine Aus-

nahme bildet etwa die Staatliche Porzellan-Manufaktur Meissen, deren Bestände bis zur Gründung der Manufaktur zu Anfang des 18. Jahrhunderts zurückreichen, einige Textilwerke im Raum von Glauchau und das Hüttenwerk Thale. Die über das Jahr 1856 hinaus sich erstreckenden Vorgängerakten und Urkunden des Mansfeld Hütten-Kombinats, die wichtige Quellen für den bedeutenden Bergbau dieses Gebietes bis ins 16. Jahrhundert sind, befinden sich im « Bergarchiv » des Landeshauptarchivs Sachsen-Anhalt, das für den Bergbau dieses mitteldeutschen Gebietes eine ähnliche Bedeutung hat wie das Freiburger Bergarchiv für das sächsische.

Der Umfang der Bestände ist verschieden und liegt bei den grösseren Betrieben einschliesslich der Altregistraturen zwischen 1 000 und 2 000 lfd.m. Die Benutzung der geordneten Bestände für wissenschaftliche Zwecke ist möglich, und es ist damit zu rechnen, dass das Interesse an wirtschafts- und sozialgeschichtlichen Forschungen und die Auswertung des Archivgutes für ökonomische Zwecke sich noch steigern und damit die Benutzung und Auswertung dieser wertvollen Quellen noch zunehmen wird.

* * *

INTERVENTION DE M. ZDENĚK ŠAMBERGER,

directeur scientifique des Archives de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

Je voudrais surtout présenter quelques remarques sur les archives et les recherches économiques et sociales contemporaines, du point de vue des expériences des archivistes tchécoslovaques — et en outre évoquer ici des questions qui, dans nombre de pays, présentent un caractère d'actualité.

1) La première question est de savoir si les archives des entreprises économiques doivent ou non être considérées comme des fonds spéciaux à qui une place particulière doit revenir dans la structure archivistique des différents pays et si une méthode particulière s'impose à leur égard.

A notre avis, bien que la documentation économique ait effectivement certains traits spécifiques, qui d'ailleurs influent sur leur traitement archivistique, les fonds d'archives économiques ne forment pas une catégorie particulière distincte des autres fonds. Nous partageons sur ce point l'avis de M. Sabbe.

De même, les documents de caractère économique et social ne peuvent pas être séparés des autres documents d'archives, car les principes communs qui président aux versements, au classement et à l'utilisation en font une unité indivisible.

Les documents d'archives de caractère économique et social ne sont pas confinés aux archives d'entreprises. Au contraire, ils pénètrent dans l'administration publique, et, de ce fait, se retrouvent dans les Archives d'Etat centrales et régionales.

2) Nous sommes convaincus — et cette conviction est fondée sur notre expérience — que les problèmes des archives d'entreprise et de la documentation économique et sociale ne peuvent être résolus de manière satisfaisante que dans les pays ayant une structure archivistique centralisée.

Les archives économiques retirent de la centralisation les mêmes avantages que les archives de l'administration publique. En Tchécoslovaquie, les règles générales en matière de législation, d'organisation et de méthode s'appliquent à ces archives. Néanmoins les traits spécifiques des archives économiques sont respectés.

La centralisation étendue aux archives économiques permet donc une évolution harmonieuse de l'ensemble des services d'archives de la République socialiste tchécoslovaque.

3) La recherche d'une solution du problème des archives économiques est donc déterminée par la doctrine archivistique générale qui préside au traitement des masses documentaires modernes des XIX^e et XX^e siècles.

4) Le rapport général a traité aussi du rôle de l'archiviste dans les archives d'entreprise : ce rôle et cette importance seront tels que le concevra l'archiviste lui-même. Il convient de rappeler aux collègues qui s'occupent d'archives dites historiques qu'il n'y a pas de raison de sousestimer le travail consacré aux archives contemporaines et surtout aux archives économiques et sociales.

L'importance des documents économiques mérite sans doute qu'on leur accorde plus de place dans les programmes de la formation universitaire des archivistes : il n'est plus possible aux professeurs de se dérober à cette tâche.

Toutefois, l'archiviste chargé des documents économiques ne peut résoudre seul tous les problèmes. Il aura besoin d'être assisté par des spécialistes compétents (économistes, ingénieurs, statisticiens, etc.), surtout en matière de triage et d'élimination. La création de conseils d'archives ou de conseils consultatifs pour aider l'archiviste est certainement un moyen heureux pour réaliser cette collaboration.

Le travail de l'archiviste chargé de la documentation économique et sociale sera de plus en plus important à mesure que la masse de cette documentation s'accroîtra non seulement dans les archives d'entreprise mais dans les dépôts d'archives de toutes catégories. Les archivistes doivent, par conséquent, se préparer à affronter les tâches théoriques et pratiques que leur impose le traitement des documents économiques.

5) Pour résumer ces considérations sur les problèmes des archives économiques et sociales, on peut dégager les conclusions suivantes :

A) Les questions touchant les archives d'entreprise ne peuvent être résolues de manière satisfaisante que dans le cadre d'un système archivistique centralisé.

B) En premier lieu, il faut élaborer les principes et la méthode des éliminations.

C) On doit accorder une attention particulière à la documentation technique et non écrite dont la masse ne cesse de s'accroître à côté des documents économiques proprement dits.

D) Bien que les principes généraux de la doctrine et de la méthode archivistique doivent présider au traitement de la documentation économique et sociale, il convient d'envisager, le cas échéant, la confection d'instruments de travail d'un type particulier pour faciliter l'accès à ces documents.

E) L'utilisation pratique des documents de caractère économique doit primer toute considération théorique en matière de traitement archivistique.

Nous pensons qu'il serait utile de poursuivre les discussions sur les archives économiques dans l'avenir. Un échange d'expériences permanent pourrait se réaliser par contacts personnels et par l'échange de publications. De tels échanges contribueraient sans doute utilement au succès de nos efforts pour faciliter l'accès à la documentation économique et sociale.

* * *

DISKUSSIONSBEITRAG VON DR. HORST SCHLECHTE,

Direktor des Landeshauptarchivs Dresden, D.D.R.

DER QUELLENWERT DER ARCHIVE FÜR DIE MODERNE SOZIAL- UND WIRTSCHAFTSGESCHICHTE IN DER DEUTSCHEN DEMOKRATISCHEN REPUBLIK

In sehr vielen Ländern bedient sich die moderne sozial- und wirtschaftsgeschichtliche Forschung in wachsendem Masse der Archive. Herr Marquant hat uns in seinem Bericht sehr interessante Zahlen darüber mitgeteilt, aus denen hervorgeht, wie rasch in verschiedenen Ländern das Interesse an Quellen dieser Art wächst, die zwar sicher oft lückenhaft und nicht

eicht zu interpretieren sind und die vielleicht gerade darum in früheren Jahrzehnten oft vernachlässigt wurden, die aber andererseits der Forschung häufig unerwarteten Aufschluss geben können über Gesamtaspekt oder Teildisziplinen der Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, über Bevölkerungsbewegung, soziale Struktur, über soziale Auseinandersetzungen, über die vielfältigen Probleme der wirtschaftlichen Entwicklung kleinerer oder grösserer landschaftlicher Gebiete.

Diese allenthalben zu beobachtende Zunahme des Interesses an Themen und an archivarischer Dokumentation zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte lässt sich auch in den Benutzersälen der Archive der Deutschen Demokratischen Republik sehr deutlich feststellen. So wurden beispielsweise im Sächsischen Landeshauptarchiv Dresden im Jahre 1959 insgesamt 390 geschichtswissenschaftliche, heimat- oder ortsgeschichtliche Untersuchungen in Angriff genommen. 38 % davon waren sozial- und wirtschaftsgeschichtlichen Fragen gewidmet. Diese 38 % setzen sich wie folgt zusammen : 17 % Themen zur Sozialgeschichte, darunter allein 10 % zur Geschichte der deutschen und internationalen Arbeiterbewegung, 21 % zur Wirtschaftsgeschichte, besonders zur Bevölkerungs- und Siedlungsgeschichte, Geschichte der Industrie, des Bergbaus, des Verkehrs, des Geld- und Finanzwesens, der Landwirtschaft. Ähnliche Zahlen könnten auch für andere staatliche Archive der Deutschen Demokratischen Republik genannt werden. Sie ergeben im ganzen ein ähnliches Bild, wie es uns Herr Marquant von der Benutzung der Archive in Frankreich, in Polen, Jugoslawien und in anderen Ländern gezeigt hat.

Die moderne Sozial- und Wirtschaftsgeschichte benutzt aber nicht nur, wie im Generalbericht ausgeführt, in zunehmendem Masse die Quellen, die staatlicher Herkunft sind und die sich infolgedessen heute in staatlichen Archiven befinden. Neben ihnen studiert sie mit ständig wachsender Intensität noch eine zweite Art von Quellen zu ihrem Gesamtthema, nämlich diejenigen, die aus den wirtschaftlichen Unternehmungen selbst hervorgegangen sind. Zu dieser letzten Quellengattung und zu ihrer Auswertung in der Deutschen Demokratischen Republik möchte ich hier einige Beobachtungen mitteilen.

Das scheint mir umsomehr am Platze, als gerade in der Deutschen Demokratischen Republik seit 1945 der organisatorische Aufbau einer bestimmten Art von Archiven möglich geworden ist, die an Bedeutung, zumindestens für die Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, den Staatsarchiven beinahe ebenbürtig, ja für gewisse Forschungen sogar überlegen sind : ich meine die Wirtschafts- und Betriebsarchive.

Ich darf hier auf das verweisen, was Dr. Gringmuth-Dallmer zur Organisation dieser Archive vorgetragen hat. Es ist vielleicht angebracht, seine grundsätzlichen Ausführungen noch durch einige Hinweise und Zahlen zu ergänzen.

Im Januar 1959 enthielten die etwa 4 000 Betriebs- und Wirtschaftsarchive der Deutschen Demokratischen Republik nach einer statistischen Erhebung bzw. vorsichtigen Schätzung ca. 200 000 lfd.m Akten. Das ist etwa genau soviel wie der gesamte Akteninhalt aller staatlichen Archive dieses Teiles Deutschlands. Von diesen etwa 200 000 lfd.m Akten aus wirtschaftlichen Unternehmen, Verkehrsbetrieben, Banken und dergleichen ist allerdings nur etwa ein Viertel, d.h. etwa 50 000 lfd.m, Archivgut im strengen Sinne. Dieses Viertel wirklichen Archivgutes stammt zum grössten Teil aus der Zeit von rund 1850-1945, während die übrigen drei Viertel Altregistraturbestände darstellen, die im wesentlichen zwischen 1945 und 1952 entstanden sind. Diese Altregistraturen sind naturgemäss in ständigem Wachsen begriffen ; zu ihnen zählen auch die ausserordentlich zahlreichen Pläne, Risse und technischen Zeichnungen aller Art, von denen ein Teil zweifellos künftig Archivgut werden wird.

Es besteht kein Zweifel darüber, dass die Betriebs- und Wirtschaftsarchive der Deutschen Demokratischen Republik umfangreiches und zum Teil bedeutsames Material enthalten, dessen Auswertung durch die moderne Sozial- und Wirtschaftsgeschichte kaum erst begonnen worden ist, Quellen also, die gewissermassen noch archivalisches Neuland darstellen. Gerade daraus erklärt sich auch das grosse Interesse, das besonders die jüngere Generation der Wirt-

schafts- und Sozialhistoriker diesen Archivalien entgegenbringt. Im folgenden soll kurz auf die z.Zt. bestehenden Auswertungsmöglichkeiten eingegangen werden.

Das engmaschige Netz der Wirtschafts- und Betriebsarchive ist nach Erlass der bekannten Verordnung vom 21. 4. 1950 schrittweise und nicht ohne Hemmnisse und Schwierigkeiten entstanden. Nur in ganz wenigen Ausnahmefällen konnten die Betriebsleiter Fachkräfte mit dem Aufbau und der Leitung des Betriebsarchivs betrauen. Die kleineren, mancherorts auch die mittleren Archive, mussten sich anfänglich damit begnügen, einen Betriebsangehörigen im Nebenamt mit der Führung des Betriebsarchivs zu beauftragen. Ein Beispiel mag das verdeutlichen. Im Bezirk Dresden, also in einem unter den insgesamt 14 Bezirken, befinden sich z.Zt. 606 Betriebsarchive, davon sind hauptamtlich besetzt 83 grössere und mittlere Betriebsarchive (also 14 %), die übrigen 523 Betriebsarchive werden nur nebenamtlich verwaltet. Diesen fachlich meist nicht vorgebildeten Kräften konnten die notwendigen theoretischen und praktischen Kenntnisse erst nach und nach durch Kurzlehrgänge in den Staatsarchiven, durch mehrwöchige Ausbildungslehrgänge, durch Teilnahme an Arbeitsgemeinschaften und in Einzelfällen durch Fernstudium vermittelt werden.

In den 10 Jahren, die seit dem Erlass der Verordnung über die Gründung der Betriebsarchive vergangen sind, konnten diese Archivverwalter zwar im wesentlichen die Bestände zusammenführen, ordnen und verzeichnen; sie konnten sie aber im allgemeinen noch nicht selbständig wissenschaftlich auswerten. Für den Sozial- und Wirtschaftshistoriker ist es aber äusserst wertvoll, dass er jetzt dank dieser 10-jährigen Vorarbeiten Betriebs- und Wirtschaftsarchive vorfindet, deren Aufbau und innere Ordnung auf einheitlichen, von der Staatlichen Archivverwaltung ausgearbeiteten archivfachlichen Grundsätzen beruht.

Die Benutzung zu wissenschaftlichen Zwecken, darunter besonders zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, ist inzwischen begonnen worden. Ein Blick in die ausführlichen Jahresberichte, die von den grösseren Betriebsarchiven 1959 erstmalig an die Staatliche Archivverwaltung erstattet wurden, lehrt, wie rege sich die Akademien, Universitäten und sonstigen wissenschaftlichen Institute dieser oft wohlgeordneten, aber noch relativ wenig benutzten Quellengattung für Arbeiten zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte zu bedienen beginnen. Freilich kann nur ein mit der Aktenkunde der Wirtschaft gut vertrauter Historiker die oft sehr komplizierten Dokumente, die aus der vielflochten Geschäftstätigkeit der Wirtschaftsunternehmen, der Konzerne, Verbände und dergleichen stammen, wissenschaftlich einwandfrei interpretieren.

Die meisten, besonders die jüngeren Sozial- und Wirtschaftshistoriker besaßen zunächst keine oder nur geringe Kenntnisse in dieser sehr speziellen Art der historischen Quellenkunde. Das zweibändige Werk von Dr. Erich Neuss, Aktenkunde der Wirtschaft (1954 und 1956), hat hier zweifellos eine bestehende Lücke geschlossen. Darüber hinaus veranstaltet das Institut für Wirtschaftsgeschichte an der Universität Berlin seit 1957 für Studenten der Wirtschaftsgeschichte und verwandter Fächer Seminarübungen zum Studium der Quellenkunde der Wirtschaft, die ihnen die spätere Benutzung der Betriebsarchive erleichtern. Auch die Universität Leipzig vermittelt in Spezialseminaren eine Einführung in das Aktenmaterial der Betriebsarchive.

In zunehmendem Masse wählen die Akademien, Universitäten und sonstigen wissenschaftlichen Institute solche Themen für Habilitationen, Dissertationen, Diplom- und Staatsexamensarbeiten, die der Aspirant mit Hilfe eines ausgedehnten Quellenstudiums in den Betriebs- und Wirtschaftsarchiven durchzuführen hat. Desgleichen erteilen die wissenschaftlichen Institutionen und Akademien einzelnen Wirtschaftsarchivaren Forschungsaufträge, die die Geschichte etwa eines Industriezweiges oder eines Wirtschaftsverbandes zum Gegenstand haben.

Günstige Auswertungsmöglichkeiten bestehen u.a. in den Wirtschaftsfacharchiven. So sind z. B. im Wirtschaftsfacharchiv der Kaliindustrie in Neustassfurt (früher Erfurt) im vergangenen Jahre mehrere Forschungsaufträge der Deutschen Akademie der Wissenschaften, der Universität Jena, der Bergakademie Freiberg, der Fachschule für Binnenhandel des Minis-

teriums für Handel und Versorgung und anderer Institute zu folgenden Themen bearbeitet worden:

- *Geschichte der chemischen Industrie und der Chemiearbeiter 1920-1946*;
- *Die Geschichte des Industriezweiges Kali 1858-1946*;
- *Die Standortverteilung der Kaliindustrie des Bezirkes Erfurt*.

Ausserdem hat das Institut für Geschichte an der Deutschen Akademie der Wissenschaften in Berlin den Leiter des Wirtschaftsarchivs der Kaliindustrie damit beauftragt, eine Quellensammlung über die wechselseitigen Beziehungen zwischen der Kaliindustrie einerseits, den staatlichen Behörden, den Parlamenten und Parteien andererseits herauszugeben. Der erste Teil dieser Sammlung wird voraussichtlich noch 1960 abgeschlossen werden und wird die Zeit von 1858-1909 betreffen. Ähnliche Beispiele liessen sich noch für viele andere Betriebsarchive anführen, z. B. für die der Volkseigenen Betriebe Carl Zeiss, Jena, der Leuna-Werke, des Steinkohlenwerkes Oelsnitz im Erzgebirge, der Staatlichen Porzellan-Manufaktur Meissen und anderer.

Derart umfassende Forschungen und Quelleneditionen müssen selbstverständlich, wie besonders das letzte Beispiel zeigt, neben den Akten der Wirtschaft auch die Papiere der zuständigen Staatsbehörden, der Wirtschaftsministerien und sonstigen staatlichen Aufsichtsbehörden im Bereich der Wirtschaft heranziehen. Erst die Zusammenschau führt an die historische Wirklichkeit heran. Daraus ergibt sich aber gleichzeitig, dass auch umgekehrt das Studium der staatlichen Akten allein, ohne umfassende Kenntnis der Überlieferung des Partners, d.h. der Wirtschaft selbst, nur ein sehr einseitiges, ja irreführendes Bild ergeben kann. Deshalb ist die möglichst vollständige und einheitliche Erfassung der Archivalien der Wirtschaft ein dringendes Anliegen der Sozial- und Wirtschaftsgeschichte und eine Forderung, die der Sozialhistoriker mit Recht an uns Archivare richtet.

* * *

INTERVENTION DE M. DOMENICO DEMARCO,
professeur à la Faculté d'Economie de l'Université de Naples.

SOURCES DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE LES DOCUMENTS D'HISTOIRE DE LA BANQUE ET DU CADASTRE

La décision du Conseil international des Archives de prévoir dans le programme des travaux, lors du Congrès international des Archives de Stockholm de 1960, le problème des sources de l'histoire économique et sociale me semble être de la plus grande importance et doit retenir sérieusement l'attention des participants. Plutôt que de faire des propositions d'ordre général, il faudrait s'arrêter sur certaines d'entre elles afin qu'elles puissent être réalisées dans l'espace de trois ans¹.

Souvent on a exprimé des desiderata quant à l'amélioration de la recherche, à la conservation et à la publication des répertoires des sources de l'histoire économique et sociale. Parmi les derniers dans le temps, mais pas dans l'importance, on trouve le désir exprimé par la Commission internationale pour l'histoire des mouvements sociaux et structures sociales, en 1955, lors du Congrès historique international de Rome. Mais, tout en me joignant à mes collègues, je me suis permis de faire remarquer que ce désir, et d'autres encore, s'ils n'étaient pas connus et approuvés par les archivistes, si l'on ne s'adressait pas à la source de leur réali-

¹ Propositions faites à la Présidence de l'Association nationale des Archives italiennes à l'occasion du VIII^e Congrès national des Archives, qui eut lieu à Palerme du 26 au 29 avril 1959.

sation, resteraient inexaucés. Pour cette raison, j'ai vu avec plaisir l'intérêt du Conseil international des Archives.

Si vous me le permettez, j'aurais l'intention d'examiner brièvement deux propositions qui pourraient être, éventuellement, reprises par des archivistes. La première proposition concerne l'histoire de la banque ; la deuxième l'histoire du cadastre¹.

L'ampleur des phénomènes financiers dont nous sommes aujourd'hui les témoins ne doit pas nous enorgueillir. S'ils sont différents par leur volume d'avec ceux du passé, ils ne sont pas nouveaux pour cela. Depuis le moment où commence, avec les grandes découvertes géographiques, l'augmentation des métaux précieux disponibles, le rôle du banquier devient un des éléments essentiels de l'histoire. Le commerce des valeurs immobilières, les opérations financières qui mettent d'importants montants à la disposition de l'Etat ou des entreprises, le développement du crédit, le transfert des richesses facilité entre les pays — sans devoir recourir aux transferts de monnaie —, la spéculation sur les différences de prix sur les marchés, tout se retrouve dans l'histoire économique depuis la Renaissance. On sait très bien qu'après 1815 l'histoire de l'industrie et du commerce, celle des finances publiques et privées, l'histoire politique et sociale sont étroitement liées à celle de la banque.

Si nous sommes bien renseignés sur ce que l'on peut appeler la période pré-capitaliste des banques italiennes du Moyen Age et sur le rôle européen des *lombardi*, nous le sommes bien moins sur l'organisation des foires, proportionnellement à l'importance et à l'intensité que le phénomène de la banque a revêtu du XVI^e au XIX^e siècle. Pour comprendre comment eurent lieu les grandes opérations politiques et économiques du passé, pour savoir, par exemple, comment la politique des gouvernements put faire face aux famines du XVII^e siècle et par qui elle fut financée, pour étudier l'histoire de la révolution industrielle, dans les différents pays, pour connaître la structure economico-sociale italienne des XIX^e et XX^e siècles, on ne peut qu'être d'accord avec ce que l'économiste Amoroso a défini être la protagoniste de la production, et ainsi de la structure économique de tous les pays : la banque.

Il est très difficile, aujourd'hui, pour le spécialiste, de se faire une idée précise sur les documents de l'histoire des banques et sur le crédit d'un pays quelconque. L'activité des banques est, de par sa nature, un phénomène international. Seulement, pour nous en simplifier l'analyse, nous la divisons en différentes monographies correspondant à des frontières déterminées, tout en sachant très bien qu'il y a interpénétration continuelle entre ces différentes unités économiques. On ne parviendra jamais à la connaître entièrement et l'on reste paralysé sur le plan uniquement national. La fièvre des spéculations, qui atteint en même temps la France et l'Angleterre, entre 1715 et 1720, est, comme on l'a remarqué, un phénomène incompréhensible si l'on étudie séparément les différentes sources, sur l'une ou sur l'autre rive de la Manche.

Cela s'explique par le fait que les documents, en plus d'être très nombreux, sont aussi très éparpillés entre archives privées et publiques, et mal répartis dans les différents pays. Seulement certaines familles, qui formèrent par la suite les dynasties bancaires et les dynasties nobiliaires, ont conservé jusqu'à nos jours leurs remarquables archives ; pour d'autres établissements de banque nous n'avons que des renseignements décousus, de la correspondance isolée, des extraits d'écritures comptables dans les archives judiciaires. En général, on n'a pas donné l'importance voulue à ces papiers d'affaires qui n'ont pas été jugés dignes d'être conservés. Les archives économiques, que les historiens et les archivistes rêvent de constituer pour les années plus proches de nous, doivent encore affronter de grandes difficultés. Un effort immédiat s'impose pour rendre utilisable ce précieux matériel et ce par la publication de répertoires internationaux des sources de l'histoire de la banque.

Quelles sont les limites dans le temps du plan de travail ? Il pourrait comprendre le relevé des écritures d'archives pour l'histoire de la banque et du crédit de la fin du XV^e siècle à 1914. La période qui va du XV^e au XIX^e siècle possède des informations qui méritent d'être

1. Actes du VII^e Congrès d'études économiques et politique industrielle, dans *Rivista di Politica economica*, a. XVI, octobre-novembre 1956, p. 971.

recueillies avant qu'elles ne se perdent irrémédiablement ; il est vrai qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle les établissements qui conservent les écritures existent encore, et l'on s'en réjouit, et dans ce cas l'intérêt, non seulement purement législatif envers les archives des instituts de crédit, servira à les protéger de la destruction.

Certains instituts de crédit italiens peuvent jouer un rôle de premier plan dans cette initiative, vu le riche matériel qu'ils conservent et qui est encore, en grande partie, inexploré. Pour ne parler que de l'Italie méridionale, je cite le *Banco di Napoli* qui possède un riche matériel, recueilli dans de précieuses archives historiques, résultat de la conservation des écritures de huit instituts bancaires, depuis le XVI^e siècle à nos jours ; vient ensuite le *Banco di Sicilia*, dont les archives recueillent non seulement les documents des instituts dont il a tiré ses origines, mais aussi ceux de l'ancienne *Tavola* de Palerme et, depuis quelque temps, des dossiers inconnus du *Banco di Prefetia* de Trapani¹.

Une autre proposition qui, je crois, mériterait d'être prise en considération concerne les sources cadastrales. Le cadastre a une très ancienne histoire qui remonte aux institutions de la Rome antique. Les Etats modernes reconnurent à cette institution, malgré son coût élevé, une importance fondamentale, non seulement au point fiscal mais au point de vue civil.

Le mot « cadastre » désigna pendant plusieurs siècles aussi bien les inventaires des biens immobiliers et mobiliers appartenant à des entreprises ou des personnes que le dénombrement des habitants d'un Etat appelé aujourd'hui « recensement ». Par la suite, ce terme ne désigna plus que l'inventaire des biens immobiliers, tant terrains (cadastre rural) que bâtiments (cadastre urbain), établi en vue de l'assiette des impôts².

L'étude des cadastres anciens, justement pour la fonction particulière qu'ils remplissaient, est une source précieuse pour connaître le régime foncier et la constitution d'un pays : impôts des communes, composition des classes, stratification sociale, histoire de la population. Dans les recherches cadastrales on avance encore à tâtons. La publication de répertoires de ces écritures permettrait aux spécialistes de se vouer à l'examen comparatif de l'organisation economico-sociale des régions d'un même pays et des différents Etats entre eux. Le problème, en ce qui concerne l'Italie, est très important, car au moment où elle parvint à l'Unité nationale la Péninsule avait 22 cadastres, plus ou moins parfaits, de dates et constitutions différentes, plusieurs n'étaient pas géométriques, et la moitié du royaume manquait de plans³.

Au point de vue pratique, le plan de travail pourrait être le suivant :

Constitution d'un Comité international largement représenté pour chaque pays et divisé en comités nationaux ayant pour but :

- 1) Le recensement des archives économiques des banques, classées par pays, et des archives où l'on garde les documents du cadastre ;
- 2) La publication, résumée, des sources des archives pour l'histoire de la banque et du cadastre pour l'histoire moderne et contemporaine, dans le genre de ce qui a été fait en Italie par le Comité pour l'étude des problèmes de la population ;
- 3) Inventaire analytique, ou catalogue raisonné, des documents conservés.

De quelle façon publier ces sources ? N'oublions pas qu'il s'agit d'écritures techniques et qui laissent donc une marge suffisante de protection contre toute interprétation personnelle. Pour cela on pourrait, et il faudrait, aller au-delà du simple catalogue ou liste des documents. En ce qui concerne les sources de la banque, pour pouvoir utiliser plus facilement les documents, il faudrait expliquer le mécanisme de la technique bancaire à laquelle les sources se réfèrent. De même la publication des répertoires du cadastre devrait-elle être accompagnée de renseignements

1. Au Congrès, le Dr E. Giacalone a parlé dans un remarquable rapport de cette banque et de la récente documentation achetée par les Archives historiques du *Banco di Sicilia*, dont nous parlerons ailleurs.

2. Dans ses formes plus parfaites il nous donne non seulement le relevé géométrique (cadastre géométrique) mais l'estimation (cadastre d'estimation) et la preuve juridique de la propriété (cadastre probatoire).

3. Seulement en 1886 fut institué le nouveau cadastre géométrique d'estimation par parcelles.

circonstanciés de l'ensemble des règles suivies dans la rédaction cadastrale de l'époque ; ceci pour permettre aux spécialistes de se servir immédiatement du contenu des écritures. Cela me paraît être le seul moyen pour obtenir un résultat rapide et pour éviter une fatigue déjà supportées par les prédécesseurs.

Les archives bancaires et celles du cadastre sont disséminées entre archives privées et archives publiques de différents pays. D'où la nécessité d'un travail organisé sur le plan interne et sur le plan international, dont les détails pourraient être l'objet d'études de la part des commissions qui pourraient se former au Congrès de Stockholm. Pour réussir, il faut que les nations européennes, et extra-européennes, répondent à l'appel. Une collaboration américaine serait souhaitable, autant que la russe, l'australienne et la chinoise. Cela permettrait de mettre aux mains des spécialistes une documentation importante et facile à consulter, grâce aux instruments de travail dont toutes les archives commencent à disposer aujourd'hui.

Je crois avec confiance en la possibilité de cette vaste collaboration. Du reste, dans un autre domaine, elle a commencé à donner ses fruits. La « Commission internationale pour l'histoire des mouvements sociaux », déjà mentionnée, a commencé la publication des sources historiques de la I^{re} Internationale socialiste, dont le premier fascicule a paru il y a quelques mois — les périodiques —, édité sous les auspices du « Conseil international des Sciences historiques ». Cela a été un travail difficile, et les recherches furent effectuées dans 14 pays, dans 92 bibliothèques et archives ; un deuxième fascicule suivra, consacré aux publications officielles. Il a fallu créer un groupe de travail de spécialistes, surmonter de nombreuses difficultés, de l'indifférence et, au début, de la méfiance, un peu aussi parce qu'il s'agissait d'un sujet sur lequel il n'était pas facile de porter la collaboration internationale.

Pourquoi ne pas tenter l'expérience aussi dans le camp des archives ? Quand les deux plans de travail toucheront à leur fin, on s'apercevra d'avoir tendu aux spécialistes, avec le premier, les fils d'une invisible toile entre les rapports bancaires internationaux, et avec le second la possibilité de comparer les structures économique-sociales des nations et des Etats entre eux. Et l'on pourra, peut-être, être satisfaits d'avoir attiré l'attention sur deux grands secteurs des archives nationales privées et publiques, qui en ont besoin ; d'avoir procuré un instrument d'une grande importance à l'histoire économique ; d'avoir fait faire, en même temps, un grand pas à la collaboration archivistique internationale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale s'est réunie le 16 août 1960 à 14 heures dans la grande salle de la Bourse à Stockholm, sous la présidence de Sir David Evans, *Keeper of the Records of England*, vice-président faisant fonction du président du Conseil international des Archives, assisté de MM. Ingvar Andersson, directeur général des Archives de Suède, Etienne Sabbe, archiviste général du Royaume de Belgique, Leopoldo Sandri, surintendant des Archives centrales de l'Etat à Rome, et Georg Winter, directeur honoraire des Archives fédérales de Coblenze, membres du Comité exécutif du C.I.A. Siégeaient également au bureau MM. Robert H. Bahmer, secrétaire général, Gustave Vaucher, secrétaire général adjoint, et Guy Duboscq, trésorier du C.I.A.

Après une allocution de bienvenue de M. Andersson, Sir David Evans exprime la gratitude du C.I.A. et de son Comité exécutif pour l'accueil réservé aux congressistes par les autorités suédoises et évoque la mémoire de ses prédécesseurs, les présidents Filangieri et Jimenez Rueda. Le Dr Sandri prononce l'éloge du comte Riccardo Filangieri di Candida Gonzaga décédé à 77 ans, le 21 juillet 1959 ; le Dr Winter celui du Dr Wilhelm Winckler, directeur général des Archives de Bavière, membre du Comité exécutif du C.I.A., décédé à 60 ans le 5 octobre 1958, et enfin D. Jesus-Ernesto Martinez Ferrando celui de M. Julio Jimenez Rueda, directeur général des Archives de Mexique, décédé à la veille du Congrès qui, en sa qualité de vice-président du C.I.A., avait succédé au comte Filangieri à la présidence.

A la demande du président, il est procédé à l'appel des délégués. Les 27 pays suivants sont représentés officiellement à l'Assemblée : Allemagne (République démocratique), Allemagne (République fédérale), Autriche, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ukraine, U.R.S.S., Yougoslavie ainsi que l'U.N.E.S.C.O.¹

Le secrétaire général fait adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale tenue à Florence les 25 et 28 septembre 1956. Le président Evans rend compte des réunions annuelles du Comité exécutif. M. Vaucher présente le rapport d'activité du C.I.A. depuis 1956. Le nombre des membres est en accroissement, 55 nations sont représentées au sein du Conseil. Le Congrès est suivi par 430 archivistes. Par suite de deux vacances, le Comité exécutif a coopté, aux termes des statuts, en remplacement du Dr Winckler décédé, le Dr Winter, et en substitution du Pr Fausto Nicolini démissionnaire, le Dr Sandri. M. Vaucher rappelle les travaux du Comité exécutif en vue de l'organisation du Congrès et pour le maintien des contacts avec les commissions du C.I.A., spécialement avec celles du *Guide des sources de l'histoire d'Amérique latine* et d'*Archivum*, ainsi qu'avec l'U.N.E.S.C.O. Il annonce la constitution d'une Commission de sigillographie et rappelle la publication des circulaires du Conseil où notamment a été lancé un appel en faveur des Archives hongroises sinistrées et annoncé le I^{er} Congrès des Archivistes de pays de l'océan Indien.

M. Duboscq dresse le tableau des ressources financières et des dépenses du C.I.A. pour les exercices 1956-1960 inclus. Il présente ensuite un rapport particulier sur le financement de la revue *Archivum*. Tout en soulignant qu'il a été possible de maintenir les finances du Conseil dans un juste équilibre, il conclut à la nécessité d'augmenter les cotisations afin de faire

1. Il est à noter que les séances du Congrès seront également suivies, à titre officiel ou privé, par les représentants de la République populaire de Chine, d'Eire, de Luxembourg, de la République malgache, du Maroc, de Mexique, de Nigéria, de Pérou, de Portugal et de Roumanie.

face aux charges de publication de la revue et du développement des activités du Conseil. Une longue discussion intervient à ce sujet aboutissant à l'adoption des conclusions du trésorier. En conséquence, les cotisations annuelles seront les suivantes pour les exercices 1961 à 1964 :

Associations.....	75	F suisses (inchangé)
Directions centrales d'Archives.....	150	— (au lieu de 75)
Autres institutions.....	40	— (25)
Membres individuels.....	20	— (15)

M. Bautier, après avoir présenté les regrets de M. Pierre Marot, rédacteur en chef d'*Archivum* et Président du Comité de Rédaction, empêché de se rendre à Stockholm, présente le rapport sur les activités d'*Archivum* de 1956 à 1960 et annonce la première réunion de la Commission d'*Archivum* et des revues archivistiques qui aura lieu dans le cadre du Congrès¹.

M. Hardenberg, président de la Commission de terminologie archivistique, présente un rapport sur les activités de cette Commission. Les résultats des travaux mis au point au cours des deux sessions antérieures sont distribués aux membres de l'Assemblée².

M. Sabbe, président désigné de la Commission pour le *Guide des sources de l'histoire d'Amérique latine*, présente un rapport sur les travaux accomplis par le Comité technique international. Le rapport détaillé établi par le secrétariat de la Commission est distribué aux membres de l'Assemblée³.

Le secrétaire général met ensuite aux voix une proposition de modification de l'article 15 des statuts en vue de porter le nombre des membres du Comité exécutif de 6 à 8. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est en outre demandé au Comité exécutif de substituer dans la rédaction des statuts le terme Assemblée générale à celui d'Assemblée constituante.

En vertu de l'article 15 modifié et sur proposition du bureau sortant, le président, les deux vice-présidents et les huit membres du Comité exécutif sont élus à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Comité exécutif est ainsi constitué :

Président.....	M. Ingvar ANDERSSON, directeur général des Archives de Suède.
Vice-présidents.....	M. Wayne C. GROVER, archiviste des Etats-Unis ; M. Etienne SABBE, archiviste général du Royaume de Belgique.
Membres.....	D. Jesus ERNESTO MARTINEZ FERRANDO, directeur des Archives de la Couronne d'Aragon ; D ^r Leopoldo SANDRI, surintendant des Archives centrales d'Etat de Rome ; D ^r Georg WINTER, directeur honoraire des Archives fédérales de Coblenz ; M. Henryk ALTMAN, directeur général des Archives d'Etat de Pologne ; M. Ghennadij BELOV, directeur général des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. ; M. André CHAMSON, directeur général des Archives de France ; Sir David EVANS, <i>Keeper of the Records of England</i> ; M. Kaye LAMB, archiviste du Dominion du Canada,

le mandat des trois premiers nommés des membres du Comité devant expirer en 1964.

Sur proposition du trésorier et du secrétaire général, l'Assemblée générale ratifie l'admission de nouveaux membres nationaux, régionaux et individuels et décide l'admission de la Direction générale des Archives de la République populaire de Chine.

Enfin l'Assemblée fixe à Bruxelles le siège du V^e Congrès international des Archives qui aura lieu en 1964.

La séance est levée à 17 heures.

1. Voir *infra*, p. 179.

2. Voir *infra*, p. 167.

3. Voir *infra*, p. 169.

COMITÉ DE TERMINOLOGIE ARCHIVISTIQUE

RAPPORT DE 1960

ORIGINE ET MEMBRES

Le Comité doit son origine à une résolution présentée à La Haye le 16 juin 1953 au Comité exécutif du C.I.A. sur la proposition de Sir Hilary Jenkinson, directeur du *Public Record Office* à Londres, et de M. H. Meinert, archiviste de la ville de Francfort. Il se compose actuellement des membres suivants : MM. R.-H. Bautier (France), M. Bordonau y Mas (Espagne), A. Lombardo (Italie), H. Meinert (République fédérale de l'Allemagne), H. O. Meisner (République démocratique allemande), P. Walne (Angleterre), et de M. H. Hardenberg (Pays-Bas), président.

ACTIVITÉS

Les activités du Comité ayant été paralysées par le manque de fonds pour se réunir, la première entrevue de ses membres n'a pu avoir lieu que lors du III^e Congrès international des Archives. Le 24 septembre 1956 à Florence, le Comité a déterminé les principes à suivre à la confection d'un vocabulaire international de terminologie archivistique, restreint provisoirement aux six langues représentées. Ce vocabulaire, qui prendra le français comme langue de base, doit permettre à un archiviste de comprendre les publications professionnelles écrites en une langue étrangère et à l'historien de comprendre le texte d'un inventaire d'archives. A cette fin, la recherche des notions doit être considérée comme fondamentale, le terme technique lui-même n'étant que secondaire. Il importe donc de comparer les notions l'une après l'autre, voir si elles se recoupent d'un peuple à l'autre, constater éventuellement les lacunes dans une langue donnée. Pour cela il faut procéder dans les six zones linguistiques à l'établissement d'un vocabulaire propre suivant un plan systématique. Comme cadres méthodiques, selon lesquels les notions à définir prendront place, on a adopté les suivants :

- 1^o Structure des archives et principes généraux de classement ;
- 2^o Types de documents :
 - A) Aspect physique du document ;
 - B) Nature archivistique du document ;
- 3^o Opérations techniques de traitement des archives ;
- 4^o Conservation des archives (matériel des archives, restauration) ;
- 5^o Les instruments de travail (archives en formation et archives constituées) ;
- 6^o Utilisation des archives et reproduction documentaire.

En limitant le nombre des notions à faire entrer dans ces cadres à une centaine, on s'est mis d'accord que chaque Comité national établirait pour la prochaine réunion une liste de ces notions.

Faute de soutien financier, le Comité n'a pas trouvé moyen de se réunir en 1957, mais grâce à une subvention de la part du Comité exécutif une seconde réunion s'est organisée le 19 et le 23 mai 1958 à Wiesbaden. A cette réunion on a traité vingt notions, portant sur les

documents d'archives sous leur aspect physique et leur aspect archivistique. Le Comité a pu constater avec satisfaction que les activités des Comités nationaux s'étaient développées considérablement. Pour l'anglais, M. Peter Walne avait dressé un nouveau projet de glossaire composé de cent notions et arrangé selon les cadres adoptés à la réunion de Florence. Le Comité espagnol, sous la direction de M. Bordonau, présentait également un glossaire précieux et le Comité néerlandais, dont le soussigné tient la présidence, les premiers résultats d'un vocabulaire national, qui a reçu l'honneur de servir comme base aux discussions du Comité international. Pour le français on disposait déjà des travaux préparatoires de M. Bautier et pour l'allemand de ceux de MM. Meisner et Leesch.

La troisième réunion du Comité s'est passée du 28 au 30 septembre 1959 à Strasbourg, où M. Schlechte, de Dresden, a pris la place des membres absents représentant la langue allemande. Cette réunion, qui pouvait se réaliser seulement par un nouveau subsidé de la part du Comité exécutif, a été extrêmement laborieuse. Le nombre des notions traitées s'est augmenté jusqu'à 68. On a jugé utile d'adopter de nouveaux cadres méthodiques pour un arrangement plus logique des notions en faisant distinction entre : étapes de l'élaboration des documents, nature des documents d'après leur contenu, et caractère diplomatique des documents. L'arrangement définitif des cadres se fera après. On a commencé par les types de documents comme étant plus élémentaires que la structure des archives et les principes de classement. C'est aussi le système adopté pour le vocabulaire néerlandais à sa rédaction définitive, dont la publication accompagnée d'un commentaire pour chaque notion et groupe de notions est prévue d'ici peu de temps.

Les travaux préparatoires pour le vocabulaire international de terminologie archivistique, tels qu'ils sont mis sur le papier, consistent en des définitions de notions en français avec les termes correspondants des diverses langues, y compris le français. Pour les détails il est mieux de consulter les exemplaires stencillés qui sont à la disposition de l'Assemblée générale. Les intéressés sont priés d'envoyer leurs remarques éventuelles par écrit au membre du Comité représentant leur zone linguistique.

RECOMMANDATION

Il est évident que la préparation d'un tel vocabulaire exige de longs échanges de vue par contact oral et qu'ainsi il soit absolument nécessaire que le Comité dispose de fonds spéciaux lui permettant de se réunir tous les ans ou même plusieurs fois par an. En faisant appel aux résultats provisoires de ses efforts, qu'il estime mériter la bienveillance du C.I.A., le Comité de terminologie archivistique exprime le vœu d'obtenir dès à présent la promesse d'un secours financier régulier pour l'accomplissement de ses travaux si utiles pour la science archivistique et pour le rapprochement culturel des nations.

La Haye, le 10 août 1960.

Le Président du Comité international
de terminologie archivistique,
H. HARDENBERG.

« GUIDE DES SOURCES DE L'HISTOIRE D'AMÉRIQUE LATINE » SESSION DE LA COMMISSION CENTRALE DU « GUIDE »

I. — RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERNATIONAL

A) EXPOSÉ GÉNÉRAL DES BUTS¹

L'historien ne peut aujourd'hui limiter ses recherches aux sources conservées dans les Archives de son propre pays ; le besoin de connaître avec précision et d'exploiter les documents conservés en dehors du territoire national est, depuis longtemps déjà, ressenti profondément par la science historique. En ces dernières années, les missions de recherches entreprises par des historiens à l'étranger, avec l'appui d'organismes scientifiques nationaux ou internationaux, se sont multipliées. En même temps, ont été élaborés des programmes de microfilmage des sources historiques conservées dans d'autres pays.

Le Conseil international des Archives qui, depuis sa création, s'efforce de mettre à la disposition des historiens et des archivistes de nouveaux instruments de travail (*Archivum, Annuaire international des Archives, Bibliographie analytique internationale*), a décidé d'ouvrir une nouvelle étape dans son œuvre internationale, en lançant une série de *Guides des Sources de l'Histoire des Nations*. Cette initiative, prise conjointement par notre Conseil et par l'U.N.E.S.C.O., qui a accordé son appui moral et matériel, prévoit un travail de longue haleine, dont l'objectif essentiel est de donner aux historiens des pays extra-européens une orientation d'ensemble sur les sources concernant l'histoire de leurs nations. Les contacts pris avec les délégations de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique auprès de l'U.N.E.S.C.O., et les conversations ou prises de contact avec de nombreux historiens, ont révélé à quel point cette entreprise répondait aux aspirations de la science historique moderne dans les pays extra-européens.

Tout en songeant, pour un proche avenir, à l'élaboration de guides consacrés à l'histoire du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient ou de l'Inde, initiatives qui nous ont été proposées par diverses personnalités ou organismes, par des délégations nationales auprès de l'U.N.E.S.C.O. et par le Secrétariat de l'U.N.E.S.C.O. lui-même, le C.I.A. a décidé la mise en chantier immédiate d'un *Guide des Sources de l'Histoire d'Amérique latine*.

Plusieurs faits ont milité en faveur de ce choix. Pour une large période de leur histoire, les pays de ce continent sont, en grande partie, tributaires des sources conservées dans les Archives européennes, auxquelles s'ajoutent les riches collections nord-américaines. Ils possèdent bon nombre d'éminents historiens qui se préoccupent tout particulièrement de cette question, et dans plusieurs pays on travaille déjà à un recensement des documents qui se rapportent à l'Amérique latine. De plus, de nombreux ouvrages de références partiels déjà achevés donnent, au départ, un outillage précieux aux participants de l'enquête.

Le C.I.A. ne prétend pas se substituer aux initiatives telles que celles de l'Institut panamé-

1. Ce rapport résume les documents résultant des travaux préparatoires du *Guide* : le document de travail soumis à la session de Paris du Comité provisoire du *Guide*, les « Résultats » de cette session et ceux de la session de Madrid du Comité technique international. Ces textes ont été largement diffusés en leur temps.

ricain de Géographie et d'Histoire qui, depuis plusieurs années, publie ses si méritoires volumes consacrés aux *Misiones... en los Archivos europeos*, ni prendre à son compte les missions de microfilmage décidées ou projetées par des organismes divers. Au contraire, il pense, qu'une fois menées à bien les tâches qu'il s'est assignées, les historiens pourraient avec beaucoup plus de facilité mettre au point leurs propres plans de microfilmage ou de voyages d'études.

L'œuvre du C.I.A. consiste, dans le cadre de cette entreprise, à élaborer, par l'intermédiaire de ses commissions spéciales, les principes et la méthode qui présideront aux travaux de préparation du *Guide*, à coordonner les efforts et, là où il en serait besoin, les stimuler. Il a demandé aux Directions centrales d'Archives et aux Associations nationales d'Archivistes de concourir activement à cette œuvre. Ce concours lui a été accordé et, quelque dix mois après le lancement de l'initiative, le stade de la préparation préliminaire peut être considéré comme clos.

La première réunion de la Commission centrale du *Guide*, dans le cadre du IV^e Congrès international des Archives, devra marquer le commencement de la deuxième étape de cette action, celle des travaux effectifs de recensement.

B) COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACCOMPLIS. RÉUNIONS ET ADHÉSIONS

Le Comité provisoire du *Guide* s'est réuni à Paris, au siège de l'U.N.E.S.C.O., du 7 au 9 décembre 1959. Au cours de cette session, il a arrêté les grandes lignes de l'entreprise. Il a, en particulier, proposé la création d'un *Comité technique international* et d'une *Commission centrale* au sein du C.I.A., appelés à assurer la direction scientifique du *Guide*, et à organiser et contrôler le travail sur le plan international. Ces propositions ont été approuvées par le bureau du C.I.A.

Le Comité technique international, sur l'invitation de la Direction générale des Archives et Bibliothèques d'Espagne, a tenu sa première session à Madrid, du 18 au 20 avril 1960. Ces séances du C.T.I. ont été essentiellement consacrées aux problèmes techniques de la rédaction du *Guide*.

L'initiative du C.I.A. a reçu un accueil favorable dans la plupart des pays européens, aux Etats-Unis et en Australie. Il convient de souligner, tout spécialement, l'importance de la contribution de plusieurs pays aux travaux préparatoires.

L'Espagne a créé, dès février 1960, une Commission nationale pour le *Guide*. Elle a accueilli le C.T.I. en sa première session. Pour cette session, une notice a été préparée sur les sources de l'histoire latino-américaine conservées aux Archives historiques nationales de Madrid que le C.T.I. a adoptée comme notice-type.

Une Commission du Saint-Siège pour le « *Guide* » a été constituée en avril 1960, groupant les représentants des Archives du Vatican, des Congrégations du Saint-Siège et des ordres religieux.

Des commissions semblables sont en voie de création en Italie, en France et en Allemagne.

Des enquêtes préliminaires ont été effectuées en Autriche, au Danemark, aux Archives romaines de la Société de Jésus, en Australie, aux Pays-Bas et dans la République fédérale d'Allemagne.

Dans la République démocratique allemande, les sources d'intérêt latino-américain des Archives centrales de Potsdam et de Merseburg ont été d'ores et déjà recensées, les notices viennent d'être transmises au Secrétariat du C.T.I. Les notices relatives aux autres dépôts d'Archives d'Etat seront achevées prochainement.

Immédiatement après la réunion de Madrid, le secrétariat du C.T.I. s'est mis en rapport avec les *National Archives of Washington*, la *Society of American Archivists* et la *Hispanic Foundation of the Library of Congress* au sujet de la participation des Etats-Unis au *Guide*. Toutes les réponses ont été favorables. Les *National Archives* ont offert de publier dans la série du C.I.A. le *Guide* déjà achevé des sources relatives à l'Amérique latine qu'elles conservent. Le Conseil de la Société des Archivistes américains examinera en sa prochaine session d'octobre sa participation à l'enquête. En attendant, elle a nommé un représentant provisoire pour la

réunion de Stockholm, et sa revue, l'*American Archivist*, a publié la traduction anglaise des « Résultats » de la session de Paris. Quant à la *Hispanic Foundation*, elle a accordé tout son concours.

C) CONCEPTION ET MÉTHODE DU « GUIDE » PROJETÉ

1) Limitation chronologique

Le *Guide* devra couvrir les sources de l'histoire d'Amérique latine depuis la découverte jusqu'au début de la première guerre mondiale.

Il s'entend que le recensement peut tenir compte des documents postérieurs à 1914 dans les pays où ils sont accessibles à la recherche. La décision en la matière revient aux responsables nationaux du *Guide* (Commissions nationales, Directions centrales d'Archives ou Associations nationales d'Archivistes).

2) Limitation géographique

Le *Guide* comprendra les sources intéressantes :

a) Les pays latino-américains actuellement indépendants, avec distinction entre les sources antérieures à la période de l'indépendance et celles de la période de l'indépendance.

b) Les départements français de la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, jusqu'à 1914.

c) Les provinces jadis espagnoles, françaises ou mexicaines, devenues Etats ou parties d'Etat des U.S.A. (Arizona, Californie, Floride, Louisiane, Nouveau-Mexique, Texas, etc.) jusqu'à leur entrée dans l'Etat fédéral.

d) Puerto-Rico jusqu'à 1898.

e) Les îles et territoires jadis espagnols, portugais ou français passés à des nations européennes non latines (Jamaïque, Trinidad, Barbados, Curaçao, Grenade, etc.) jusqu'à l'annexion par ces nations.

f) Les possessions américaines actuelles des nations non latines (y compris celles mentionnées au § e) du point de vue de leurs relations avec les territoires latino-américains. Mais il s'avérerait probablement d'un intérêt tout particulier d'étendre l'enquête à toutes les sources de l'histoire de ces possessions (zone des Caraïbes et de l'Amérique centrale) en raison de leurs liens historiques et géographiques avec les territoires latino-américains.

En fin de juillet 1960, le secrétariat du C.T.I. a reçu une lettre de l'archiviste de Trinidad demandant d'inclure dans le *Guide* toutes les sources concernant la région antillaise. Il suggère que, pour éviter les confusions, le titre du *Guide* soit modifié et devienne : *Guide des Sources de l'Histoire d'Amérique latine et des Antilles*.

g) Les Philippines jusqu'à 1898.

Les territoires septentrionaux de l'Amérique d'origine latine (ancien Canada français, Acadie, Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon) ainsi que les sources portugaises relatives au Labrador sont exclus de l'enquête.

3) Sources à considérer

Les sources considérées seront celles que conservent les Archives et Bibliothèques des pays européens, des Etats-Unis, de l'Australie et éventuellement d'autres pays. Dans la mesure du possible, les territoires d'outre-mer des nations européennes seront inclus dans l'enquête.

a) L'enquête s'étendra tant aux Archives de l'Etat (centrales ou régionales) qu'aux principales archives municipales, notariales, économiques, religieuses et privées.

b) En ce qui concerne le matériel conservé dans les Bibliothèques, seront pris en considération, autant qu'ils représentent une source pour l'histoire latino-américaine :

— les fonds d'archives et, éventuellement, les documents isolés les plus importants ;

— les archives imprimées ou publications officielles ;

— les manuscrits répondant aux critères qui seront retenus par le C.T.I. à la session suivant celle de Stockholm, après que les Commissions nationales auront fait connaître leur point de vue en la matière ;

- les cartes et plans manuscrits ;
- toutes les cartes imprimées antérieures à 1700 et, éventuellement, celles antérieures à l'indépendance des nations latino-américaines, si les Commissions nationales l'estiment nécessaire.

4) Structure du « Guide »

a) L'enquête procédera selon les principes archivistiques : par pays, par dépôts, par fonds ou par séries.

La méthode suivie visera à donner par succession de notices précises un véritable guide du chercheur dans les différents fonds susceptibles d'intéresser les divers aspects de l'histoire latino-américaine, plutôt que de fournir des répertoires ou listes plus ou moins analytiques de dossiers ou de documents isolés.

b) Le *Guide* comportera un fascicule contenant une *introduction générale*. Celle-ci comprendra notamment :

- un exposé sur la conception générale du *Guide* et les règles méthodologiques suivies ;
- la liste des Etats (et institutions) participant à l'entreprise ;
- un tableau chronologique général succinct, concernant les différentes régions d'Amérique latine ;
- une orientation bibliographique générale sur l'histoire d'Amérique latine et les institutions qui s'y sont consacrées.

c) Le *Guide* sera, en outre, muni d'un *index géographique général*.

d) L'édition du *Guide* se fera par *fascicules séparés*, consacrés soit à un pays particulier (Espagne, Portugal, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie), soit à un groupe de pays, par exemple, la Scandinavie. Il reste à déterminer le nombre de ces fascicules régionaux et le groupement des pays dans chacun d'eux. Au cas où le matériel serait trop abondant, le fascicule national peut être scindé en plusieurs volumes ; il en sera ainsi, notamment, aux Etats-Unis.

Un fascicule particulier sera consacré aux Archives et Bibliothèques du Saint-Siège (Vatican, congrégations et ordres). Ce même fascicule comprendra les notices relatives aux Archives et Bibliothèques ecclésiastiques d'Italie.

Les archives religieuses des autres pays figureront dans les fascicules (ou chapitres) respectifs de ces pays.

e) Chaque fascicule national (ou chapitre national dans le cas des fascicules régionaux) comportera une brève *introduction* contenant notamment :

- un résumé des principes spécifiques ayant présidé à l'élaboration de ce fascicule ;
- un tableau chronologique de l'histoire des relations entre le pays en question et l'Amérique latine.

f) Chaque fascicule sera muni de *trois index*, respectivement :

- index géographique ;
- index onomastique ;
- index des matières et des institutions.

5) Langues

Les contributions des différentes nations pourront être *transmises* au secrétariat dans la langue originale du pays. Mais les collaborateurs de l'entreprise sont instamment priés de rédiger leur contribution dans une des langues de travail du C.I.A. (anglais, français, espagnol, allemand et italien), en portugais ou en russe.

Les fascicules consacrés aux sources de l'Espagne, du Portugal, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie seront publiés dans les langues respectives de ces pays. Les contributions des autres pays seront *éditées* en espagnol, à moins qu'elles intéressent essentiellement le Brésil, auquel cas l'édition en sera faite en portugais.

6) Rédaction des notices

a) La notice décrivant les sources latino-américaines conservées à l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid est approuvée comme *notice-type*.

b) Les dépôts pour lesquels on possède déjà des guides particuliers détaillés ou d'autres instruments de travail suffisamment précis pour permettre une consultation aisée des fonds relatifs à l'Amérique latine seront représentés dans le guide par des notices plus sommaires, visant principalement à rappeler la liste des fonds, les matières concernées et la bibliographie fondamentale.

Pour éviter une disproportion qu'amènerait une juxtaposition de telles notices et de celles qui seraient consacrées à des fonds qualitativement et quantitativement moins importants, mais pour lesquels on ne dispose pas d'instruments de travail, le chapitre consacré à chaque dépôt sera précédé d'une *note introductive* d'ensemble soulignant sa valeur pour les recherches latino-américaines.

c) Chaque notice sera introduite par les *informations générales* concernant le dépôt en question : adresse, numéro de téléphone, heures d'ouverture, facilités de copie ou de micro-filmage.

d) Les *dates-limites* et l'*importance matérielle* (nombre d'articles ou longueur de rayonnage) de chaque fonds considéré doivent être indiquées.

e) Un grand intérêt doit être accordé à l'*orientation méthodique* :

- dans le cas des fonds d'intérêt général, pour lesquels il est impossible d'énumérer les centres d'intérêt, la notice devra exposer la compétence et les fonctions de l'organisme dont provient le fonds ;
- dans le cas de fonds ayant un caractère suffisamment délimité, la notice devra mentionner les sujets sur lesquels le fonds peut être consulté.

7) Éléments bibliographiques

a) Les éléments bibliographiques retenus pour la rédaction du *Guide* comprendront :

- les instruments de travail facilitant l'accès aux sources de l'histoire d'Amérique latine, imprimés et manuscrits ;
- les « corpus » de documents conçus selon les critères archivistiques ;
- les recueils méthodiques de documents (relatifs à un pays, à une matière, à une époque, à une personne, etc.) résultant d'un dépouillement systématique.

Les responsables nationaux du *Guide* (Commissions nationales, Directions des Archives, etc.) devront accorder une attention particulière à l'examen des éléments bibliographiques. Ils décideront éventuellement de supprimer la mention de certaines publications dont le caractère ne répondrait pas aux critères adoptés.

b) Les références bibliographiques seront réparties dans chaque fascicule (ou chapitre) national de la manière suivante :

- Les instruments de travail et publications de sources relatifs à plusieurs dépôts figureront à la fin de l'introduction du fascicule. Un bref renvoi sera fait à ces travaux dans la notice descriptive de chaque dépôt intéressé ;
- Ceux qui concernent un dépôt entier ou plusieurs fonds d'un même dépôt seront mentionnés à la fin de la note introductive sur le dépôt ;
- Ceux qui concernent un seul fonds (ou série) figureront à la fin de la note descriptive de ce fonds.

c) Les références bibliographiques des différents fascicules seront uniformisées selon un schéma dont le projet sera présenté par le secrétariat à la session du C.T.I. suivant celle de Stockholm.

8) Archives notariales

En ce qui concerne les archives notariales, il est recommandé :

- a) De consacrer un chapitre spécial des fascicules nationaux aux dépôts d'archives nota-

riales, dans les pays où elles ont une existence autonome, et aux fonds notariaux déposés dans les archives publiques.

b) D'exposer en tête de ce chapitre la nature de recherches qui peuvent y être entreprises et les méthodes de leur consultation.

c) De procéder à des sondages dans les archives notariales susceptibles de contenir des sources d'intérêt général (histoire économique, histoire de l'art, etc.) et de rédiger une note descriptive sur chacun des dépôts (ou fonds) où le sondage aura donné des résultats positifs.

d) De donner la liste des dépôts d'archives notariales qui ne présentent vraisemblablement du point de vue latino-américain, qu'un intérêt biographique ou occasionnel.

D) ORGANISATION DE LA PRÉPARATION DU « GUIDE »

1) Mécanisme de l'organisation sur le plan international

a) Un comité technique international est chargé de la direction scientifique du Guide.

La composition actuelle¹ du C.T.I. est la suivante :

Président	Le président du C.I.A. représenté par M. Etienne SABBE, archiviste général du Royaume de Belgique, membre du Comité exécutif du C.I.A.
Vice-président...	M. José de LA PEÑA Y CÁMARA, directeur des Archives générales des Indes, Séville.
Membres	M. Luis SILVEIRA, inspecteur supérieur des Archives et Bibliothèques du Portugal. Pr Giulio BATTELLI, archiviste des Archives secrètes vaticanes, secrétaire de la Commission des Archives ecclésiastiques. M. Pierre CHAUNU, professeur à l'Université de Caen et à l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique latine (Paris). M. Robert Arthur HUMPHREYS, O.B.E., M.A., Ph.D., professeur d'histoire d'Amérique latine à l'Université de Londres. Dr Elio LODOLINI, directeur aux Archives d'Etat de Rome. Dr Karl H. SCHWEBEL, directeur des Archives d'Etat de Brême. Un spécialiste américain qui n'a pas encore été désigné ¹ .
Secrétariat	Le secrétaire de la Commission centrale et son adjoint assureront le secrétariat du Comité.
Conseillers	Le Comité technique s'entourera d'avis de conseillers latino-américains, particulièrement désignés par leur compétence, notamment : M. Silvio ZAVALA, président de la Commission d'Histoire de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, MM. Baron CASTRO (Salvador), Ricardo DONOSO (Chili), Onorio RODRIGUES (Brésil), Aurelio TANODI (Argentine).

b) Une Commission centrale pour les Sources de l'Histoire d'Amérique latine est instituée dans le cadre du Conseil international des Archives.

La composition actuelle de cette Commission est la suivante :

Président	Le président du C.I.A.
Membres	1° Les représentants du C.I.A. : — le secrétaire général ; — le secrétaire général adjoint ; — le trésorier ; — 1 membre du Comité exécutif, désigné par le président.

1. Voir note additionnelle, p. 177.

- 2° Le rédacteur en chef, le secrétaire et le secrétaire adjoint d'*Archivum*.
- 3° Le directeur général des Archives et Bibliothèques d'Espagne ;
L'inspecteur supérieur des Bibliothèques et Archives du Portugal ;
L'archiviste des Etats-Unis d'Amérique ;
Le *Keeper of the Records of England* ;
Le directeur général des Archives de France ;
Le directeur général des Archives d'Etat de l'U.R.S.S. ;
L'archiviste général du Royaume des Pays-Bas ;
1 représentant de l'*Ufficio centrale degli Archivi di Stato d'Italie* ;
1 représentant de la Commission des Archives ecclésiastiques ;
1 représentant de l'Association nationale des Archivistes et Bibliothécaires d'Espagne ;
1 représentant du Comité international des Sciences historiques.
- 4° Les membres du Comité technique, désignés au § précédent.
- 5° Les personnalités ou spécialistes appelés éventuellement par le président à siéger dans la Commission.

Le président se fera assister pour la direction des travaux de la Commission, en raison de leur responsabilité particulière en la matière, par MM. José Antonio Garcia Noblejas, directeur général des Archives et Bibliothèques d'Espagne, Luis Silveira, inspecteur supérieur des Bibliothèques et Archives du Portugal, et Silvio Zavala, président de la Commission d'Histoire de l'Institut Panaméricain de Géographie et d'Histoire.

Le secrétariat de la Commission (et du C.T.I.) est assuré par le secrétaire général adjoint du C.I.A. (M. Gustave Vaucher, archiviste de l'Etat de Genève) assisté du secrétaire adjoint d'*Archivum* (M. Charles Kecskeméti).

2) Organisation des travaux sur le plan national

Les directions centrales d'Archives et les Associations nationales d'archivistes, dans les pays n'ayant pas de structure archivistique centralisée, ont été invitées à assumer la responsabilité de l'enquête dans leurs pays respectifs. L'organisation de l'enquête peut être envisagée dans différentes formes, les pays participants étant absolument libres de choisir celle qu'ils estiment le mieux convenir.

a) Dans les pays particulièrement riches en sources latino-américaines et où ces sources sont dispersées dans un grand nombre d'institutions (Archives centrales, régionales, municipales, etc., Bibliothèques, Instituts de recherches, etc.), la direction du travail pourrait être assurée par des *Commissions nationales*.

Le C.T.I. a pris acte de la constitution rapide de la Commission nationale espagnole et de la Commission du Saint-Siège pour le Guide et a exprimé à ce sujet sa très vive satisfaction. Il a recommandé la constitution de telles commissions dans les autres pays, et spécialement en Allemagne, en France, en Italie et aux Etats-Unis (où déjà des progrès sensibles ont été réalisés dans ce sens), ainsi qu'en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, au Portugal et en U.R.S.S.

b) Dans les pays où une telle commission ne serait pas constituée, le C.T.I. recommande aux Directions centrales d'Archives ou aux Associations nationales d'Archivistes de désigner un *archiviste responsable* des travaux de préparation du Guide.

E) FINANCEMENT

Le financement comprend trois chapitres distincts : 1) les frais de la préparation des fascicules ; 2) les frais de l'édition ; 3) à ces deux chapitres essentiels s'ajoute un troisième, comprenant les frais de traduction de certaines contributions, des réunions du C.T.I. et de la Commission centrale, et les frais administratifs.

1) Préparation

Dans la plupart des pays, le recensement devrait être assuré par les propres moyens des Directions d'Archives (ou des Associations d'Archivistes), soit en procédant à une enquête administrative, soit en affectant un membre spécialisé du personnel à ce travail.

La partie essentielle des fonds dont disposera le C.I.A. à ce titre devrait être consacrée au recensement en Espagne et au Portugal. Une aide complémentaire pourrait être accordée, éventuellement, à certains pays en raison de l'importance matérielle des sources à considérer et de leur éparpillement.

2) Édition

Un certain nombre de Directions d'Archives ou d'autres institutions pourront assumer les frais de publication des fascicules nationaux ou y contribuer.

3) Subvention

Pour couvrir ces frais une aide a été demandée à l'U.N.E.S.C.O. par le Trésorier du C.I.A.

F) PROPOSITIONS DU C.T.I. A LA COMMISSION CENTRALE

Il est proposé à la Commission centrale :

- 1) d'examiner les travaux accomplis depuis décembre 1959 par le C.T.I., d'approuver les résolutions qu'il a prises en apportant les modifications qu'elle estimera nécessaires ;
- 2) de recommander la création de Commissions nationales dans les pays où cela pourrait avantager l'organisation du travail ;
- 3) de déterminer le nombre des fascicules nationaux et régionaux et d'arrêter le groupement des pays dans chacun de ces derniers ;
- 4) de donner les directives générales en ce qui concerne le financement de l'entreprise et de mandater le secrétaire général et le trésorier du C.I.A. à assurer la répartition des fonds conformément à ces directives. Le secrétaire général et le trésorier feront rapport de l'emploi des fonds au Comité exécutif du C.I.A. et à la Commission centrale.

II. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Commission centrale du *Guide des Sources de l'Histoire d'Amérique latine* s'est réunie le 16 août 1960 à 10 heures, dans la grande salle de la Bourse à Stockholm. La présidence était assurée par M. Etienne Sabbe, membre du Comité exécutif, représentant le président du C.I.A., assisté de MM. José Antonio Garcia Noblejas, vice-président de la Commission centrale du *Guide*, Gustave Vaucher, secrétaire général du C.I.A., Guy Duboscq, trésorier du C.I.A., et José Maria de La Peña, vice-président du Comité technique international, M. Charles Kecskeméti, secrétaire adjoint du Comité technique international étant rapporteur.

Assistaient à la réunion les membres de la Commission centrale du *Guide* (voir *infra*, p. 174-175) ou leurs représentants, ainsi que les délégués des Archives de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Pologne, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie.

Le rapport du Comité technique international, distribué au préalable aux membres de la Commission, est commenté par M. Kecskeméti, puis les représentants des divers pays interviennent tour à tour pour rendre compte des possibilités du recensement des sources de l'histoire latino-américaine dans leurs pays et des travaux déjà accomplis. La Commission accorde une attention particulière aux problèmes que pose le financement du *Guide*.

A l'issue des délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

1. La Commission centrale du *Guide*, prenant acte des travaux accomplis par le Comité technique international, approuve la méthode envisagée pour la rédaction du *Guide*.

2. Elle forme le vœu que le *Guide* couvre toutes les sources relatives à la région antillaise, quelle que soit l'appartenance historique de ces territoires et leur statut politique actuel. Elle invite en conséquence les directions d'archives à prendre les mesures nécessaires pour inclure ces sources dans le plan de travail.

3. Le nombre des fascicules nationaux et régionaux et le groupement des pays à l'intérieur de ceux-ci seront arrêtés après la réception des notices par le secrétariat de la Commission.

4. La Commission centrale recommande la création de Commissions nationales pour le *Guide* dans les pays où le volume et la dispersion des sources rendra une telle pratique souhaitable pour permettre une meilleure coordination des travaux.

5. La subvention accordée par l'U.N.E.S.C.O. pour le *Guide* sera répartie entre l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Saint-Siège, les deux premiers pays devant bénéficier d'une aide substantielle. La Commission charge le trésorier et le secrétaire général du C.I.A. d'assurer la répartition de la subvention après avis du président du Comité technique international.

6. La Commission centrale tiendra sa prochaine session à l'occasion de la septième Conférence internationale de la Table ronde des Archives en 1962. Le trésorier du C.I.A. y présentera son rapport de l'emploi des fonds accordés par l'U.N.E.S.C.O.

La séance est levée à 12 h 30.

NOTE ADDITIONNELLE

Depuis la réunion de Stockholm, certaines modifications ont été apportées à la composition du Comité technique international dont la liste des membres a été imprimée ci-dessus (p. 174). MM. Pierre Chaunu et Robert A. Humphreys ont été nommés conseillers du Comité tandis que Mme Gabrielle Vilar-Berrogain, conservateur aux Archives nationales (Paris), et M. Peter Walne, archiviste du comté du Berkshire, secrétaire de la *Society of Archivists*, ont été désignés pour représenter au sein du Comité les Archives françaises et britanniques. En outre, la *Society of American Archivists* a désigné M. T. R. Schellenberg, archiviste-adjoint des Etats-Unis, comme son représentant au sein du Comité.

RÉUNION DE LA COMMISSION D' « ARCHIVUM » ET DES REVUES D'ARCHIVES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

La Commission formée des membres du Comité de Rédaction d'*Archivum*, des correspondants de la revue et des responsables des revues techniques d'archives s'est réunie le 16 août 1960 dans la grande salle de la Bourse de Stockholm à 18 heures. En l'absence de M. Pierre Marot, rédacteur en chef, la présidence était assurée par M. Etienne Sabbe, vice-président du C.I.A., assisté de M. Henryk Altman, membre du Comité de Rédaction d'*Archivum*, et de M. Gustave Vaucher, secrétaire général adjoint du C.I.A., M. R.-H. Bautier étant rapporteur.

Assistaient à la réunion les responsables de 22 revues d'archives appartenant aux 15 pays suivants : Allemagne (République démocratique d'), Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Hongrie, Italie, Pologne, Royaume Uni, Saint-Siège, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Un rapport sur les activités d'*Archivum* depuis 1956 présenté à l'Assemblée générale avait été au préalable distribué aux membres de la Commission, ainsi qu'un état provisoire des revues techniques d'archives (voir ci-après, annexes n^{os} 1 et 2).

Après avoir présenté les regrets de M. Pierre Marot et du Jonkheer D.P.M. Graswinckel, président d'honneur du C.I.A., membre du Comité de Rédaction d'*Archivum*, M. Bautier présente un rapport général sur les questions proposées à l'étude de la Commission, rapport établi par M. Kecskeméti et par lui-même, et une discussion s'instaure entre les participants.

1) *Exposé des raisons de la réunion*

C'est pour la première fois que les membres du Comité de Rédaction, les correspondants d'*Archivum* et les responsables des revues nationales d'archives tiennent une réunion commune. Cette session a pour but d'étudier les problèmes de la revue *Archivum* et ceux de la coopération des revues archivistiques entre elles et avec *Archivum*. Deux raisons l'ont rendue souhaitable : d'une part, l'intensification de la collaboration internationale des archives depuis 1945 et surtout depuis 1950 ; de l'autre, l'accroissement du nombre des revues d'archives (depuis 1955, 24 nouveaux périodiques ont paru, le 25^e étant prévu en Belgique). Ces revues sont devenues le principal moyen d'expression des archivistes et il a semblé utile de confronter les vues de leurs rédacteurs sur le plan international. Il ne s'agit pas de « réglementer » quoi que ce soit, chaque revue devant poursuivre son activité comme elle l'entend. Mais on ne saurait nier les avantages qui découleraient d'une collaboration un peu plus organisée entre les périodiques ; ceux-ci pourraient assurer un échange permanent d'expériences professionnelles et techniques et coordonner certaines activités, notamment en matière de bibliographie et d'enquêtes.

L'initiative de la réunion remonte à 1959 : la « Table Ronde » de Lisbonne devait aborder le problème des revues, mais elle a jugé préférable de le renvoyer aux « techniciens » pouvant se réunir dans le cadre du Congrès de Stockholm.

2) *Prochains volumes d' « Archivum »*

Après avoir résumé les activités d'*Archivum* depuis sa création¹, le rapporteur soumet à l'étude le projet des prochains volumes de la revue.

1. Voir rapport présenté à l'Assemblée générale, *infra*, p. 182.

Malgré des critiques justifiées, il ne semble pas matériellement possible de publier *in extenso* les interventions prononcées au Congrès. Deux solutions s'offrent : ou bien établir, comme par le passé, un procès-verbal succinct en français, ou bien publier le résumé de chaque intervention dans la langue des auteurs si ceux-ci consentent à les établir et à les remettre à la rédaction. En ce qui concerne les rapports imprimés présentés au Congrès, la rédaction pense que leur réédition s'impose dans le cadre des Actes.

En dehors des Actes mêmes du Congrès, les prochains volumes comporteraient une enquête complémentaire sur la *législation et l'organisation archivistiques* et la *Bibliographie*.

Il a semblé avantageux de tous les points de vue de scinder en deux les volumes à paraître : l'un des fascicules comprendrait les articles et l'autre la bibliographie. La consultation de la bibliographie deviendrait plus aisée et le travail de la rédaction se trouverait facilité, le rythme de l'envoi des articles ne commandant plus le rythme de la confection de la bibliographie et *vice versa*.

3) Enquêtes communes à « Archivum » et aux autres revues archivistiques

Les limites matérielles de la revue *Archivum* interdisant toute enquête internationale exhaustive, on pourrait envisager des enquêtes menées conjointement par *Archivum* et par les revues nationales. Les contributions, particulièrement représentatives, d'une dizaine de pays pourraient trouver place dans *Archivum*, tandis que les autres pays publieraient simultanément leurs contributions dans leurs propres revues. Pour donner une vue d'ensemble, on pourrait insérer des résumés de deux ou trois pages de ces articles dans *Archivum*, avec, bien entendu, les références bibliographiques. Cette nouvelle méthode pourrait déjà s'appliquer à l'enquête projetée sur la législation, ainsi qu'aux autres qui sont envisagées pour les années à venir portant sur les sujets suivants : archives notariales et notariat ; archives des recensements ; traitement archivistique des documents cartographiques et collections des cartes et plans ; histoire des archives...

Après de larges échanges de vues, il ressort de la discussion qu'une telle collaboration avec les revues nationales est très difficile à établir, les lecteurs d'une revue ne semblant pas *a priori* intéressés par des articles portant sur la situation de leur propre pays. Il semble préférable d'obtenir la coopération de certaines revues importantes sur le plan international, lesquelles pourraient éventuellement publier des études sur la situation archivistique d'autres pays, en étroite relation avec *Archivum*.

4) Bibliographie internationale des publications relatives aux Archives.

En dehors du projet de fascicule séparé, la bibliographie internationale d'*Archivum* semble exiger d'autres modifications. Devant l'accroissement constant des publications il devient difficile d'établir une bibliographie internationale exhaustive. Elle doit être sélective et ne plus recenser certaines catégories d'ouvrages. Il est notamment proposé par la rédaction de ne plus prendre en considération, éventuellement, les nécrologies et notices biographiques, les rapports annuels succincts et les notes d'information sur les dépôts, ainsi que les publications de textes. On pourrait de même songer à écarter de la bibliographie les sciences auxiliaires de l'histoire. Après cet allègement, la bibliographie ne comporterait que les inventaires et les notices sur des fonds d'archives d'une part, les articles et les ouvrages sur la doctrine, la méthode et les techniques archivistiques, sur l'histoire, la législation et l'organisation des archives de l'autre. Mais l'Assemblée est d'avis de maintenir dans la bibliographie les plus importants *corpus* de documents publiés et les publications relatives aux sciences auxiliaires utiles à l'archiviste et qui ne sont généralement pas recensés par ailleurs.

Actuellement, plusieurs revues en dehors d'*Archivum* préparent des bibliographies de caractère international, notamment *The American Archivist*, *Archivalische Zeitschrift* et *Der Archivar*. Par ailleurs, presque tous les périodiques publient régulièrement des relevés sommaires des revues étrangères. Paraissant avec un certain retard, la bibliographie d'*Archivum* est, de loin, la plus complète. Pour des raisons d'évidente économie, il semblerait préférable d'assurer là aussi la coordination entre les revues et *Archivum* ; les autres revues pourraient se limiter en principe à recenser les publications intéressant leur propre pays et apporter, autant

que possible, leur collaboration à l'œuvre bibliographique de portée internationale pour hâter sa préparation. Cette aide pourrait revêtir deux formes : soit la mise à la disposition de la rédaction d'*Archivum* des manuscrits ou des fiches bibliographiques destinés à être insérés dans les revues archivistiques nationales, soit l'envoi régulier de relevés bibliographiques concernant les publications archivistiques de tel ou tel pays.

Après de longs échanges de vues, cette dernière solution est chaleureusement recommandée par le Dr Altman.

5) Chroniques des activités archivistiques

En 1953, *Archivum* a tenté de faire connaître sous forme de chronique les activités des archives dans le monde. Mais il s'est avéré impossible d'en poursuivre la publication, faute de collaboration directe avec les pays intéressés.

La publication de telles chroniques pourrait reprendre sous deux formes ne s'excluant d'ailleurs nullement :

- 1) Chroniques brèves d'une ou deux pages dans *Archivum* dont le texte serait fourni soit par les correspondants de la revue, soit par les rédactions des revues nationales ;
- 2) Chroniques publiées dans les revues nationales d'archives et établies selon un schéma semblable pour tous les pays.

La structure proposée pour ces chroniques, aussi bien celles d'*Archivum* que celles des revues nationales, comporterait les points suivants :

- faits nouveaux en matière de législation et réglementation ; institution de nouveaux dépôts d'archives ;
- congrès et réunions (avec indication des thèmes étudiés et des principaux rapports) ;
- mutations dans le personnel dirigeant ;
- principaux accroissements des dépôts, en ne signalant que ceux qui présenteraient un intérêt incontestable pour les archivistes et les historiens des autres pays ;
- statistiques de fréquentation des archives ;
- bref état des publications officielles des archives (en cas d'inexistence d'une bibliographie distincte) ;
- nouvelles constructions et nouvelles installations techniques importantes ;
- échanges internationaux notables.

6) Problèmes particuliers posés aux revues d'archives

Faute de temps, ces problèmes sont évoqués très rapidement :

a) *Echange de revues*. — D'après les comptes rendus et relevés publiés dans les revues, il semble que l'échange des périodiques se poursuit sur une large échelle. On doit s'en féliciter et encourager son développement.

En ce qui concerne *Archivum*, presque toutes les revues parviennent à la rédaction (voir sur l'Etat des périodiques) ; un appel est lancé pour que les autres fassent le même effort.

b) *Echange et reproduction d'articles*. — Dans certains pays, on publie des séries de brochures séparées comportant des articles traduits d'archivistes étrangers (ex. : Brésil, Pologne). Dans d'autres, les revues elles-mêmes publient des traductions (ex. : le *Bulletin intérieur des Archives de Hongrie*). En général, les articles ainsi traduits publiés concernent la doctrine, la méthode et les techniques.

De nombreuses revues publient des articles originaux d'archivistes étrangers soit dans la langue de l'auteur, soit en traduction (ex. : Allemagne, Italie, U.S.A., U.R.S.S., Yougoslavie, etc.). Ces articles se rapportent généralement à la législation, à l'organisation des archives et à des dépôts d'archives.

Ces deux pratiques devraient être encouragées. Il serait souhaitable cependant que, lorsqu'il s'agit de reproduction, les revues qui désirent procéder à la publication demandent l'autorisation préalable de l'auteur et lui fassent parvenir quelques tirés à part.

c) *Synopses en langues étrangères.* — En général, les revues de langues peu répandues (polonais, tchèque, hongrois, serbo-croate, roumain, bulgare) publient des synopses en une et, dans la plupart des cas, en plusieurs langues étrangères (anglais, français, russe, allemand, italien).

Mais les revues en danois, hollandais et suédois, par exemple, s'abstiennent généralement de fournir de tels résumés. Il est unanimement souhaité qu'elles reconsidèrent ce problème et élargissent leur auditoire international en publiant des synopses, faute de quoi leur apport au progrès de nos disciplines risquerait d'être minimisé.

Un cas spécial est celui des revues en langue russe. Bien que le russe soit tenu pour une langue universelle, il n'est pas suffisamment connu pour que les archivistes étrangers puissent consulter sans difficulté les périodiques russes. Depuis 1958, le principal d'entre eux, *Istoričeskij Arhiv*, donne un sommaire anglais, mais, selon l'expérience, les synopses aident plus le lecteur étranger que la traduction du seul titre.

d) *Collaboration avec les revues historiques ou bibliothéconomiques.* — La question se pose dans les pays qui ne disposent pas de revues nationales d'archives, comme la Suisse par exemple. Il y aurait lieu de songer dans de pareils cas à établir une collaboration régulière entre les archives et l'une des revues historiques ou bibliothéconomiques. Mais même dans les autres pays, il y aurait avantage à ce qu'une chronique régulière de la revue historique nationale fasse connaître aux historiens le travail qui se fait dans les Archives.

La séance est levée à 19 h 20.

ANNEXE I : RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

1) Composition du Comité de Rédaction

En raison des démissions de Sir Hilary Jenkinson, ancien *Deputy-Keeper of the Records*, et du D^r Lester K. Born, ancien secrétaire général du Conseil international des Archives, rendues effectives à l'issue du III^e Congrès international des Archives à Florence en 1956, le Comité de Rédaction de la revue était limité au D^r D.P.M. Graswinckel, président d'honneur du C.I.A., et à M. André Artonne, ancien rédacteur en chef de la revue. Ce dernier est décédé en 1957. Le comte Riccardo Filangieri, président du C.I.A., ayant été désigné comme membre *ex-officio* du Comité de Rédaction est décédé à son tour en 1959.

Le Comité exécutif du C.I.A., dans ces conditions, a été amené à reconstituer le Comité de Rédaction. Celui-ci est actuellement composé de :

- M. Henryk ALTMAN, directeur général des Archives d'Etat de Pologne ;
- M. Robert BAHMER, archiviste-adjoint des Etats-Unis, secrétaire général du C.I.A. (*ex-officio*) ;
- Jonkheer Dr. D.P.M. GRASWINCKEL, conseiller des Archives du Royaume des Pays-Bas, président d'honneur du C.I.A. ;
- D^r Otto SCHOTTENLOHER, directeur aux Archives générales d'Etat de Bavière ;
- D^r Aurelio TANODI, directeur de l'Ecole des Archivistes et Bibliothécaires près l'Université nationale de Córdoba (Argentine) ;
- M. Gustave VAUCHER, archiviste d'Etat de Genève, secrétaire général adjoint du C.I.A. (*ex-officio*).

M. Pierre MAROT a continué à exercer les fonctions de rédacteur en chef et M. Robert-Henri BAUTIER celles de secrétaire de la rédaction. En outre, M. Charles KECSKEMÉTI remplit depuis 1958 les fonctions de secrétaire adjoint.

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner acte aux décisions du Comité exécutif.

2) Correspondants de la revue.

Afin d'assurer une meilleure liaison entre la rédaction de la revue et les organismes nationaux d'Archives, le réseau des correspondants a été remanié et élargi. Actuellement, les pays suivants sont représentés par des correspondants auprès du Comité de Rédaction :

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, U.R.S.S., Yougoslavie.

3) Préparation des numéros

Les membres du Comité de Rédaction ont été individuellement consultés sur la préparation des volumes de la revue. Cependant, pour des raisons financières, le Comité n'a pu être réuni.

C'est, en fait, au sein du Comité exécutif qu'a été discuté tout ce qui concerne la marche de la revue et, plus spécialement, arrêté le contenu de chacun des numéros.

Afin d'assurer une plus large audience des problèmes soulevés par le fonctionnement d'*Archivum*, certains d'entre eux ont été abordés avec des directeurs d'Archives de nombreux pays réunis dans les Conférences internationales de la « Table Ronde » des Archives.

4) Volumes publiés

Depuis le Congrès de Florence ont été publiés :

- Vol. V, 1955 [1956] : Annuaire international des Archives ;
- Vol. VI, 1956 [1958] : Actes du Congrès de Florence, enquête sur les bâtiments d'Archives, Bibliographie ;
- Vol. VII, 1957 [1958] : Enquête sur les bâtiments d'Archives, Bibliographie ;
- Vol. VIII, 1958 [1959] : Enquête sur les registres paroissiaux et d'état civil, Bibliographie ;
- Vol. IX, 1959 [1960] : Enquête sur les registres paroissiaux et d'état civil, Bibliographie (ce dernier volume étant sous presse actuellement).

Si l'on néglige les Actes du Congrès de Florence et la Bibliographie analytique internationale, 39 articles ont été publiés. Ils se répartissent ainsi :

- en français : 15 articles ;
- en anglais : 15 articles ;
- en allemand : 5 articles ;
- en espagnol : 3 articles.

Les pays intéressés par ces articles sont les suivants : République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, U.R.S.S., Yougoslavie.

En outre, une enquête a été menée par le D^r Elio Lodolini, directeur aux Archives d'Etat de Rome, sur les registres paroissiaux et d'état civil en Amérique latine, tenant compte des contributions nationales de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, de Costa-Rica, de la République dominicaine et du Venezuela.

Il est rappelé à cette occasion que l'Annuaire international des Archives (vol. V, 1955) donne environ 2 000 notices relatives aux Archives de 51 pays. Un premier supplément est en cours d'impression, en annexe au volume IX, 1959. Outre des corrections et des additions secondaires, il renferme des notices relatives aux Archives de 6 pays (spécialement Argentine, Canada, Roumanie).

Bibliographie. — La Bibliographie analytique internationale des publications relatives à l'archivistique et aux Archives s'est considérablement accrue depuis le volume VI, 1956, tenant compte d'une production archivistique sans cesse croissante et des nouveaux liens établis entre la revue et de nombreux pays, en particulier ceux de l'Est européen. M. Ch. Kecskeméti, secrétaire-adjoint de la revue, s'est spécialement attaché à la rédaction de cette bibliographie.

Le gonflement considérable de la Bibliographie a rendu nécessaire la numérotation des articles et l'établissement d'*index locorum* et d'*index rerum*.

La Bibliographie des années 1954, 1955 et 1956 a été publiée dans *Archivum* VI et VII. Elle comprend 3 830 numéros se rapportant à 63 pays.

Celle de l'année 1957 (seule) a été publiée dans *Archivum* VIII et IX. Elle comprend 2 202 numéros se rapportant à 53 pays.

La Bibliographie des années 1958 et 1959 sera publiée dans *Archivum* X, 1960.
Un appel pressant est lancé à cette occasion à tous nos collègues pour qu'ils envoient régulièrement au secrétariat de la revue toutes les publications (inventaires, rapports, articles techniques et méthodologiques) dont il doit être tenu compte dans la Bibliographie.

5) Projets

Le volume X, 1960 contiendra, en principe, les Actes du Congrès de Stockholm, une enquête internationale sur l'organisation des Archives d'Etat et la Bibliographie.

Les questions techniques relatives à ce volume et, plus généralement, à la marche de la revue seront examinées au cours de la session de Stockholm du Comité de Rédaction, élargie aux correspondants de la revue présents au Congrès et aux représentants des diverses revues archivistiques. Les résultats de cette session seront ultérieurement diffusés.

6) Financement

Les problèmes posés par le financement de la revue ont été assez délicats au cours de ces dernières années, spécialement en raison de l'accroissement matériel des volumes et surtout des planches qui ont dû accompagner les contributions nationales à l'enquête sur les bâtiments d'Archives. Dans ces conditions, le nombre des pages du volume VIII a dû être, à titre exceptionnel, fortement réduit. Les problèmes particuliers du financement sont examinés dans le rapport du trésorier du C.I.A.

Observation. — La lenteur avec laquelle parvient une bonne partie des contributions nationales et des épreuves soumises à la correction des auteurs nous impose de demander très instamment aux collaborateurs de la revue de faire le maximum en vue d'abréger les délais qui, malgré les désirs du secrétariat, entraînent des retards regrettables dans la parution des numéros.

Le rédacteur en chef d'*Archivum*,
Pierre MAROT,
Membre de l'Institut.

ANNEXE II : ÉTAT DES REVUES D'ARCHIVES (Été 1960)

Abréviations

1) Dans la rubrique « Éditeur » :

A. : Association d'Archivistes.
D. : Direction nationale d'Archives ou Archives centrales.
DR. : Direction régionale d'Archives.
Da. : Dépôt d'archives.
Univ. : Université ou organisme universitaire.
Acad. : Académie des Sciences.
Egl. : Eglise.
Privé : Organisme privé.

2) Dans la rubrique « Périodicité » :

M. : Mensuel.
B. : Bimestriel.
T. : Trimestriel.
Q. : Trois fois par an.
S. : Semestriel.
A. : Annuel.
Irr. : Irrégulier.

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre habituel des fascicules par an, si celui-ci ne correspond pas avec la périodicité indiquée.

Les revues marquées d'une * ne sont pas reçues par *Archivum*.

Pays	Titre de la revue	Editeur	Lieu d'édition	Date de la parution du 1 ^{er} vol.	Périodicité
------	-------------------	---------	----------------	---	-------------

A) REVUES INTERNATIONALES

C.I.A. I.P.G.H.	<i>Archivum</i> <i>Boletín del Comité de Archivos</i>		Paris La Habana	1951 1958	A. T.
--------------------	--	--	--------------------	--------------	----------

B) REVUES NATIONALES OU LOCALES

1. — Europe

ALLEMAGNE (Rép. dém.)	<i>Archivmitteilungen</i>	D.	Berlin	1951	T.
ALLEMAGNE (Rép. féd.)	<i>Der Archivar</i>	A.	Dusseldorf	1947	T.
	<i>Archivalische Zeitschrift</i>	D.R.	München	1876	A.
	<i>Mitteilungen für die Archivpflege in Bayern</i>	D.R.	München	1955	T. (2)
AUTRICHE	<i>Mitteilungen der Arbeitsgemeinschaft der Archivrestauratoren*</i>		Freiburg i. Br.		
	<i>Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs</i>	D.	Wien	1948	A.
BELGIQUE ¹	<i>Mitteilungen des Steiermärkischen Landesarchivs</i>	D.R.	Graz	1951	A.
	<i>Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique</i>	A.	Bruxelles	1923	S.
BULGARIE	<i>Cahiers/Mededeelingen du Centre inter-universitaire d'Histoire contemporaine</i>	Univ.	Louvain-Paris	1957	T. (2)
	<i>Izvestija na Arhivnija Institut</i> <i>Izvestija na Državnite Arhivi</i>	Acad. D.	Sofia Sofia	1957 1957	A. (Irr.) A.
DANEMARK	<i>Ehrverohistorisk Årbog. Meddelelser fra Ehrverosarkivet</i> <i>Nordisk Arkivnyt</i> (fait suite à <i>Nyt fra Rigsarkivet</i>)	Arch. écon. D.	Århus København	1949 1956	A. T.
ESPAGNE	<i>Boletín de la Dirección General de Archivos y Bibliotecas</i> .. <i>Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos</i>	D. D.	Madrid Madrid	1952 1897	T. S. (1)
	<i>Scrinium</i>	Egl. cath.	Barcelone	1951	A.

1. Les Archives de Belgique publieront à partir de cet automne une nouvelle revue semestrielle.

Pays	Titre de la revue	Editeur	Lieu d'édition	Date de la parution du 1 ^{er} vol.	Périodicité
1. — Europe (suite)					
FRANCE	<i>La Gazette des Archives</i>	A.	Paris	n.s. 1947	S.
	<i>C.E.R.C.A., Centre d'Etudes et de Recherches catalanes d'Archives</i>	Da.	Perpignan	1958	T.
	<i>Bulletin du Centre d'Information de la Recherche d'Histoire de France</i>	D.	Paris	1954	S.
HONGRIE	<i>Levéltári Közlemények</i>	D.	Budapest	1923	A.
	<i>Levéltári Híradó</i>	D.	Budapest	1951	T. (2-3)
	<i>Történeti Statisztikai Közlemények</i> ¹	D.-Stat.	Budapest	1957	T. (2)
ITALIE	<i>Rassegna degli Archivi di Stato</i> (fait suite à <i>Notizie</i> ..., 1941).	D.	Roma	1955	Q.
	<i>Archivi d'Italia e Rassegna internazionale degli Archivi*</i> ..	Privé	Roma	1935	T.
	<i>Bollettino dell'Istituto di Patologia del Libro</i>		Roma	1942	T.
PAYS-BAS	<i>Nederlands Archievenblad</i> ...	A.	Groningen		T.
POLOGNE	<i>Archeion</i>	D.	Warszawa	1926	S. ou A.
	<i>Archiwalny Biuletyn Informacyjny</i>	D.	Warszawa		T.
	<i>Archiwa, Biblioteki i Muzea Koscielne</i>	Egl. cath.	Lublin	1959	
	<i>Teki Archiwalne</i>	D.	Warszawa	1953	Irr.
PORTUGAL	<i>Anais das Bibliotecas e Arquivos de Portugal</i>	D.	Lisbonne		Irr.
	<i>Arquivo Distrital de Angra do Heroismo. Boletim</i>	Da.	Angra do Heroismo		A.
ROUMANIE	<i>Revista Arhivelor</i>	D.	Bucuresti	n.s. 1958	S.
ROYAUME-UNI	<i>Archives. The Journal of the British Records Association. Journal of the Society of Archivists</i> (fait suite au <i>Bulletin of the Society of Local Archivists</i>)		London	1949	S.

1. Cette revue a cessé de paraître depuis 1959.

Pays	Titre de la revue	Editeur	Lieu d'édition	Date de la parution du 1 ^{er} vol.	Périodicité
1. — Europe (suite)					
SUÈDE	<i>Meddelanden från Svenska Riksarkivet</i>	D.	Stockholm		A.
TCHÉCO-SLOVAQUIE	<i>Archivní časopis</i>	D.	Praha	1951	T.
	<i>Sborník Archivních Prací</i> ...	D.	Praha	1951	S.
U.R.S.S.	<i>Istoricheskiy Arhiv</i>	D.-Acad. P.C.	Moskva	1959	T.
	<i>Voprosy Arhivovedenija</i> (fait suite au <i>Bulletin d'Information de la Direction générale des Archives d'Etat de l'U.R.S.S.</i>)	D.	Moskva	1959	T.
	<i>Trudy Moskovskogo Gosudarstvennogo Istoriko-Arhivnogo Instituta</i>	Univ.	Moskva	1955	Irr.
	<i>Problemy Istočnikovedenija</i> (1 ^{er} volume publié en 1933)...	Akad.	Moskva	1955	Irr.
	Depuis 1957-1958, les Directions d'Archives des Républiques soviétiques suivantes publient des <i>Bulletins d'Information</i> :				
	<i>Ukraine*</i>	DR.	Kiev		
	<i>Biélorussie*</i>	DR.	Minsk		
	<i>Arménie*</i>	DR.	Erevan		
	<i>Géorgie*</i>	DR.	Tbilissi		
	<i>Ouzbekie*</i>	DR.	Tachkent		
	<i>Kirghizie*</i>	DR.	Frounze		
VATICAN	<i>Archiva Ecclesiae</i>	A.	Vatican	1960	
YUGOSLAVIE	<i>Arhivist</i>	A.	Beograd	1951	T.
	<i>Arhivski Vjesnik</i>	D.R.	Zagreb	1958	A.
	<i>Arhivski Almanah*</i>	A. Serbie	Beograd	1958	A.
	<i>Vjesnik Državnog Arhiva u Rijeci</i>	Da.	Rijeka	1953	A.
2. — Asie					
CHINE (Rép. pop. de)	<i>Dan-An Gountso*</i>	D.	Pékin	1954	M.
INDE	<i>Indian Archives</i>	D.	N. Delhi	1947	S.
	<i>Indian Historical Records Commission. Proceedings of the Sessions</i>				A.

Pays	Titre de la revue	Editeur	Lieu d'édition	Date de la parution du 1 ^{er} vol.	Périodicité
3. — Afrique					
ANGOLA	<i>Arquivos de Angola</i>	D. Musée	Luanda	1943	T. (2)
	<i>Boletim do Arquivo Histórico e da Biblioteca do Museu de Angola</i>	D. Musée	Luanda	1949	T.
UNION SUD-AFRICAINE	<i>S.A. Argiefblad/S.A. Archives Journal</i>	D.		1959	
4. — Amérique					
CANADA	<i>The Bulletin</i>	Egl. Unie	Toronto	1948	A.
COSTA-RICA	<i>Revista de los Archivos Nacionales de Costa-Rica</i>	D.	San José	1936	M. (2)
CUBA	<i>Boletín del Archivo Nacional</i> .	D.	La Habana	1902	B. (2)
DOMINICAINE (Rép.)	<i>Boletín del Archivo General de la Nación</i>	D.	Ciudad Trujillo	1938	T.
EQUATEUR	<i>Boletín del Archivo Nacional de Historia*</i>	D.	Quito	1950	Irr.
ETATS-UNIS	<i>The American Archivist</i>	A.	Washington	1938	T.
MEXIQUE	<i>Boletín del Archivo General de la Nación*</i>	D.	Mexico	1930	
	<i>Archivo Histórico del Estado. Boletín. Documentos Históricos de Chiapas*</i>	D.R.	Tuxtla-Gutierrez		
PÉROU	<i>Revista del Archivo Nacional del Perú</i>	D.	Lima	1920	S.
VÉNÉZUELA	<i>Boletín del Archivo General de la Nación</i>	D.	Caracas	1921	T.
5. — Australie					
AUSTRALIE	<i>Archives and Manuscripts. The Journal of the Archives, Section of the Library. Association of Australia*.. Bulletin of the Business Archives Council of Australia</i>	A.	Sydney		S.

RÉUNION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE

I. — RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Tous les archivistes, quelle que soit leur spécialité, ont été, un jour, dans leur carrière, émus par la « grande pitié » des sceaux et des cachets, inévitablement exposés à tant de risques, parce qu'il est de leur honneur de rester attachés aux documents et immanquablement voués à une destruction lente mais certaine. Ce ne sera pas l'un des moindres mérites du Comité exécutif du C.I.A. d'avoir attiré l'attention sur les sceaux en prenant l'initiative de créer un Comité international de sigillographie et d'en confier la présidence au P^r Leopoldo Sandri, surintendant des Archives centrales d'Etat d'Italie, membre du Comité exécutif du C.I.A.

La préparation de la session constitutive du Comité a commencé au début de l'année 1960. Un questionnaire composé de deux parties distinctes, l'une portant sur l'organisation administrative des collections sigillographiques et l'autre sur les différentes conceptions et méthodes de l'inventaire et de la description des sceaux, a été envoyé à toutes les directions d'archives affiliées au C.I.A. Quarante-deux réponses émanant de vingt-quatre pays sont parvenues au Comité.

A) ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES SIGILLOGRAPHIQUES

1. Services centraux ou régionaux chargés de la restauration, du moulage et de l'inventaire des sceaux

En dehors de la France, où l'on sait que ce service central existe depuis plus d'un siècle, 8 pays ont répondu qu'ils avaient un atelier central spécialisé.

- 1) République démocratique d'Allemagne (service central de restauration et de moulage à Dresde);
- 2) Belgique (aux Archives générales);
- 3) Danemark (moulages en plâtre et en Léguval);
- 4) Grande-Bretagne (au P.R.O. mais non considéré comme central);
- 5) Inde (service central aux A.N.);
- 6) Suède (aux A.N.);
- 7) Suisse (au Musée national suisse à Zurich, cabinet de sigillographie créé il y a 3 ans);
- 8) Tchécoslovaquie.

Trois pays ont répondu qu'ils allaient créer ce service central :

- Italie;
- Luxembourg;
- Pologne (où il existait déjà des services de restauration pour les sceaux).

D'autres services, de ressort plus restreint, doivent être mentionnés : à Hambourg, c'est des Archives de la ville que dépend le service sigillographique; pour le *Landesarchiv* de Schleswig-Holstein, il semble que le centre le plus important soit de même aux Archives de la ville de Lübeck.

Ainsi, même en Europe, la plupart des pays n'ont pas de service central de sigillographie.

Ceci s'explique soit par le caractère fédératif de leur régime politique, soit par la décentralisation des services, comme c'est le cas pour l'Allemagne. Dans les pays à structure unitaire, tous les archivistes pensent que ce service devrait être obligatoirement rattaché aux Archives nationales.

La France a eu la chance d'avoir un service sigillographique dès le début du XIX^e siècle. Tous les membres de ce Comité le connaissent et nous ne nous étendrons pas sur ses activités pour l'instant. La Belgique a un service central comportant une magnifique collection de moulages et un atelier de restauration. La Suède également a depuis longtemps procédé au moulage et à la restauration des sceaux.

En Grande-Bretagne, il n'y a pas, à proprement parler, de service central, mais le *Public Record Office* et le *British Museum* ont d'importantes collections de sceaux et de moulages, tandis que certains comtés comme le Berkshire, tout en menant une grande activité dans les tâches d'inventaire de sceaux, n'ont pas de service de restauration, ni de moulage.

En Suisse, le service sigillographique du Musée national de Zurich tend, de plus en plus, à remplir l'office de service central.

En Allemagne de l'Ouest, les centres régionaux sont nombreux et on peut citer, entre autres : Wiesbaden, Sigmaringen et Lübeck. Mais il y a 2 spécialistes à Munich et on répare aussi les sceaux à Stuttgart et à Karlsruhe ainsi qu'à Wiesbaden.

Il est évident que cette première question est de la plus haute importance et le Comité pourrait être appelé à émettre un avis sur les points suivants :

1) Les services de réparation et de moulage des sceaux ont-ils avantage à être centralisés le plus possible ?

— Les avantages sont : compétence du personnel qui ainsi peut être exclusivement spécialisé. Facilité de consulter dans un même endroit les moulages.

— Les inconvénients sont : nécessité de déplacer les sceaux des archives qui n'ont pas de service sigillographique pour les réparer ou les mouler dans les centres.

Au total, étant donné les risques courus à mettre les sceaux entre des mains d'ouvriers non spécialisés et étant donné que les sceaux ne seront déplacés qu'une fois en principe, la Commission pourrait recommander la centralisation des services de réparation et de moulage.

2) Les Archives centrales de la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest ont fait une suggestion extrêmement judicieuse en émettant l'idée qu'il y ait dans chaque pays une collection nationale des moulages de sceaux, soit dans un musée spécialisé, soit dans les Archives les mieux placées à cet égard. Cette dernière solution sera probablement celle que la Commission recommandera.

Comme on vient de le voir, les organismes étrangers aux Archives qui ont un service sigillographique sont surtout les musées :

British Museum à Londres ; Musée national Suisse à Zurich. Au Musée national germanique de Nuremberg se trouvent 22 500 pièces dont 5 000 originaux et 4 500 matrices. À Paris, la Bibliothèque nationale, qui, jusqu'en 1940, faisait appel au service des sceaux des Archives, a étendu aux sceaux l'activité de son atelier de moulage de monnaies.

2. *Établissements scientifiques dont dépendent administrativement ces services sigillographiques*
La réponse à cette seconde question est traitée dans le rapport relatif à la première.

3. Les solutions préconisées

Si l'on se base sur les réponses reçues, une unanimité manifeste se déclare en faveur des ateliers liés à des dépôts d'archives, soit que les restaurations soient faites par des ouvriers spécialisés dans le traitement des sceaux, soit que les spécialistes de l'entretien général des collections consacrent une partie de leur activité aux sceaux. Il semble, par contre, que partout où des services sigillographiques existent, même s'ils sont rattachés à des musées ou à des bibliothèques, le rôle des sigillographes est de les encourager par tous les moyens et de s'employer à assurer leur survivance.

Lorsqu'il s'agit de créer un nouveau service, il est souhaitable qu'il soit rattaché aux Archives nationales lorsqu'elles existent, c'est ce qui va se produire en Pologne.

4. Techniques de reproduction (moulages, photographies, dessins, notices descriptives)

On peut toujours photographier les sceaux ; le seul dessin est proscrit. Il n'y a actuellement qu'un nombre limité de dépôts où l'on procède systématiquement au moulage des sceaux et aux notices descriptives.

Là où il y a un service sigillographique central, il existe un atelier de moulage, tandis qu'ailleurs, bien souvent, c'est l'atelier de reliure qui, occasionnellement, s'occupe du moulage.

5. Limites de la restauration

Lorsqu'un archiviste découvre un sceau brisé, instinctivement, il essaie de le recoller. Parfois même on trouve des traces qui dénotent l'emploi d'une bougie au-dessus de laquelle on a amolli la cire pour recoller les deux morceaux.

Cependant, depuis le XIX^e siècle, des méthodes plus scientifiques ont été établies, en Grande-Bretagne, en Allemagne (à Coblenz on signale que c'est un inspecteur des Archives d'Etat qui procède aux restaurations tandis qu'à Hanovre on a réparé 1 843 sceaux l'an dernier avec 2 ouvriers), en Tchécoslovaquie et en France.

Tout le monde est d'accord maintenant pour se contenter de prendre une cire de même couleur et seulement de nuance différente. D'ailleurs, pour qui a l'expérience de ces travaux, il est bien connu que, même si l'on cherchait à retrouver exactement la même couleur, il y aurait toujours une différence de tonalité bien visible.

Ces problèmes de restauration auraient dû, en réalité, être traités dans le cadre des réunions plénières du C.I.A. et beaucoup de nos collègues se sont plaints de ce que les sceaux, cités dans le questionnaire général, n'aient été traités que par omission dans le rapport. Mais c'est sans doute parce qu'au moment où il écrivait, M. Papritz, rapporteur, savait déjà qu'un Comité de Sigillographie se réunirait à Stockholm et aborderait ces questions.

Il semble donc que ce ne soit pas s'écarter de l'objet de notre réunion que de soumettre à l'examen et aux critiques de ses membres les 5 principes de restauration des sceaux qui faisaient partie de la réponse de la France et qui ont retenu l'attention de M. Papritz :

1^{er} principe : On ne restaure en aucun cas le relief d'un sceau. On n'intervient jamais sur un sceau dont il reste un fragment attaché aux lacs, sauf s'il y a risque d'aggravation des dégâts ;

2^e principe : Lorsqu'il y a plusieurs fragments, attachés aux lacs ou séparés, on ressoude à la pointe chauffante les morceaux ;

3^e principe : Lorsqu'il manque un morceau essentiel à la reconstitution, un apport d'une cire de même couleur mais de teinte différente est autorisé. La surface en est maintenue à 2 mm au-dessous du niveau de la cire originale ;

4^e principe : Lorsqu'un sceau ou une bulle tient encore par quelques brins de soie ou de corde, ou que la queue de parchemin n'est pas complètement déchirée, on est autorisé à réinsérer lacs, corde ou parchemin dans le sceau ou dans la bulle. Une mention d'archiviste fixe la date de réinsertion du lac ;

5^e principe : Lorsqu'un sceau est complètement détaché du document, on le place dans un sachet attaché à la charte.

6. Importance numérique et formation professionnelle du personnel spécialisé

Dans l'ensemble, l'importance numérique est très faible (de 1 à 4 personnes) et la formation professionnelle n'est véritablement spécialisée, en ce qui concerne les sceaux, qu'exceptionnellement. Paris, privilégié à cet égard, organise un concours spécial de recrutement pour ouvrier mouleur-restaurateur. Le programme de ce concours est à la disposition de ceux de nos collègues qui voudraient le consulter.

C'est fréquemment l'atelier de reliure (Allemagne orientale) ou l'atelier de restauration des documents du service technique qui soignent les sceaux.

Il arrive même parfois qu'un employé non spécialisé du tout (photographe par exemple) s'offre spontanément pour se consacrer à tous les travaux qui concernent les sceaux (Strasbourg).

7. Les principales collections de sceaux, avec indication de leur importance

Beaucoup de pays ont, sur ce point, répondu très brièvement. Il semble que l'on puisse réserver pour l'avenir la possibilité de faire une grande enquête internationale sur ce sujet.

8. Bibliographies des inventaires

Etant donné qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici les collections de sceaux, les inventaires imprimés et les bibliographies de la sigillographie propres à chaque pays, nous nous contenterons de dire que, dans la mesure où les réponses ont été assez précises, nous tenons à la disposition de nos collègues les listes qui les intéresseraient. Une bibliographie générale due à Mme Mariette Tourneur-Nicodème vient d'être tout récemment complétée par un supplément paru en 1959 dans *Archives, Bibliothèques et Musées* (t. XXX, 2). La France vient d'avoir une bibliographie très complète publiée par M. René Gandilhon dans le *Bulletin du Comité des Sciences historiques* en 1954. En Italie, M. Bascapè a publié des éléments de bibliographie importants et dans des revues scientifiques de différents pays, ainsi que dans notre revue *Archivum*, des bibliographies périodiques tiennent au courant des publications sigillographiques.

9. Échanges de sceaux et transferts de collection

Les échanges ou transferts de collections sont très rares actuellement. Cependant, on peut rappeler que la collection de matrices des Archives nationales est constituée en grande partie par celles qui ont été échangées au XIX^e siècle avec le musée du Louvre et le musée de Cluny.

D'autre part, très récemment, les Archives de Stuttgart viennent de s'enrichir en 1956 d'une collection de sceaux provenant du musée régional, l'Inde procède à des échanges et le Musée national suisse de Zurich, en raison de la spécialisation du cabinet de sigillographie, bénéficie de nombreux transferts de matrices et de moulages.

10. Échanges internationaux de moulages ou de photographies de sceaux

Cette question qui est sans doute la plus directement pratique de tout le questionnaire a suscité un grand nombre de réponses affirmatives. Je dois dire même que, parfois, les termes dans lesquels nos collègues se déclarent prêts à participer à des échanges sont empreints d'un véritable enthousiasme. La limite provient naturellement du fait que tous les dépôts d'archives n'ont pas d'ateliers de moulages et que, dans beaucoup de réponses, on se contente de proposer des photographies ou des informations.

Parmi les pays qui se proposent de participer à cette collaboration internationale se trouve le Vatican, où, comme le fait très justement remarquer Mgr Martino Giusti, préfet des Archives vaticanes, les sceaux étrangers sont très nombreux tandis que les divers offices et tribunaux de la Curie romaine sont très incomplètement représentés. Pour s'en tenir à cet exemple, il semble que l'on pourrait facilement, en faisant appel aux Archives des différents pays, constituer une collection complète des sceaux des cardinaux depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

11. Méthodes employées pour la diffusion des sceaux afin de les faire connaître au public

L'Allemagne occidentale ne fait pas d'exposition spéciale de sceaux, mais comme dans tous les dépôts d'archives du monde, il ne se fait pas d'exposition de documents sans que les chartes scellées y aient leur part.

Aux musées permanents (Bruxelles, Zurich) les sceaux ont toujours une place de choix.

Les coffrets de sceaux destinés à l'enseignement sont apparus à Paris pour la première

fois. La Belgique a aussi un coffret scolaire. Aux archives du Land de Rhénanie-Palatinat à Coblenz, on vend des cartes postales des plus beaux sceaux. Dans le Wurtemberg, on vend des moulages (Sigmaringen).

12. Enseignement de la sigillographie

La sigillographie est toujours enseignée dans les universités comme une branche de la diplomatique. Il est probable qu'elle est plus souvent abordée que traitée d'une façon détaillée, de sorte que c'est le plus souvent dans les Instituts de formation archivistique, tels que ceux de Marburg, de Munich ou de Vienne, que l'enseignement pratique est fait.

Pour citer l'exemple de Paris, deux des cours de l'Ecole des Chartes parlent des sceaux assez en détail : le cours de diplomatique et le cours d'archivistique. Il y eut une chaire de sigillographie à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à la Sorbonne, du temps de l'éminent sigillographe Max Prinnet. Mais cette chaire a été supprimée à sa mort. Dans le canton de Berne, on signale que la sigillographie n'est plus enseignée depuis 10 ans ; par contre, dans presque toutes les universités allemandes, on continue à l'enseigner.

L'action des membres du Comité pourrait donc, pour l'avenir, s'exercer dans deux directions : d'abord, et c'est le plus facile, renforcer la part faite à la sigillographie dans la formation des archivistes ; ce qui se fait à Paris et à Potsdam.

Enfin, une seconde action, à longue échéance, pourrait tendre à donner de plus en plus d'autonomie à la sigillographie par rapport à la diplomatique, de façon à ce qu'un jour il y ait des chaires de sigillographie dans nos universités.

Ceci pourrait paraître un vœu utopique, pour qui se placerait uniquement dans l'optique des archives, d'une part, des universités de l'autre. Mais si l'on remarque, comme le font nos collègues de Hongrie, les services que peuvent rendre les sceaux précisément datés pour la révision de la chronologie en archéologie et plus généralement en histoire de l'art, il semble qu'il y ait moyen de l'obtenir.

Voici le texte même du rapport émané de Budapest :

« En dehors des buts strictement sphragistiques et historiques, les collections de sceaux ont une importance du point de vue de l'histoire de l'art et, en général, de l'histoire des civilisations. Les sceaux ont gardé les formes de la petite sculpture dont l'évolution suivait avec souplesse les changements des styles. En outre, les sceaux sont aisés à dater et l'étude de leur plastique facilite souvent la datation des fragments de sculpture. Les recherches sigillographiques contribuent de cette façon à l'éclaircissement de l'histoire de la civilisation de la Hongrie et des territoires avoisinants. »

13. Conservation des sceaux.

Il ne suffit pas de restaurer les sceaux, il faut assurer leur conservation. Au *Public Record Office*, les chartes scellées sont montées sur carton et une boîte fixée à ce carton permet de protéger le sceau. En France on est assez satisfait des résultats obtenus avec les sachets. D'ailleurs, à Prague, un article récent du Dr F. Benez recommande, en 1949, l'emploi de sachets en matière plastique perforée pour l'aération, tandis qu'en 1948, le même auteur décrivait dans un article précédent « trois manières de conserver les sceaux ».

En Allemagne en général, on recommande l'emploi de grandes enveloppes dans lesquelles chaque charte scellée est déposée, puis les enveloppes sont placées verticalement, les unes à côté des autres dans un carton.

B) CONCEPTION DES INVENTAIRES ET MÉTHODES DE DESCRIPTION DES SCEAUX

Quittant le terrain administratif, le questionnaire abordait ici le terrain scientifique de la rédaction des inventaires. Dans la première partie, de caractère théorique, on restait sur le terrain des principes.

1. *Types d'inventaires : inventaires par fonds, inventaires méthodiques (par région, par sujet, etc.).*

En Espagne, on distingue 4 types de publications de sceaux avec exemples à l'appui :

- 1) Inventaire des sceaux d'un fonds d'archives concret ;
- 2) Relevé des sceaux se rapportant à un thème iconographique ;
- 3) Sceaux de telle ou telle catégorie (Chancellerie royale de Castille) ;
- 4) Sceaux d'une région géographique. Quel que soit l'endroit où ils se trouvent matériellement.

Il semble que seules la 1^{re} et la 3^e catégorie puissent être considérées comme aboutissant à un inventaire d'archives. Les autres sont plutôt des publications personnelles sur un sujet donné.

Tout le monde connaît la grande différence qui distingue l'inventaire des sceaux d'un fonds de celui d'une région. Ce dernier type intéresse plus facilement le public et par conséquent les éditeurs ; il offre le grand inconvénient de laisser des sceaux de côté : ceux qui ont été trouvés dans les fonds d'archives dépouillés et ne concernent pas la région intéressée.

2. *Les inventaires se limitent-ils à la description d'un exemplaire unique ou bien indiquent-ils tous les exemplaires issus d'une même matrice ?*

Les Archives de Basse-Saxe à Hanovre, qui ont beaucoup souffert d'un bombardement aérien en 1943 et qui doivent recommencer le relevé des sceaux, estiment que tant que ce travail est en cours, il vaut mieux se limiter à la description d'un sceau type. Dans les dépôts d'archives où les sceaux sont peu nombreux, on peut se permettre de décrire toutes les épreuves. Cette méthode n'a encore jamais été suivie aux Archives nationales de Paris.

3. *Indication des dates extrêmes de l'emploi d'une même matrice.*

Cette méthode est considérée comme très souhaitable, mais n'est pas encore appliquée systématiquement.

4. *Utilisation éventuelle de fiches imprimées pour les notices.*

Les fiches imprimées spécialement pour les catalogues de sceaux sont assez rares.

En Allemagne, c'est cependant le cas à Munich, à Spire et à Stuttgart.

En Grande-Bretagne, au *Public Record Office* et au *Berkshire R. O.*

Au Luxembourg, aux Archives du gouvernement où l'on y joint des photos.

En Suisse, à Zurich et à Bâle.

Les autres pays ont bien voulu nous envoyer des modèles de fiches manuscrites : en Belgique et en Hollande où une photographie est jointe à la fiche, en Inde, aux Archives de Rheinland Pfalz à Coblenze.

Le rapporteur ne peut ni décrire chacune de ces fiches, ni émettre un jugement sur celles qui lui paraissent les plus adaptées. Il ne peut que les soumettre à l'approbation du Comité dans l'espoir que sortent de cet examen des conclusions fécondes pour l'avenir.

Qui sait même si nos successeurs, dans quelques années, ne seront pas en mesure de proposer un modèle international de fiches pour la description des sceaux, avec des rubriques rédigées soit dans une langue (latin p. e.) soit en plusieurs langues, soit enfin dans le langage international idéal que constitue la photographie.

5. *Avantages de la scission de la notice en deux parties : a) Traits communs aux sceaux tirés d'une même matrice ; b) Description particulière de l'exemplaire décrit.*

L'Espagne, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg ne sont pas favorables à cette méthode.

Barcelone, l'Inde, la Hongrie, la Suède, la Suisse sont d'accord pour scinder en deux parties les notices.

La Pologne aussi, mais avec une amélioration en ce sens que la fiche propre à la matrice dont sont issues toutes les empreintes est considérée comme une fiche collective réunissant

tout ce qu'on a pu observer sur diverses épreuves, tandis qu'au dos de cette fiche les cotes d'archives des épreuves représentées sont indiquées. C'est la méthode employée par René Gandilhon dans son dernier inventaire de sceaux : *Sigillographie des Universités de France*.

6. *La notice descriptive commence-t-elle par la légende ?*

La légende, suivant la recommandation de Mme Tourneur-Nicodème, doit toujours précéder la description du type. Cependant, la notice commence souvent par d'autres éléments comme on le verra par les modèles de fiches publiés en annexe.

7. *Développement des abréviations contenues dans le texte de la légende.*

Les usages sont des plus divergents sur ce sujet : en Hollande, par exemple, le *Corpus Sigillorum Neerlandicorum* ne développe pas les abréviations tandis que les *Kloosterzegels* les développent. L'avis de Mlle E. Prins est que personne n'est plus qualifié pour développer ces abréviations qu'un rédacteur de catalogue ; à coup sûr l'est-il plus que la plupart de ses lecteurs.

L'usage général est de mettre, en tout cas, entre parenthèses ou entre crochets carrés, tous les mots reconstitués ou les lettres suppléées.

Il est très rare que l'on note des indications sur le type des lettres de la légende. Douët d'Arcq, grâce aux ressources de l'Imprimerie nationale à Paris, avait réussi à rendre, par des caractères très voisins, aussi bien les capitales romaines que les minuscules gothiques.

8. *Éléments figurant sur la notice.*

Sans oublier les savants conseils donnés, dans tous les pays, sur la façon de publier les sceaux, on peut citer, comme la plus récente mise au point, la notice idéale en 13 articles prévue (par M. Claude Lapaire) pour le *Corpus sigillorum Helvetiae*.

On verra que, dans le cas où le sceau a déjà été publié d'une façon satisfaisante, la notice ne comporte plus que 5 éléments.

A Zurich, pour chaque sceau inventorié, la notice comprend les rubriques suivantes :

- a) Nom usuel du sigillaire avec sa titulature ;
- b) Nom du sigillaire d'après l'acte ;
- c) Cote d'archives et concordance avec les *Regestes* ou *Urkundenbücher* ;
- d) Date de l'acte en style moderne ;
- e) Remarques d'ordre diplomatique : particularités de la formule d'annonce du sceau, caractères de l'affaire traitée lorsque le sigillaire possède plusieurs sceaux, critique externe du document, etc. ;
- f) Mode de fixation du sceau ;
- g) Matière, forme et dimension de l'empreinte ;
- h) Légende, textes gravés dans le champ ou sur le flanc du sceau ;
- i) Description sommaire de l'image avec indication des détails qui caractérisent les variantes des sceaux du même sigillaire ; le texte contient les mots-souches servant à établir les tables héraldiques et iconographiques ;
- j) Présence d'un contre-sceau et renvoi au numéro de l'inventaire ;
- k) Période d'utilisation du sceau ;
- l) Existence d'une matrice : authenticité, lieu de conservation ;
- m) Numéro de l'illustration.

Si le sceau a déjà fait l'objet d'une publication jugée suffisante et aisément accessible, il est mentionné dans l'inventaire avec un simple renvoi bibliographique. La notice se réduit aux rubriques suivantes :

- 1) Nom usuel du sigillaire avec sa titulature ;
- 2) Cote d'archives et concordance avec les *Regestes* ou *Urkundenbücher* ;
- 3) Date de l'acte en style moderne ;
- 4) Renvoi à la publication ancienne ;
- 5) Modifications à apporter à l'ouvrage cité.

9. Une reproduction est-elle jointe à la notice ?

Au Luxembourg, aux Pays-Bas et en France, il existe des fichiers photographiques ; on joint souvent, en Allemagne orientale, un dessin à la fiche.

10. Cadre de classement des fiches.

En Suède on utilise essentiellement l'ordre alphabétique des propriétaires de sceaux et l'ordre chronologique ensuite.

C'est aussi l'ordre alphabétique qui est suivi aux Archives du canton de Bâle et, en général, en Allemagne. Cependant, aux Archives de Stuttgart, on constitue actuellement un fichier méthodique des photos de sceaux classées par matières. Il n'est pas nécessaire de souligner le grand intérêt scientifique de ces instruments de travail, où les différentes façons de représenter le même sujet se trouvent regroupées côte à côte.

Yves METMAN,
conservateur aux Archives nationales de France,
secrétaire du Comité.

II. — PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni dans la salle des commissions de l'Académie suédoise, le mardi 16 août à 10 heures et le vendredi 19 août à 10 heures, sous la présidence du P^r Leopoldo Sandri, surintendant des Archives centrales de l'Etat (Rome).

Assistaient aux séances : MM. F. Arribas Arránz (Espagne), G. Battelli (Vatican), R.-H. Bautier (France), H. Bruun (Danemark), J. F. Finó (U.N.E.S.C.O.), J. de Font-Réaulx (France), N. Gärtig (Danemark), F. Isiközlü (Turquie), M. Košťál (Tchécoslovaquie), T. Mencil (Pologne), Y. Metman (France), Mlle E. Prins (Pays-Bas), MM. L. Sánchez Belda (Espagne), H. Schlechte (Rép. dém. allemande), Mlle A. Scufflaire (Belgique), MM. J. Šebanek (Tchécoslovaquie), S. Söderlind (Suède), J. K. Stadler (Rép. féd. d'Allemagne), G. Vaucher (Suisse), P. Walne (Grande-Bretagne), D. B. Wardle (Grande-Bretagne).

Le président souligne le caractère historique de cette réunion du Comité de Sigillographie. C'est la première fois, depuis qu'il y a des Congrès internationaux d'Archives, qu'une commission se consacre exclusivement aux problèmes posés par les sceaux. Puis il demande aux assistants s'ils sont d'accord pour considérer cette réunion comme l'assemblée constitutive du Comité. Après avis favorable et un échange de vues, il est décidé de fixer le nombre des membres du Comité à 11.

Le président demande à chacun des membres d'exprimer ses vues sur les objectifs immédiats que doit se fixer le Comité. L'accord se fait sur les trois points suivants :

- 1) Informations sur les ressources sigillographiques de chaque pays ;
- 2) Echange de renseignements sur les procédés techniques pour la conservation et le moulage des sceaux ;
- 3) Normalisation des notices sigillographiques et élaboration d'un vocabulaire international.

A propos du premier paragraphe, le président précise que par le mot information il n'entend pas seulement la liste des principales collections de sceaux, mais également la bibliographie des ouvrages sigillographiques, et il prie les membres de ne pas omettre les traités des XVII^e et XVIII^e siècles qui sont souvent tombés dans un oubli totalement injustifié, comme par exemple le *De veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis* par Johannes Michael Heinecius (Heineke), paru à Francfort-sur-le-Main en 1709.

En dehors de ces buts immédiats, la commission s'attachera à d'autres objectifs :

- 1^o que, dans la mesure du possible, ce soit toujours auprès des Archives que soient créés les services sigillographiques nouveaux ;
- 2^o que l'enseignement de la sigillographie soit assuré dans une mesure décente dans toutes les universités.

M. Yves Metman, secrétaire, donne alors lecture du rapport (voir plus haut).
M. Söderlind, de la part du directeur général des Archives de Suède, invite les membres du Comité à assister, le jeudi 18 août à 13 heures, à une démonstration des méthodes employées au laboratoire des sceaux de Stockholm¹. Le président remercie M. Söderlind de son invitation qu'il accepte avec le plus grand plaisir au nom du Comité et se félicite des heureux résultats que ces premiers débats permettent d'espérer pour l'avenir.
Dans sa séance du 19 août, le Comité s'est consacré à rédiger, en conclusion de ses travaux, des vœux, qu'il a immédiatement soumis à l'Assemblée générale du Conseil international des Archives.

III. — VŒUX DU COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE ADOPTÉS A L'ISSUE DES SÉANCES

Le Comité international de Sigillographie du C.I.A., en conclusion des travaux des séances des 16 et 19 août 1960 :

1^o Recommande spécialement la création dans chaque pays d'un cabinet sigillographique central auprès de la Direction générale des Archives ou du dépôt central des Archives du pays, ce cabinet étant chargé de :

- centraliser les collections de moulages de sceaux des diverses régions ;
- réunir une documentation et une bibliothèque spécialisée aussi complète que possible ;
- procéder à des échanges internationaux de moulages de sceaux.

2^o Recommande aux Directions générales d'Archives des divers pays de prendre des mesures en vue de n'autoriser le moulage des sceaux que par le personnel qualifié des Archives.

3^o Recommande la compilation d'un catalogue collectif international des publications sigillographiques en signalant leur existence éventuelle dans les cabinets sigillographiques.

4^o Recommande que les administrations publiques effectuent auprès des dépôts d'archives compétents le versement de leurs matrices de sceaux, cachets et tampons périmés, dans les mêmes conditions que celui de leurs fonds d'archives, en vue de leur conservation, comme cela est déjà prévu dans la législation de plusieurs pays.

5^o Recommande aux Directions générales des Archives de tout mettre en œuvre pour que, progressivement et dans un délai aussi court que possible, tous les sceaux antérieurs à l'année 1300 soient inventoriés et moulés.

6^o Emet le vœu que, selon les possibilités, dans les châteaux et édifices médiévaux ouverts au public, une vitrine soit consacrée à la présentation des moulages de sceaux concernant l'histoire de la localité ou de la région.

7^o Recommande que, là où l'enseignement de la sigillographie n'est donné ni dans une université ni dans une école d'archivistique du pays, on prenne des dispositions pour assurer cet enseignement.

1. Entre les deux séances de travail, le Comité s'est rendu aux Archives générales du Royaume de Suède, où M. S. Hallsberg lui a présenté les résultats remarquables obtenus par le cabinet sigillographique suédois, tant pour la conservation des cires originales que pour le moulage par le procédé de l'agar agar.

VARIA

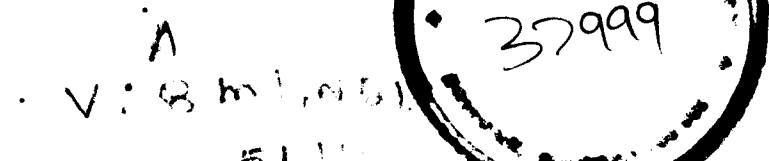
DRITTES INTERNATIONALES TREFFEN DER PAPIER-HISTORIKER

Vom 15.-19. Mai 1961 fand der III. Kongress der Internationalen Arbeitsgemeinschaft der Papier-Historiker (I.P.H.) in Schloss Oud Poelgeest bei Leiden statt, zu dem 60 Teilnehmer aus 13 Ländern (u.a. aus Amerika, Japan, Mexiko, Russland, Spanien) gekommen waren. In 15 Fachvorträgen mit Diskussionen und in einem Arbeitskreis wurden internationale Probleme der Papier-Historik erörtert, die besonders die Wasserzeichenkunde, Terminologie, alte Technik und Bibliographie betrafen. Der IV. Kongress wird 1962 wieder in der Bundesrepublik abgehalten werden, während für 1963-1965 Frankreich, Holland und Spanien als Tagungsländer vorgesehen sind.

Von den 15 Referaten, die wieder mit den Diskussionen in der Zeitschrift *Papiergeschichte* (herausgegeben von der Forschungsstelle Papiergeschichte, Mainz) abgedruckt werden, seien hier erwähnt :

M. Peraudeau (Paris) übte in seinem Vortrag *Einige Bemerkungen zu dem Begriff Steg* Kritik an Briquet's irrtümlicher Anwendung des Wortes « pontuseau », eine Kritik, die besonders von Oriol Valls (Barcelona) unterstützt wurde. Letzterer berichtete über eine im Aufbau befindliche Wasserzeichensammlung in Spanien. Er teilte überraschende Einzelheiten über die ältesten arabisch-spanischen Papiere mit, die nach ihrer Herstellungsart vor der europäisch-italienischen Fabrikationstechnik liegen und bei denen er vereinzelt den Vorläufer des Wasserzeichens überhaupt in Form einer Zickzacklinie entdeckt zu haben glaubt (1179-1350). Ulman Schulte konnte hierzu Originalbogen von 1359 und Schräglichtaufnahmen der Zeichen zeigen. Die bei lebhafter Diskussion von Teilnehmern ausgesprochenen Vermutungen über Herstellungsweise und Zweck dieser Linien brachten keine Klärung, weshalb M. Peraudeau Schöpfversuche in dieser Richtung vornehmen lassen will. Ferner sprachen zum Thema Wasserzeichen Gösta Liljedahl (Stockholm) über die Wasserzeichen und eine beabsichtigte Forschungsstelle in Schweden, Z. V. Uchastkina (Leningrad) über Eigentümlichkeiten der russischen Wasserzeichen, Ove Nordstrand (Kopenhagen) über die Entstehung einer Wasserzeichensammlung und Forschungsstelle in Dänemark, R. Grosse-Stoltenberg (Hanau) über Wasserzeichen in alten Landkarten sowie Wisso Weiss (Greiz) zur Terminologie der Wasserzeichen, wozu Theo Gerardy (Hannover) in einem improvisierten Correferat Stellung nahm. Der Arbeitskreis beriet an Hand einer Schöpfform Begriffe und Bezeichnungen ihrer einzelnen Teile, um in der Frage der Terminologie weiterzukommen, die zu einer einheitlichen Beschreibungsweise der Wasserzeichen führen soll. Ulman Schulte (Mainz) demonstrierte an Hand von Dias und Film die alte, nirgend mehr geübte Art der Papierglättung mit dem Glätthammer, wovon er in Spanien noch letzte Reste dieser Technik erfassen konnte. Endlich berichtete Frau Toni Schulte (Mainz) über die in Vorbereitung befindliche internationale papiergeschichtliche Bibliographie, deren Vervollständigung dadurch gehemmt sei, dass die Fragen, die vor allem bei englischen Titeln offenstehen, nicht beantwortet werden. Es ist mit ein Erfolg des Kongresses, dass sich Historiker aus der Schweiz, Dänemark, Holland, Russland und England für ihr Land zur Beantwortung zur Verfügung stellten.

Beteiligung und Verlauf der Tagung zeigten, dass nicht nur der Zusammenschluss der Papier-Historiker dringend erforderlich war, sondern dass man auch auf dem rechten Wege ist, positive Fortschritte in der Papiergeschichtsforschung und Wasserzeichenkunde zu erreichen bei Problemen, die weder ein einzelner Forscher noch ein einzelnes Land für sich allein zu lösen vermag.



~~29.575~~

26/3/76/L

21.7.98

1962. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 26 761 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 17 287